CADIO

NEUVIÈME PARTIE.

16 JUILLET 1795.

(Onze heures du soir, au bout de la presqu'île de Quiberon. — Un hameau à la côte. — Des paysans et des chouans bivouaquent ou campent par groupes sur la grève parmi les rochers. — Un chouan fait cuire une volaille à peine plumée au feu d'une cantine, quelques autres l'entourent et causent à voix haute.)

SCÈNE PREMIÈRE.

CHOUANS, PAYSANS, UN OFFICIER ANGLAIS, UN ÉMIGRÉ, FEMMES.

LE CHOUAN, dans un dialecte.

Oui, oui, on a été entraîné, poussé comme des moutons dans une foire. Qu'est-ce que vous voulez? encore une panique de ces imbéciles de paysans!

UN PAYSAN, qui passe, dans un autre dialecte.

De quel pays donc que vous êtes, vous? Vous ne vous croyez plus paysans, parce que vous avez des armes et que nous n'en avons point?

LE CHOUAN.

Il fallait en demander à ceux qui en donnaient, mais vous avez mieux aimé les vendre que de vous en servir, et ça ne vous a sauvés de rien. Vous voilà ici comme nous!

LE PAYSAN.

Peut-être bien qu'on s'en serait mieux servi que vous autres, qui vous êtes sauvés les premiers, après avoir saccagé notre village.

LES AUTRES CHOUANS.

Qu'est-ce qu'il dit, celui-là?

LE PREMIER CHOUAN.

Il nous insulte!

UN AUTRE, au paysan.

Prends garde qu'on ne te mette en travers du feu, toi! Tu m'as l'air d'un républicain honteux!

D'AUTRES PAYSANS, s'approchant.

Qu'est-ce qu'il y a? voyons!

LE PREMIER PAYSAN.

C'est ces voleurs-là qui nous ont pillés tantôt, et qui mangent nos poules pendant que nous irons nous coucher sans souper.

UNE FEMME.

Vous dites plus vrai que vous ne pensez. Voilà mon panier, je le reconnais bien, et les plumes de ma poule jaune. Rendez-la-moi, vous autres, j'ai mes enfans là-bas qui crient la faim!

LE CHOUAN.

Eh bien! viens donc un peu ici la débrocher de ma baïonnette, ta méchante poule de deux sous! tâche!

LA FEMME, aux paysans.

Vous n'avez point de cœur si vous laissez malmener comme ça le monde de votre endroit!

UN PAYSAN.

Oui! Il faut qu'on nous rende ce qui est à nous. Ces gueux-là m'ont volé mes deux moutons, à moi!

UN DES CHOUANS.

Ça n'est pas nous, mais ça ne fait rien, on répond les uns pour les autres. Tout ce que le chouan trouve est à lui. Tenez-vous tranquilles, les amis! C'est nous qui défendons le pays, nous avons droit à tout ce que vous avez.

UN AUTRE PAYSAN.

Vous défendez le pays, vous? Eh bien! vous n'en défendez ni long ni large, puisque nous voilà, grâce à vous, sur un pays grand comme la langue d'un chien et fait de même.

UN DES HABITANS DE LA PRESQU'ILE.

C'est vous qui êtes des langues de chiens, dites donc! Vous venez ici nous gêner et nous affamer, et vous méprisez notre endroit par-dessus le marché! (Aux chouans.) Cognez-les donc, vous autres, on va vous aider! (Les chouans et les paysans se battent. Les femmes éperdues accourent pour soutenir leurs maris. Les enfans se réfugient dans les rochers en pleurant et en criant. Une patrouille de la garnison anglaise arrive et sépare avec peine les combattans. Ne pouvant se faire comprendre, les soldats anglais les frappent et les menacent. — Un vieil émigré à cheval accourt et se fait expliquer la cause du tumulte.)

UN OFFICIER ANGLAIS qui parle français.

C'est comme cela dans tout le fond de la presqu'île, monsieur, on se bat pour les vivres et on en manque.

L'ÉMIGRÉ, à un paysan.

Est-ce qu'on ne vous a pas fait une distribution de riz ce soir? L'ordre a été donné...

UNE FEMME.

On a donné l'ordre, oui, mais la nourriture, point! Voilà vingt-quatre heures que nos pauvres enfans se nourrissent de quelques méchans coquillages, et pour les avoir ils font comme nous, ils se battent!

L'ÉMIGRÉ, à l'officier.

Ceci est intolérable, monsieur! Il y a chez vous une indifférence, ou un désordre...

L'OFFICIER.

Oh! monsieur, adressez-vous à l'administration, cela ne me regarde pas. Je suis chargé de la police et non des vivres.

L'ÉMIGRÉ.

Vous ne faites pas mieux l'un que l'autre!

L'OFFICIER.

Est-ce à moi personnellement, monsieur, que vous adressez cette réprimande impertinente?

L'ÉMIGRÉ.

Vous? je ne vous connais pas; mais prenez-le comme vous voudrez!

L'OFFICIER.

Vous me rendrez raison de cette parole, monsieur?

L'ÉMIGRÉ.

Quand vous voudrez, monsieur!

UN PAYSAN, qui les a écoutés, parlant à ses compagnons.

Voilà comme ça se passe ici! On se bat, nous autres, parce qu'on a faim, et les chefs se battent parce qu'ils ne s'aiment point. On nous a trompés, les amis! Anglais et Français ne pourront jamais marcher ensemble.

UNE FEMME.

En attendant, nous voilà dans le grand malheur, et ça n'est pas la faute des uns ni des autres, si ces vaisseaux-là n'ont point apporté de quoi nourrir tout un pays qui se jette sur eux, au lieu de marcher en avant. M'est avis que nous avons fait comme les oiseaux affamés qui s'acharnent sur la mangeaille pendant que le vautour tombe sur eux.

UNE AUTRE FEMME.

Dites donc plutôt que nous avons été sottes de nous sauver devant les républicains! Ils ne nous auraient point fait de mal. Et quand même ils nous auraient pris nos denrées, ils nous auraient au moins laissé nos maisons! A présent nous voilà ici, couchant sur la terre, à la franche étoile, comme des animaux, manquant de tout, et ne pouvant plus sortir de ce méchant bout de rochers où les bleus nous tiennent bloqués, Dieu sait pour combien de temps!

UNE AUTRE.

Faut essayer d'en sortir! A quoi ça leur sert-il de nous bloquer?

LA PREMIÈRE.

Ça leur sert à affamer les Anglais et les émigrés, et ils nous tiendront là jusqu'à tant qu'on soit nus comme la pierre et plats comme le varech.

L'AUTRE.

Faut donc que nos pauvres enfans paient tout ça?

UNE VIEILLE FILLE.

C'est vos hommes qui devraient vous délivrer; s'ils ne le font point, c'est des lâches!

L'AUTRE FEMME.

Ah oui, nos hommes! fallait qu'ils ne se sauvent point les premiers quand on est entré ici; c'est eux qui nous ont donné la grand'peur... Mais les hommes! c'est ce qu'il y a de plus capon!

UN HOMME.

Vous dites des bêtises! les femmes, c'est ce qu'il y a de plus pleurard et de plus décourageant! Taisez-vous!

LES FEMMES.

On se taira si on veut! (Les hommes et les femmes se disputent. Les chouans se moquent d'eux. On recommence à se battre. Les habitans se renferment chez eux en maudissant les intrus.)

SCÈNE II.

(Sur la laisse de mer, un peu plus loin, Raboisson et Saint-Gueltas se promènent en causant.)

RABOISSON, SAINT-GUELTAS.

RABOISSON.

Ainsi tu es sûr qu'elle n'est point ici?

SAINT-GUELTAS.

J'ai parcouru tous ces hameaux, je ne l'ai pas trouvée. Il n'en faut plus douter, les républicains l'ont emmenée de Carnac, et me voilà séparé d'elle, bravé et raillé par M. Cadio, accusé de trahison par Sauvières, bloqué ici parmi des gens qui me sont hostiles, sous la protection des Anglais, que je ne crois pas sincères.

RABOISSON.

Quant au dernier point, tu es injuste : ils font pour nous ce qu'ils peuvent; mais nos divisions, nos jalousies, l'incapacité de nos chefs et le découragement de nos partisans, sans compter la malencontreuse arrivée de ces paysans effarés et affamés, voilà ce que nos alliés ne pouvaient prévoir et ne peuvent empêcher. Voyons, il faut demander une barque, et à tout risque nous faire conduire à la côte. Les républicains ne sont pas partout, que diable! et nous trouverons bien moyen de rejoindre Vauban ou quelque autre corps en rase campagne.

SAINT-GUELTAS.

Libre à toi d'aller te mettre sous les ordres de M. de Vauban ou de M. George; mais Saint-Gueltas ne reçoit pas d'ordres, il en donne.

RABOISSON.

L'orgueil n'est pas de saison dans un moment aussi critique. Je servirai comme simple soldat, si je sers ainsi à quelque chose. Toi, tu retrouveras d'autres bandes de chouans qui probablement t'appellent et te cherchent.

SAINT-GUELTAS.

Commander à des chouans? Non, plus jamais! J'aimerais mieux une armée de peaux-rouges ou de cannibales. Jamais je ne leur pardonnerai d'avoir porté la main sur moi! J'ai été forcé d'en tuer trois ou quatre, après quoi, écrasé sous le nombre...

RABOISSON.

Il y a là quelque chose d'inexpliqué. Que ne te laissaient-ils tuer Cadio?

SAINT-GUELTAS.

Tu ne les connais pas! ils ont contre le duel la même prévention que contre les combats à découvert. Tout ce qui est lutte à force égale répugne à leur lâcheté. Ils n'ont pas voulu me laisser tenter le diable, comme ils disent.

RABOISSON.

Mais qui leur a dit que tu allais te battre en duel?

SAINT-GUELTAS.

Je m'en doute. Je le saurai plus tard! Un ennemi, frêle comme une guêpe, mais comme elle obstiné et venimeux, me harcèle et me poursuit depuis quelque temps! Je l'ai longtemps supporté et ménagé par pitié,... par superstition peut-être! Oui, je me figurais que cette Korigane, au sobriquet bien trouvé, était mon porte-bonheur, une sorte de petite étoile rouge chargée de présider à ma sanglante destinée et d'entretenir de son souffle infernal le feu de ma volonté dans les situations extrêmes; mais elle a été trop loin, je n'ai pu la suivre, je l'ai reniée et chassée. A présent elle s'est tournée contre moi, et rien ne me réussit plus!

RABOISSON, haussant les épaules.

Tu baisses, mon pauvre marquis! Tu ne crois pas en Dieu, je t'en offre autant; mais te voilà croyant au diable, c'est le commencement de la dévotion.

SAINT-GUELTAS.

L'homme le mieux trempé a beau compter sur lui-même,... il a besoin d'invoquer quelque mystérieuse influence... Tiens! l'autre nuit, j'ai eu, moi qui te parle, des visions effroyables! Ces brutes de chouans, ne pouvant me décider à marcher contre Sauvières, ne voulant pas comprendre que sa loyauté engageait la mienne, ef-

frayés de la menace que je leur faisais de me tourner contre eux, s'ils ne me laissaient libre, m'avaient jeté dans une cave. J'avais lutté comme un taureau pour me défendre de cet opprobre. Laissé là tout seul, sans armes, avec mes bras meurtris qui ne pouvaient me délivrer, je me suis évanoui brisé de fatigue, étouffé de rage; c'est la première fois de ma vie que ma force physique m'a fait défaut, que ma persuasion a échoué, et que mon autorité a été méconnue. J'étais si accablé que je n'ai rien entendu de ce qui se passait au-dessus de ma tête, dans ce village où l'on s'est battu avec fureur. Quand je me suis éveillé de cette léthargie, il faisait nuit. Un silence lugubre régnait partout, j'étais dans les ténèbres, je ne me rappelais plus rien. Je me suis cru enterré vivant avec d'autres cadavres qui m'apparaissaient dans la lueur glauque de l'hallucination. J'ai vu le cadavre du pauvre enfant, qui me regardait avec ses yeux hébétés et son rire affreux. J'ai vu la folle, qui rampait le long des murs humides et qui traversait la voûte en volant comme une chauve-souris. J'ai eu peur; oui, moi, j'ai eu peur! Une sueur froide glaçait mes membres. Enfin j'ai surmonté ce cauchemar, j'ai commandé à mon énergie. J'ai tordu et arraché les barres de fer du soupirail, je suis sorti! J'ai erré dans le village sans y rencontrer un visage ami. Les habitans s'étaient renfermés chez eux. De la maison de Rebec convertie en ambulance partaient les gémissemens des blessés. Quelques soldats républicains les gardaient. J'ai écouté, caché dans l'ombre. Les officiers étaient partis pour rejoindre un des corps de Hoche avec quelques hommes valides. De Louise, de sa tante et de la Korigane je n'ai rien pu apprendre, sinon qu'elles n'étaient plus là. J'ai pensé qu'elles avaient été entraînées ici par les fuyards, car les bleus parlaient d'une panique qui avait refoulé sur Quiberon chouans et habitans du rivage pêle-mêle. J'ai traversé miraculeusement les avant-postes républicains, cherchant à apercevoir quelque barque anglaise que je pusse hêler et joindre à la nage. N'en voyant aucune, j'ai longtemps marché sur le sable, dans l'eau jusqu'à la poitrine, et mourant de faim et de soif. Enfin une barque s'est appareillée aux premières clartés du matin, et je me suis jeté dans la vague. Je suis bon nageur, tu le sais, et quoique le trajet fût long, il n'était pas inquiétant pour moi. Eh bien! j'ai mal nagé, je ne savais plus! Dix fois j'ai failli être englouti, et chaque fois j'ai vu auprès de moi la folle et l'enfant qui flottaient sur l'écume et cherchaient à me saisir pour m'entraîner. Quand la barque m'a recueilli, je me suis évanoui encore... Tiens! c'est fait de moi. Je subis les défaillances et les terreurs qui sont le lot des autres hommes. Je n'espère plus rien. Je mourrai ici, et voici peut-être la dernière fois que je te parle!

RABOISSON.

Tu as l'esprit frappé, comme tant d'autres. Celui qui pourrait voir et retracer les fantômes sinistres que les songes de nos nuits évoquent ferait ici, en ce moment, un second enfer du Dante... Nous avons tous été dévots, c'est-à-dire superstitieux, dans notre enfance; quelques-uns de nous le sont encore, et d'ailleurs nous subissons forcément le contre-coup de nos agitations et de nos fatigues, sans être soutenus par l'espoir du triomphe. Tu as plus qu'un autre sujet de t'alarmer. D'Hervilly blessé résilie ce soir son commandement, et c'est bien vu. Ses meilleurs amis sont forcés de le reconnaître incapable. Puisaye ne t'aime pas. Si tu t'abandonnes toi-même, si tu refuses de reprendre la campagne avec les partisans, tu n'auras, parmi les émigrés, aucun ascendant, aucun prestige. L'abbé Sapience t'a perdu dans leur esprit,... et l'on sait, ou l'on croit, d'après son assertion, que, grâce à lui, celle dont l'ombre te poursuit est vivante et guérie, toute prête à te convaincre d'infamie.

SAINT-GUELTAS.

Que dis-tu?... Ah! voilà le dernier coup! Je paraîtrai demain au conseil, je veux me disculper, raconter les faits...

RABOISSON.

Il ne faut pas même l'essayer. On ne t'a pas encore vu ici; il faut, pour te soustraire à des affronts qui te conduiraient peut-être au suicide, partir cette nuit. Tu ne sais pas à quel point sont honnis et repoussés ceux que d'Hervilly protégeait hier, et qui sont entraînés dans sa défaite aujourd'hui!

SAINT-GUELTAS.

Je ne partirai pas! je repousserai tous les outrages, je démasquerai toutes les intrigues, je déjouerai toutes les calomnies. Ah! devant l'insolence de mes ennemis, je sens renaître mon courage! Si on refuse de me rendre justice et de me donner réparation, je braverai ici le sort des combats. Je n'irai pas me cacher encore dans les genêts pour attaquer l'ennemi par derrière et faire dire que je ne connais que la guerre des brigands et les audaces de l'embuscade. Chef de partisans à perpétuité, moi? c'est là ce qu'on veut et à quoi on me condamne? Non, je ne le suis plus, je ne veux plus l'être! Ce rôle est bon pour l'initiative, il devient abject quand il se prolonge. J'en ai assez! j'en suis dégoûté, repu, je l'ai en horreur! On veut que je rentre dans l'ombre des bois pour que le monde ignore les prodiges que j'y accomplirais, et pour que l'on dise à la cour que je me cache! La fin de ces destins-là est atroce, on est assassiné par les siens ou livré à une patrouille ennemie qui vous fusille au pied d'un arbre sans vous connaître, sans vous ac-

corder la mise en relief du procès politique et la haute tragédie de l'échafaud. On disparaît comme on a vécu, ignoré ou méconnu, on n'a pas même une tombe, et c'est tout au plus si le bûcheron de la forêt ose révéler à vos amis au pied de quel chêne il vous a enseveli sous les ronces.

RABOISSON.

Je t'ai averti, tu feras ce que tu voudras. Je n'ai plus qu'un conseil, une prière à t'adresser : ne provoque personne en duel. Adieu! (Il s'éloigne.)

SAINT-GUELTAS, seul.

C'est-à-dire qu'on a décidé de ne pas m'accorder même la réparation de l'honneur! O rage! vrai, si j'ai fait le mal, j'en suis trop puni!

SCÈNE III.

SAINT-GUELTAS, LA KORIGANE.

SAINT-GUELTAS, à la Korigane, qui se glisse dans les rochers et vient à lui.

Ah! te voilà, toi? Bien, je vais te tuer. Ça me délivrera du diable qui est après moi.

LA KORIGANE.

Tue-moi, si tu veux. Je ne peux pas vivre sans toi, et je viens chercher ma punition.

SAINT-GUELTAS.

Tu l'auras! Fais ta confession! C'est toi qui as conseillé à Louise de me fuir et qui lui as servi de guide?

LA KORIGANE.

C'est moi.

SAINT-GUELTAS.

Qu'as-tu dit contre moi à Sauvières?

LA KORIGANE.

Tout le mal que tu as fait à Louise.

SAINT-GUELTAS.

Lui as-tu dit, à elle, le mal que tu as fait?

LA KORIGANE.

Tout.

SAINT-GUELTAS.

C'est toi qui as aidé l'abbé à sauver la folle?

LA KORIGANE.

Non! je t'aimais encore, je ne me repentais de rien.

SAINT-GUELTAS.

Et à présent?

LA KORIGANE.

Je me repens de tout.

SAINT-GUELTAS.

Ah! bon! Alors tu connais le repentir, toi?

LA KORIGANE.

Et toi, maître?...

SAINT-GUELTAS.

Moi? je n'ai pas lieu de le connaître. Je n'ai rien fait que ma conscience ne m'ait permis de faire, et je te croyais encore plus forte que moi de ce côté-là! Tu ne l'es pas? tu as peur de l'enfer? tu y crois? Tu n'es qu'une femme comme les autres, et tu perds ton prestige. Tu ne peux rien contre moi, rien pour moi; va-t'en, je te méprise!

LA KORIGANE.

Ça, c'est la plus méchante parole que tu m'aies dite. J'aimerais mieux la mort que ce mot-là, car c'est par l'orgueil que tu m'as toujours menée! Eh bien! écoute, je peux encore te servir à quelque chose. J'ai entendu ce que tu disais tout à l'heure ici; je sais tes peines et tes colères. Veux-tu te débarrasser des deux hommes qui te rabaissent et te persécutent? Ils sont là, tout près d'ici, oui, l'abbé Sapience et M. de Puisaye. Ils sont seuls, personne ne les garde. On ne soupçonnera ici personne. On croira qu'ils sont tombés à la mer. L'abbé est faible comme une mouche, je me charge de lui. L'autre n'a pas la moitié de ta force... L'endroit est désert. Demain on aura besoin d'un chef, on sera content de te trouver, et celui qui te menace de faire reparaître la morte ne parlera plus! M'entends-tu? faut-il te conduire? Je peux t'aider encore, tu le vois bien!

SAINT-GUELTAS.

Où sont-ils?

LA KORIGANE.

Suis-moi! (Ils montent sur un rocher escarpé. La Korigane montre un petit canot qui côtoie la rive.) Les voilà tous deux, ils viennent de faire une reconnaissance. Ils n'ont qu'un batelier. Ils vont aborder là-bas entre ces deux grosses pierres. Le batelier, qui est un pêcheur de la côte, rentrera chez lui. Eux, ils traverseront ce champ désert que tu vois là-bas pour reprendre le chemin du fort. Surprends-les, et reviens ici; tu prendras le bateau, et je te ferai débarquer sur un autre point de la presqu'île ou à la côte, si tu veux.

SAINT-GUELTAS, égaré.

Je t'ai écoutée, et je veux te donner cette dernière satisfaction d'apprendre que tu m'as tenté; cela te réhabilite un peu. Tu es bien le diable, je te reconnais à présent; mais le diable donne de mauvais conseils quand il a été trop écouté. Il faut savoir se délivrer de lui à temps, et... (Levant sur elle la crosse de son pistolet.) voilà qui te prouve que je suis plus fort que le diable!

LA KORIGANE, lui arrêtant le bras.

Maître, je sais qu'il faut que je m'en aille! Tu as assez de moi,

j'en ai assez aussi! Ne verse pas mon sang,... il ne faut pas tuer qui vous aime, — on en meurt! Laisse-moi me condamner toute seule, tu pourras penser à moi et m'estimer encore. D'ailleurs c'est par l'eau que je dois périr, puisque j'ai fait périr par l'eau l'enfant innocent! Adieu! maître! Ah!... Cadio! voilà ce que tu m'avais prédit!... (Elle croise ses bras sur sa poitrine et s'élance dans la mer qui bat le pied du rocher.)

SAINT-GUELTAS, qui la regarde disparaître.

J'eusse mieux fait de l'écouter! J'aurais sauvé l'expédition, moi! Mon scrupule perd la royauté et rend ma vie inutile... (Il arme son pistolet pour se brûler la cervelle. Après un moment d'hésitation.) Non! il me faut une glorieuse mort!

DIXIÈME PARTIE.

23 JUILLET 1795, ENTRE QUIBERON ET AURAY.

(Un chemin de sable enfoncé dans les ravines et bordé de place en place par de maigres buissons. — Un convoi de prisonniers monte lentement un roidillon. Des soldats républicains l'escortent à pied et à cheval. — On est arrivé en haut de la côte. On laisse souffler les chevaux.)

SCÈNE PREMIÈRE.

RABOISSON, MOTUS, CADIO, LA TESSONNIÈRE.

RABOISSON, sur une charrette.

Soldats, nous sommes cruellement entassés ici. Pourquoi nous faire souffrir inutilement?

MOTUS.

Ça n'est pas notre faute, citoyen prisonnier; on n'a pas les moyens de transport qu'il faudrait.

RABOISSON.

Laissez marcher ceux de nous qui ne sont pas blessés.

MOTUS.

Parle à l'officier, citoyen prisonnier, le voilà.

RABOISSON, à Cadio, qui s'est approché.

D'abord, monsieur l'officier, nous ne sommes pas prisonniers à la rigueur, puisque nous nous sommes rendus par capitulation.

CADIO.

Je crois que vous vous trompez, mais ce n'est pas à moi de prononcer en pareille matière.

RABOISSON.

C'est juste. Alors nous avons recours à votre humanité; laissez-nous marcher.

CADIO.

Oui, à la prochaine côte.

RABOISSON.

Merci, capitaine!

CADIO, aux conducteurs.

En avant, allons! (Les charrettes prennent une allure un peu plus décidée, les soldats reprennent leurs rangs. Motus reste en arrière pour visiter le pied engravé de son cheval. Cadio revient sur ses pas pour l'appeler.) Voyons, dépêche-toi! Il ne faut pas rester seul en arrière la nuit.

MOTUS.

Ne crains rien, mon capitaine; j'ai un œil derrière la tête... et, avec ta permission, je vois très bien quelque chose de noir couché dans ce buisson.

CADIO, allant au buisson, le pistolet en main.

Un homme? Que faites-vous là? Vous ne répondez pas? Je fais feu sur vous.

LA TESSONNIÈRE, tapi sous le buisson.

Tiens! c'est toi? Si j'avais su!... Cadio, mon garçon, fais-moi sauver. J'étais sur cette dernière charrette qui s'en va; pendant que Raboisson te parlait pour distraire ton attention, je me suis laissé glisser au risque de me faire grand mal! Grâce à Dieu, je n'ai rien; aide-moi à sortir de là; c'est ça, donne-moi la main. Merci! Indique-moi le chemin à présent; je voudrais retourner à mon domicile.

MOTUS, riant.

Eh bien! en v'là un qui ne se gêne pas par exemple!

LA TESSONNIÈRE.

Mon cher, je ne vous parle pas, à vous; faites-moi l'amitié de vous taire quand je m'adresse à votre supérieur!

MOTUS.

Citoyen vieillard, tu as raison; je ne dis plus rien.

CADIO.

Que faisiez-vous à Quiberon?

LA TESSONNIÈRE.

Oh! bien sûr, je ne m'y battais pas. Ce n'est pas de mon âge, et d'ailleurs je n'aime pas les Anglais; mais je n'avais pas d'autre moyen pour émigrer que de m'adresser à eux.

CADIO.

Avant d'aller à Quiberon, vous étiez chez Saint-Gueltas?

LA TESSONNIÈRE.

Depuis longtemps je l'avais quitté. C'est un homme mal élevé et difficile à vivre. J'étais tranquille à Ancenis; mais je m'ennuyais, et j'avais besoin d'aller dans le midi pour ma santé. Une fois en Angleterre, j'aurais gagné l'Espagne. Les émigrés m'ont très mal reçu au fort Penthièvre. Ces gens-là n'ont ni cœur ni raison. J'essayais de me retirer tranquillement quand vous m'avez fait prisonnier par mégarde. Tiens, prête-moi ton cheval et dis-moi la route d'Ancenis.

CADIO, à Motus en levant les épaules.

Partons! (Ils s'éloignent au galop.)

MOTUS, quand ils ont rejoint la queue du convoi et se remettant au pas.

Pardonne-moi, mon capitaine, et permets-moi, sans t'offenser, de rire comme un bossu à cause de ce particulier...

CADIO.

Tais-toi, mon ami. Il ne faut pas nous vanter de ce moment d'indulgence. Ce vieillard est idiot à force d'égoïsme. Il ne m'intéresse pas; mais il ne peut faire aucun mal, et j'aime mieux fermer les yeux sur son évasion que d'avoir à le faire fusiller.

MOTUS.

Sans te questionner, mon capitaine, crois-tu que les autres?...

CADIO.

Je n'en sais rien. Es-tu sûr que Saint-Gueltas soit sur la première charrette?

MOTUS.

On me l'a dit, mon capitaine. Pas plus que toi je n'étais présent à l'emballage.

CADIO.

Avançons! Je n'ai pas envie que celui-là s'échappe.

MOTUS.

Mon capitaine, permets une réflexion. Il a racheté sa lâcheté de Carnac. Il s'est battu comme un lion sur la presqu'île; acculé à la mer, il pouvait se sauver en s'y jetant. Il n'a pas voulu. Moi, j'aurais souhaité être à portée de le sabrer; mais à présent qu'il est là sur la brouette, je ne lui en veux plus. Et toi, mon capitaine? (Cadio, sans lui répondre, reprend le galop et gagne la tête du convoi.)

SCÈNE II.

(A deux lieues de là, dans un bois. — Les officiers commandent la halte. — Les prisonniers descendent et se groupent au centre du détachement, qui a rompu les rangs.)

SAINT-GUELTAS, RABOISSON, puis CADIO.

SAINT-GUELTAS, à Raboisson, bas.

Notre convoi est de mille, et personne n'est blessé gravement. Nos gardiens ne sont pas plus de deux cents ici. Nous allons rester deux heures dans ce bois... et la nuit est sombre! Est-ce qu'il ne te semble pas que c'est une invitation à fuir?

RABOISSON.

Pourquoi fuirions-nous? Nous sommes prisonniers sur parole; c'est la preuve de la capitulation.

SAINT-GUELTAS.

L'absence de surveillance est la preuve du contraire. On sait que nous allons à la mort. M. Hoche, qui veut ménager tout le monde,

a dû ordonner qu'on nous laissât rester accrochés aux buissons de la route.

RABOISSON.

M. Hoche a l'âme trop haute pour employer de pareils subterfuges. Il a juré à Sombreuil...

SAINT-GUELTAS.

Il n'a rien juré. J'y étais!

RABOISSON.

J'y étais aussi, ce me semble! Sombreuil nous a dit...

SAINT-GUELTAS.

Sombreuil a perdu la tête! C'est un héros, mais c'est un fou! Après avoir parlé à Hoche, il a voulu se jeter à la mer. Son cheval a résisté. S'il eût traité avec le général, il n'eût pas cherché à fuir ou à se tuer.

RABOISSON.

Mais j'ai entendu les soldats crier : Rendez-vous! on vous fait grâce!

SAINT-GUELTAS.

D'autres nous disaient : Sauvez-vous! ce qui signifiait : vous serez tués, si vous restez. D'ailleurs les soldats peuvent-ils traiter avec les vaincus? Il y a eu là-bas, sur cette pointe de rocher, un drame inénarrable, une confusion indescriptible. Les mêmes soldats qui nous criaient de fuir tiraient sur ceux de nous qui étaient déjà à la mer. J'étais calme, je voyais tout. Croyant mourir là, je ménageais mes coups, tous portaient. Je sentais que j'étais le seul maître de moi, le seul qui, n'ayant pas eu d'illusions sur cette dernière lutte, pouvait la contempler sans rage et sans terreur. Sais-tu à combien d'hommes nous avons cédé, nous qui étions encore trois mille cinq cents? A sept cents fantassins que nous pouvions écraser. Nous avions tous le vertige, ils l'avaient aussi. Tiens! j'ai senti là pour la première fois, en voyant des Français s'égorger sous la mitraille de l'escadre anglaise, que la guerre civile dépasse son but quand elle appelle l'étranger. J'ai rougi du rôle qu'on nous faisait jouer. J'ai eu horreur de la rage avec laquelle nos compagnons se tuaient les uns les autres pour rejoindre les barques et y trouver place. Je pouvais fuir aussi, je n'ai pas voulu, non pas tant par scrupule que par amour-propre. A présent je regrette d'avoir cédé à cette mauvaise honte. Ces patriotes un instant désarmés vont nous livrer à un tribunal militaire qui ne peut nous faire grâce, et moi je n'ai pas ratifié la parole que vous avez formellement donnée de ne pas chercher à vous échapper.

RABOISSON.

Essaie donc, si le cœur t'en dit; moi, j'ai juré de bonne foi : je reste. Songe seulement que ta fuite nous expose tous au reproche

d'avoir manqué à notre serment, et qu'elle autorise contre nous toutes les rigueurs de la vengeance.

SAINT-GUELTAS.

En ce cas, je reste aussi. Pourtant... ce pays est royaliste... Les bleus sont imprudens de nous transporter ainsi la nuit. Si les paysans qui n'ont pas encore donné le voulaient,... te refuserais-tu à être délivré?

RABOISSON.

Non! s'ils s'exposaient pour notre délivrance, nous ne pourrions nous refuser à les seconder.

SAINT-GUELTAS.

Eh bien! attendons. Je ne puis croire que sur cette terre de Bretagne il ne se trouve pas autour de nous quelques centaines d'hommes qui veillent sur nous. Ce matin, à Carnac, on nous apportait des fruits et des fleurs. Les femmes pleuraient en nous montrant à leurs enfans comme des demi-dieux... Écoute!... il me semble que j'entends le cri de la chouette... Sont-ce des ombres que je vois là-bas ramper sous les arbres?

CADIO, qui l'écoute.

Vous ne voyez rien, monsieur. Moi aussi, j'ai l'œil ouvert, et le cri qui résonne dans le bois, c'est réellement l'oiseau de la nuit qui chante. Nous ne sommes pas imprudens de vous escorter en si petit nombre. Nous savons que les paysans ne se lèvent pas d'eux-mêmes pour la guerre civile, et qu'en perdant leurs chefs ils recouvrent l'amour du repos et de la sécurité. Notre indulgence pour votre malheur n'est pas une défaillance de notre patriotisme. N'essayez pas de fuir. Personne parmi nous ne fait semblant d'oublier son devoir.

SAINT-GUELTAS.

Monsieur Cadio, je suis charmé de vous voir pour vous dire...

CADIO.

Que les chouans vous ont empêché de vous battre avec moi? Je le sais, et je vous plains d'avoir eu pour amis les ennemis de votre honneur.

SAINT-GUELTAS.

Si vous étiez aussi héroïque que vous vous piquez de l'être, vous feriez en sorte que je pusse vider ici avec vous cette affaire d'honneur.

CADIO.

Croyez qu'il en coûte à ma haine de ne plus pouvoir châtier moi-même l'outrage que vous m'avez infligé. Je fais des vœux pour qu'on vous rende la liberté; mais mon devoir m'est plus cher que ma vengeance. Vous appartenez à la république; je ne puis rien ici pour vous ni pour moi.

ONZIÈME PARTIE.

A AURAY, 10 AOUT 1795.

(Quatre heures du matin. — Devant la maison d'arrêt.)

SCÈNE PREMIÈRE.

CADIO, MOTUS.

MOTUS.

Mon capitaine, c'est jour de marché. On va encore leur apporter un tas de douceurs; faut-il permettre?...

CADIO.

Il faut respecter les témoignages d'amitié; les sentimens sont libres. Quant aux prisonniers, notre consigne n'est pas de les priver et de les faire souffrir.

MOTUS.

J'adhère à ton opinion, mon capitaine. C'est bien assez d'avoir à supprimer tous les jours leur existence... De neuf cent cinquante-deux, ils ne sont plus que trois cents à condamner.

CADIO.

Pas de réflexion là-dessus!

MOTUS.

Mon capitaine, si je t'offense,... tu sais bien que pour toi... Enfin suffit! Si tu me disais que j'ai outre-passé les lignes du respect que je te dois, je me passerais mon sabre à travers le corps; mais quelquefois tu me permets, quand on n'est pas sous les armes, de te parler comme à un simple citoyen, et pour lors...

CADIO.

Oui, en dehors du service, tu es mon égal et mon ami. Eh bien! que veux-tu dire?

MOTUS.

Que la corvée d'escorter cette denrée de cimetière est contrariante aux cœurs sensibles, et qu'il y en a encore au moins pour une quinzaine de jours! On fera ce qui est commandé, mais je peux bien verser dans ton sein le déplaisir que j'en éprouve. Si j'étais blessé, tu me soignerais de tes propres mains, comme tu l'as fait plus d'une fois. Dès lors que mon âme saigne, tu peux m'assister d'un pansement moral dont le besoin se fait sentir.

CADIO.

Oui; écoute... Je fais partie, sous peine d'être fusillé dans les vingt-quatre heures, du conseil de guerre qui prononce sur le sort des prisonniers, et pour tous les chefs je prononce la mort. Crois-tu que j'agisse ainsi pour plaire au général Lemoine, et que la

crainte d'être fusillé m'eût empêché de refuser le métier de juge, s'il eût révolté ma conscience?

MOTUS.

Non, certes, mon capitaine. J'entends la chose; tu penses que la mort est juste.

CADIO.

Oui, tant que la moitié du genre humain sera résolue à égorger l'autre pour la réduire en esclavage, il faut frapper ceux qui servent la cause du mal. Ils nous ont prouvé qu'ils n'avaient pas de parole, et que le pardon était un crime envers la patrie.

MOTUS.

Je ne dis plus rien, mon capitaine : la conscience d'un simple troupier doit porter les armes à celle de son supérieur... Mais voici une vieille citoyenne qui veut te parler, et dont le physique ne m'est pas inconnu, sans que je puisse dire... J'en ai tant vu!

CADIO.

Je la connais, moi; laisse-nous.

SCÈNE II.

CADIO, LA MÈRE CORNY.

LA MÈRE CORNY.

Bonnes gens, c'est-il bien vous... c'est-il bien toi, Cadio? Je te savais ici, je te cherchais... Mais te voilà si changé...

CADIO.

C'est moi. Comment va-t-on chez vous, mère Corny?

LA MÈRE CORNY.

Hélas! mon fils, pas trop bien. Ceux qui restent sont guéris, mais mon pauvre cher homme, ma bru, deux de nos petits-enfans et quasi tous nos voisins sont morts, l'an passé, de la male-fièvre!

CADIO.

Tant pis, mère Corny, j'en ai du regret... Mais comment donc venez-vous de si loin?...

LA MÈRE CORNY.

Je suis venue pour voir les dames,... tu sais bien, la Françoise et la Marie-Jeanne! Elles m'avaient fait savoir que je pourrais les trouver à Vannes. J'en viens, mais elles sont ici, que l'on m'a dit...

CADIO.

Elles y étaient, elles n'y sont plus.

LA MÈRE CORNY.

C'est-il bien sûr? Je m'imaginais qu'elles pourraient bien être dans cette prison-là avec les autres malheureux...

CADIO.

Elles n'y ont jamais été. Il n'y a pas là une seule femme. Tes brigandes sont libres. Tu les retrouveras à Vannes.

LA MÈRE CORNY.

Ah! bon Jésus! faut donc que j'y retourne? Me v'là au bout de mes jambes et de mon argent!

CADIO.

Est-ce que je peux vous épargner le voyage? J'écrirais ce que vous voulez leur dire, et j'enverrais un exprès?

LA MÈRE CORNY.

Dame! ça n'est pas de refus... à moins que... C'est un gros secret, Cadio!

CADIO.

Si c'est quelque chose contre la république, ne me le dites pas, je serais forcé...

LA MÈRE CORNY.

Non, non! ça n'est rien comme ça. Dis-moi, Cadio, je me fie à ta vérité, à toi. Tu as toujours été si honnête et si juste! Réponds-moi en franchise : étais-tu content ou fâché d'avoir consenti une manière de mariage avec?...

CADIO.

Ce mariage-là, mère Corny, a fait le malheur de ma vie!

LA MÈRE CORNY.

Bien, bien! alors... voilà ce que c'est. Quand le citoyen Rebec a quitté notre paroisse par la peur qu'il a eue des menaces du délégué, encore que les bleus nous aient laissés tranquilles, mon pauvre homme a été nommé municipal, et bien étonné qu'il a été quand il a retrouvé au registre de l'état-civil les deux feuilles que Rebec avait promis de déchirer.

CADIO.

Je sais par lui qu'elles y sont encore.

LA MÈRE CORNY.

Et ça te contrarie?

CADIO.

Je voudrais qu'elles n'y eussent jamais été!

LA MÈRE CORNY.

Elles n'y sont plus, les v'là.

CADIO, ému, regardant les papiers.

Ah! vraiment? vous me les rendez?

LA MÈRE CORNY.

Pour que tu les rendes à mes pauvres brigandes, qui les brûleront d'accord avec toi.

CADIO.

Elles sont averties?

LA MÈRE CORNY.

Nenni! elles ne savent rien, sinon que je voulais les voir.

CADIO.

C'est donc votre mari qui a soustrait?...

LA MÈRE CADIO.

Non! il n'eût point osé! Après sa mort, on a nommé un ancien

royaliste à sa place; j'ai dit au nouveau maire en causant : Faudrait enlever ça, c'était promis! — Il n'a pas eu peur, lui! Il croyait que la république allait nommer un roi. On le croyait tous, bonnes gens, après la paix de Nantes! Mais v'là que ça ne va plus si bien, puisque vous fusillez tous les royalistes! Tant qu'à ces feuilles, je te les donne. Tu les remettras fidèlement, pas vrai?

CADIO.

Je m'y engage, vous pouvez retournez chez vous. Pour mon compte, je vous remercie. En quoi puis-je vous obliger?

LA MÈRE CORNY.

Tu peux m'obliger grandement. J'ai un de mes gars, le plus jeune, qui est soldat dans ton régiment, et qui est enragé, voyez un peu! de se battre avec vous autres. Prends-le auprès de toi quand on ira au feu, empêche-le d'y aller!

CADIO.

Voilà ce que je ne peux pas vous promettre, mais je peux lui faire avoir de l'avancement, s'il le mérite, et en tout cas lui témoigner de l'intérêt. Dites-moi le nom de son bataillon.

LA MÈRE CORNY, lui donnant un autre papier.

Tiens, c'est là, en écrit. En te remerciant, Cadio; mais je vois venir Rebec. Je n'ai pas de fiance en lui, et je me sauve : ne lui dis pas...

CADIO.

Soyez tranquille, je le connais!

SCÈNE III.

CADIO, REBEC.

CADIO.

Pourquoi es-tu ici? Tu m'avais promis de ne pas quitter Carnac tant qu'il y aurait des malades et des blessés dans ton auberge?

REBEC.

Un mot en secret, capitaine!

CADIO.

Je t'écoute.

REBEC.

Nos braves blessés vont bien, on les soigne au mieux, et bientôt ils pourront rejoindre. Il s'agit d'une affaire... assez importante;... mais je voudrais connaître ta façon de penser.

CADIO.

Pas de préambule, je n'ai pas le temps de faire la conversation; dis tout de suite.

REBEC.

Permets, permets! Tu es toujours chargé, pour ta part, de la

garde des prisonniers et de la noble fonction de faire expédier les infâmes?

CADIO.

Tu le sais fort bien, mais abstiens-toi des qualifications, nul n'a le droit d'insulter les condamnés.

REBEC.

Bien, capitaine, bien! vous parlez noblement... Cependant... tu tiens à ce que tous y passent?

CADIO.

Je tiens à faire mon devoir.

REBEC.

Il est rude, conviens-en.

CADIO.

Cela ne te regarde pas.

REBEC.

Si fait. Tout citoyen éprouvé comme je le suis a le droit de penser.

CADIO.

Ne fais pas sonner si haut ta fidélité, toi qui avais des armes et des munitions anglaises cachées dans ta maison!

REBEC.

J'avais prévu qu'elles vous serviraient, et tu serais ingrat de m'en faire un crime.

CADIO, souriant un peu.

Le fait est qu'elles nous ont bien servi!

REBEC.

Et puis j'ai racheté ma faute, si c'en est une, en soignant vos blessés.

CADIO.

Alors que veux-tu? finissons-en!

REBEC.

Je disais... je disais que tous ces prisonniers ne sont pas également coupables. Ceux qui étaient à Londres n'avaient pas ratifié le traité de la Jaunaie.

CADIO.

Ils sont solidaires des mensonges et des trahisons de leur parti.

REBEC, insinuant.

Permets, permets! La preuve qu'ils ne s'entendaient pas dans ce temps-là, c'est qu'ils n'ont pas pu s'entendre à Quiberon. Je ne dis pas que la convention puisse les absoudre, mais le général Hoche... Il est certain que, s'il le pouvait, il leur ferait grâce. Il est parti bien vite, pour ne pas voir cette longue et sanglante exécution. Il s'en lave les mains, et les vôtres sont condamnées à verser froidement le sang des vaincus! C'est commode, conviens-en, de se tirer comme ça des choses désagréables! On s'en va couronné des lauriers de la victoire, adoré des populations,... et le rude militaire, l'homme austère et résigné, comme voilà le général Lemoine... et toi-même,

vous restez chargés de la besogne du bourreau et de l'exécration des royalistes passés, présens et à venir. L'exécution tire à sa fin, il est temps. Vos soldats se lassent et s'attristent. Je les vois, je les observe; ils ne rient ni ne chantent, et les cabarets, où, au commencement, on venait, dit-on, pour s'étourdir et s'exalter, sont muets et déserts aujourd'hui. Toi-même, capitaine Cadio, tu es pâle, tu es malade, tu en meurs!

CADIO, troublé.

N'importe, j'irai jusqu'au bout!

REBEC.

Il paraît qu'ils meurent bien, ces malheureux?

CADIO.

Ils n'ont que cela à faire pour se racheter de la honte.

REBEC.

Alors, toi, tu es incorruptible?

CADIO, se redressant.

Que signifie ce mot-là?

REBEC, embarrassé.

J'ai voulu dire inflexible!

CADIO.

Le mot t'a échappé, il m'éclaire! Tu me crois capable...

REBEC.

Mon Dieu, mon Dieu! tu es homme comme un autre! Tu m'as écouté quand je t'ai révélé la validité de ton mariage; tu as profité de mon conseil pour faire valoir tes droits. Je t'ai rendu là un service que tu ne dois pas oublier, Cadio!

CADIO.

Tu as cru... Oui, je me souviens à présent; tu as dû croire et tu as cru que je spéculerais sur la situation comme toi, imbécile!...

REBEC, inquiet.

Tu te fâches... Tu es mal disposé, je te quitte.

CADIO, le retenant.

Non pas, tu es chargé de négocier la rançon de quelque prisonnier, et tu as cru que je m'y prêterais. Tu vas te confesser, ou bien...

REBEC, effrayé.

Non, non! ne me traite pas en suspect... Diable! je n'ai pas envie de m'exposer pour cette dame...

CADIO.

Quelle dame? réponds tout de suite!

REBEC.

Je dirai tout, j'irai au-devant de tes soupçons. Je venais pour te révéler un complot tendant à délivrer deux prisonniers condamnés à mort dans la séance d'hier, Saint-Gueltas et Raboisson. J'avoue que le dernier m'intéresse, mais...

CADIO.

Quelle est la femme qui s'intéresse à Saint-Gueltas? Nomme-la, je le veux!

REBEC.

C'est celle que les insurgés appellent *la grand'comtesse*, c'est la citoyenne du Roseray.

CADIO.

Tu as reçu des offres?

REBEC.

Je m'en suis laissé faire pour pénétrer cette infernale machination. (Baissant la voix et observant Cadio.) Elle offrirait deux cent mille francs...

CADIO.

Voilà qui est bon à savoir.

REBEC.

Il est bien entendu que tu n'es pas plus tenté que moi...

CADIO.

Je ne le suis pas, mais tu l'es. Tu vas tout avouer, ou je t'arrête.

REBEC.

M'arrêter? Comme tu y vas!... Je révélerai tout ce que je sais. Si Saint-Gueltas et Raboisson, qui sont ou seront avertis, peuvent, au moment de l'exécution, se jeter dans la palude qui borde la prairie et franchir le Loc'h à la nage, ils trouveront sur l'autre rive les moyens de fuir.

CADIO.

Tu ne sais rien de plus?

REBEC.

Rien, je le jure!

CADIO, à deux soldats qui passent pour relever la garde.

Mettez ce citoyen aux arrêts.

REBEC.

Tu m'empoignes quand même? Sacristi, c'est mal, cela, c'est injuste!

CADIO.

Si tu as dit la vérité, tu n'as rien à craindre, tu seras libre dans deux heures.

SCÈNE IV.

(Six heures du matin, même jour. — Un bois qui descend en pente au bord de la rivière du Loc'h, à une faible distance d'Auray. — En face est la prairie appelée aujourd'hui le Champ des Martyrs (1). C'est le lieu de l'exécution, encore désert.)

CADIO, MOTUS, QUELQUES SOLDATS.

CADIO, postant ses hommes de distance en distance dans le taillis qui borde le rivage.

Tenez-vous cachés et faites feu sur les prisonniers qui tenteraient

(1) On a enclos cette prairie, et on y a élevé une chapelle expiatoire sous la restauration. On y va en pèlerinage, et il s'y fait des miracles.

de s'évader par ici, à moins que la trompette ne vous avertisse d'attendre. (A Motus.) Viens avec moi. (Ils montent un peu plus haut dans le bois.)

MOTUS.

D'ici, mon capitaine, nous verrons sans qu'on nous voie, et nous distinguerons sans empêchement le lieu de l'exécution. La chose n'est point gaie, quoi qu'on en dise; mais nous ne sommes point ici pour notre plaisir.

CADIO.

Non sans doute. Raboisson était un homme doux et railleur, ne croyant pas au bien, mais n'aimant pas le mal.

MOTUS.

Tu l'as connu quand tu servais, malgré toi, de trompette sur la cornemuse, du temps de la guerre de Vendée?

CADIO.

Oui, j'ai vu là plusieurs de ceux que je suis forcé de condamner aujourd'hui.

MOTUS.

Te souviens-tu, mon capitaine, du jour où je t'ai bandé les yeux au château de Sauvières?...

CADIO.

Oui certes, je m'en souviens, aujourd'hui surtout!

MOTUS.

Et moi, ça me revient comme dans un rêve. On faisait semblant de vouloir te fusiller.

CADIO.

Et j'avais peur.

MOTUS.

Oh! tout le monde a peur la première fois devant la gueule d'un fusil; mais quand je pense que, sans l'humanité et la patience du capitaine Ravaud, j'aurais fusillé comme espion l'homme le plus brave que j'aie jamais connu?

CADIO.

Je t'entends, nous fusillons là-bas des gens qui meurent mieux que je n'aurais su mourir alors!

MOTUS.

Sans t'offenser, mon capitaine, l'émigré Raboisson est un citoyen poli que je regretterais d'abattre...

CADIO.

Tu peux être tranquille là-dessus. Raboisson n'essaiera pas de fuir.

MOTUS.

Alors tant mieux. Le bandit Saint-Gueltas ne m'intéresse pas, d'autant plus que tu lui en veux...

CADIO.

A présent non, s'il accepte son arrêt. La haine expire devant les tombeaux. Silence! attention à ce qui se passe là-bas!

MOTUS, au bout d'un moment.

Voilà le détachement. Pas un seul curieux aujourd'hui. Ils se sont dégoûtés d'être écartés de la scène par la prudence des camarades.

CADIO.

La campagne est déserte là-bas. Les mesures d'évasion sont donc concentrées par ici.

MOTUS.

Mon capitaine, voilà des gens qui coupent de l'osier dans la palude. C'est pour frayer ou indiquer le chemin aux fuyards.

CADIO.

C'est possible; mais que signifie cette halte à l'entrée de la prairie? Les fossoyeurs sont-ils gagnés aussi? Ils n'ont pas fini d'ouvrir la tranchée où doivent tomber les condamnés.

MOTUS.

Mon capitaine, je les connais tous; si tu veux me prêter ta lorgnette, je te dirai leurs noms.

CADIO.

Je ne veux pas le savoir. Je serais forcé de les condamner aussi à mourir. Empêchons l'évasion, et ne recherchons pas ceux qui la fa vorisent.

MOTUS.

Ah! je vois d'ici Saint-Gueltas, du moins je crois...

CADIO.

Je le vois, moi, sois tranquille!

SCÈNE V.

(Dans la prairie en face. — Une clôture en haie vive sans continuité borde le talus qui descend à la palude. Au-delà est la rivière, puis le bois où sont cachés Motus, Cadio et ses hommes. — De grands arbres bordent un chemin, de l'autre côté de la prairie. — Quarante condamnés au centre d'un détachement d'infanterie sont à l'entrée. — Les soldats séparent les condamnés en deux groupes de vingt personnes chaque.)

SAINT-GUELTAS, RABOISSON, L'ABBÉ SAPIENCE, STOCK,
UN SOUS-OFFICIER, UN SOLDAT, DEUX JEUNES SOLDATS.

SAINT-GUELTAS, qui regarde tout avec attention et curiosité, à Raboisson, qui est près de lui.

Je ne vois pas encore comment on va s'y prendre pour nous expédier.

RABOISSON, tranquille et souriant.

Aucun de ceux qui sont venus ici avant nous pour la même affaire qui nous y amène ne reviendra nous le dire; mais je vois ce que c'est : on creuse une fosse de vingt-cinq ou trente pieds de long, on nous forme en pelotons de vingt individus, on nous range face à la tranchée, et on nous fusille par derrière à bout portant. Nous tombons le nez en terre, et tout est dit. Nous sommes morts et enterrés du coup!

SAINT-GUELTAS.

C'est une mort ignoble! Et personne ici pour nous voir tomber! personne ne racontera avec quelle assurance ou quelle grâce nous aurons su mourir! Pas un regard ami, pas une larme d'amour!

UN SOLDAT, bas à son camarade.

Ces rosses de terrassiers n'en finiront donc pas aujourd'hui? Est-ce embêtant d'attendre comme ça?

L'ABBÉ SAPIENCE, qui l'écoute.

Oui, c'est une infamie, une cruauté gratuite! on prolonge notre agonie.

LE SOLDAT.

Ah! si vous croyez que ça nous amuse, nous, d'être là pour ce que nous avons à y faire!

UN SOUS-OFFICIER, au soldat.

Huit jours de salle de police pour avoir parlé aux condamnés! (Il court aux fossoyeurs.) Ça finira-t-il, voyons, sacré mille tonnerres? Qui m'a flanqué des clampins comme ça? Voulez-vous qu'on vous fasse dépêcher, la baïonnette dans les reins?

UN TOUT JEUNE SOLDAT, tout bas à un autre.

Si ça dure encore cinq minutes, mon fusil me tombera des mains. La tête me tourne et le cœur me manque.

L'AUTRE.

Allons, allons, c'est la consigne, faut y aller! (Le jeune soldat s'évanouit.)

LE SOUS-OFFICIER.

Qu'est-ce qu'il y a? mille noms de...

L'AUTRE JEUNE SOLDAT.

Faites excuse, mon caporal, c'est le camarade qui ne peut pas supporter l'ennui d'attendre... (Le sous-officier jure et tempête. Il est aussi ému que les autres et se soutient par la colère. Les terrassiers effrayés se hâtent.)

SAINT-GUELTAS, à Raboisson, à l'autre bout de la prairie.

Il paraît qu'on veut nous donner le temps de dire nos prières! Que signifie cette pose que nous faisons ici?

RABOISSON.

Je ne sais, qu'importe? La vie n'est pas belle, mais on peut bien la supporter un quart d'heure. Regarde donc le soldat qui est à ma gauche.

SAINT-GUELTAS.

Le diable m'emporte, c'est Stock! un de ceux qui vont nous tuer. Il s'est enrôlé dans les bleus après Savenay pour sauver sa vie, le lâche! Je veux le faire pâlir! (Haut.) C'est aujourd'hui le 10 août, je crois! (Stock fait un geste de menace comme s'il voulait prendre Saint-Gueltas au collet, et lui glisse un billet dans la main.)

RABOISSON, bas.

Qu'est-ce que c'est?

SAINT-GUELTAS, après avoir lu à la dérobée.

La comtesse veut et peut nous sauver; il ne faut qu'un moment d'audace. (Il lui passe le billet.)

RABOISSON, après avoir lu.

Très aimable de sa part! tu la remercieras pour moi.

SAINT-GUELTAS.

Tu ne veux pas profiter?...

RABOISSON.

Ma foi, non, je suis las de vivre; nous le sommes tous! Notre cause est perdue, nous ne pouvons plus protester que par notre mort; sachons mourir, ce n'est pas le diable.

SAINT-GUELTAS.

Eh bien! moi, je ne veux pas mourir bêtement! Il me faut une dernière aventure, une dernière émotion! Je cours embrasser ma belle amie, et je reviens ici partager ton sort.

RABOISSON.

Alors fais attention au signal qu'elle t'indique.

SAINT-GUELTAS.

Oui, je suis de sang-froid, et pourtant le cœur me bat! Grâce à cette femme terrible et charmante, l'amour aura mes dernières palpitations!

RABOISSON.

Allons, tu es heureux à ta manière jusqu'au bout! Moi, je vais plus tranquillement au repos du néant absolu. Regarde comme la nature est insensible à nos désastres! Le soleil rit dans ce charmant paysage. La rivière chante là-bas sous les saules, les oiseaux font leurs nids sur ces buissons qui nous entourent, et se dérangent à peine. — Et les hommes! regarde là-bas ces pêcheurs qui jettent leurs filets... Comme ils se soucient peu de nous! Le coup qui nous frappera leur fera à peine lever la tête, et les oiseaux, un instant effarouchés, reprendront leur ouvrage et leurs chansons!

SAINT-GUELTAS.

Moi, je regarde cette terre dont l'herbe est foulée sous nos pieds et qui attend nos cadavres pour reverdir. Sais-tu que l'endroit est bien choisi pour notre sépulture? il est très joli, ma foi! Qui sait si dans quelques années on n'y viendra pas en pèlerinage?

L'ABBÉ SAPIENCE, qui s'est rapproché d'eux.

On y viendra, monsieur! La république se perd en nous sacrifiant, et le martyre va nous sanctifier!

RABOISSON, riant.

Alors nos ossemens feront des miracles? Parlez pour vous, monsieur; mais moi qui n'ai jamais cru à rien, je ne ferai pas marcher les paralytiques.

SAINT-GUELTAS.

Et moi donc! à moins que ma poussière ne serve à composer des

philtres amoureux... (On entend des cris et des imprécations sur le côté de la prairie qui est opposé à la palude. C'est une rixe simulée entre des paysans pour attirer les regards de ce côté-là.

RABOISSON.

C'est le signal, adieu!

SAINT-GUELTAS.

Non pas, au revoir! (Il se baisse, traverse les buissons, se laisse rouler au bas du talus, rampe dans l'oseraie de la palude et se jette dans la rivière.)

UN SOLDAT, s'en apercevant et parlant à son voisin.

Eh bien! en v'là, un crâne! Ne dis rien, il a bien gagné d'en être quitte.

L'AUTRE.

Mais c'est un chef, et un rude!

LE PREMIER.

Ah! tant pis, c'est un de moins à descendre

STOCK, bas à Raboisson,

Eh bien! et vous?

RABOISSON.

Merci, Stock, je suis bien ici.

STOCK, à part.

Mieux que moi!

SCÈNE VI.

(Dans le bois, sur l'autre rive du Loc'h. — Saint-Gueltas, au moment d'aborder, est aperçu par les bleus en embuscade, qui tirent sur lui. Il disparaît.)

MOTUS, CADIO, SAINT-GUELTAS, LOUISE, UN SOUS-OFFICIER, UN SOLDAT.

MOTUS, qui observe d'un peu plus haut avec Cadio.

L'affaire est faite, mon capitaine.

CADIO.

A moins qu'il ne nage entre deux eaux. Regardons bien!

MOTUS, au bout de quelques minutes.

Il ne pourrait pas si longtemps que ça. Il a été au fond.

CADIO.

Non! Vois! (Il vise Saint-Gueltas, qui a abordé sous les buissons et qui monte droit à lui sans le voir.

LOUISE, sortant du taillis à côté de Cadio, se jette à ses genoux, qu'elle embrasse.

Grâce pour lui, et je suis à toi! (Cadio éperdu laisse retomber son arme.— Louise s'élance au-devant de Saint-Gueltas.) Fuyez!

SAINT-GUELTAS.

Louise?

LOUISE.

J'ai agi sous le nom d'une autre pour vous décider...

SAINT-GUELTAS.

Ah! généreuse amie!... Viendras-tu avec moi?

LOUISE.

Jamais! Fuyez!

SAINT-GUELTAS, voyant Cadio.

Ah! ah! je comprends! Je n'accepte pas!... Monsieur Cadio, je vous remercie; mais j'ai fait serment à mes amis de retourner mourir avec eux. J'y vais, ne vous en déplaise! (Il s'élance vers la rivière, s'y jette en plongeant, échappe aux balles des soldats embusqués, traverse la palude sans que les soldats de la prairie qui le couchent en joue tirent sur lui, et, remontant le talus, va prendre son rang auprès de Raboisson pour être fusillé, aux acclamations des prisonniers et des soldats. Raboisson lui serre la main. Au moment où ils tombent, on entend le cri de *vive le roi!* et un coup de fusil plus loin derrière eux.)

UN SOUS-OFFICIER.

Qu'est-ce que c'est? nom de...

UN SOLDAT.

C'est Stock qui s'est brûlé la cervelle, mon caporal. Faites pas attention. C'était un Suisse; il avait le mal du pays!

SCÈNE VII.

(Dans le bois. Cadio et Motus ont porté Louise évanouie sur l'autre versant de la colline.)

LOUISE, CADIO.

LOUISE, revenant à elle.

Ah! Dieu! c'est fini?

CADIO.

Vous êtes libre, mademoiselle. Saint-Gueltas n'est plus, et voici tout ce qui vous liait à moi! (Il lui remet les feuilles du registre que lui a confiées la mère Corny, et s'éloigne précipitamment en faisant signe à Motus d'accompagner Louise où elle voudra.

SCÈNE VIII.

(Midi. — Dans les ruines d'un couvent entre Carnac et Auray.)

MARIE, ROXANE, LOUISE, HENRI.

MARIE.

Oui, laissons passer la grande chaleur. Louise a besoin d'une heure de repos. Ici nous aurons l'ombre et la solitude.

HENRI.

Si vous y êtes bien, je vais donner l'ordre au postillon de dételer les chevaux. (Il s'éloigne.)

LOUISE, accablée.

Ah! Marie, que de bontés pour moi! Comment avez-vous pu retrouver ma trace? Je ne comprends plus rien à ce qui m'arrive aujourd'hui!

ROXANE.

Nous avons deviné ton projet plus que nous ne l'avons découvert;

mais le secret n'a point été si bien gardé que nous n'ayons pu te suivre à Auray, où l'affaire de ce matin est déjà connue. Ah! Louise, quelle folie que de t'exposer pour sauver ce misérable! Tu l'aimais donc toujours?

LOUISE.

Non certes! j'ai cessé de l'aimer le jour où l'espoir d'avoir un fils l'a trouvé insensible et hautain; mais le souvenir de l'enfant est sacré, et, quelque haïssable que fût le père, je lui devais ce que j'ai tenté pour lui. Ah! je hais tous mes souvenirs, sauf celui du pauvre enfant et celui de la générosité de Cadio!

MARIE, l'embrassant.

Et celui de mon amitié, ingrate?

LOUISE, se jetant dans son sein.

Oh! toi!... Mais tu ne me blâmes pas, toi, j'en suis sûre?

MARIE.

Non. J'admire ta grandeur d'âme au contraire, car ce n'est pas une dernière faiblesse de l'amour, je le sais. (A Roxane.) Ne la grondez pas : ce serait à nous, républicains, de la trouver coupable pour avoir voulu sauver un de nos pires ennemis; mais moi, devant les châtimens et les supplices, je suis faible aussi, et j'aurais fait comme Cadio : je n'aurais pas tiré sur Saint-Gueltas.

ROXANE.

Cadio! allons, il n'y a pas à dire, c'est un grand cœur, de nous avoir rendu ces actes! Je serais capable de l'embrasser, s'il était là.

HENRI, approchant.

Il y est, je viens de l'apercevoir là-bas. Entrez dans cette chapelle ruinée, si vous ne voulez pas le voir.

ROXANE.

Mais moi, je veux bien le voir, le remercier...

HENRI.

Pas encore, il paraît fort troublé. Laissez-moi connaître l'état de son âme, Marie peut rester, elle le calmera encore mieux que moi. (Louise et Roxane s'éloignent.)

SCÈNE IX.

LES MÊMES, CADIO, MOTUS, puis LOUISE et ROXANE, qui s'étaient retirées à l'arrivée de Cadio.

CADIO, voyant Motus derrière lui.

Que viens-tu faire ici? où est la personne que je t'ai dit d'accompagner...

MOTUS.

Mon capitaine, j'ai exécuté tes ordres. J'ai accompagné la jeune citoyenne jusqu'à la porte d'Auray, où elle m'a dit qu'elle voulait

entrer seule. De là j'ai été à la prison, faire mettre en liberté le citoyen Rebec, après quoi, pensant bien que tu viendrais ici selon la coutume, je m'y suis rendu pour te communiquer une pétition... Mais je vois que ce n'est pas le moment, tu n'as pas l'air absolument satisfait.

CADIO.

Dis toujours.

MOTUS.

Eh bien! c'est la citoyenne Javotte, la belle fille et la brave patriote, qui n'a point voulu rejoindre son bourgeois, et qui souhaiterait l'honneur d'être attachée au régiment en qualité de cantinière, si la chose ne te déplaît pas.

CADIO.

Accordé.

MOTUS, ému.

Merci, mon capitaine.

CADIO.

Laisse-moi à présent.

MOTUS.

Sans t'offenser, mon capitaine, tu me parais plus molesté que de coutume...

HENRI, paraissant.

Ne t'inquiète pas, mon brave, je suis là. (Motus fait le salut militaire et s'éloigne.)

CADIO, surpris de voir Henri.

Toi? (Voyant Marie.) Et vous? Où est mademoiselle...

HENRI.

En sûreté, nous y avons pourvu.

CADIO.

Vous savez donc ce qui s'est passé tantôt?

MARIE.

Elle nous l'a dit. Elle t'admire et te bénit, Cadio!

CADIO, avec amertume.

Vraiment! Elle est émerveillée de se trouver libre au moment où, pour sauver son amant, elle consentait à suivre son mari?

HENRI.

Tu crois donc toujours l'être?

CADIO.

Non, elle ne m'est plus rien. Moi aussi, je suis libre; j'oublierai.

MARIE.

Que venais-tu donc faire dans cette solitude, Cadio?

CADIO.

Je ne venais pas me brûler la cervelle. J'appartiens à la patrie; je suis tout à elle à présent que je n'ai plus d'injure à venger. Je venais ici chercher le calme que j'y trouve quelquefois. C'est le couvent où j'ai failli être moine. Je me demande si ce n'était pas là

ma destinée! Je serais chassé, je serais errant aujourd'hui; mais j'aurais dans l'esprit une idée fixe : celle de me préserver de l'amour pour plaire à Dieu, tandis que je m'en suis préservé pour remplir un devoir chimérique, celui de rester digne d'une femme qui me méprisait.

HENRI.

Que dis-tu là? Tu as donc toujours aimé Louise?

CADIO.

A présent je peux l'avouer : je l'ai aimée comme je l'ai haïe, passionnément! sans aucun espoir, et, rempli de dégoût pour le choix qu'elle avait fait, je me suis obstiné à être un homme plus fort, plus brave, plus chaste que celui qu'elle me préférait. Ah! l'effroyable travail auquel je me suis condamné pour plier ma nature contemplative à ces habitudes d'énergie et de stoïcisme! J'ai failli en devenir fou!.. Et quand, après avoir vaincu tous mes instincts, j'avais réussi à me rendre terrible au lieu de tendre que j'étais, je me retrouvais toujours en face de l'impossible! — Elle ne saura pas tes souffrances, elle n'assistera pas à tes combats, tu n'auras jamais un nom qui remplisse une page de l'histoire, et dont l'éclat efface celui que ton rival a reçu de ses pères. Elle ne rougira pas de t'avoir méconnu, elle ne se doutera pas que tu es supérieur à son idole! — Voilà ce que je me disais, Henri! Ah! pourquoi as-tu mis dans mon cœur cette soif de devenir un homme? Je ne pouvais pas aspirer à demi, moi qui dès l'enfance m'étais paresseusement abandonné à la facile douceur de ne rien être! J'étais heureux dans ce temps-là, heureux comme l'oiseau des bois et comme la fleur des bruyères! Tu m'as fait croire que la race humaine était plus noble, plus digne du regard de Dieu; hélas! j'ai foulé aux pieds la musette du bohémien, et j'ai pris le sabre qui donne l'envie de tuer, le cheval dont la course enivre! J'ai respiré l'odeur de la poudre, et je me suis cru bien grand! Pauvre fou! j'oubliais que l'homme développe en lui, avec la fièvre de la lutte, la fièvre de l'amour, et que plus il fait bon marché de sa vie, plus il est avide d'un jour où sa vie se complète par le bonheur. Ah! mes amis, n'admirez pas votre ouvrage, vous avez fait un malheureux!

MARIE, lui prenant la main.

Si Louise avait quitté brusquement Saint-Gueltas pour venir avec toi, est-ce que tu l'aurais estimée?

CADIO.

Il y a eu un jour où, dans l'horreur du carnage, elle m'a mis une arme dans la main en me disant : Garde-moi, venge-moi! Elle ne savait ce qu'elle faisait, elle l'a oublié peut-être! Moi, je m'en souviens, car ce jour-là j'étais passé dieu, j'étais invulnérable! Une

seule petite blessure a fait couler mon sang, elle l'a essuyé, elle pleurait. Moi, j'étais heureux, j'étais fou! J'aurais dû mourir ce jour-là.

MARIE.

Et aujourd'hui tu crois que sa reconnaissance est moindre, son amitié moins sincère?

CADIO.

Aujourd'hui, elle aime Saint-Gueltas mort, comme elle l'a aimé vivant. Le destin qui me poursuit a donné une belle mort à ce maudit, et à moi l'affront de la lui laisser conquérir, sous peine d'être lâche en tuant de ma main un rival sans défense. Louise s'est flattée de m'avoir désarmé en me promettant... Ah! dites-lui bien que ce n'est pas pour elle, mais pour moi-même que je me suis abstenu de le frapper! Dites-lui que sa promesse était lâche et odieuse; elle a cru que je voulais d'elle autre chose que son amour! Elle m'a jugé d'après lui! Tenez! son âme est flétrie comme sa personne, comme sa vie, comme son honneur. Tout est usé en elle, la joie d'être mère et la douleur de l'avoir été. Son cœur est glacé, les baisers d'un débauché ont souillé ses lèvres... Il ne reste plus d'elle que la brigande ennemie de son pays et alliée des traîtres. Ses vœux sont pour l'Angleterre, le Dieu qu'elle prie est le même fétiche que les moines voulaient me faire adorer ici; c'est le roi du ciel qui gouverne le monde à la façon des rois de la terre, en consacrant l'esclavage! Elle méprise le peuple dont elle s'est servie pour nous faire la guerre et dont elle rougirait d'accepter l'alliance... Elle est vaine, elle est folle, elle est aveugle,... et je l'aimais, moi qui aurais dû la trouver indigne d'être la compagne d'un soldat de la république!

LOUISE, paraissant.

J'en suis indigne, Cadio, c'est vrai! Considérez-moi comme morte et pardonnez-moi. Un éternel repentir expiera mon égarement.

CADIO.

Que je vous pardonne! Est-ce que vous l'accepteriez, mon pardon?

LOUISE.

Puisque je vous le demande...

CADIO.

Ah! vous n'accepteriez pas celui de l'amour...

MARIE.

Aujourd'hui, non! Son âme est brisée; mais le temps efface les plus cruels souvenirs. (Bas.) Reviens dans un an, Cadio, et je te réponds d'elle.

CADIO, avec douleur.

Elle pleure!... elle pleure amèrement!... Louise, est-ce *lui* que vous pleurez?

LOUISE.

Non, Cadio, c'est le mal que je t'ai fait.

HENRI.

Vous pouvez le réparer, Louise. Vous voyez bien qu'il vous aime plus que jamais!

LOUISE.

Eh bien! qu'il revienne dans un an. Jusque-là je vivrai de sa pensée, elle aura purifié mon âme et retrempé ma vie! (Elle s'éloigne.)

CADIO.

Un an! Elle veut porter le deuil de Saint-Gueltas...

MARIE.

Non! Elle t'aime depuis la terrible journée de Carnac. Je le sais, moi; mais elle craint l'amertume de tes ressentimens, et des reproches qu'elle ne mérite plus de toi, puisqu'elle se les fait à elle-même.

CADIO.

Elle m'aime et elle me craint!... Ah! je serais un lâche si j'achevais de briser ce pauvre cœur de femme! Non, non, Marie, dites-lui que je n'ai pas travaillé en vain à me rendre fort. Je saurai étouffer en moi les tortures de la jalousie. C'est à cela maintenant que j'appliquerai ma volonté; je me suis soutenu par la haine, je saurai m'élever par l'amour.

HENRI.

Bien, Cadio! Te voilà dans le vrai; tu entres dans le grand courant qui entraîne la patrie, lasse de violence, vers la réconciliation. Le besoin d'aimer est l'impérieux résultat de nos déchiremens. Tu vas quitter cette sanglante arène pour quelques semaines, j'apportais ici ton congé; tu le trouveras à Auray. Viens nous rejoindre à Nantes, où nous emmenons Louise. Là, vous oublierez que vous représentez tous deux les partis extrêmes de la lutte : elle, le passé avec ses erreurs, toi, le présent avec ses excès. Marie m'a pardonné d'être gentilhomme, Louise te pardonnera d'être sans famille. Le temps est venu où l'on ne vaut que par soi-même; la révolution a consacré le principe, c'est à l'amour de sanctifier le fait.

ROXANE, qui l'écoute.

C'est bien fort, Henri, ce que tu dis là!... Si au moins Cadio était général!

HENRI.

Soyez tranquille, il le deviendra!

GEORGE SAND.

ÉTUDES

DE MŒURS ROMAINES

SOUS L'EMPIRE

II.

LES DÉLATEURS.

L'empire romain est très légitimement sorti de la république. La plupart des institutions que nous croyons l'œuvre des césars sont plus anciennes qu'eux; mais, en les empruntant au passé, ils ont eu soin de les dénaturer : elles étaient des garanties de liberté, ils en ont fait des instrumens de despotisme (1). C'est ce qui arrive pour les délateurs. Ce nom sinistre est un de ceux qui caractérisent pour nous la tyrannie impériale. Il y avait pourtant des délateurs sous la république, dans la limite où un pays libre les comporte. — On sait que les Romains ne connaissaient pas cette institution qu'on appelle le ministère public; ils n'avaient pas de magistrats spéciaux pour rechercher et poursuivre les délits au nom de l'état. Ce soin était remis aux magistrats ordinaires, et à leur défaut tous les citoyens avaient le droit de s'en charger. C'était un droit dont on usait très volontiers à Rome, surtout dans les momens d'agitation. La vie des hommes politiques se passait alors à attaquer et à

(1) Voyez la *Revue* du 1er juin 1867.

se défendre. Caton fut quarante-quatre fois accusé et bien plus souvent accusateur. A quatre-vingt-dix ans, on le vit reparaître sur le forum pour dénoncer au peuple Servius Galba, qui avait massacré, au mépris des traités, toute une tribu de Lusitaniens; mais ce rôle d'accusateur semblait convenir surtout quand on était jeune. Les ambitieux qui se sentaient du talent et voulaient qu'on le sût trouvaient ce moyen commode pour se faire vite connaître : ils choisissaient un des personnages les plus importans et les moins recommandables du parti opposé et le traduisaient devant le peuple. S'ils réussissaient à produire un grand scandale, les yeux de tous étaient désormais fixés sur eux : c'était une manière triomphante d'entrer dans la vie publique; César et Cælius débutèrent ainsi. Il vint cependant vers cette époque quelque scrupule aux esprits délicats sur cette façon de trouver leur bien dans le mal d'autrui. Le patriotisme s'affaiblissait, les traditions anciennes étaient remplacées par un esprit nouveau, et l'on commençait à mettre au-dessus de toutes les vertus des temps antiques cette qualité charmante qui se composait d'un mélange d'élévation d'âme et de distinction d'esprit, et que les philosophes appelaient *l'humanité*. Cicéron, qui pourtant avait commencé par attaquer Verrès, déclarait dans ses derniers ouvrages « qu'il lui paraissait inhumain d'employer à la perte des gens un art que la nature avait créé pour les sauver. »

La législation semblait avoir prévu ces scrupules, et elle usait, pour les vaincre, d'un moyen fort efficace. Ceux qui avaient fait condamner quelqu'un recevaient le quart de ses biens; de là vint, dit-on, qu'on leur donnait le nom de *quadruplatores*. Comme il était alors interdit aux avocats de se faire payer, il se trouva qu'il était plus lucratif d'accuser que de défendre, et les gens pressés de s'enrichir en firent naturellement un métier; mais c'était un métier beaucoup plus avantageux qu'honorable, et l'on estimait fort peu ceux qui en tiraient profit. « Je ne veux pas me faire dénonciateur de profession, dit un parasite de Plaute; il ne me convient pas d'aller sans péril arracher leur bien aux autres; je n'aime pas ceux qui agissent ainsi. » Il trouve bien plus honnête de suivre l'exemple de son père et de tous ses aïeux, « qui, comme des rats, ont toujours mangé le pain d'autrui. » Horace ne parle pas d'eux avec beaucoup plus de sympathie dans ce passage où il dépeint deux célèbres accusateurs de son temps « dont la voix, dit-il, s'est éraillée à dire du mal; » il n'y a que le dernier trait qui les relève un peu. « Ils se promènent avec leurs dossiers sous le bras, et causent tous deux des frayeurs terribles aux fripons. »

Les accusateurs de l'empire n'ont guère effrayé que les honnêtes gens. Ne semble-t-il pas qu'on avait le sentiment confus de cette différence, puisqu'on leur donna un nom nouveau? C'est vers le

règne d'Auguste qu'on les trouve appelés pour la première fois des *délateurs*. Ils étaient alors très occupés. Sans parler de ceux qui poursuivaient les infractions aux anciennes lois, les lois nouvelles leur donnaient beaucoup à faire. Auguste avait pris des mesures rigoureuses contre les gens qui ne voulaient pas se marier. A son instigation, les délateurs s'introduisaient dans les familles pour voir si tout y était en règle, et si ces mariages qu'on avait contractés pour avoir l'air de se soumettre à la volonté de l'empereur étaient bien sérieux. Ce fut un grand tourment pour cette époque que cette inquisition intérieure, et Tacite a raison de dire qu'après avoir souffert du mal on souffrit du remède, *utque antehac flagitiis, ita tunc legibus laborabatur;* mais, comme autrefois, c'était encore le délit politique que les délateurs exploitaient avec le plus d'avantage. Ceux qui se sentaient faits pour les premiers rangs avaient dans leurs mains un moyen facile d'y arriver vite; au lieu de perdre leur temps à poursuivre la foule des avocats cupides ou des célibataires obstinés, ils accusaient devant le sénat les ennemis du prince d'après la loi de majesté.

Cette loi célèbre, qui est coupable d'une partie des crimes de l'empire, datait aussi de la république. Elle punissait de mort quiconque était convaincu d'avoir nui à la grandeur ou à la dignité du peuple romain (*quicumque amplitudinem dignitatemque populi romani læsisse arbitrabatur, is majestatis convictus putabatur*). Cette formule vague avait l'avantage, à chaque crise politique, de permettre au parti vainqueur d'atteindre tous ses adversaires. Aussi était-ce l'habitude qu'on la maudissait quand on était vaincu, et qu'on s'en servait dès qu'on était victorieux. Sylla surtout en avait fait beaucoup d'usage, et par une interprétation habile il avait trouvé moyen de l'étendre aux paroles comme aux actions (1). L'empire en apparence ne changea rien à la loi de majesté ; le texte en resta le même, mais les effets en devinrent tout différens. L'empereur s'était substitué partout au peuple. « César, dit Sénèque, est si profondément entré dans la république qu'on ne peut plus les séparer. » Il en profita pour appliquer à sa sûreté et à sa grandeur propres les lois qui protégeaient la grandeur et la sûreté de la république. On devine les conséquences de cette substitution. Les choses sont d'ordinaire bien moins exigeantes que les personnes : quand l'état était tout le monde, il ne sentait pas aussi souvent le besoin de se défendre et de se venger; lorsqu'il fut devenu un homme, tout lui fit peur. Ajoutons que cet homme est

(1) Cette innovation de Sylla n'avait pas laissé beaucoup de traces dans le souvenir des Romains, puisque Tacite l'attribue à Auguste. Cependant un texte formel de Cicéron ne permet pas de douter qu'en punissant les libelles scandaleux au nom de la loi de majesté Auguste n'ait fait que suivre l'exemple de Sylla.

d'une nature particulière, et que les honneurs qu'on a entassés sur lui l'ont mis au-dessus de l'humanité. Il est revêtu de la puissance tribunitienne, et par conséquent saint et sacré. Il est presque dieu de son vivant, il le sera tout à fait après sa mort : le crime politique se complique donc d'un crime religieux, et l'opposition devient un sacrilége. Devant l'empereur mort ou vivant, il faut être dans une sorte d'adoration perpétuelle; l'obéissance doit prendre les caractères d'un culte, et, comme dans tous les cultes, la moindre distraction, la moindre erreur est coupable. Il y a eu des gens poursuivis et condamnés pour avoir changé de vêtement devant une image de l'empereur, ou emporté sans le savoir dans un mauvais lieu une monnaie à son effigie. C'étaient les résultats extrêmes de la loi de majesté.

Cette loi, comme on voit, fournissait beaucoup à l'industrie des délateurs. Il s'agissait simplement pour eux de lui faire produire tout ce qu'elle contenait. Il est curieux de chercher à quelle époque et de quelle façon ils y sont arrivés.

I.

Les délateurs, si l'on en croit Tacite, n'ont commencé leurs manœuvres que sous Tibère; il fixe la date avec soin et donne le nom du personnage auquel il attribue l'invention. « Crispinus fut le premier, dit-il, à pratiquer cette industrie que le malheur des temps et l'effronterie des hommes mirent depuis fort en crédit. Pauvre, obscur, intrigant, il s'adressa d'abord par des voies obliques et à l'aide de mémoires secrets à la cruauté du prince; bientôt il attaqua les plus grands noms, et, puissant auprès d'un seul, abhorré de tous, il donna un exemple dont les imitateurs, devenus riches et redoutables d'indigens et méprisés qu'ils étaient, firent la perte des autres et à la fin se perdirent eux-mêmes. » L'assertion n'est pas tout à fait exacte; cette sorte de délation est aussi ancienne que l'empire, et elle existait déjà sous Auguste, comme le prouve la fin de Cornélius Gallus. C'est une histoire qui mérite d'être racontée. Gallus était un riche provincial venu de bonne heure à Rome, vers le temps des guerres civiles, et qui s'était fait un grand renom par l'élégance de sa vie et le charme de son esprit. Il fréquentait la meilleure compagnie; il protégeait les gens de lettres, et faisait lui-même des vers amoureux un peu maniérés, mais fort agréables. En même temps cet homme de plaisir se trouvait être un homme d'action; il s'était bravement battu pour Octave. C'est lui qui, après la victoire d'Actium, fut chargé de poursuivre Antoine et qui le réduisit à se tuer. En récompense, il reçut le gouvernement de l'Égypte, et dans ces fonctions difficiles il montra de

grandes qualités; mais les services qu'il rendait ne le sauvèrent pas d'une disgrâce. Il est assez difficile de savoir de quelle faute il s'était rendu coupable; ce qui est probable, c'est que sa grande fortune l'avait enivré. L'Égypte a de tout temps été un pays d'esclaves; on y avait l'habitude depuis les pharaons d'adorer le maître, quel qu'il fût. Les Grecs, qui étaient survenus, n'avaient rien changé à ce fonds de servilité; ils s'étaient contentés de donner à l'adulation un tour plus piquant, ce qui la rendait plus dangereuse pour celui qui en était l'objet. Toutes ces flatteries donnèrent à Gallus le vertige; il se laissa rapporter à lui-même l'honneur du bien qu'il faisait, crime impardonnable sous une monarchie absolue; il permit qu'on lui élevât des statues, et qu'on gravât son nom sur les pyramides; dans le secret et la familiarité, quand il ne se croyait entouré que d'amis, il laissa échapper des mots imprudens. Parmi ceux qui l'écoutaient, il y avait un traître. L'empereur fut averti; Gallus, rappelé d'Égypte, reçut l'ordre de ne plus paraître au palais; tout le monde se déchaîna contre lui; le sénat fit du zèle, poursuivit l'affaire, et condamna le malheureux à l'exil. Gallus, désespéré, se tua. Auguste, qui n'était pas à Rome, affecta de pleurer son ami quand il le sut mort, et sembla se plaindre qu'on eût été trop sévère, ce qui ne l'empêcha pas de remercier avec effusion le sénat, « qui s'était montré si touché de ses injures. » — Voilà la première représentation d'une comédie qui s'est jouée pendant tout l'empire : tous les personnages y sont, tous les incidens s'y trouvent, la trahison de l'ami, le zèle et la lâcheté des juges, la fausse modération du maître. Tibère n'aura rien à imaginer de nouveau, et c'est à Auguste qu'on doit faire honneur de l'invention.

Il est vrai de dire que, sous son règne, ces scènes furent assez rares; au contraire elles se reproduisent très souvent après lui. Quand on connaît Tibère, il est facile de voir pourquoi la délation devint alors une institution régulière et l'un des principaux moyens de gouverner. Jamais prince n'eut plus que lui le désir de ne pas se compromettre. Il agissait le moins qu'il pouvait par lui-même et n'exerçait son pouvoir qu'en le cachant. Comme il ne voulait pas paraître ouvertement dans les vengeances qu'il exerçait, il avait besoin des délateurs pour atteindre ses ennemis et les traduire devant le sénat : les délateurs étaient donc un rouage nécessaire dans ce gouvernement hypocrite. S'il ne fut pas le premier à les employer, au moins mit-il merveilleusement en relief les services qu'ils peuvent rendre à un prince qui veut disposer de toutes les fortunes et de toutes les vies sans en avoir l'air. C'est ce qui fait que dans notre pensée ils ne se séparent pas de Tibère.

Mais ici les objections s'élèvent de tous côtés. Est-ce Tibère qui s'est servi des délateurs ou les délateurs qui ont égaré et entraîné

Tibère? A qui appartient l'initiative des accusations qui furent alors intentées? Sur qui doit retomber la responsabilité du sang qui fut répandu? Toutes ces questions qu'on croyait vidées ont été de nouveau agitées de nos jours, et elles ont reçu des réponses très différentes. Tibère a trouvé de hardis apologistes qui n'hésitent pas à rejeter les crimes qu'on lui attribue sur les instrumens dont il s'est servi ou même sur les malheureux qu'il a frappés. Récemment encore un écrivain très connu du public allemand, M. Adolphe Stahr, a repris cette thèse : dans un livre fort élégant et très habile, il a essayé de réconcilier Tibère avec l'opinion publique (1). Ce n'était pas une entreprise facile. Voyons quels argumens il emploie pour y réussir. Je ne m'écarte pas de mon sujet en cherchant à savoir ce qu'il faut penser du prince qui s'est le plus servi des délateurs, et qui passait même pour les avoir inventés.

Ceux qui prétendent nous forcer à estimer Tibère commencent par faire un grand éloge de son gouvernement extérieur. Il faut reconnaître que cet éloge est mérité. Tacite lui-même avoue que sous son règne les provinces ont été heureuses, l'empire tranquille et respecté. Il avait cinquante-six ans quand il succéda à Auguste : ce n'est plus l'âge où l'on aime les hasards brillans de la guerre. Les aventures lointaines ne le tentaient pas; l'empire lui semblait assez étendu : il se contenta de le défendre sans se soucier de l'agrandir. Avec les peuples du dehors, sa politique fut habile et modérée : il se garda bien de les provoquer, il cherchait à les diviser entre eux, et comptait plus pour les affaiblir sur ses intrigues que sur ses légions. Quant aux provinces, Tacite dit qu'il choisissait ordinairement des gouverneurs honnêtes et qu'il avait l'œil ouvert sur eux. Les provinces se sont mieux trouvées de l'empire qu'on ne le suppose; elles ont traversé sans trop en souffrir non-seulement le règne de Tibère, mais ceux de Caligula et de Néron. Pour son bonheur, l'empire était alors moins centralisé qu'il ne le devint plus tard, et l'indépendance administrative des municipes laissait peu de prise

(1) Ce livre, qui fait partie d'une série d'études sur l'antiquité romaine (*Bilder aus dem Alterthume*), a paru à Berlin en 1863. Il a été, dans la presse allemande et anglaise, le sujet de vives controverses. Tout dernièrement M. Édouard Pasch a entrepris de le réfuter (*Zur Kritik der Geschichte des Kaisers Tiberius*, Altenburg, 1866). Je suis bien surpris que M. Stahr, qui cherche beaucoup à se donner des devanciers, ait oublié, dans la revue qu'il a faite des livres où Tibère est bien traité, de mentionner la thèse de M. Duruy (*de Tiberio imperatore*), soutenue en 1853 devant la faculté des lettres de Paris, et qui fut aussi très discutée à ce moment. Presque tous les argumens de M. Stahr sont déjà traités ou indiqués dans cette thèse; seulement les conclusions de M. Duruy sont loin d'être aussi radicales. Il défend l'administration de Tibère, mais il ne va pas jusqu'à prétendre, comme M. Stahr, que ce soit un personnage sympathique. Je trouve pourtant que, malgré certaines réserves, il lui est encore trop favorable, et je dirai pourquoi il m'est impossible d'avoir la même opinion.

sur eux au gouvernement impérial. Sous les plus mauvais princes comme sous les meilleurs, les décurions continuaient à régler les affaires de la cité, le peuple élisait ses magistrats, les duumvirs rendaient la justice, les associations populaires se réunissaient pour leurs banquets et pour leurs fêtes. Les jours se passaient au milieu de cette agitation paisible, et l'on n'entendait gronder que de loin les orages qui épouvantaient Rome (1).

Certes cette paix profonde de l'empire, cet état florissant des provinces, méritent qu'on les remarque; mais on a voulu en tirer des conséquences étranges. « Si les Romains, s'est-on dit, sont alors les seuls à se plaindre, il ne faut pas s'occuper de leurs plaintes. Le sort de cinq ou six cent mille personnes peut-il être mis en balance avec celui de tout l'univers? A tout prendre, c'était un heureux temps que celui où la plus grande partie du monde était heureuse, » et les plus résolus ajoutent que, puisqu'à l'exception d'une ville l'empire était alors si prospère, il faut bien nous décider à rendre notre estime aux princes qui le gouvernaient. C'est l'argument le plus fort de ceux qui prétendent réhabiliter les césars; il ne me semble pas sans réplique. Même quand on a prouvé que l'empire n'a pas été malheureux sous Caligula et sous Néron, est-on tout à fait en droit d'en conclure que ce bonheur fut leur ouvrage? Si les conséquences de leurs crimes et de leurs folies n'ont pas pénétré aussi loin qu'on pouvait le craindre, ce n'est pas eux qu'il faut en féliciter, c'est ce régime de liberté municipale qui a épargné au monde les souffrances que Rome supportait. Il suffit qu'ils aient fait tout le mal qu'ils pouvaient faire pour qu'on ait le droit de les détester sans scrupule. Je ne me résigne pas non plus à cette indifférence qu'on voudrait nous donner pour le sort de Rome. Rome n'était pas une ville ordinaire dans l'empire romain, et son importance ne doit pas se mesurer au chiffre de sa population comparé à celui du reste du monde. Longtemps elle avait été l'état tout entier; si ce pouvoir exorbitant n'existait plus depuis Jules César, elle n'en avait pas moins conservé une situation exceptionnelle. Les autres villes ne vivaient que pour elles, Rome vivait pour le monde entier; c'est chez elle encore qu'était tout le mouvement politique de l'empire. Cette activité municipale dont je parlais tout à l'heure ne suffisait pas tout à fait aux provinces; elles savaient qu'elles étaient romaines, et tenaient les yeux fixés sur le Capitole et le Palatin. Les événemens qui s'y passaient ne leur étaient pas indifférens. On connaissait partout les person-

(1) Cependant la tyrannie impériale fit aussi quelques victimes dans les provinces. Suétone dit que Tibère confisqua, sous les prétextes les plus futiles, la fortune des plus riches habitans de la Gaule, de l'Espagne, de la Syrie et de la Grèce. Sous Néron, un riche Espagnol fut tué parce qu'il avait des mines d'or que souhaitait ce prince.

nages qui y jouaient un rôle; on était fier de Sénèque, de Corbulon, de Thraséas; on lisait leurs ouvrages, on admirait leurs vertus ou leurs talens, et leur mort était une insulte et une douleur pour la conscience de tout l'univers. Les secousses qui agitaient Rome pouvaient donc ne pas causer ailleurs de dommage matériel; elles amenaient partout une sorte de trouble moral. Il ne faut pas oublier non plus que depuis Auguste Rome était le rendez-vous ordinaire de tous les hommes distingués des provinces. Le gouvernement impérial aimait à les y attirer. Ils remplissaient le sénat, ils occupaient les dignités publiques. Ils formaient une noblesse nouvelle qui ne put pas échapper plus que l'autre à la cruauté des empereurs. Du moment que Rome était ainsi devenue, grâce à l'attraction qu'elle exerçait sur les provinces, une sorte de représentation de tout l'empire, il est bien permis d'affirmer que tout l'empire a souffert des souffrances d'une seule ville.

On est loin de s'accorder sur l'administration intérieure de Tibère comme sur son gouvernement extérieur; mais c'est surtout quand on veut connaître l'homme lui-même et pénétrer dans cette nature étrange et compliquée que les dissentimens éclatent. Il y a cependant des faits certains qu'on est forcé d'accepter de tous les côtés: le commencement de ce règne fut heureux, la fin en fut horrible. Quelle est la cause d'un changement si complet? Comment s'est faite la transition? Voilà le débat. L'explication qu'en donne Tacite est fort simple. La nature de Tibère était mauvaise, nous dit-il; mais tant qu'il eut près de lui des compétiteurs qui pouvaient profiter de ses fautes, tant qu'il redouta ou qu'il respecta quelqu'un, il se fit violence. Quand il fut délivré de Germanicus et de sa famille, de Livie, de Séjan, alors il osa être lui-même et se montrer tel qu'il était. Le véritable Tibère, c'est donc celui des dernières années. A ces mots, M. Stahr se récrie. Tacite est un mauvais psychologue, il connaît mal la nature humaine. Ce n'est pas à 72 ans que l'on commence à être soi-même (1). Par quel prodige d'habileté parvient-on à se cacher si longtemps? Par quelle merveille de sottise se laisse-t-on aller à se révéler si tard? Pour lui, le véritable Tibère est celui des premières années : c'était une belle et noble nature (*eine gute und edle Natur*); les hommes et les circonstances l'ont fait changer.

Réduit à ces termes, le débat est facile à juger. Il suffit de savoir comment Tibère a fini pour dire ce qu'il était. M. Stahr ne nous prouvera pas qu'une belle et noble nature se laisse jamais entraîner à ces horreurs. Quelque influence qu'il ait éprouvée des cir-

(1) M. Pasch cite pourtant l'exemple de Sixte-Quint, qui attendit pour révéler son vrai caractère un âge presque aussi avancé.

constances et des hommes, les instincts cruels qui se sont révélés chez lui à la fin s'y trouvaient dès le début; l'histoire de sa jeunesse prouve que de temps en temps ils se faisaient jour. Sans doute on lui fait tort de le confondre avec les princes qui suivirent. Ce n'était pas un fou comme Caligula, un sot comme Claude, un maniaque comme Néron. Sa raison resta ferme au milieu des plus grands excès, mais son cœur fut toujours mauvais. Il avait grandi au milieu des intrigues d'une cour qui ne l'aimait pas, entouré d'ennemis secrets ou publics, dans une situation à la fois élevée et subalterne, flatté par les uns, humilié par les autres, n'ayant d'appui que sa mère et honteux de lui devoir sa grandeur, forcé, pour ne faire d'ombrage à personne, de veiller sur ses paroles, sur ses gestes, sur ses regards, de cacher ses ambitions les plus légitimes et même ses talens. Il en garda pendant toute sa vie une méfiance incurable et un invincible besoin de dissimuler. Quand il arriva au pouvoir, le cœur plein de ressentimens et de rancunes, avec le souvenir de ses humiliations et de ses frayeurs, il continua toujours à s'entourer de précautions misérables, à craindre le grand jour, à n'attaquer jamais aucune difficulté en face, à voir partout des ennemis et à les poursuivre par de basses et d'obscures vengeances. Ni ses qualités ni ses vices ne prirent rien du rang où il était arrivé par hasard et après une si longue attente. Ce fut toujours un parvenu de l'empire qui eut l'air de ne s'y trouver jamais chez lui. Il avait pourtant de bonnes qualités; mais par une fatalité singulière ses défauts les rendirent inutiles. Tous les contemporains nous disent qu'il était froid et sombre, *tristissimus hominum*. Sa franchise avait quelque chose de cruel, et sa politesse ressemblait à de la dissimulation. S'il lui prenait fantaisie d'être généreux, ce qui était rare, il donnait de mauvaise grâce et blessait en obligeant. Il avait une façon de mal faire les choses les meilleures. Aussi fut-il détesté même avant qu'il méritât de l'être. On voit bien par les vers satiriques qui furent composés alors, et qui lui firent tant de peine, que, dès les premières années de son règne, on pressentait autour de lui le Tibère des derniers temps.

Je crois donc qu'il était né méchant, mais je reconnais que l'empire acheva de le gâter. « Il fut ébranlé, dit Tacite, par l'enivrement du pouvoir, *vi dominationis convulsus*. » En général le despotisme est aussi dangereux pour celui qui l'exerce que pour ceux qui le subissent; mais nulle part il n'a eu sur les sujets et sur le maître de plus fâcheuses influences qu'à Rome. L'autorité des césars, comme on sait, reposait sur un mensonge. On avait conservé les formes de l'ancienne république, et ces formes recouvraient la monarchie la plus absolue. Rien ne semblait changé, et rien n'était

resté le même : il y avait des tribuns et des consuls, mais l'empereur avait pris pour lui le pouvoir consulaire et la puissance tribunitienne; le sénat tremblait aux pieds du prince, et le prince se disait toujours le serviteur du sénat. De là des confusions pleines de dangers; ni le maître ni les sujets ne connaissaient la limite exacte de leurs droits; ceux-ci ne savaient pas si ce qui était permis la veille ne serait pas un crime le lendemain; l'autre, obligé de conserver les apparences de la liberté, craignait toujours qu'on ne finît par les prendre au sérieux. Ils vivaient dans un état de défiance mutuelle et de terreur réciproque. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'aussi grand fléau pour le monde que ce despotisme inquiet et incertain. Comme il n'avait pas confiance en lui-même et qu'il s'effrayait de tout, il devenait inévitablement cruel, car il n'y a rien qui rende féroce comme la peur. On peut donc dire de ce gouvernement, pour parler comme Bossuet, qu'il était du tempérament qui fait les mauvais princes, et qu'il est naturel qu'il en ait produit plus qu'aucun autre. Tibère en a ressenti l'influence, il est devenu plus mauvais en vieillissant dans l'habitude et l'exercice de ce pouvoir sans limites; mais ne croyons pas, comme on l'a dit, que l'empire ait entièrement changé sa nature et l'ait fait ce qu'il est devenu. Il y a chez tous les hommes comme des puissances cachées pour le bien et le mal qui, dans le cours d'une vie commune, restent souvent obscures. On a tort de dire que les circonstances extraordinaires les créent, elles ne font que les révéler. Que d'admirables dévouemens, que d'instincts sauvages la révolution française n'a-t-elle pas mis au jour! Que d'hommes se sont fait alors une célébrité terrible qui ne se seraient pas élevés au-dessus d'une certaine médiocrité de vices, si ce grand ébranlement n'avait fait sortir tout ce qui dormait au fond d'eux-mêmes! Est-ce une raison de les absoudre? Doit-on n'attribuer leurs crimes qu'aux événemens? Je pense au contraire qu'il est légitime de juger leur nature d'après leurs actes, et nous avons le droit de dire qu'en réalité ils étaient méchans, puisqu'ils ont pu le devenir.

Je viens de commenter l'explication que donne Tacite de ce caractère obscur et embrouillé; c'est, je crois, la véritable. Il faut pourtant avouer que celle de M. Stahr est bien plus piquante. M. Stahr s'est avisé de rendre responsables de la cruauté de Tibère ceux qui en furent les victimes. A force de le mettre dans la nécessité de frapper, ils ont fini par endurcir son cœur. La pitié publique s'est égarée jusqu'ici; M. Stahr la redresse. Ne plaignons plus Sabinus, Crémutius Cordus ou Agrippine; plaignons ce pauvre Tibère obligé de faire si souvent violence à sa douceur naturelle et qui devient féroce malgré lui! On dirait que le héros de M. Stahr

lui a communiqué ses défiances; il voit aussi partout des conjurations et des complots. Par exemple, il découvre autour du prince deux partis dont aucun contemporain ne nous a parlé, celui des *Jules* et celui des *Claudes*, et il explique par leurs combats toute l'histoire de ce temps. Il ne veut pas trouver d'innocens parmi ceux qui furent alors punis; il s'en tient au témoignage des misérables qui les dénoncèrent et des lâches qui les ont condamnés. Tacite a beau dire, les enfans de Germanicus conspiraient. On n'a pas eu tort de forcer Néron à se tuer et d'enfermer Drusus dans une chambre du palais, où il mourut de faim après avoir mangé la laine de ses matelas. Agrippine était l'espoir des mécontens, le centre des intrigues, elle avait la parole trop fière et le cœur trop haut pour une sujette : Tibère a bien fait de s'en méfier. On s'y est pris sans doute un peu brusquement avec elle, et le centurion qui la menait en prison n'aurait pas dû lui crever un œil en la frappant; mais puisqu'enfin, désespérée d'avoir perdu ses amis et ses enfans, elle a voulu mourir, on a bien eu raison de la laisser faire. Peu s'en faut que M. Stahr ne pense comme le sénat qu'on doit rendre grâce à l'empereur de n'avoir pas fait étrangler et jeter aux gémonies la petite-fille d'Auguste.

Ce qui est surtout un vrai tour de force, c'est que les partisans de Tibère, après avoir déploré les crimes de ses dernières années, trouvent moyen de les tourner à sa gloire. Ils voudraient nous persuader qu'il n'a fini par détester le genre humain que parce qu'il l'avait d'abord trop aimé. Cette sombre mélancolie dans laquelle il est tombé et dont les résultats furent si terribles, ils y voient la preuve de la délicatesse de son âme. Ne fallait-il pas, nous disent-ils, qu'elle fût bien tendre et bien sensible pour être touchée à ce point des mécomptes qu'elle éprouva? Que de blessures n'a-t-elle pas reçues! Comme il faut qu'elle ait souffert, qu'elle ait saigné pour devenir capable d'aussi horribles cruautés! On énumère ensuite avec complaisance toutes les raisons que pouvait avoir cet ami du genre humain pour finir par détester les hommes, les conjurations qui le menaçaient, les dangers dans lesquels il passait sa vie, les trahisons de ses proches, la solitude où il s'est éteint. Ces peintures peuvent être très pathétiques, je doute pourtant qu'elles parviennent à nous apitoyer sur Tibère. Il ne faut pas oublier que les complots dont on nous parle n'existaient pour la plupart que dans les dénonciations des délateurs, et, quant à ceux qui n'étaient pas tout à fait imaginaires, ne savons-nous pas qu'ils ont été formés et fomentés par les agens provocateurs du prince pour lui donner le droit d'atteindre les gens qu'il voulait frapper? S'il a vieilli sur son rocher de Caprée parmi ses grammairiens et ses

mignons, s'il n'a trouvé autour de lui à ses derniers momens que des visages indifférens ou ennemis, à qui donc devait-il s'en prendre? Ne s'était-il pas privé lui-même de ces dernières consolations de la famille et de l'amitié? Quand on sait comment sont morts ses amis et ses parens (1), il est étrange en vérité qu'on prétende nous attendrir sur sa solitude!

En lisant le livre de M. Stahr, en y voyant tous ces efforts tentés, tout cet esprit perdu pour réhabiliter Tibère, on ne peut se défendre d'une surprise profonde. On se demande par où ce personnage, qui nous semble si répugnant, peut s'être attiré tant de sympathies. Est-ce uniquement le plaisir de se séparer de l'opinion générale et de paraître au-dessus de ces lieux-communs de morale vulgaire qui a poussé quelques esprits distingués à le défendre? Avaient-ils peur de sembler dupes ou naïfs en acceptant le jugement qu'on porte sur lui depuis des siècles? ou ne faut-il pas plutôt croire que c'est ce mépris hautain qu'il affichait pour les hommes qui a frappé certaines imaginations et qu'on a pris pour de la grandeur? La plupart des gens sont ainsi faits qu'on ne les domine qu'en les abaissant, et que le dédain qu'on leur témoigne leur cause encore plus d'admiration que de haine. César et Napoléon, qui se sont tant servis des hommes, les méprisaient et ne le cachaient pas: c'est pour beaucoup de personnes une partie de leur grandeur, ce qui n'empêche pas qu'on ne soit plus grand quand on a confiance en eux et qu'on les respecte. Tout ce qu'on peut accorder aux admirateurs de Tibère, c'est qu'à défaut d'estime et d'affection il mérite quelquefois la pitié. Il avait conscience des crimes qu'il commettait, et par momens il en a rougi. Voilà ce qui le distingue des princes qui le suivirent, voilà ce qui peut seul nous disposer pour lui à quelque indulgence. Il restait au fond de cette nature pervertie un certain sens de l'honnête auquel il faisait violence sans le détruire et qui parfois se révoltait. Après avoir méprisé les autres, il s'est rendu au moins cette justice de se mépriser lui-même. C'est de l'inquiétude de son âme et de cette sorte d'accès de remords que venaient ces incertitudes, ces contradictions étranges qu'on remarque dans sa vie, ce besoin d'être trompé et cette haine des flatteries, cette crainte de la liberté et cette horreur des complaisances serviles, ce découragement de toutes choses, cet amour des solitudes inaccessibles, cette frayeur de revoir Rome et le sénat, ce dégoût des autres et de lui, cet ennui profond qui jusqu'à la fin l'a dévoré. Tacite nous dit, après Platon, que, « si l'on ou-

(1) Suétone rapporte que Tibère avait choisi vingt sénateurs, parmi ceux qui lui étaient le plus dévoués, pour former une sorte de conseil privé. Au bout de quelques années, il n'en restait plus que deux ou trois; il avait tué tous les autres.

vrait le cœur des tyrans, on le verrait déchiré de coups et de blessures, ouvrage de la cruauté, de la débauche, de l'injustice, qui font sur l'âme les mêmes plaies que fait sur le corps le fouet d'un bourreau; » mais Platon et Tacite vont trop loin : il y a des tyrans qui n'ont pas éprouvé ces tourmens, et il est juste de mettre Tibère, qui en a souffert, un peu plus haut que Caligula et Néron, qui ne les ont pas connus.

Ce qui prouve encore plus qu'il avait honte de ses actions, c'est le soin qu'il a pris d'en rejeter l'odieux sur d'autres. Il aurait bien voulu égarer l'opinion publique et faire croire qu'il était étranger aux événemens sanglans qui se passaient à Rome; il y prenait en apparence le moins de part qu'il pouvait; c'étaient toujours les délateurs qui poursuivaient ses victimes et le sénat qui les jugeait. Le prince se réservait le beau rôle; il paraissait souscrire avec le plus grand regret à la sentence prononcée; il affectait de blâmer la sévérité des juges et adoucissait quelquefois la peine. Quant aux délateurs, il lui est arrivé parfois de les punir pour montrer qu'ils n'agissaient pas toujours sous son inspiration. C'était une comédie; tout le monde le savait bien alors, et l'on se demande par quel prodige de simplicité les admirateurs de Tibère peuvent aujourd'hui la prendre au sérieux : c'est se montrer bien naïfs pour des gens qui se piquent surtout de n'être pas dupes. Tibère, tel que nous venons de le faire voir, n'était pas un de ces princes qu'on entraîne et qu'on dirige; rien ne s'est fait sous son règne que par sa volonté; les délateurs et le sénat, quoiqu'il les ait parfois désavoués, n'ont été que ses instrumens dociles. Le sénat n'était pas libre de ne pas condamner les accusés : ce qui le prouve, c'est que Tibère se fâchait quand il lui arrivait de les absoudre; il le blâmait d'être sévère, mais il ne lui permettait pas d'être indulgent. S'il a quelquefois puni les délateurs, il les a bien plus souvent récompensés; il leur prodiguait les éloges et les faveurs, l'argent de leurs victimes et les dignités de l'état : c'étaient, suivant l'expression de Sénèque, ses chiens favoris, qu'il nourrissait de chair humaine. Un jour qu'on parlait de diminuer le prix dont on payait leurs services, il répondit avec une vivacité et une franchise qui ne lui étaient pas ordinaires que la république était perdue, qu'il valait mieux détruire d'un coup toutes les lois que d'ôter les gardiens qui veillaient à ce qu'on les exécute. Certes je ne veux pas diminuer le dégoût que nous causent l'empressement honteux des délateurs et la basse résignation du sénat; mais plus ces gens étaient serviles, moins on doit les croire capables d'avoir fait autre chose que ce que voulait le maître : un prince si redouté, si obéi, n'avait qu'un mot à dire pour les arrêter. Accoutumés à épier sa volonté, ils se seraient empressés

d'être clémens, s'ils lui avaient soupçonné le moindre penchant à la clémence; ils ont été cruels parce qu'ils le savaient sans pitié. En agissant comme ils ont fait, ils accomplissaient ses ordres formels ou ses désirs secrets, et la responsabilité de tous ces crimes retombe justement sur celui qui les a commandés ou inspirés.

J'ai cru devoir insister longtemps sur le prince qui a fait des délateurs le plus grand usage. Ils ont sans doute continué d'exister après lui, mais ils sont devenus moins nécessaires, et l'on s'est passé plus souvent de leurs services. Les empereurs qui suivirent avaient plus de confiance en leur pouvoir, ils étaient plus assurés de l'obéissance. A chaque crime nouveau qu'ils commettaient, la patience du public les avertissait qu'ils pouvaient aller plus loin encore. Après avoir reçu les félicitations de l'armée, du sénat et des provinces au sujet de la mort de sa mère et des principaux citoyens, Néron disait avec orgueil que ses prédécesseurs n'avaient pas su jusqu'où s'étendait leur pouvoir. Aussi ne croyait-il pas nécessaire de s'embarrasser toujours des formes légales. Quand il voulut se délivrer de Sylla et de Rubellius Plautus, deux grands noms qui l'effrayaient, il ne prit pas la peine de leur chercher des crimes; il envoya des soldats qui, trouvant Plautus dans son gymnase et Sylla à table, leur coupèrent la tête. Pour ces sortes d'exécutions, on se passe d'accusateurs et de juges; un centurion suffit. Cependant on se servait encore quelquefois des délateurs pour ne pas paraître abuser de la violence; quand il s'agissait de personnages respectés comme Soranus ou Thraséas, on leur faisait l'honneur de les faire mourir dans les formes. Ils étaient publiquement accusés et admis à se défendre, quoiqu'ils fussent condamnés d'avance. Il y eut donc encore sous Caligula, sous Claude, sous Néron, des délateurs qui arrivèrent à la fortune et à la renommée, il y en eut surtout sous Domitien, et il semble qu'ils aient eu alors comme un retour de crédit et d'importance. Ce prince était aussi une sorte de tyran pédantesque et chicanier; il lisait assidûment les mémoires de Tibère (1), et cherchait à lui ressembler; comme lui, il accablait de caresses les gens qu'il allait faire mourir; comme lui, il affectait d'avoir des scrupules de légalité. Il connaissait les lois et les faisait rigoureusement exécuter; il voulait passer pour un prince sévère, au point qu'il rechercha la gloire de faire enterrer vives quelques vestales. Son règne fut un beau temps pour les délateurs; heureusement ce fut le dernier.

(1) Il ne reste plus de ces mémoires qu'une phrase, citée par Suétone, dans laquelle Tibère dit « qu'il a fait mourir Séjan parce qu'il a découvert ses desseins criminels contre la famille de Germanicus. » Or Drusus, le second des fils de Germanicus, n'a été tué qu'après la mort de Séjan, et par l'ordre de Tibère. On peut juger par ce mensonge de la façon dont ce prince racontait l'histoire de sa vie.

Après avoir fait pendant près d'un siècle le tourment de Rome, ils disparurent sous les Antonins.

II.

Le grand nombre des délateurs surprend encore plus que la longue durée de leur importance. Quelque mauvaise opinion qu'on ait de l'époque impériale, on se demande comment tant de gens distingués par leur naissance ou leurs talens purent se précipiter sans scrupule vers ce métier honteux. Chaque fois qu'un personnage important encourt la disgrâce de l'empereur, les accusateurs se jettent sur lui de tous les côtés; ils se disputent le droit de le poursuivre, ils se partagent sa vie, chacun d'eux imagine un crime particulier pour se donner quelque chose à faire. C'est ainsi que Scribonius Libo, une des premières victimes de Tibère, était attaqué par quatre délateurs à la fois, tandis que, malgré toutes ses supplications, il lui fut impossible de trouver un seul défenseur.

Je ne doute pas qu'on ne doive chercher la principale raison de cette foule de délateurs dans la façon dont on élevait alors la jeunesse. Quoique l'état politique et social de Rome fût changé, l'éducation était restée à peu près la même. C'est une inconséquence qui n'est pas rare. Comme on aime en général les souvenirs de son enfance et qu'on est tenté de croire que tout était alors pour le mieux, il arrive qu'un ancien système d'éducation, protégé par ce respect et cette piété, survit souvent au régime pour lequel il était fait. Sous la république, quand l'éloquence menait à tout, le principal exercice de la jeunesse était d'apprendre à bien parler; on continua d'enseigner à parler sous l'empire, quoique l'importance de la parole eût bien diminué. Les professeurs d'éloquence n'ont jamais été plus nombreux à Rome que du temps d'Auguste, qui fit taire l'éloquence politique, et nous avons la preuve que les élèves leur arrivaient de toutes les parties du monde. Tous les ans, il sortait de ces écoles une foule de jeunes gens pleins de confiance en eux-mêmes, enivrés des éloges de leurs maîtres et des applaudissemens de leurs condisciples, rêvant les hautes destinées de ces orateurs de la république dont on leur avait fait admirer les discours. Que de déceptions les attendaient! Ils trouvaient d'abord le forum muet. Il leur fallait s'enfermer dans une salle d'audience, paraître devant des juges ennuyés et pressés qui fixaient d'avance le temps que devait durer le discours, et, au lieu de s'occuper du sort de l'état, se contenter, comme on disait, de discuter des questions de gouttières ou de murs mitoyens. Quel mécompte pour des gens dont l'imagination était pleine du souvenir des *Catilinaires!* Encore cette

occupation n'était-elle point sans péril, si l'on y réussissait. Toute espèce de supériorité inquiétait l'empereur. Caligula voulut faire mourir Sénèque parce qu'il avait bien parlé devant lui. Heureusement une de ses maîtresses, qui avait sans doute quelque raison de protéger le jeune philosophe, lui persuada qu'il était très malade et qu'il ne valait pas la peine de le tuer. Il n'était permis alors que d'être médiocre; on regardait le talent comme un crime aussi irrémissible que la vertu, et le seul moyen de se le faire pardonner, c'était de le mettre au service du prince. On se faisait délateur, et l'on accusait les autres pour n'être pas soi-même accusé.

D'ordinaire cette résolution coûtait peu à prendre, et les jeunes gens s'y résignaient vite; c'était encore l'effet de leur éducation. On ne s'occupait pas chez les rhéteurs d'enseigner la morale et de fortifier les caractères; il n'était question que de bien parler. L'élève apprenait à défendre les coupables aussi bien qu'à sauver les innocens; toutes les matières étaient indistinctement traitées, et comme on n'attachait de prix qu'à la difficulté vaincue, plus la cause était mauvaise, plus on trouvait glorieux d'y réussir. Les élèves quittaient leurs maîtres avec une certaine aptitude à parler sur tous les sujets et une tendance secrète à préférer les plus scabreux, qui faisaient bien plus briller leur talent. Il est probable aussi qu'alors comme aujourd'hui les bruits du dehors pénétraient souvent dans l'école, et qu'après avoir suffisamment étudié Cicéron on s'occupait un peu des orateurs contemporains. Or les orateurs en renom de cette époque, c'étaient les délateurs. Eux seuls avaient la parole; l'accusé ne prenait guère plus la peine de se défendre. C'était donc l'éloquence des délateurs qui transportait toute cette jeunesse éprise de beau langage; elle lisait avec passion leurs discours, elle en retenait et en répétait les plus beaux passages, elle en admirait les traits hardis et les insinuations adroites. Les maîtres, quand ils sortaient de l'époque classique et daignaient s'occuper du présent, choisissaient chez eux leurs exemples. Quintilien lui-même, si sage, si réservé, cède quelquefois à cet usage général, et il lui arrive de proposer à ses élèves d'étranges modèles. Un des orateurs qu'il admire le plus, Julius Africanus, avait été envoyé par la Gaule pour complimenter Néron sur la mort de sa mère; naturellement il acceptait le récit officiel qui racontait qu'Agrippine, convaincue d'avoir eu de mauvais desseins sur son fils, s'était tuée, et que Néron ne pouvait pas s'en consoler. « César, lui disait-il, votre province de Gaule vous prie de supporter votre bonheur avec courage. » Quintilien est ravi de cette phrase; il fait ressortir tout ce qu'elle a de piquant et d'imprévu : supporter son bonheur avec courage! *cela ne s'attend pas du tout*, comme dit Philaminte. Sé-

nèque n'était pas moins spirituel dans la lettre que, sous le nom de Néron, il écrivit au sénat à la même occasion. « Je ne crois pas encore que je suis sauvé, lui faisait-il dire, et je n'ose pas m'en réjouir, *salvum me esse adhuc nec credo, nec gaudeo.* » Cette phrase élégante, si bien balancée, est assurément une des plus mauvaises actions de Sénèque, et l'on ne peut comprendre comment il avait alors l'esprit assez libre pour l'écrire. Quintilien n'y voit qu'une figure de rhétorique, et il la cite avec beaucoup de complaisance à ses élèves, sans se douter du péril auquel les exposaient ces singulières admirations : il était donc possible que cette éducation fît des avocats habiles, assurément elle ne faisait pas d'honnêtes gens.

Ainsi, en apprenant aux élèves à goûter les finesses du langage sans se préoccuper du sujet auquel elles étaient appliquées, en les familiarisant dans les écoles avec l'éloquence des délateurs, on les disposait à imiter plus tard leur conduite. D'autres raisons plus graves achevaient de les décider : c'était d'abord le danger qu'on pouvait courir en s'y refusant; le père d'Agricola fut tué pour n'avoir pas obéi à l'ordre que lui donnait Caligula d'accuser Silanus. C'étaient ensuite les avantages qu'on trouvait en s'y résignant. La loi voulait qu'on donnât au délateur le quart des biens du condamné; mais on dépassait souvent cette somme quand la victime était d'importance : après la condamnation de Thraséas et de Soranus, les principaux accusateurs reçurent chacun 5 millions de sesterces (1 million de francs); c'est par ce moyen qu'on arrivait bien bien vite à des fortunes scandaleuses. Éprius Marcellus et Vibius Crispus gagnèrent à ce métier 300 millions de sesterces (60 millions de francs). On ne se contentait pas de payer leurs services avec de l'argent, on leur prodiguait par surcroît toutes les dignités de l'état. Après chaque procès retentissant, il y avait une distribution de prétures et d'édilités. Ces vénérables fonctions républicaines servaient de prix à des complaisances honteuses. Rien, selon Tacite, n'indignait plus les honnêtes gens que de voir les délateurs « étaler les sacerdoces et les consulats comme des dépouilles prises sur l'ennemi. » A la fin du règne de Tibère, on ne devenait plus consul qu'à la condition d'avoir perdu quelque ennemi de césar. C'était encore sous Domitien la route la plus courte pour arriver aux dignités publiques. « J'ai mieux aimé, dit Pline, prendre le plus long; » mais d'ordinaire tous ces jeunes gens étaient pressés d'arriver, et ils préféraient les raccourcis.

Voilà comment, vers l'époque de Tibère, de tous les rangs de cette société corrompue on vit sortir des délateurs. « Ce fut partout, dit Sénèque, comme une rage d'accuser qui épuisa Rome bien plus qu'une guerre civile. » Tous ceux qui avaient souffert de quelque

mécompte ou de quelque injure, tous ceux qui luttaient contre une position précaire ou un passé fâcheux, tous ceux qui ne trouvaient pas que la société leur eût fait une assez belle place, les inquiets, les ambitieux, les mécontens, s'empressaient de saisir cette occasion de se refaire ou de se venger. Quelle arme puissante entre les mains de l'envie et de la rancune! Quel moyen unique de sortir à son avantage de toutes les situations compromises! Un affranchi a ruiné son maître en son absence; il l'accusera pour se dispenser de rendre ses comptes. Un misérable est convaincu par un proconsul de manœuvres coupables au fond d'une province, on le ramène enchaîné à Rome; il y revient la tête haute; il a sa vengeance prête, il accusera le proconsul. Un jeune provincial venu de chez lui sans argent, la tête gonflée de projets de fortune, se désespère de trouver les places prises et les rangs pressés : pourquoi perdrait-il ses forces à lutter contre la misère? Il lui suffit d'accuser quelque grand personnage; le voilà célèbre en un jour. Rien n'est plus riche en contrastes que ce groupe de délateurs que nous dépeint Tacite; tous les rangs, toutes les conditions sociales, y sont représentés. A côté de cette foule de petites gens, esclaves, affranchis, soldats, maîtres d'école, on trouve quelques noms de vieille noblesse, un Dolabella, un Scaurus et même un Caton! Il y a les délateurs timides, honteux d'eux-mêmes, Silius Italicus, par exemple, qui dans sa jeunesse, par frayeur peut-être, avait accusé quelqu'un, et qui pendant le reste de sa vie essaya de faire oublier cette faute. Il y a au contraire les délateurs hardis, cyniques, qui se plaisent à braver l'opinion, qui font rougir les honnêtes gens et en sont fiers, qui se vantent de leurs hauts faits et en réclament la gloire. Quelqu'un parlait un jour devant Métius Carus du malheureux Sénécion, et profitait de l'occasion pour distribuer encore quelques outrages à sa mémoire; Carus, qui l'avait fait condamner, lui dit : « Ne touchez pas à mes morts! » Il y a les délateurs de basse condition qui ont commencé par exercer les emplois les plus vils, et qui, arrivés à la richesse et à la puissance, gardent toujours quelque trace de leur origine, comme ce Vatinius que Tacite appelle une des monstruosités de la cour de Néron. C'était un ancien cordonnier; il devait sa fortune aux bouffonneries de son esprit et aux difformités de son corps. Introduit dans les maisons des grands pour servir de risée, il se poussa chez le prince par la calomnie, et finit par faire pleurer ceux qu'il avait fait rire. Il y a enfin les délateurs élégans, qui se piquent de distinction et de belles manières et demandent la mort des gens avec grâce. Un jour, il en parut un devant le sénat, mis à la dernière mode et le sourire sur les lèvres : il venait accuser son père!

Dans ce monde confus, quelques figures ressortent. Il y avait notamment parmi les délateurs de Tibère le plus grand orateur de Rome en ce moment; c'était un de nos compatriotes, Domitiùs Afer, né dans la colonie de Nîmes. Il faisait partie de ce groupe de beaux parleurs, d'avocats habiles, les Montanus, les Julius Africanus, que la Gaule envoyait à Rome vers la fin du règne d'Auguste en même temps que les Sénèque et les Porcius Latro y venaient de l'Espagne. Ses débuts furent pénibles; il resta longtemps pauvre et inconnu, quoiqu'il ne fût pas scrupuleux sur les moyens de faire fortune, et qu'il prît beaucoup de peine pour arriver. Il était pourtant préteur à quarante ans, mais il avait la conscience que sa réputation ne répondait pas à son talent; il lui fallait un coup d'éclat qui attirât sur lui l'attention publique. Comme il n'avait rien à ménager, il se fit délateur, et comme il voulait frapper fort pour son début, il prit soin de bien choisir sa victime. Il connaissait la haine que portait Tibère à tous ceux qui s'étaient attachés à la famille de Germanicus; pour le servir à souhait, il accusa Claudia Pulchra, la parente et l'amie la plus chère d'Agrippine. Il lui reprochait une vie déréglée, un commerce adultère avec Furnius, des maléfices et des enchantemens contre le prince. L'affaire fit grand bruit. Tout le monde comprenait qu'en attaquant Claudia on voulait frapper son amie, et que c'était la querelle d'Agrippine et de Tibère qui s'engageait; la ville entière était attentive au débat. Afer, qui savait qu'il jouait d'un seul coup sa réputation et sa fortune, se surpassa; jamais il n'avait parlé avec tant d'éloquence; « ce fut, dit Tacite, comme une révélation de son génie. » Tibère, qui n'était pas complimenteur, daigna faire son éloge, et il ne fut plus question que de lui dans Rome. Il arriva donc tout d'un coup à la richesse et à la gloire; il est vrai que quelques années plus tard il faillit payer cher ce triomphe. Caligula ne pouvait pas aimer un homme qui s'était montré avec tant d'éclat l'ennemi de sa mère. Afer, qui le sentait bien, essaya de le désarmer par ses flatteries; mais les flatteries ne réussissaient pas toujours avec ce tyran fantasque, et il lui arrivait de prendre pour des insultes les complimens qu'on lui faisait. Afer lui avait élevé une statue avec une inscription qui rappelait qu'à vingt-sept ans il était consul pour la seconde fois. Caligula prit fort mal cet éloge; il affecta d'y voir une allusion désobligeante à sa jeunesse et un souvenir de la loi qui défendait d'être consul à cet âge. Pour se venger, il arriva au sénat avec un beau discours qu'il avait longuement préparé, car il se piquait de bien parler, et il s'était mis en frais pour lutter contre le plus grand orateur de ce temps. Afer était perdu s'il avait songé à se défendre : il s'en garda bien. Prosterné aux pieds du prince, comme s'il avait été foudroyé par son élo-

quence, il déclara qu'il redoutait bien moins sa puissance que son talent; puis il reprit en détail le discours qu'il venait d'entendre, en le commentant pour en faire ressortir les beautés. Caligula, ravi d'être si bien apprécié par un si excellent juge, lui rendit son amitié. Dans la suite, Afer, en homme d'esprit qu'il était, comprit bien qu'il devait faire oublier ses débuts et qu'il ne pouvait affermir sa brillante situation que par des moyens opposés à ceux qui l'avaient faite. Après avoir accusé les honnêtes gens, il employa plus d'une fois son talent à les défendre. Le plaidoyer qu'il prononça pour Domitilla était surtout resté célèbre. C'était la femme d'un condamné politique qui, dans un temps où la loi défendait de pleurer ses proches, avait osé ensevelir son mari. Elle était accusée par ses fils, et, à ce qu'il semble, son frère et ses amis avaient pris parti contre elle. Afer, qui plaida sa cause devant le prince, ne la défendit pas comme aurait fait Caton; il se garda bien d'être véhément et indigné, il ne réclama pas avec énergie au nom des droits de l'humanité; il chercha plutôt à attendrir les juges. Quintilien a cité avec éloge le passage de cette défense où, s'adressant aux accusateurs de Domitilla, il leur disait : « La malheureuse ignore dans son trouble ce qui est permis à une femme, ce qui est ordonné à une épouse. Je suppose qu'au milieu de ses inquiétudes elle vous rencontre et vous interroge : vous, son frère, vous, ses amis, quel conseil lui donnerez-vous? » Ce fragment nous montre, à ce qu'il me semble, qu'Afer était encore plus un avocat habile qu'un grand orateur. Son talent reflétait son caractère, et on admirait dans ses discours la même adresse que dans sa conduite. C'est ainsi qu'en se mettant en règle avec tous les partis, en donnant des gages à l'empereur par ses délations, en apaisant à propos les honnêtes gens par quelques velléités d'indépendance, il sut éviter les dangers auxquels exposaient alors la célébrité et la fortune. Il traversa sans encombre la période la plus périlleuse de l'empire, et après avoir conquis sa réputation à la cour de Tibère, il mourut de vieillesse sous Néron (1).

Afer était un classique. Avec son débit lent et grave, ses phrases harmonieuses, dans lesquelles il avait soin de glisser de temps en temps quelques mots qui rompaient la mesure pour dissimuler son artifice, il rappelait Pollion ou Messala, les meilleurs élèves de Cicéron. Il y avait alors une autre école, plus vivante parce qu'elle était plus jeune, et qui répondait mieux au caractère du temps. Elle affectait de s'éloigner des traditions de l'éloquence ancienne :

(1) J'ai tort de dire qu'il mourut de vieillesse : il était en effet très vieux alors; mais saint Jérôme nous apprend qu'il mourut d'une indigestion.

cette ampleur du développement qui avait ravi d'admiration les contemporains de Cicéron lui déplaisait; elle remplaçait les larges périodes par des phrases courtes et hachées, l'éclat tempéré des couleurs par les tons hardis et crus; au lieu d'une allure régulière et calme, elle avait dans sa marche quelque chose de heurté et de violent. Renverser toutes les limites des genres, introduire à tout propos la poésie dans la prose, abuser du pathétique, pousser l'énergie jusqu'à ses derniers excès, ne laisser jamais aucun repos à l'esprit, l'éblouir et l'exciter sans cesse par l'imprévu des pensées et les lueurs du style, tels étaient les principaux caractères de cette éloquence nouvelle. Elle était née, vers la fin du règne d'Auguste, d'une sorte de réaction des esprits comprimés et mécontens. Cultivée d'abord par d'anciens républicains, Cassius Sévère et Labiénus, gens fougueux qui dès le premier jour l'avaient portée à l'extrême, elle avait jeté un éclat étrange au milieu du calme apparent de l'empire. C'était celle aussi qui convenait le mieux aux délateurs. On a peine à se les figurer demandant la tête des honnêtes gens avec des phrases de Cicéron. Au contraire cette façon de parler plus brusque et plus déréglée, cette énergie de pensées, ces violences de style, semblent faites pour eux: aussi voit-on qu'ils se rattachent généralement à la nouvelle école. Fulcinius Trio, l'un des premiers délateurs, en faisait partie, et Tibère, qui comme Afer était un classique, se crut obligé de lui bien recommander « de prendre garde aux écarts d'une éloquence trop emportée. » Il en était de même de Régulus. Un jour qu'il causait avec Pline et qu'il le raillait de ses précautions oratoires, de ses longs développemens, de toutes ces lenteurs renouvelées de Cicéron : « Moi, lui disait-il, je saute sur la cause et je la serre à la gorge. » C'est bien ainsi qu'on se le figure, et voilà la façon d'attaquer qui convient aux délateurs! Toute cette éloquence de lucre et de sang, *lucrosa et sanguinans eloquentia*, est perdue, et je crois que cette perte mérite quelques regrets. Ces malhonnêtes gens avaient beaucoup de talent; ce n'étaient pas seulement d'habiles parleurs exercés dès leur jeunesse et qui connaissaient tous les secrets de leur art, une passion véritable devait animer souvent leurs discours. Ils n'accusaient pas uniquement pour s'enrichir; ils avaient aussi de terribles rancunes à satisfaire. Tous ces gens vertueux, tous ces grands personnages dont ils se savaient détestés étaient pour eux des ennemis personnels; en les poursuivant, ils servaient leur haine particulière en même temps que celle du prince, et il me semble que ce sentiment du mépris public dont ils étaient accablés, que cette colère contre une société avec laquelle ils s'étaient mis ouvertement en révolte, que ce désir de se venger par avance de l'indignation qu'ils

allaient soulever, devaient donner parfois une sorte de vigueur farouche à leur parole.

Ce Régulus (dont j'ai dit un mot) nous est bien connu par la correspondance de Pline. Il fut l'un des délateurs célèbres de l'époque de Néron et de Domitien, comme Afer de celle de Tibère. Sa naissance était illustre; mais son père, après s'être ruiné, avait été proscrit, et il ne laissa guère à ses enfans qu'un grand nom, ce qui n'était alors qu'un héritage dangereux. Le fils était très décidé à ne pas rester pauvre. Au grand scandale des grands seigneurs ses confrères, il se fit délateur, et pour imposer silence aux méchans bruits il ne trouva rien de mieux que de faire peur à tous ceux qui pouvaient être tentés de le blâmer. On avait conservé de sa jeunesse des souvenirs effrayans. Il passait pour avoir conseillé à Néron de ne pas se fatiguer à tuer les gens l'un après l'autre quand il pouvait d'un mot anéantir tout le sénat. On racontait qu'après la mort de Galba il avait payé les assassins de Pison, qu'il détestait, qu'il s'était fait apporter sa tête, et qu'il l'avait mordue. Ce qui faisait sa force, c'était son indomptable volonté. Il voulut être orateur; la nature ne l'avait pas préparé à le devenir : elle lui avait donné une constitution débile, une voix faible, une parole embarrassée, point d'invention, point de mémoire. On disait de lui, en retournant la définition célèbre de Caton, qu'il était un malhonnête homme qui ne savait pas parler. Cependant il travailla avec tant d'opiniâtreté à vaincre ces défauts que beaucoup de gens finirent par le trouver éloquent. Il voulut être riche, et comme il ne doutait de rien, il avait fixé d'avance le chiffre de sa fortune. C'étaient 60 millions de sesterces (12 millions de francs) qu'il lui fallait. La somme était forte, mais il avait plus d'une ressource pour se la procurer. A son métier de délateur il en joignait un autre dans lequel il était passé maître : il captait les testamens. Cette occupation lucrative était alors celle de beaucoup de gens. Depuis qu'on se mariait le moins possible pour éviter les embarras de la famille, ces grandes fortunes de célibataires qui restaient aux plus habiles tentaient beaucoup d'ambitieux. De tous ces coureurs d'héritages, Régulus était un des plus intrépides et des plus adroits. Il osait tout et ne se rebutait de rien. Pline raconte à ce sujet quelques anecdotes piquantes. La veuve de ce Pison que Régulus avait poursuivi jusqu'après sa mort était très malade; il a l'audace d'aller la trouver, il s'assied près de son lit, il lui dit qu'il a fait des sacrifices et consulté un devin sur sa santé, que les réponses sont favorables et qu'elle est sûre de guérir. La pauvre femme, flattée dans ses dernières espérances, s'empresse de léguer à un ami aussi tendre une partie de ses biens. Velléius Blésus, à son lit de mort,

veut faire un nouveau testament. Régulus, qui compte n'y être pas oublié, court trouver les médecins, et les supplie d'allonger de quelques heures la vie du malheureux. Le testament signé, il change de langage. « Pourquoi, leur dit-il, le faites-vous souffrir si longtemps? laissez-le donc tranquillement mourir, puisque vous ne pouvez pas le faire vivre. » Un homme si habile et si peu scrupuleux ne pouvait pas manquer de faire vite fortune. Quand il eut atteint le chiffre qu'il avait fixé d'avance, il commença de trouver qu'il avait été trop modeste et qu'il ne pouvait pas se contenter de si peu. Il comptait bien ne pas s'arrêter là, et il disait à Pline qu'un jour qu'il sacrifiait, les dieux lui avaient révélé par certains indices qu'il arriverait à doubler la somme. Sa dernière ambition était la plus extraordinaire. Quoiqu'il n'eût rien fait pour mériter le respect, il voulait être honoré; il y parvint en effrayant de son crédit ceux qu'il n'éblouissait pas de sa fortune. Il était aussi vaniteux que cupide. Quand il perdit son fils, il ne se contenta pas de remplir Rome des éclats d'une douleur qu'on trouvait trop bruyante pour être sincère; il voulut faire aussi pleurer à l'Italie et aux provinces la perte qu'il avait faite. Il composa son éloge, l'éloge d'un enfant, et il obtint que dans chaque ville son discours serait lu au peuple par celui des décurions qui aurait la plus belle voix. On riait de sa vanité, mais on s'empressait de la satisfaire. Tout le monde le connaissait et le détestait; on se rappelait les crimes qu'il avait commis, on savait bien que c'était un homme avide, cruel, superstitieux, fantasque, insolent dans la prospérité, lâche dans le péril, en un mot « le plus méchant des bipèdes, » comme on l'avait appelé, — et cependant tous les matins ses antichambres étaient pleines. Pline s'indignait qu'on l'allât visiter par les plus mauvais temps dans ses beaux jardins des bords du Tibre, à l'extrémité de Rome, et il était près de croire qu'il ne s'était logé si loin que pour faire enrager ceux qui venaient le voir. Ce fut sa plus grande victoire de conserver ainsi, jusque sous le règne de Trajan, les dehors de la considération générale.

Les délateurs n'étaient pas tous aussi heureux, et la faveur dont ils jouissaient à certains momens était sujette à des retours terribles. Même sous les princes qui les employaient le plus, il leur arrivait souvent d'être fort mal traités. Tibère avait coutume de se débarrasser d'eux de temps en temps par l'exil ou la mort. C'est encore une raison qu'on allègue pour prouver qu'il n'était pas d'intelligence avec eux, mais cette raison n'est guère sérieuse. Ceux que frappait Tibère étaient ordinairement des délateurs repus et fatigués dont il n'espérait plus se servir; il savait bien qu'une fois leur fortune faite ils n'attaquaient plus avec la même ardeur, et qu'ils

devenaient plus tièdes et plus prudens dès qu'ils avaient quelque chose à perdre. En les punissant alors sous quelque prétexte, il trouvait le double avantage de se délivrer de gens inutiles et gênans et de satisfaire à peu de frais l'opinion publique.

C'est surtout dans ces momens de réaction qui suivaient la mort des mauvais princes que les délateurs couraient des dangers sérieux. Les proscrits revenaient avec cette haine concentrée que nourrit l'exil; les familles des morts, excitées par le souvenir pieux des parens qu'elles avaient perdus et par la misère dont elles souffrirent, demandaient vengeance. Les délateurs tremblaient et se cachaient; ils devenaient tout d'un coup humbles et supplians, eux si impertinens la veille. Ils allaient dans l'ombre, sous les portiques, essayer de trouver leurs ennemis et de les fléchir. A l'avénement de Vespasien, il y eut dans le sénat des scènes violentes qui rappellent ce qui se passa dans notre convention après thermidor. On parlait de mettre en accusation tous ceux qui s'étaient compromis sous les règnes précédens. On ne voulait pas qu'aucun coupable échappât. On réclamait les registres du palais impérial pour savoir les noms de ceux qui s'étaient offerts à être délateurs. Chaque magistrat, chaque sénateur dut venir jurer à son tour « qu'il n'avait concouru à aucun acte qui pût nuire à la sûreté de personne, et qu'il n'avait jamais tiré ni profit ni honneur de l'infortune d'aucun citoyen. » Quand paraissaient ceux à qui l'on avait quelque reproche à faire, on les poursuivait de cris et de gestes menaçans. Quelques-uns d'entre eux baissaient la tête ou accusaient leurs complices; d'autres se défendaient avec audace; ils rappelaient, comme les proconsuls de la terreur, que, s'ils étaient coupables, tout le monde avait partagé leur crime. « Nous avons accusé, disait l'un d'eux, mais vous avez condamné. » Heureusement pour eux, toute cette colère ne durait pas. Le prince nouveau ne tardait pas à s'effrayer de l'importance qu'à la faveur de ces réactions fougueuses le sénat essayait de prendre. Il laissait voir que tout cet éclat l'importunait, et, comme on avait pris l'habitude d'obéir, toutes les poursuites s'arrêtaient. Il se trouvait donc que cette vengeance de tant d'injustices et de tant d'outrages, attendue patiemment pendant tant d'années, n'avait duré qu'un jour. Cependant après Domitien l'opinion publique fut plus exigeante; elle demanda des représailles, elle voulut des victimes. On imagina pour punir les délateurs un supplice nouveau : ils furent jetés sur des vaisseaux sans pilotes et abandonnés aux flots. « Quel spectacle! disait Pline, qui n'oubliait pas qu'ils avaient failli le faire périr, — une flotte de délateurs, livrée à tous les caprices des vents, forcée de tendre ses voiles à la tempête, de suivre les vagues furieuses sur tous les

écueils où il leur plaisait de la jeter! Quel plaisir de voir au sortir du port tous ces navires dispersés, et sur le rivage même de remercier le prince qui, conciliant la justice avec sa clémence, confiait la vengeance de la terre aux dieux de la mer! »

Mais à cette époque même la satisfaction donnée aux honnêtes gens fut loin d'être complète. Les délateurs qui furent alors punis n'étaient pas les plus connus ni les plus coupables. On s'était contenté de frapper les plus humbles, ceux qui n'avaient exercé leur industrie que dans les rangs inférieurs de la société, ceux qui, s'étant avisés un peu tard de ce métier lucratif, n'avaient pas encore eu le temps de devenir riches quand il fut brusquement supprimé. On les fit payer pour tous les autres. Quant à ceux qui s'étaient enrichis, comme Régulus, qui avaient occupé des fonctions publiques, qui s'étaient fait des appuis et des obligés, ils conservèrent leur fortune et quelquefois leur crédit. Un jour, à la table de Nerva, où se trouvaient quelques amis du prince, et parmi eux Veiento, dont la réputation était mauvaise et qui s'était compromis sous Néron, on vint à parler d'un délateur célèbre de la même époque, Messalinus, qui était mort depuis quelques années. On racontait ses crimes, et, personne n'ayant plus d'intérêt à le ménager, tout le monde s'échauffait contre lui. L'honnête Nerva, dans un bel accès d'indignation, s'écria : « Que pensez-vous qu'il lui arriverait, s'il vivait encore? » Un des convives qui avait son franc-parler répondit : « Il dînerait avec nous. »

III.

Après ce que je viens de dire des délateurs, il est facile d'imaginer quels effets ils eurent sur la société de ce temps; leur influence fut aussi étendue que profonde. Ce qui rendit le despotisme des césars si lourd, c'est qu'il n'était pas de ceux qui n'atteignent que la vie publique et respectent la vie privée. Celui-là s'insinuait jusque dans la maison, et il était sûr d'y trouver dans les esclaves une multitude d'agens dévoués. Jamais gouvernement ne fut servi par une police mieux informée. L'esclave occupait dans la famille antique une place bien plus importante que celle de nos serviteurs, que nous regardons toujours comme des étrangers, et qui, ayant une existence libre et personnelle, pénètrent moins dans la nôtre. Nous avons aujourd'hui au-dessus de toutes les liaisons et de toutes les amitiés comme une sorte d'intimité restreinte qui ne contient que des proches. Même dans ce cercle étroit, on admettait alors l'esclave. Le maître ne faisait rien sans lui, et il n'y avait pas de secrets dans la maison qu'il ne connût. Il les gardait quelquefois, souvent

aussi il était disposé à les vendre. Depuis qu'Auguste avait trouvé des subterfuges pour violer l'ancienne loi qui défendait d'accepter en justice la dénonciation de l'esclave, dès que son maître lui donnait quelque sujet de plainte, il pouvait se venger en le dénonçant. Si par hasard il était tenté de lui rester fidèle, on avait trouvé un moyen sûr de le guérir de ses scrupules : on lui donnait, quand il le faisait condamner, le huitième de ses biens et la liberté. Ainsi il lui suffisait de dire un mot pour gagner en un jour ce que les plus heureux avaient peine à conquérir par une longue vie de privations et de misères. Être libre et riche à la fois, quelle tentation! Loin de s'étonner si beaucoup succombèrent, on doit être surpris que quelques-uns aient résisté. On était donc entouré chez soi d'ennemis. Il fallait se méfier sans cesse de toutes ces oreilles curieuses et de tous ces yeux indiscrets. En multipliant les serviteurs, le luxe avait rempli les palais d'espions. Ces portiers qui gardaient tous les couloirs, ces huissiers, ces introducteurs, toute la troupe de ces valets chargés du service de la chambre, ne faisaient plus que surveiller le maître jusque dans ses appartemens les plus secrets. Ces cuisiniers, ces chanteurs, ces pantomimes, ces musiciens, ces artistes de toute sorte inventés pour le plaisir et la joie étaient devenus des sujets de péril et d'inquiétude. Il ne suffisait pas de se taire devant eux pour être sûr d'échapper à leur malveillance. N'étaient-ils pas libres d'inventer ce qu'ils n'avaient pas entendu? Et n'était-on pas certain qu'au palais du prince ils seraient crus sur parole? On se résignait donc à les flatter; on les caressait, on recherchait leurs bonnes grâces. Les conditions de la vie étaient changées : ceux qui avaient tremblé jusque-là faisaient peur. On était sans cesse occupé à redouter ou à prévenir les suites de leur colère. Le plus cruel supplice dont on ait alors souffert, c'était assurément de ne pas trouver la paix et la sécurité chez soi, d'être poursuivi dans sa maison par les mêmes dangers qui menaçaient ailleurs, de n'oser se livrer qu'en tremblant à ces affections intérieures qui reposent de tous les mécomptes, et de n'avoir ni un lieu dans le monde ni un moment dans la vie où l'on pût respirer loin de la tyrannie des césars.

Si la délation pénétrait à ce point dans la famille, à plus forte raison devait-on la craindre dans ces réunions mondaines où, depuis Auguste, les gens distingués de Rome venaient chercher une sorte d'occupation pour leurs loisirs. Elles étaient devenues beaucoup plus importantes avec l'empire, et la perte de la liberté leur avait été favorable. Malheureusement le plaisir très vif qu'on y prenait était empoisonné par les délateurs. Ils écoutaient les confidences de l'intimité et savaient l'art de les rendre compromettantes; ils recueillaient les

propos tenus à table au moment où l'on n'est plus guère responsable de ses propos. Grâce à eux, tous les sujets de conversations avaient leurs dangers. A défaut de la politique, qui était interdite, c'était la littérature qui d'ordinaire faisait les frais des entretiens; mais la littérature elle-même devint bientôt suspecte. Sous Tibère, la philosophie, l'histoire, la poésie, eurent leurs victimes. Auguste avait été bien imprudent d'encourager les lettres. Sous quelque discipline qu'on les tienne, elles nourrissent toujours une certaine indépendance d'esprit qui peut nuire au pouvoir absolu. Tibère ne commit pas la même faute. Le seul ouvrage de son temps qu'il ait paru distinguer était un dialogue entre le champignon, le bec-figue, l'huître et la grive, qui sans doute se disputaient la préséance. Il fit donner 200,000 sesterces (40,000 fr.) à l'auteur de ce chef-d'œuvre. Cette littérature au moins ne l'effrayait pas. Pline l'Ancien, qui avait la rage d'écrire, se trouva bien embarrassé pendant le règne de Néron, où l'on ne pouvait guère écrire sans se compromettre. Il n'osa composer qu'un traité sur les expressions douteuses dans le langage. Encore n'est-il pas certain que ce livre de grammaire innocente aurait longtemps échappé à la perspicacité des délateurs. S'il n'était plus possible de parler même de littérature sans s'exposer, de quoi pouvait-on s'entretenir? Raconter les accidens de la vie commune n'était pas non plus sans péril. Que de gens sont morts pour avoir dit imprudemment qu'ils avaient eu un songe, ou qu'ils s'étaient permis de consulter un aruspice! Ces souvenirs sinistres troublaient le charme des entretiens. Causer, qui est un si grand plaisir, surtout dans une société où l'on n'agit guère, était devenu un grand danger. Ces intimités qui n'ont de prix que si l'on s'abandonne l'un à l'autre n'existaient plus. « Jamais, dit Tacite, plus de consternation et d'alarmes ne régnèrent dans Rome. On tremble devant ses plus proches parens; on n'ose ni s'aborder ni se parler; connue, inconnue, toute oreille est suspecte. Même les choses muettes et inanimées inspirent de la frayeur. On promène sur les murs et sur les lambris des regards inquiets. » Ces craintes n'étaient que trop légitimes; ne venait-on pas de voir trois sénateurs se blottir dans la maison d'un traître, entre le toit et le plafond, et là, l'oreille attachée aux trous et aux fentes, écouter la conversation de Sabinus pour la répéter à Tibère?

Je n'ai pas besoin de dire ce que les délateurs avaient fait de la vie publique. Que pouvaient être les séances du sénat du moment que toutes les paroles étaient fidèlement rapportées à l'empereur, et qu'on savait qu'elles couraient le risque de s'envenimer dans ce voyage de Rome à Caprée? Il n'y avait plus rien de possible qu'un assaut perpétuel de flatteries. Tout le monde essayait de deviner

l'opinion du prince et voulait être le plus énergique à la soutenir. Surtout on se gardait bien de le contredire ouvertement. Caligula, dont on sait les habitudes, demandait un jour à Passiénus Crispus s'il n'était pas l'amant de sa sœur. Crispus, qui ne voulait pas avoir l'air de blâmer la conduite de son maître, se contenta de répondre : Pas encore. On devait, pour être sûr de plaire, faire abstraction de ses sentimens et de ses amitiés, apprendre à parler contre sa conscience ou contre son cœur. Il fallait paraître toujours joyeux, quelque sujet qu'on eût d'être triste, dissimuler les offenses qu'on avait reçues et ne pas sembler s'apercevoir devant le prince du mal qu'il vous avait fait. Le seul moyen de vieillir à la cour des césars, disait un habitué du Palatin, c'était de recevoir des outrages et de remercier. Caligula avait fait tuer le fils d'un riche chevalier romain parce qu'il était jaloux de le voir trop élégant et trop bien mis. Le soir, il invita le père à dîner. Ce malheureux s'y rendit, sans que rien parût sur sa figure. Il accepta des parfums et des couronnes, il mangea gaiement et but à la santé du prince. « Voulez-vous savoir pourquoi? dit Sénèque. Il avait un autre enfant. » Sous Néron, on inventa un crime nouveau qui consistait non à parler, mais à se taire. S'absenter du sénat quand on devait y décerner quelques honneurs au prince, ne pas paraître au palais lorsqu'on allait le féliciter de la mort de sa mère ou de sa femme, c'étaient des actes coupables qu'on punissait de mort. Ce fut la seule opposition de Thraséas (1), il la paya de sa vie; mais en général on n'était pas si téméraire. On avait grand soin de ne pas paraître tiède quand il s'agissait de la gloire de l'empereur. On ne parlait jamais qu'avec enthousiasme de ses grandes actions; on se mettait l'imagination à la torture pour inventer tous les jours quelques flatteries nouvelles. Tibère au moins eut l'esprit de refuser les honneurs ridicules qu'on lui offrait. Le sénat avait décidé de donner son nom à l'un des mois de l'année, comme on avait déjà fait pour ses deux prédécesseurs, « Que ferez-vous donc, répondit-il, quand vous serez arrivé au treizième césar? » Après lui, Caligula, Néron, Domitien surtout, furent moins réservés. Pline raconte qu'il ne se traitait pas au sénat une affaire si vulgaire que tout sénateur, en opinant, ne se crût obligé de faire une digression à la louange du prince. « Il s'agissait d'augmenter le nombre des gladiateurs ou d'instituer un collége d'artisans, et comme si les limites de l'empire avaient été reculées, on votait des arcs de triomphe d'une grandeur prodigieuse, et des inscriptions auxquelles ne suffisait pas le frontispice des temples. »

(1) Tacite dit qu'on lisait le journal officiel (*acta diurna*) dans les provinces et dans les armées pour savoir *ce que Thraséas n'avait pas fait*.

Si l'on veut avoir un exemple des bassesses auxquelles devait alors se résigner un grand personnage pour obtenir de vivre, il suffit de réunir ce que les historiens de cette époque nous racontent de Vitellius, le père de celui qui fut empereur. C'était un homme de grande naissance et de grande fortune, qui avait débuté par des actions d'éclat. Gouverneur de Syrie dans des circonstances difficiles, il força le roi des Parthes à lui demander une entrevue et à se baisser devant les aigles; mais il éprouva ce qui arrivait à tous les gens distingués de cette époque : ils restaient honnêtes tant que leurs fonctions les retenaient en province, l'air de Rome les gâtait. Revenu à Rome sous Caligula, qui prenait sa divinité au sérieux, Vitellius donna le premier l'exemple d'adorer l'empereur. Il ne l'abordait que la tête voilée et en se prosternant. Son importance augmenta sous Claude, et il devint une sorte de favori; mais il lui fallut payer son crédit par sa servilité. Claude était gouverné par sa femme et ses affranchis; Vitellius s'attacha par tous les moyens à gagner les affranchis et la femme du prince. Il avait fait placer les statues en or de Narcisse et de Pallas parmi les dieux lares de sa famille et leur rendait un culte. Quant à Messaline, après avoir obtenu comme une insigne faveur qu'elle lui donnât sa pantoufle, il la plaça respectueusement entre sa tunique et sa toge, et il la tirait de temps en temps pour la baiser. C'était une flatterie dont on ne s'était pas encore avisé, et qui prouve bien que Vitellius avait dans ce genre un merveilleux talent d'invention, *miri in adulando ingenii* (1). Du reste, il rendait à l'impératrice des services plus réels. Quand elle voulut perdre Valérius Asiaticus, dont elle convoitait les jardins, elle le fit accuser devant Claude et Vitellius, qui étaient alors consuls. Tacite a raconté cette scène étrange, qui serait une excellente comédie, si elle n'avait pour dénoûment la mort d'un honnête homme. Asiaticus se défendit avec tant de courage, que l'émotion gagna toute l'assistance. Messaline elle-même fut forcée de s'éloigner pour cacher ses larmes; elle n'eut que le temps de se pencher à l'oreille de Vitellius et de lui dire en pleurant de ne pas laisser échapper l'accusé. Vitellius, quand son tour vint d'opiner, combla Asiaticus d'éloges, rappela les services qu'il avait rendus à l'état, parla d'un ton pénétré de l'étroite amitié qui l'unissait à lui, ne tarit pas sur tout ce qui pouvait lui concilier la pitié, puis il conclut à lui laisser le choix de sa mort. Claude se décida pour la même clémence, et le malheureux, loué et plaint par tout le monde,

(1) Après la célébration des jeux séculaires, qui n'avait lieu que tous les cent ans, il dit à Claude : « Puisses-tu les faire souvent, *sæpe facias!* » Ce souhait ne fut pas mal reçu. « Il n'y a pas de flatterie si énorme, dit Juvénal, qu'on ne puisse faire accepter à ce pouvoir qui s'égale aux dieux! »

se fit ouvrir les veines. La situation brillante que Vitellius avait conquise à la cour de Claude, et qu'il fortifiait par ses complaisances, ne laissait pas d'avoir ses dangers, et il lui fallait souvent beaucoup d'habileté pour les éviter. La mort de Messaline fut une de ces épreuves où il eut à déployer toute sa finesse. Il était dans la litière qui ramenait Claude d'Ostie quand on lui eut appris ses infortunes conjugales. Le moment était critique. Claude semblait indécis, tantôt il s'attendrissait au souvenir de ses enfans, tantôt il s'emportait contre l'infidélité de sa femme; mais on savait que les colères de Claude ne duraient pas et qu'un mot de Messaline pouvait tout changer. Il y avait donc autant de péril à l'accuser qu'à la défendre. Vitellius gardait une prudente réserve. Il avait l'air d'un homme qui ne sait rien de ce qui se passe, ou s'il était obligé de parler, il se contentait de s'écrier : O crime! ô forfait! « En vain, dit Tacite, Narcisse le forçait d'expliquer cette énigme et d'énoncer franchement sa pensée; il n'en put tirer que des réponses ambiguës et susceptibles de se plier au sens qu'on voudrait adopter. » Pour prendre un parti, Vitellius attendait que la situation s'éclaircît et que Messaline fût bien décidément perdue; mais, une fois qu'il en fut sûr, il se garda bien de la ménager. Il fut le premier à se tourner vers celle qui la remplaçait, et l'aida sans scrupule à se débarrasser des amis et des créatures de l'impératrice déchue. Et pourtant, qui le croirait? un homme si complaisant, si dévoué, si prêt à tout, qui s'était donné tant de mal pour acquérir les bonnes grâces de l'empereur, qui ne reculait devant aucune honte pour les conserver, ne parvint pas à échapper tout à fait aux délateurs. On l'accusa d'aspirer à l'empire, et Claude était si méfiant que sans l'intervention d'Agrippine il n'aurait pas hésité à faire tuer son meilleur ami. Quand Vitellius mourut, après avoir été censeur et trois fois consul, le sénat lui décerna des honneurs extraordinaires. On lui éleva une statue sur le Forum avec cette inscription : il fut d'un dévouement immuable pour le prince, *pietatis immobilis erga principem.* Voilà une épitaphe qui ressemble à une épigramme. Dans cette longue carrière, les princes et leurs favoris avaient plus d'une fois changé; le dévouement de Vitellius pour chacun d'eux successivement était seul resté immobile.

Je comprends qu'on soit indigné de tant de servilité. Cependant il ne faudrait pas que le dégoût qu'elle inspire servît à justifier ceux qui la rendaient nécessaire. Cette aristocratie qu'on trouve si lâche mérite, à tout prendre, encore plus de pitié que de colère, et je ne m'étonne pas que Tacite, qui ne dissimule point ses fautes, soit saisi d'une émotion profonde en racontant ses malheurs. Quand on portait un nom illustre ou qu'on avait rendu des services écla-

tans, on avait beau s'humilier devant le prince, on était toujours trop grand pour lui. Il y avait des familles où la mort violente était devenue une habitude; par exemple, on ne finissait plus autrement chez les Pisons. Dans ces familles sacrifiées, tous les jeunes gens pouvaient se dire qu'aucun d'eux n'arriverait à l'âge mûr. Si en présence de cette perspective effrayante le cœur a manqué à quelques-uns d'entre eux, les vrais coupables ne sont-ils pas ceux qui la leur mettaient toujours devant les yeux? Je n'accuse pas seulement les délateurs des crimes qu'ils ont fait commettre; je les rends responsables aussi de ces lâchetés et de ces bassesses par lesquelles on essayait de leur échapper.

Celui qui nous fait le mieux connaître cette époque, c'est Sénèque. Tacite et Pline écrivaient sous Trajan, quand elle n'était plus qu'un souvenir; Sénèque vivait au milieu même de la crise, et dans ses dernières années il savait qu'il en serait victime. Ce n'était pas un de ces sages qui s'isolent de leurs contemporains, qui se détachent de leur pays, et s'abandonnent tout entiers à la contemplation de l'absolu; personne au contraire ne s'est plus livré au courant de son siècle. Ses ouvrages en réfléchissent toutes les émotions; au fond de ses pensées les plus générales, il est facile de voir l'influence des événemens qu'il a traversés; son stoïcisme, qui semble d'abord si rigoureux, ne fait que mettre en préceptes les nécessités du moment où il écrivait. Si sa philosophie paraît avoir quelque chose de raide et d'excessif, c'est qu'aussi elle est faite pour des gens qui ne se trouvent pas dans les conditions ordinaires de la vie. Il dit lui-même qu'elle était destinée « à donner du cœur à des désespérés. » Une situation aussi critique demandait des remèdes violens. On voit bien, quand on lit les lettres de Sénèque, que les gens à qui elles s'adressent sont toujours en présence d'un danger terrible qui les menace. « Qu'on s'imagine, dit Pascal dans une de ses pensées les plus célèbres, un nombre d'hommes dans les chaînes et tous condamnés à la mort, dont les uns étant chaque jour égorgés à la vue des autres, ceux qui restent voient leur propre condition dans celle de leurs semblables, et, se regardant les uns les autres avec douleur et sans espérance, attendent leur tour (1). » C'est à peu près dans les mêmes termes que Sénèque décrit la situation de ses con-

(1) Puisque je cite les *Pensées* de Pascal, pourquoi ne profiterais-je pas de l'occasion pour annoncer aux lecteurs de la *Revue* que l'édition qu'en a donnée M. Havet vient d'être publiée de nouveau avec quelques changemens qui l'améliorent. Le commentaire y a reçu une forme plus commode; en l'isolant davantage du texte, M. Havet a pu le développer et y exprimer plus librement son opinion. Je n'ai pas besoin de recommander cet excellent livre aux amis de Pascal : ils savent bien que c'est celui qui nous fait le mieux pénétrer dans son génie.

temporains; seulement le péril qu'ils redoutent n'est pas, comme celui dont parle Pascal, une de ces misères attachées à l'humanité auxquelles il faut bien qu'un homme s'habitue : c'est un danger d'exception qui outrage la nature et semble plus lourd parce qu'il pourrait ne pas exister. Ceux qui vivent sous la tyrannie des césars « ont la tête sous la hache, et leur cœur palpite éternellement à l'attente de la mort, *palpitantibus præcordiis vivitur.* » Tout les épouvante. « Semblables à des gens qui voyagent dans des pays inconnus, ils promènent les yeux de tous côtés et tournent la tête au moindre bruit. » Ils ne souffrent pas seulement de leurs propres malheurs, ils souffrent encore du mal des autres, qui leur semble un sinistre avertissement. Quand retentit « un de ces éclats de foudre qui ébranlent tout le voisinage, » ils en perdent le sommeil. « Le sifflement de la fronde suffit à effrayer les oiseaux, de même nous tressaillons au seul bruit des catastrophes dont nous ne sentons pas les coups. » Comment faire pour se soustraire à ce sort qu'on prévoit toujours? Sénèque ne conseille pas la résistance ouverte; il n'est pas pour les conspirations et pour les complots. Il a gouverné quelque temps l'empire, et jusqu'à la fin il a exigé l'obéissance à ce pouvoir qu'il avait exercé. « Il n'y a pas de joug si lourd, dit-il, qui ne blesse moins celui qui se résigne à le porter que celui qui s'y refuse. L'unique soulagement dans les grands maux, c'est de souffrir ce qu'on ne saurait empêcher. » Il faut donc essayer d'échapper à la colère du maître par des manœuvres habiles, « comme sur mer on échappe à la tempête, » faire le moins de bruit qu'on peut, ne pas trop attirer les yeux du monde sur soi, éviter d'être trop célèbre pour ses talens ou même pour ses vertus. « Julius Græcinus fut tué par Caligula parce qu'il était plus honnête homme qu'il ne convient de l'être sous un tyran. » Il faut surtout se garder de toute ambition politique : l'ambition fait des ennemis, et un ennemi devient vite un accusateur. Ce qu'il y a de mieux, c'est de vivre seul, loin de la cour, « cette triste prison d'esclaves, » dans des loisirs honnêtes et studieux. Voilà pourquoi Sénèque recommande avec tant d'ardeur la retraite à ses amis. Encore faut-il se retirer avec prudence, sans en avoir l'air, « car celui qui vous fuit ouvertement vous condamne. » Il est bon aussi de n'être pas riche. « N'attirez pas les voleurs par l'espoir de riches dépouilles. Il est rare qu'on verse le sang pour le plaisir de le verser; il y a encore plus de gens avides que cruels, et l'on fait le mal plutôt par calcul que par haine. » Si l'on a trop de fortune, il faut savoir en sacrifier à propos une partie, « comme on jette des marchandises à la mer pour alléger le vaisseau pendant l'orage. » Quand on a pris toutes ces précautions, est-on sûr au moins de se sauver? « Je ne puis pas plus

vous le promettre, répond Sénèque, qu'on ne promet à un homme qui se soigne qu'il se portera toujours bien. »

Que faire alors? Prévoir tous les malheurs et s'y préparer, détacher au plus vite son âme de tous ces biens qui peuvent nous être ôtés. On peut être chassé de son pays et dépouillé de sa fortune, aller mourir de faim sur un rocher comme Cassius Sévère, ou pourrir dans un cachot comme Asinius Gallus. Qu'on apprenne donc à mépriser l'exil, la prison et la misère. « Je deviendrai pauvre; — c'est le lot du plus grand nombre. — On m'exilera; — ne puis-je pas regarder comme le lieu de ma naissance celui de mon exil? — On me jettera dans les fers; — eh quoi? suis-je donc libre à présent? et la nature ne me tient-elle pas enchaîné à ce corps qui m'écrase? » Voilà ce qu'il faut se dire pour que les malheurs deviennent moins redoutables en devenant moins imprévus; mais ce n'est pas assez de se le dire, il faut que l'âme et le corps se familiarisent d'avance avec eux. Sénèque a tout prévu; son sage se fera pauvre pendant quelques jours de l'année. Il s'isolera dans ces vastes palais qu'il habite; parmi ses meubles somptueux, il il couchera sur un grabat; il vivra de pain dur et moisi au milieu de ces mets délicats dont sa table est chargée, et quand il aura fini victorieusement son épreuve, « il sera riche avec plus de tranquillité, parce qu'il saura qu'on peut être pauvre sans douleur. » Ce n'est pas tout encore, et il ne suffit pas de s'habituer à l'exil et à la misère. Celui qu'on redoute ne se contente pas de ces châtimens quand il est irrité, il prend aussi la vie. L'accusation de majesté qu'on joignait toujours à toutes les autres ne permettait pas au juge d'être indulgent; il n'y avait plus de fautes légères dès que le nom de césar s'y trouvait mêlé. Sénèque le sait bien; aussi sa philosophie n'est-elle en grande partie qu'une préparation à la mort. Il n'enseigne pas seulement à l'attendre avec courage, il conseille aussi quelquefois de la prévenir. Le suicide est pour lui le remède à tous les maux de l'empire et comme une sorte d'antidote de la tyrannie. Il lui semble que la dignité humaine outragée par les césars n'a d'autre moyen de se relever que la mort volontaire. C'est elle qui permet à un homme isolé, au plus faible et au plus chétif des hommes, de tenir tête au maître du monde. Elle lui donne des forces en face de ce pouvoir sans limite par la pensée qu'il peut toujours lui échapper, et il ne se regarde pas comme tout à fait esclave, puisqu'il lui reste la liberté de mourir. Il faut voir avec quelle effrayante énergie Sénèque défend ce droit, le seul que le despotisme ait laissé aux Romains. « Il y a des gens qui font profession d'être des sages et qui vous disent qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie, que c'est un crime de se tuer, qu'il faut

attendre l'heure fixée par la nature. Ils ne voient pas, ceux qui parlent ainsi, qu'ils nous ferment le seul chemin qui nous reste pour être libres. La loi éternelle n'a rien fait de mieux pour l'homme que de lui donner une seule façon d'entrer dans la vie et plusieurs d'en sortir. » Ailleurs il dit avec plus de force encore « Quelque part que tu jettes les yeux, tu y trouveras la fin de tes maux. Vois-tu ce précipice? c'est par là qu'on descend à la liberté. Vois-tu cette mer, ce fleuve, ce puits? au fond de leurs eaux se cache la liberté. Vois-tu cet arbre petit, mal fait, stérile? c'est là qu'est suspendue la liberté. »

Toute l'histoire de ce temps peut servir de commentaire à ces paroles. A quelle époque est-on mort avec plus de facilité et de courage? Ce ne sont pas seulement les personnages célèbres, Sénèque ou Thraséas, qui ont donné de grands exemples à leurs derniers momens : ceux-là savaient qu'on avait les yeux sur eux, et ils se surveillaient pour bien mourir; mais combien d'autres moins connus, moins exposés aux regards du monde, moins engagés par leur passé, moins soutenus par l'espérance d'un nom glorieux, ont cependant montré la même résolution! Julius Canus jouait aux échecs quand le bourreau, qu'il attendait, vint le prendre pour mourir. Il compta tranquillement ses pièces et dit à celui qui jouait avec lui : « N'allez pas au moins vous vanter, après ma mort, de m'avoir gagné; » puis, s'adressant au bourreau : « Je vous prends à témoin, lui dit-il, que j'ai un point d'avance. » La plupart des accusés n'attendaient pas le bourreau. Au premier bruit qu'un délateur les avait dénoncés au sénat, ou même avant les poursuites, dès qu'ils savaient l'empereur mécontent, ils s'enfermaient chez eux et s'ouvraient les veines. Ils trouvaient à cette mort précipitée plusieurs avantages : ils échappaient aux tortures d'un procès dont l'issue n'était pas douteuse; ils avaient plus de chance de conserver une partie de leur fortune à leurs enfans, car les délateurs qui avaient moins eu de peine étaient naturellement moins payés; enfin, au lieu d'être jetés aux gémonies comme les autres condamnés, on permettrait à leurs parens de les ensevelir. C'étaient de grandes raisons pour se hâter. Vibulénus Agrippa, qui avait trop attendu, voyant la mauvaise tournure que prenait son affaire, avala du poison en plein sénat; mais on trouva que c'était trop tard, et on s'empressa de l'étrangler, tout mort qu'il était, pour avoir un prétexte à le dépouiller de tous ses biens. Cette manière de prévenir la sentence ne plaisait pas toujours au maître. Au commencement, Tibère semblait savoir gré à ceux qui se résignaient de si bonne grâce à leur sort de le délivrer de l'embarras et de l'odieux d'une exécution; mais plus tard, lorsque sa cruauté

augmenta par les satisfactions mêmes qu'il lui donnait, il ne fut plus aussi commode. « Il m'a échappé, » disait-il d'un de ceux qui s'étaient ainsi pressés de mourir. L. Vétus s'étant tué au plus vite avec sa belle-mère et sa fille, dès qu'il s'était vu accusé, Néron, très mécontent, ordonna de continuer leur procès, et après les avoir fait juger et condamner dans les formes, il eut la générosité de leur permettre de choisir le genre de mort qui leur conviendrait le mieux. Il y avait déjà plusieurs jours qu'ils étaient ensevelis. Ce mépris de la vie, cette façon rapide et résolue d'accepter son sort et de le prévenir, plaisaient fort à Sénèque, et le rendaient fier de son temps. « Regardez notre siècle, dit-il, dont nous accusons la mollesse et la lâcheté, tous les rangs, toutes les fortunes, tous les âges, vous offriront des gens qui n'ont pas hésité à se délivrer de leurs maux par la mort. » Tacite en est moins satisfait. « Son cœur se serre à la vue de cette soumission d'esclave et de tout ce sang perdu en pleine paix, » et il déclare qu'il n'approuve pas ces morts « si lâchement résignées. » La raison qu'il a pour les condamner si durement est sans doute la même qui chez nous pousse quelques personnes à blâmer la résignation des victimes de la terreur. Il est certain qu'un condamné qui accepte si facilement son arrêt semble en reconnaître la justice, qu'il encourage celui qui le frappe à continuer par l'espérance de l'impunité, et qu'il ne donne pas le temps de naître à la pitié publique. Un peu plus de résistance aurait eu peut-être ce double effet de rendre le pouvoir plus réservé et la foule plus sympathique.

Il m'est arrivé quelquefois, dans le cours de cette étude, de rappeler, à propos de l'empire romain, les souvenirs de la révolution française. Ces deux époques présentent plus d'une analogie, et elles ont été souvent comparées entre elles. On se souvient de cette page admirable du *Vieux Cordelier* où Camille Desmoulins se sert de Tacite pour commenter la loi des suspects. Il y avait en effet des suspects sous l'empire; on y invoquait aussi le salut public pour justifier des proscriptions, et dans quelques jugemens sommaires du sénat ce respect apparent des formes légales qui cache la violation effrontée de toutes les conditions de la défense fait songer aux procédés du tribunal révolutionnaire. Ces deux despotismes, partis de principes si opposés, se sont souvent rapprochés par les résultats. Il ne leur convient guère de s'adresser, comme ils font, des récriminations violentes. Tous les deux ont commencé par supprimer la liberté; tous les deux ont affiché le même mépris de la vie humaine et fait naître dans ceux qui les exerçaient comme une ivresse de sang et une folie de meurtres; tous les deux ont eu leur terreur. Certains récits de Tacite ou de Suétone laissent dans l'âme

une impression semblable à celle des scènes les plus lugubres de la révolution. Ne peut-on pas dire, par exemple, que le règne de Tibère a eu ses journées de septembre, lorsqu'après la mort de Séjan, ennuyé de voir ses prisons encombrées, il les vida d'un coup en faisant tuer tous ceux qui s'y trouvaient enfermés? « La terre était couverte de cadavres; tous les sexes, tous les âges, des nobles, des inconnus, gisaient épars ou amoncelés. Les parens, les amis, ne pouvaient en approcher, les arroser de larmes, les regarder même trop longtemps. Des soldats placés à l'entour, épiant la douleur, suivaient les corps déjà corrompus lorsqu'on les traînait dans le Tibre. Là, flottant sur l'eau ou poussés vers la rive, ils restaient abandonnés sans que personne osât les brûler ou même les toucher. La frayeur avait rompu tous les liens de l'humanité, et plus la tyrannie devenait cruelle, plus on se défendait de la pitié. » Ce qui me paraît compléter la ressemblance de ces deux époques, c'est que tous ces massacres se sont produits en pleine civilisation, au moment où les mœurs semblaient les plus douces, où la raison se vantait d'être la plus éclairée. Quand on visite les maisons ruinées de Pompéi, qu'on y retrouve ces débris de riches ameublemens, ces marbres, ces bronzes, ces peintures, ces mosaïques, toutes ces recherches de luxe qui témoignent d'un goût si délicat et si raffiné, on songe à notre XVIIIe siècle, où l'esprit était si cultivé, les habitudes si distinguées, la vie si élégante. Ces deux sociétés étaient fières d'elles-mêmes; elles s'enorgueillissaient de leurs lumières; elles dédaignaient le passé, jouissaient avec orgueil du présent; les sages annonçaient que la barbarie des anciens âges était tout à fait vaincue, qu'on pouvait avoir une confiance sans réserve dans les bons instincts de l'homme parce que sa nature penche d'elle-même vers le bien, *humanitas inclinat in melius*. Ils proclamaient avec un éclat admirable et un succès universel le grand principe de la fraternité humaine et ce devoir qui en découle pour l'homme de respecter l'homme, *homo res sacra homini*. Que toutes ces nobles pensées furent vite oubliées! Que cet orgueil du présent, que cette espérance pour l'avenir, reçurent de cruels démentis! Que d'événemens terribles et imprévus vinrent, aux deux époques, prouver qu'il ne faut pas trop compter sur l'homme, que souvent la barbarie sommeille sous ces semblans d'élégance, et qu'il suffit de bien peu de chose pour faire remonter à la surface ce fonds de boue et de sang que la civilisation recouvre sans l'anéantir!

GASTON BOISSIER.

LES

ÉTATS DE BRETAGNE

III.

LES ÉTATS SOUS HENRI IV ET SOUS LOUIS XIII.

Les guerres civiles eurent en Bretagne un effet qui ne leur est point habituel, car elles y profitèrent à la liberté. Les passions du pays, venant se refléter au sein des états, rendirent durant la ligue à ces assemblées, dont le rôle avait été assez terne depuis l'édit de réunion, toute l'importance qu'avaient eue sous les ducs les grandes assises du peuple breton.

La constitution des nations chrétiennes jetées dans le monde féodal s'était développée suivant des lois à peu près générales. La péninsule armoricaine avait accompli le même travail que la monarchie française, sans qu'il y ait à signaler dans ce mouvement simultané la moindre trace d'imitation ou d'influence. Dans les deux pays, les conseillers naturels du prince avaient été ses grands vassaux. A ces pairs laïques étaient venus se joindre les pairs ecclésiastiques, que leur caractère religieux et leur puissance territoriale revêtaient d'une double autorité. Dans le duché de Bretagne comme dans le royaume de France, il avait été admis en principe, sans prescription écrite d'ailleurs, que toute décision majeure pour la guerre comme pour la paix exigeait l'adhésion des conseillers nés de la couronne. Le même motif explique l'intervention des évêques, seigneurs de leur cité épiscopale, des délégués

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre et du 1er octobre.

des chapitres et des propriétaires d'abbayes rattachés par la loi des fiefs à la hiérarchie territoriale, et telle fut la composition primordiale de l'assemblée nationale, qui, d'une part, assistait les ducs comme conseil d'état, qui, de l'autre, jugeait à titre de cour souveraine les appels de toutes les juridictions seigneuriales. Plus tard, les princes, partout placés dans l'impossibilité de suffire aux dépenses publiques avec les seuls revenus du domaine, furent conduits, afin de se procurer des ressources, à réunir au grand conseil national les représentans des communautés urbaines. Pour la Bretagne comme pour la France, cette importante adjonction commença dans les premières années du XIV[e] siècle, et dès l'année 1398 les ducs avaient reconnu le droit de représentation à une trentaine de villes. Ces grandes communautés déléguaient donc à chaque tenue d'états un, deux ou trois députés. Cette fixation numérique, originairement déterminée par l'importance respective des diverses localités, se trouva par la suite abandonnée à l'arbitraire du pouvoir royal, qui, selon ses convenances, conféra en Bretagne le droit de représentation dans l'ordre du tiers tantôt à des délégués spéciaux des communautés, tantôt aux sénéchaux des juridictions royales, le plus souvent aux maires nommés par le roi.

Neuf évêques, neuf députés des chapitres, quarante abbés commendataires, composaient donc l'ordre de l'église. L'ordre du tiers était formé par les représentans des quarante-deux communautés qui avaient obtenu droit de séance aux états, et qui, depuis la confiscation des franchises municipales par la couronne, ne trouvaient guère que dans leur caractère personnel les conditions de leur indépendance. Une pareille composition fait comprendre l'influence constante exercée par la cour sur les représentans du clergé comme sur ceux de la bourgeoisie. En adhérant aux volontés du roi, les évêques et les abbés payaient une dette de reconnaissance; en les accueillant avec une soumission respectueuse, l'ordre du tiers avait le double avantage de marcher dans des voies presque toujours différentes de celles que suivait la noblesse, et de s'appuyer, pour résister à celle-ci, sur la royauté, dont il demeura avec l'église l'appui le plus constant. Ces vieilles traditions conservèrent leur empire aux états de Bretagne jusqu'à ce que, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le souffle des temps nouveaux vint transformer l'esprit de la bourgeoisie française.

La véritable importance de ces états consista donc dans la physionomie toute particulière que leur imprimait la noblesse, qui, grâce à la constitution singulière de cette assemblée, y domina constamment malgré l'accord habituel de l'église et du tiers avec la cour. Si en Languedoc la bourgeoisie, possédant un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis, put donner à la représen-

tation de cette province un caractère plus spécialement municipal, cette classe dut à peu près s'effacer en Bretagne à cause de sa faiblesse numérique au sein d'une assemblée envahie par le flot toujours croissant des gentilshommes, demeurés les dominateurs incontestés des états.

La représentation de la noblesse avait souvent varié avant d'aboutir à une sorte de suffrage universel attribué à tous les notables. Sous les ducs, on avait réuni aux neuf grands barons de la province (1) les anciens chevaliers bannerets qui relevaient directement des comtes avant que les divers comtés se fussent fondus dans l'unité ducale. A cette première catégorie de l'aristocratie féodale étaient venus s'adjoindre les gentilshommes investis de fonctions importantes soit à la cour, soit dans le gouvernement des ducs, ceux-ci recevant directement du prince une invitation personnelle afin de siéger aux états. Après la réunion à la monarchie, les gouverneurs, se considérant comme substitués aux anciens ducs en leur qualité de représentans du souverain, continuèrent d'adresser au nom du roi des lettres spéciales de convocation à un certain nombre de gentilshommes. Ce nombre était assez restreint, comme on peut s'en assurer en dépouillant les listes de présence aux registres des états de 1567 à 1584; il va même diminuant d'une tenue à l'autre, ce qui semble témoigner sous les derniers Valois d'une sorte d'indifférence pour l'exercice de droits politiques singulièrement réduits en effet depuis la réunion, puisque toutes les questions diplomatiques et militaires échappaient forcément à l'appréciation de ces assemblées; mais la situation changea complétement durant les guerres de la ligue. Deux centres de gouvernement s'étant établis en Bretagne, chacun attacha du prix à se couvrir du grand nom des états. Le prince de Dombes convoqua ceux-ci à Rennes depuis 1589 jusqu'en 1597, tandis que durant la même période Mercœur les réunissait à Nantes. On se montra d'ailleurs fort peu difficile de part et d'autre sur la régularité des convocations et sur les titres de ceux qui se présentaient pour faire partie de l'une ou de l'autre assemblée, l'essentiel pour les deux chefs de parti étant que ces assemblées fussent nombreuses afin de frapper l'opinion. Le prince de Dombes désigna pour représenter les villes engagées dans l'union catholique quelques magistrats royalistes réfugiés à Rennes. Quant à l'ordre du clergé, il ne brilla guère que par son absence jusqu'à l'abjuration du roi. Le prince de Dombes, qui représentait Henri IV, ouvrit d'ailleurs à deux battans les portes de la chambre de la noblesse à tous les gentilshommes disposés à y entrer, et Mer-

(1) Les neuf grandes baronnies dont la possession conférait la présidence de la noblesse aux états étaient Léon, Vitré, Ancenis, Fougères, Chateaubriant, La Roche-Bernard, Quintin, Retz et Pont-Château.

cœur agit de même aux états de la ligue. Sorti d'un calcul politique, ce semblant de suffrage universel devint bientôt un droit acquis malgré ses abus et ses périls. Au XVIIe siècle, la liste de présence des membres de la noblesse alla grossissant d'année en année. Après avoir atteint sous Louis XIV le chiffre de plusieurs centaines, cette liste comprit un millier de noms dans quelques tenues du règne suivant, et cette tumultueuse multitude de gentilshommes, pour la plupart étrangers aux affaires, ne tarda pas à imprimer aux états de Bretagne quelque chose des allures et du génie d'une diète polonaise.

L'agitation de la ligue ne provoqua pas seulement l'extension du personnel de la représentation nationale; elle en changea l'esprit et en agrandit l'horizon. Les deux assemblées rivales étendirent simultanément leurs attributions. Cela fut surtout sensible aux états royalistes de Rennes, obligés de compter davantage avec l'esprit ombrageux d'une population alarmée pour l'intégrité de sa foi. La grandeur de la crise, l'étendue des sacrifices qu'elle impose, les conduisent à s'occuper des questions les plus délicates. L'assemblée envoie des agens à l'étranger; elle délibère sur leur correspondance, en même temps que, par l'établissement d'un comité permanent désigné sous le nom de *commission intermédiaire*, elle assure sa participation à la gestion administrative dans l'intervalle des sessions. Isolé au sein d'une province insurgée presque tout entière, le prince de Dombes ne peut rien contester à l'assemblée qui seule prête à son gouvernement quelque force morale. Que refuser d'ailleurs à des catholiques bretons qui, trois années avant la conversion du roi et avec la certitude d'assumer une impopularité universelle, ont le courage de tenir à Henri IV le langage que nous allons entendre?

« Les gens des trois états, vos très humbles et très fidèles sujets de votre pays de Bretagne, sire, reconnaissent à leur grand regret l'orage de la rébellion sous le nom de ligue tombé sur notre province, en laquelle l'Espagnol, ancien ennemi du royaume, vient de prendre pied, y étant appelé par le duc de Mercœur, ennemi déclaré de votre majesté, de l'état et couronne de France. Pour opposer les pernicieux desseins de vos ennemis jà trop avancés, vos fidèles et obéissans sujets jurent et protestent avoir une ferme volonté et intention d'employer et leur vie et leurs biens pour votre service, et au maintien de votre état audit pays et duché de Bretagne inséparablement uni et incorporé à la couronne, à la libération et conservation de leur patrie en laquelle ils sont nés et auprès de laquelle ils savent rien ne se pouvoir estimer plus digne, suppliant très humblement votre majesté, sire, par votre bonté paternelle, par la compassion que vous avez de leurs misères et oppres-

sions, et par l'heur et valeur qui accompagnent vos actions et entreprises, les vouloir secourir et assister d'une partie de vos forces et crédit de concert avec les rois, princes, potentats et républiques alliées et confédérées de la couronne de France, et comme votre majesté leur a fait paraître ci-devant la bonne volonté et sollicitude qu'elle a à leur conservation et liberté, nous pensons, sire, que, vos armées étant employées au milieu de la France où s'est nourrie et épandue la félonie, le plus prompt secours pour combattre en cette province l'insolente ambition de l'Espagnol est l'aide du royaume d'Angleterre, car le mal croît et gagne de jour en jour, et a jà occupé toute votre dite province, ne restant pas de villes de retraite à vos fidèles sujets que Rennes, Ploërmel, Vitré et Malestroit, offrent les gens des trois états assemblés sous votre autorité et permission, leur pays étant remis en liberté, payer et rembourser les frais et dépenses des armées qui seront employées en leur dite libération des Espagnols par les moyens les plus propres que nous pourrons aviser, instituent le sieur de La Bouchetière leur trésorier avec tout pouvoir d'en passer et consentir toute assurance et promesse au nom desdits états (1). »

Il fallait que l'arrivée des Espagnols en Bretagne et les prétentions qu'affichait Philippe II sur cette province y eussent provoqué une bien vive émotion pour amener les états à souhaiter le secours toujours suspect de l'Angleterre. Ils n'hésitèrent pas cependant, et leur session était à peine terminée que leur trésorier se rendait à Londres avec plein pouvoir de traiter et s'engager au nom des états de Bretagne pour la dépense nécessaire à un armement.

Après s'être concerté avec Beauvais Lanocle, ambassadeur de Henri IV près la reine Élisabeth, La Bouchetière signait le 4 avril 1591 un arrangement avec les ministres de cette princesse, et trois mille Anglais venaient débarquer à Paimpol, pendant que cinq mille Espagnols se fortifiaient à Blavet dans l'espérance de prendre pied sur un littoral qu'ils entendaient bien ne plus quitter. A l'heure des grandes crises, on compromet souvent l'avenir pour échapper aux difficultés présentes. Les deux partis en Bretagne en firent la triste expérience. Tandis que les Espagnols, en s'appuyant sur le duc de Mercœur, travaillaient à s'assurer dans la péninsule des positions inexpugnables, les Anglais faisaient un semblable calcul, et aspiraient à tirer d'une dispendieuse expédition un profit plus sérieux que les indemnités fort incertaines promises à la reine Élisabeth par les états. L'espérance d'occuper Brest leur fit oublier un moment la perte de Calais, et lorsqu'ils eurent rencontré des ob-

(1) Registre des états. Bibliothèque impériale, fonds Blancs-Manteaux, 75.2, séance du 30 décembre 1590.

stacles insurmontables à ce dessein, ils se rejetèrent sur un établissement à Morlaix. Dans un jour de découragement, ils avaient obtenu de Henri IV une sorte de demi-promesse à laquelle le monarque fut heureux de pouvoir opposer auprès de sa bonne sœur d'Angleterre l'indomptable résistance de ses sujets bretons. Si les projets du cabinet britannique ne tardèrent pas à inquiéter le patriotisme armoricain, les procédés des soldats du général Norris exaspérèrent plus vite encore un peuple honnête, outragé chaque jour dans ses croyances par des bandes d'iconoclastes. Une année s'était à peine écoulée que l'assemblée qui avait négocié par ses agens particuliers l'envoi de ces périlleux auxiliaires adressait à Henri IV des plaintes qui, si elles touchèrent son cœur, ne durent rien révéler à sa prévoyance.

« Sire, disaient les trois états en terminant la session de 1592, les gens de guerre étrangers qui ont entrée en ce pays sous votre autorité ont profané, pillé et brûlé les églises, rançonné et massacré les prêtres, répandu le sang jusque sur l'autel, foulé le saint-sacrement aux pieds. Plaise à votre majesté ordonner à messieurs ses lieutenans-généraux audit pays de maintenir et faire garder inviolablement les droits, franchises et libertés de l'église catholique, conforter les ministres d'icelle, et présentent vos sujets dudit pays très humble requête à Dieu qu'il lui plaise, sire, vous inspirer tellement par l'infusion de sa sainte grâce que vous embrassiez bientôt la religion catholique, apostolique et romaine.

« La licence des gens de guerre est telle et si déréglée sur votre pauvre peuple qu'ils n'ont omis ni épargné aucune espèce de violence pour l'épuiser, et ont exercé toutes les cruautés que le fer, la corde et le feu leur ont pu administrer. Après avoir misérablement tourmenté et géhenné les paysans en leur personne, ont pillé et brûlé les maisons et meubles, pris le bétail ou icelui rançonné par tête, ont violé femmes et filles sans aucune considération de l'âge, ont contraint les maris de racheter leurs femmes et réduit votre peuple à telle extrémité qu'il a été contraint d'abandonner maisons et familles et chercher l'espoir de sa sûreté aux forêts entre les plus cruelles bêtes, aimant mieux habiter avec les animaux sauvages que de devenir prisonniers aux mains des gens de guerre par faute de moyens de se racheter (1). »

Mais, tandis que le parti royaliste traçait un tableau si sombre des violences particulièrement imputables aux auxiliaires étrangers, il se trouvait conduit par l'imminence du péril à tenter les derniers efforts pour retenir ceux-ci sur le sol qu'ils ravageaient si cruellement, et la même contradiction se produisait presque au

(1) Registre des états de Rennes. Remontrances au roi, 5 janvier 1593.

même moment à Nantes, où les états de la ligue, de plus en plus alarmés des projets de l'Espagne, suppliaient pourtant don Juan d'Aquila d'obtenir de sa majesté catholique une augmentation de l'effectif entretenu par elle en Bretagne. Les états de Rennes envoyèrent une députation en Angleterre pour y solliciter des secours plus considérables, et leurs agens reçurent l'ordre de passer ensuite en Hollande, afin d'intéresser les états-généraux au triste sort de la Bretagne. Cette double négociation échoua. La seule trace qu'on en rencontre aux registres des états est une lettre du 11 avril 1594. Cette pièce constate que tous les efforts tentés à Londres ont été inutiles. L'un de ces députés, le sieur de Montmartin, nous apprend dans ses *Mémoires* qu'ayant été présenté à la reine Élisabeth par Beauvais Lanocle, « ladite reine lui fit entendre quelques petites plaintes, mais sans déclarer toutefois qu'elle voulait abandonner son bon frère, ajoutant qu'avant de faire réponse elle désirait être éclaircie de quelques ouvertures qu'elle lui avait faites (1). »

Ces ouvertures tendaient à obtenir du roi l'abandon de Brest aux Anglais ou à leur laisser au moins la possession de Morlaix, que le maréchal d'Aumont venait de reprendre avec leur assistance, et qui pouvait devenir, moyennant quelques travaux, une position formidable pour dominer l'entrée de la Manche. Avertis de ce projet, Montmartin et ses collègues déclarèrent que la province se soulèverait tout entière pour en empêcher l'accomplissement. D'un autre côté, la reine fut informée par un agent secret envoyé vers le marquis de Sourdéac, sur lequel le cabinet anglais avait cru pouvoir compter, que le gouverneur de Brest, digne du sang de Rieux qui coulait dans ses veines, résisterait jusqu'à la mort aux ordres même du roi, s'il en recevait jamais celui de livrer cette place aux Anglais. Cette princesse ne put enfin ignorer, d'après l'attitude des députés bretons, que les états ne ratifieraient point la cession de Morlaix, en admettant que Henri IV parvînt à s'y résigner. Découragée dès lors d'une entreprise qui restait inutile à la grandeur de son pays sans pouvoir, depuis la conversion du roi, profiter à la cause protestante, Élisabeth prit bientôt après la résolution de rappeler ses troupes, et l'évacuation de la Bretagne par les Anglais ne tarda point à commencer. Cette province n'eut pas aussi bon marché de l'obstination castillane; ce fut seulement en 1598, au moment de disparaître de cette scène qu'il avait agitée si longtemps, que Philippe II put se résoudre à abandonner le coin de terre auquel l'attachaient les derniers rêves de son ambition toujours trompée.

Ce qui honore à jamais ces états de Rennes délibérant au milieu de l'insurrection qui les bloque, c'est la fermeté avec laquelle ils

(1) Mémoires de Montmartin, CCXCIX.

maintiennent les droits de la province en face d'une royauté dont ils sont les serviteurs ardemment dévoués. Quoique issu de cette maison de Bourbon dont ils défendent si courageusement le droit à la couronne, le prince de Dombes n'a pas de censeurs plus sévères et parfois plus moroses que messieurs des états et du parlement. Les magistrats surtout se montrent impitoyables pour ses légèretés, et n'hésitent pas à reprocher avec éclat au jeune gouverneur de faire la cour aux dames de Rennes lorsqu'il faudrait être tout entier à ses devoirs. Deux députations sont successivement envoyées pour dénoncer ces faiblesses amoureuses à un monarque beaucoup plus indulgent pour ces torts-là que les graves magistrats, qui avaient peut-être de jolies femmes. En butte aux inimitiés du parlement, aux suspicions des membres de la commission intermédiaire, le prince de Dombes s'empresse de quitter Rennes sitôt qu'il le peut faire avec honneur. Les pouvoirs du gouverneur passent aux mains du lieutenant-général pour le roi, d'Épinay Saint-Luc, qui dirige les opérations militaires sous les ordres supérieurs du maréchal d'Aumont; mais encore que M. de Saint-Luc soit un homme d'un caractère ferme et résolu, la commission intermédiaire ne se laisse aucunement intimider par ses menaces, et sitôt que les états sont rassemblés, le lieutenant-général, placé sur la sellette, se voit arracher chaque jour par leur attitude comminatoire quelque concession nouvelle.

Aux états de 1595, la noblesse et le tiers élèvent par exemple la prétention de constituer un conseil de finances permanent pour assister le gouverneur, conseil sans l'approbation préalable duquel celui-ci ne pourrait faire ordonnancer aucune dépense. M. de Saint-Luc, repoussant cette prétention au nom du roi, par les raisons même que nous pourrions donner aujourd'hui, fait remarquer aux commissaires que ce serait placer le gouvernement tout entier entre les mains des états, et qu'il manquerait à ses devoirs, s'il se prêtait, au préjudice de l'intérêt public, à une aussi dangereuse usurpation. Cependant, après des discussions très vives, le lieutenant-général, pénétré de la nécessité de marcher d'accord avec l'assemblée, accepte la nomination par les trois ordres d'un contrôleur des finances, lequel assistera le gouverneur ou son lieutenant, mais avec une autorité purement consultative.

La situation de la province, écrasée par les garnisons royales autant que par les troupes ennemies, provoque des discussions violentes et fournit matière à des reproches auxquels Saint-Luc répond avec autant de sang-froid que de sagacité. Les états exigent préalablement à tout vote financier la promesse que les quatorze régimens existant nominalement en Bretagne seront ramenés à neuf, toujours maintenus au grand complet de leur effectif, et qu'une

liste sera dressée concurremment avec leurs commissaires de toutes les places fortes véritablement utiles à la sûreté de la province, les autres devant être démolies dans le plus bref délai. L'assemblée somme enfin le lieutenant-général de lui présenter un état complet des dépenses militaires pour l'année 1596. Deux jours après, Saint-Luc l'adresse aux états; les trois ordres, délibérant d'abord chacun dans sa chambre, le discutent avec sévérité, et finissent par le rejeter en assemblée générale comme contenant certaines garnisons inutiles. Saint-Luc consent alors à présenter un autre projet plus conforme aux vues de messieurs des états, en réservant cependant l'approbation du roi et en réitérant au nom de Henri IV la promesse de venir bientôt lui-même en Bretagne pour terminer la guerre par un grand coup.

Aucune assemblée n'a discuté de nos jours un budget avec une plus rigoureuse sollicitude que ces états de 1595. La commission *des voies et moyens*, comme on l'appellerait aujourd'hui, terminait par de graves paroles l'exposé la situation des finances. « Les états tirent avec une extrême compassion la dernière goutte de sang du peuple misérable qui ne respire plus que par espérance d'une prochaine paix ou du secours d'une puissante armée entretenue et conduite par sa majesté. Ils accordent qu'il soit levé extraordinairement pour chacun feu de fouage 3 écus, faisant 100,000 écus et plus, à la condition que le prix de la garde de M. le maréchal sera pris sur cette somme, et qu'il ne puisse se faire aucune autre levée extraordinaire sans leur consentement, sous quelque forme que ce soit. Les états entendent d'ailleurs que le bail à ferme des impôts et billots et autres deniers levés par leur consentement sera fait en leur générale assemblée par MM. les commissaires du roi, comme étant de leurs droits et priviléges, espérant que les enchères s'y feront avec une entière liberté, et sous cette condition entendent consentir lesdites levées (1). » M. de Saint-Luc résista, paraît-il, très vivement à l'obligation de faire passer l'adjudication des fermes en la salle même des états. Dans la séance du 12 décembre, cette difficulté se reproduit sur l'observation d'un commissaire du roi; mais l'assemblée, persistant dans son vote, se borne à ordonner de communiquer au lieutenant-général les procès-verbaux d'adjudications antérieures passées en pleins états à Vannes et à Dinan, sous le gouvernement du duc de Montpensier, sans aucune observation des représentans de sa majesté. Dans la même séance, elle désigne trois membres, dont elle notifie le choix à M. de Saint-Luc, pour assister le gouverneur ou son représentant au conseil des finances. Dans leurs cahiers, les états

(1) Registre des états, 2 décembre 1595.

renouvelèrent enfin avec un redoublement d'énergie la plupart de leurs remontrances précédentes. Ils réclament l'abolition de la traite foraine, l'attribution exclusive des bénéfices ecclésiastiques de la province aux sujets bretons, la suppression des charges françaises au parlement, « afin que les originaires ne soient plus taxés ni d'insuffisance ni d'infidélité, » et avant tout l'abolition des offices nouveaux créés moyennant finances; il insistent pour une prompte démolition des fortifications des châteaux, repaires de bandits redoutables aux populations; ils demandent que le roi fasse élever dans la religion catholique MM. de Rohan et de Laval, alors mineurs, « destinés à être les deux principales lumières de son autorité dans la province, en les pourvoyant de docteurs éclairés et suffisans; » ils finissent en exprimant la confiance que leur inviolable fidélité sera le gage de celle « avec laquelle sa majesté, en sa grande bonté et justice, maintiendra toujours les libertés et privilèges jurés par les rois ses prédécesseurs. »

Quelquefois les états, malgré leur ardent royalisme, contestaient à la couronne des attributions qui lui sont aujourd'hui universellement reconnues dans toutes les monarchies constitutionnelles. La session de 1596 en fournit un exemple éclatant. Les habitans de Saint-Malo, constitués, comme on l'a vu, en une sorte de république indépendante depuis 1589, avaient refusé durant plusieurs années de se faire représenter aux états de Nantes comme à ceux de Rennes. Au duc de Mercœur, qui les sommait de comparaître, ils avaient répondu avec une suprême impudence que les chemins étaient trop mauvais pour que leurs députés pussent se mettre en route (1). Pourtant, l'abjuration de Henri IV et le progrès de ses armes ayant amené les Malouins à reconnaître le gouvernement royal, ils se décidèrent à envoyer des députés à Rennes en 1596; mais leurs délégués parurent aux états tenant à la main la capitulation ratifiée par le monarque qui les avait exemptés de tout impôt durant six années. Cette prétention, que la ville de Dinan produisit de son côté en alléguant un titre semblable, suscita au sein de l'assemblée le plus violent orage. Les trois ordres déclarèrent d'une voix unanime qu'aucun membre de la communauté sociale n'avait ni le droit de s'en séparer ni celui de se dérober aux charges publiques, et qu'un acte où pareille prétention se trouvait énoncée était réputé nul de plein droit aux yeux des états, qui n'y avaient point participé. Les députés de Saint-Malo durent se contenter de prendre des réserves, et le roi, devenu assez fort pour n'avoir plus à ménager ses ennemis, ne parut guère s'inquiéter de défendre la plénitude de son droit au préjudice des recettes de son trésor.

(1) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, liv. XIX.

Cette assemblée, dont l'attitude était si fière devant le lieutenant-général du roi et devant le monarque lui-même, éprouvait cependant pour ce prince la plus respectueuse admiration. La conviction que Henri IV pouvait seul terminer la guerre civile par sa présence, le besoin de le voir au milieu de cette province désolée, alors en proie à toutes les misères humaines depuis la guerre jusqu'à la famine et à la peste, étaient devenus pour tous les députés une sorte d'obsession. L'expression en est consignée à toutes les pages des délibérations. Déjà exprimé au procès-verbal de 1595, ce vœu se retrouve dans celui de 1596. Il est reproduit l'année suivante sous de formes quasi menaçantes. L'abandon où le roi semble tenir la Bretagne, accablée de tant de maux, paraît pour les députés de cette province justifier une résolution suprême. Sur l'assurance qui leur est donnée par les commissaires du roi que sa majesté est résolue à partir sous quelques semaines, ils se décident à rester en permanence jusqu'à son arrivée, en suspendant tout vote de subsides « tant que le roi n'aura pas assisté ses fidèles sujets par le secours si désiré de sa présence. »

Le maréchal de Brissac venait de succéder au maréchal d'Aumont, mortellement blessé au siége d'une bicoque, entrepris, s'il faut en croire la chronique, pour des motifs peu dignes de lui. La résolution des états causa le plus grand trouble au nouveau gouverneur, moins assuré qu'il ne le disait lui-même du prochain voyage du roi. Pour faire rapporter cette délibération, M. de Brissac parut dans l'assemblée accompagné de M. de Montbarot, gouverneur de la ville, et du fidèle sénéchal Le Meneust de Bréquigny, qui avait conservé Rennes à Henri IV. L'allocution fort originale du comte de Brissac aux trois ordres est résumée par le greffier des états dans les termes que voici : « M. le maréchal a dit que la province ressemble à un malade fort affligé auquel est besoin de pourvoir de prompts remèdes. Ceux qui l'assistent, ayant les drogues pour le médiciner, n'osent pourtant les appliquer sans la présence du médecin, en attendant lequel, si on diffère de nourrir le malade et le pourvoir des choses nécessaires pour le soutenir, il sera certainement décédé. Il dit que la province, c'est le malade et le roi le médecin, attendant la venue duquel est besoin pourvoir à l'entretien de l'armée sans le secours de laquelle ce pays ne peut subsister et demeurerait en proie aux ennemis, et que mieux vaut pays gâté que pays perdu. A cette fin, M. le maréchal a supplié messieurs des états d'aviser au moins un fonds pour l'entretien de l'armée (1). »

Trois refus successifs ne découragent pas le maréchal. Il revient

(1) Registre des états, séance du 17 décembre 1597.

à la charge, se disant assuré de la très prochaine arrivée du roi, qui prendrait certainement pour une injure une persistance de nature à changer la résolution la plus arrêtée. Vaincus par l'insistance de M. de Brissac, les états finissent par autoriser leur trésorier à traiter avec le sieur Zamet pour 150,000 écus, dont ce banquier fera l'avance sous promesse que cet emprunt sera couvert par eux à leur session prochaine.

Si Henri IV tarda trop à désarmer une insurrection qui n'avait plus de racines, c'est que ce prince tenait le duc de Mercœur pour bien plus puissant qu'il ne l'était en effet, et s'il se résolut tout à coup, dans les premiers mois de 1698, à pénétrer en Bretagne, il y fut probablement amené par la délibération des états, qui lui fit de ce voyage un devoir impérieux. Convoitée par les Espagnols, ravagée par les bandits, épuisée par la famine, la Bretagne n'avait en 1598 ni la volonté ni le pouvoir d'opposer aucun obstacle à un roi victorieux réconcilié avec l'église. Ce fut très gratuitement que le roi paya à Emmanuel de Lorraine, pour prix d'une soumission que celui-ci ne pouvait plus refuser, 4,295,000 livres qui feraient environ 14 millions de notre monnaie. Dans l'état d'abandon où se trouvaient alors M. et Mme de Mercœur, Henri IV aurait pu couvrir à moins de frais le premier scandale éclatant que sa maison ait donné à la France. Quoi qu'il en soit, un bâtard de quatre ans devint l'époux d'une princesse de six, issue des plus grandes races de l'Europe; cet enfant, légitimé, créé duc de Vendôme, pair de France et gouverneur de Bretagne, entra solennellement à Nantes sur les genoux de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, sa mère, et celle-ci reçut les mêmes honneurs que ceux qui avaient été rendus à Madame, sœur de Henri IV.

Le roi, devenu maître de Nantes à prix d'argent, ne s'y montra pas d'humeur joyeuse. Il y pénétra entouré de ses hommes d'armes et presque en conquérant. Henri refusa la pompe de l'entrée royale, en retenant toutefois pour payer son armée les 23,000 écus d'or votés par la municipalité afin d'en acquitter les frais. A peine installé dans le château des ducs de Bretagne, ce prince renouvela le personnel de la mairie et de la garde civique, sans tenir aucun compte des priviléges attribués à la ville de Nantes par les lettres patentes de Henri II. Il confia la mairie à Charles Harrouis de l'Épinay, qui l'occupait en 1589, et auquel sa fidélité avait valu un long et cruel emprisonnement. La situation politique justifiait une telle mesure; mais nous verrons bientôt que ce prince ne devait pas s'arrêter là. Henri IV donna le gouvernement de la ville et du comté de Nantes au duc de Rohan-Montbazon, et laissa dans cette ville Gabrielle d'Estrées, qui y donna le jour au chevalier de Vendôme. M. de Montbazon reçut pour instruction de consulter la du-

chesse de Beaufort sur toutes les difficultés qui pourraient survenir; puis, après avoir signé l'acte mémorable qui couronnait son règne (1), le roi s'empressa de quitter une ville où sa verve gasconne ne trouvait guère à s'épancher.

Ce prince ne pouvait visiter la Bretagne sans paraître dans la cité qui lui avait donné, au milieu d'une défection générale, des marques d'une persévérante fidélité. Il se rendit donc à Rennes à travers des campagnes ruinées, à l'aspect desquelles il s'écria, dit-on : « Où ces pauvres Bretons prendront-ils tout l'argent qu'ils m'ont promis? » On lui avait promis beaucoup d'argent en effet, car, avant de se séparer, les derniers états s'étaient engagés à voter en dehors des dépenses ordinaires un fonds spécial de 200,000 écus pour la bienvenue du roi, s'il accomplissait enfin le voyage depuis si longtemps demandé. Un ordre royal venait de convoquer à Rennes ces états *affamés de voir le roi.* Le clergé, la noblesse, les députés des communautés, affluèrent de tous les points de la province. Les membres des trois ordres, avec MM. du parlement en robes rouges, entouraient sa majesté, quand le 9 mai, par un beau soleil de printemps, elle entra dans sa bonne ville, jonchée de fleurs, le front joyeux, le sourire aux lèvres, le geste paternel et fier. Lorsqu'à la porte Toussaints le sénéchal lui présenta deux magnifiques clés d'or : « Je les accepte, mais je préfère les clés de vos cœurs, s'écria le roi, aussi prodigue à Rennes de mots charmans pour ses amis éprouvés qu'il l'avait été de millions à Nantes pour ses anciens adversaires. Les bons bourgeois royalistes, les magistrats et les nombreux suppôts du palais étaient devant Henri IV dans des transports d'admiration continue; l'un d'entre eux nous a laissé de ce prince une photographie saisissante. « C'est un fort agréable prince, fort familier à tout le monde, mêlé à toutes choses sans grande longueur de discours et adonné à toute sorte d'exercices; de moyenne taille, la barbe toute blanche, le poil blond commençant à grisonner, et l'œil plaisant et agréable, peut avoir l'âge de quarante-six à quarante-sept ans; néanmoins sa barbe le rend plus vieil qu'il n'est (2). »

Durant la semaine que Henri IV leur consacra, les habitans l'accablèrent de fêtes et de plaisirs. Ce fut une suite impitoyable de collations, de bals, de parties de bagues et de chasse dont le notaire Pichart s'est constitué le Dangeau. Entre mille anecdotes moins piquantes, il nous apprend que « comme le sieur roi sortait de Saint-Pierre, un appelé Gravelle, *mente captus,* s'adressa à sa

(1) Édit de Nantes du 13 avril 1598.

(2) Journal du notaire Pichart. — *Preuves de l'histoire de Bretagne,* t. III, c. 1757.

majesté, lui disant qu'il le faisait son prisonnier et qu'il était le duc de Bretagne. Sur ce qu'il lui fut empêché d'approcher du roi, le dit fol prit M. de Montbarot aux jambes et s'y opiniâtra tellement qu'il fut fort difficile de l'en ôter. » Henri se tira moins heureusement d'une autre rencontre qui lui fit prolonger de vingt-quatre heures son séjour à Rennes. « En fut cause une demoiselle qu'il voulut voir de plus près. C'était la femme d'un capitaine appelé Desfossés, auquel le roi a fait depuis beaucoup d'avantages, et l'a envoyé pour aller à Calais, dont il est sergent. »

En quittant Rennes, le roi y laissa M. de Rosny pour débattre avec les états toutes les questions financières. Le comte de Molac, qui avait eu le premier jour la présidence de la noblesse, dut la céder au baron d'Avaugour, comte de Vertus, survenu le lendemain, lequel la prit probablement comme seigneur issu du sang de Bretagne. L'évêque de Cornouaille présida pour le clergé, et le sénéchal de Rennes pour le tiers. Une déclaration du roi, communiquée à l'ouverture de l'assemblée, lui annonçait que ses vœux avaient été accueillis sur plusieurs questions fort importantes. Dans les instructions données par le roi à ses six commissaires, on remarquait en effet les points suivans : remise des arrérages de toute nature dus au trésor royal par la province; déclaration que les fouages et impôts seront continués en la manière accoutumée avec promesse de n'augmenter les levées de deniers que du consentement préalable des états; retrait de toutes les impositions établies par le duc de Mercœur qui ne seraient pas sanctionnées par eux; promesse de soumettre à une vérification rigoureuse l'état des garnisons, de faire démolir dans le plus bref délai toutes les fortifications reconnues inutiles, et d'interdire aux seigneurs toute levée d'hommes ou d'argent sous peine de confiscation; engagement de donner les devoirs à ferme d'après le mode d'adjudication publique recommandé par les états, et d'en déposer les deniers aux mains de leur trésorier (1).

C'étaient là des concessions très considérables, et l'on pouvait croire qu'elles suffiraient pour désarmer toute opposition. Cependant il n'en fut pas ainsi, les états ayant cru remarquer une sorte de lacune dans la déclaration royale. Sa majesté n'avait ni juré, ni promis, à l'exemple de tous les princes ses prédécesseurs, de garder inviolablement les libertés et priviléges de la province. Le roi semblait donc retenir en principe les droits que sa bonté lui faisait abandonner dans certains détails. C'était sur ce point délicat qu'on sou-

(1) Registre des états. Règlement arrêté à Rennes en conseil, le roi présent, 14 mai 1598.

haitait une explication. En se plaçant sur un pareil terrain, les états et les commissaires du roi ne tardèrent pas à se brouiller. M. de Rosny parut indigné que des sujets osassent rappeler leurs droits à un souverain au moment où celui-ci s'occupait de leurs intérêts avec une sollicitude si paternelle. Les sieurs Roger, Harpin et Turcant, maîtres des requêtes, furent donc envoyés pour les admonester, mission dont ces fonctionnaires s'acquittèrent avec une raideur tout administrative. « Messieurs des états n'ont pas à entrer en forme de traité avec le roi, mais à délibérer sur ce qu'il leur fait proposer. On ne peut s'arrêter à la demande de confirmation de leurs priviléges, puisqu'il y a bientôt neuf ans que le roi est roi comme aujourd'hui. »

Cette communication provoqua l'envoi d'une députation des trois ordres aux commissaires afin de leur demander déclaration particulière des promesses du roi mentionnées par eux; mais l'abbé de Sainte-Croix, l'un des députés, ne tarda pas à venir annoncer à l'assemblée que lui et ses collègues « ont très peu profité en leur députation, laquelle a été tenue par MM. les commissaires pour une marque d'irrévérence plutôt que de bonne affection au service du roi, ceux-ci leur déniant en outre la déclaration qu'ils demandaient comme chose qui ne dépend d'eux, mais de sa majesté seule à laquelle il serait fort malséant d'en faire la demande (1). »

La question se trouvant posée dans de pareils termes par les représentans du monarque, les états agirent peut-être prudemment en n'engageant pas une lutte inopportune. Ils votèrent sans discussion toutes les sommes demandées au nom du roi, en ajoutant au produit des impositions ordinaires les 200,000 écus promis pour le voyage du monarque. L'auteur des *Œconomies royales* quitta la Bretagne aussi éclairé sur ses besoins et ses ressources que sur les moyens de les mettre en œuvre. Le surintendant, dont la fille épousa l'héritier de la maison de Rohan, fut au conseil du roi le protecteur assidu des intérêts bretons, et c'était toujours à lui que s'adressaient les députés des états chargés de porter à la cour le cahier des remontrances.

Ce gouvernement réparateur cicatrisa promptement les plaies de la malheureuse Bretagne. Au bout de quelques années, elle commença de se repeupler, la corde et la roue ayant fait justice des scélérats qui l'avaient opprimée; mais ce règne si admiré et sous tant de rapports si admirable profita moins aux institutions de la France qu'à ses richesses, et sitôt que le grand roi descendit dans la tombe, la royauté se retrouva plus faible qu'elle ne l'avait jamais été. Trop modéré pour aimer le despotisme, Henri avait pourtant la re-

(1) Registre des états, 22 mai 1599.

ligion du droit monarchique dont son épée avait assuré le triomphe. C'est le premier roi de droit divin qu'ait eu la France, car il ne se croyait comptable à personne du pouvoir qu'il tenait « de Dieu et de son épée. » Nullement défavorable aux états provinciaux quand ceux-ci lui transmettaient des avis constamment recherchés par sa bonne foi, il s'irritait à la pensée qu'ils pouvaient songer à faire prévaloir leur volonté contre la sienne en plaçant un autre droit à côté du sien. Lorsqu'aux états de Bretagne ses commissaires tinrent le langage que nous venons de rappeler, ils exprimaient la pensée la plus persistante d'un souverain aussi porté aux concessions individuelles qu'inflexible sur les principes. Si la plénitude de son pouvoir semblait en question, ce prince perdait cette liberté d'esprit qui faisait le charme de sa personne et le succès de sa politique. La Bretagne l'éprouva plus d'une fois. Avant de quitter Nantes par exemple, Henri IV avait décidé qu'au lieu de nommer annuellement leur maire les électeurs de cette ville formeraient désormais une triple liste sur laquelle il choisirait ce magistrat. Le même système devait être appliqué à la nomination du sous-maire et du capitaine des compagnies bourgeoises; mais quand Charles Harrouis sortit de charge, le roi, créant le système des candidatures agréables, appelé depuis à une si brillante fortune, écrivit à la communauté pour l'inviter à placer au nombre des trois candidats le sieur de La Bouchetière, trésorier des états, « ce qui nous sera fort agréable, pour avoir donné beaucoup et de bonnes preuves de sa fidélité au bien de nos affaires et à celui de nos sujets (1). »

Soit impopularité personnelle, soit vieux levain d'opposition, le sujet ainsi recommandé ne réunit pas la majorité des suffrages. Cette résistance à sa volonté fit perdre au roi le sang-froid qui l'abandonnait rarement, et il écrivit *ab irato* aux habitans de Nantes la curieuse lettre qui suit : « Je trouve fort étrange de ce que au préjudice de ce que je vous ai ci-devant écrit pour élire maire de ma ville de Nantes pour la présente année le sieur de La Bouchetière, lequel j'ai toujours reconnu pour mon très fidèle serviteur, il y en ait eu quelques-uns d'entre vous si hardis que de s'y opposer et d'en nommer d'autres; c'est pourquoi je vous fais ce mot de ma main par lequel vous saurez que ma volonté est que le sieur de La Bouchetière soit élu et nommé, qu'il n'y ait aucune faute, et que je sois obéi en cela; autrement j'aurai occasion de chercher les moyens de me faire obéir, à quoi je suis résolu, et de vous témoigner l'envie que j'ai de faire pour vous lorsque vous m'en donnerez sujet (2). »

(1) Lettre datée de Fontainebleau, 22 avril 1599, aux maires, échevins, manans et habitans de la bonne ville de Nantes.

(2) 8 mai 1599.

Le roi n'attendit pas d'ailleurs le résultat d'un nouveau scrutin. Il nomma *proprio motu* le sieur de La Bouchetière maire de Nantes, et lui fit connaître sa nomination par une lettre affectueuse où les Nantais étaient assez malmenés et qui se terminait ainsi : « S'il n'est par eux entièrement satisfait à mes ordres, vous nous en tiendrez avertis afin d'y pourvoir selon le besoin qui en sera, car tel est notre plaisir (1). » Le sieur de La Bouchetière fut donc maire de par le roi. Lorsqu'un an après le moment fut venu de renouveler la mairie, les bourgeois adressèrent au roi une sorte de supplique dans laquelle, après avoir rendu hommage à la bonne administration du fonctionnaire nommé par sa majesté, ils demandaient qu'elle daignât leur rendre le droit de désigner pour l'année 1601 trois candidats, selon qu'elle l'avait réglé elle-même; mais Henri IV feignit de ne pas comprendre le sens de cette requête, et leur répondit, en vrai Gascon, que, puisqu'ils se tenaient pour satisfaits des services du maire actuel, il déférait avec plaisir à leur vœu en consentant à le maintenir en sa charge.

En matière de libertés municipales, Henri IV ne se gênait pas plus avec les vieux royalistes qu'avec les vieux ligueurs. Vers la même époque, il attribuait au goûverneur de Rennes la mairie perpétuelle de cette fidèle cité, et transformait le régime de sa communauté élective en se réservant la nomination des échevins. Ce prince, plus habile que prévoyant, fit au système municipal une guerre sourde, mais persistante, en souvenir de la puissance qu'il avait exercée durant les troubles, sacrifiant ainsi aux intérêts de ses rancunes ceux d'une bonne politique.

Après la paix de Vervins, qui lui permit de rétablir son commerce avec l'Espagne, stimulant principal de sa faible industrie, la Bretagne ne songea plus qu'à remettre ses friches en culture et à faire démolir les repaires d'où d'exécrables brigands s'étaient abattus sur ses campagnes. Coëtfret, Corlay, Douarnenez, lieux de sinistre mémoire, tombèrent d'autorité royale sous les malédictions publiques. Rien ne vint troubler l'harmonie qui s'établit sous le gouvernement nominal du jeune duc de Vendôme, suppléé par le duc de Rohan-Montbazon et le maréchal de Brissac, entre la royauté et la représentation provinciale. Le fils naturel de Henri IV fit son entrée solennelle à Rennes en 1608, à l'âge de quatorze ans, y ranimant au sein d'une population royaliste quelques restes du vieil enthousiasme que ce prince était si peu capable d'entretenir. Le bon ordre introduit dans les finances et la prospérité chaque jour croissante du royaume permirent à Sully d'accorder aux portions les plus mal-

(1) Lettre écrite à Fontainebleau, le 13 mai 1599, signée *Henri* et plus bas *Potier*, à notre cher et bien amez le sieur Hux de La Bouchetière, trésorier des états de notre province et duché de Bretagne, maire en notre ville de Nantes.

heureuses du pays des remises d'impôts et de longues surséances. Reconnaissans de cette bonne administration, sans se montrer pourtant fort expansifs, les états ne disputaient plus guère sur le chiffre des demandes adressées par le monarque que pour constater et conserver leur droit. Ils ne retrouvaient leur énergie que lorsque les priviléges de la province semblaient mis en question. Alors s'évanouissaient toutes les considérations de prudence, et ces fiers gentilshommes, presque tous vieux soldats de Mercœur, étaient prêts à remettre la main sur la garde de leur épée. Les états de Vannes en 1600 s'étaient passés dans une entente parfaite entre les trois ordres et les commissaires. Il arriva pendant cette tenue une lettre de cachet du roi qui prescrivait à l'assemblée d'avoir à choisir un autre procureur-syndic, « sa majesté ayant été informée par voie sûre que le sieur Biet du Coudray, syndic actuel des états, n'était pas noble d'ancienne extraction, qualité indispensable pour exercer de telles fonctions. » A ces mots, un orage éclata dans la salle, la noblesse tout entière s'écriant qu'elle était insultée dans son honneur, lorsque d'autres affectaient de se montrer sur cet article-là plus susceptibles qu'elle-même. Les trois ordres, adoptant sans débat une résolution commune, déclarèrent que la lettre lue par le maréchal de Brissac serait considérée comme non avenue, et le sieur du Coudray maintenu envers et contre tous dans des fonctions dont il n'était pas moins digne par lui-même que par le choix de l'assemblée seule compétente pour les conférer. Brissac, en homme prudent, ne donna pas suite à cette mauvaise querelle, et les choses en restèrent là.

Dans une autre occasion, les états furent un moment en proie à une émotion plus violente encore. Ils apprirent que M. de La Jallière, un de leurs membres, avait été arrêté la veille par le grand-prévôt sous l'inculpation d'un délit privé. C'était une violation du privilége d'inviolabilité qui leur avait été départi de temps immémorial pendant la durée de la tenue et dix-huit jours après sa clôture. A l'instant toutes les opérations furent suspendues, et une députation de six membres reçut charge d'aller délivrer le membre incarcéré, qui reprit sa place dans l'assemblée, les commissaires du roi s'empressant d'ailleurs de confirmer par leurs paroles le droit reconnu aux états (1). Mais la justesse d'appréciation que cette noblesse possédait à un degré si élevé dans les questions d'honneur lui faisait malheureusement défaut dans les questions d'affaires; intrépide pour défendre ses droits, elle était sans expérience et sans initiative pour en user. La suite de ce travail en fournira beaucoup d'exemples. J'en rapporte ici un seul, emprunté au règne qui nous

(1) Registre des états, séance du 17 juin 1632.

occupe. Durant la session de 1608, l'assemblée reçut la lettre suivante que je copie en entier d'après le registre des états : « Messieurs, je vous avais écrit pendant votre dernière assemblée que, si vous vouliez faire fonds d'une notable somme de deniers pour employer aux réparations des ponts, pavés, chaussées et mauvais passages de votre province, sa majesté en destinerait pareille somme pour parvenir plus promptement à la réfection desdits ouvrages, auxquels vous commettriez tels députés que vous aviseriez pour assister mes deux lieutenans en la voyrie sur la distribution desdits deniers, et feriez commencer les travaux ès endroits que vous jugeriez nécessaires. Sur quoi votre réponse n'a point satisfait à ce que sa majesté attendait de vous, car, ayant été d'avis d'en rejeter les frais sur les particuliers qui ont des fiefs ou des fonds joignant lesdits points et mauvais passages, vous avez ôté par ce moyen toute espérance d'y pourvoir, n'y ayant point de doute que les particuliers ne quittent plutôt leurs héritages que d'entrer en cette dépense, qui doit être supportée par le public, puisqu'il en reçoit la première commodité. C'est pourquoi je vous conseille d'apporter tout ce qui vous sera possible pour faire résoudre le pays à faire un fonds suffisant pour lesdites réparations, desquelles il ne doit pas appréhender la dépense, puisqu'il en recevra l'utilité. Assurez-vous que, de mon côté, je ferai en sorte que sa majesté y contribuera pour pareille somme, et tenez-moi toujours, messieurs, votre plus affectionné serviteur. Écrit à Fontainebleau le 8 de septembre de l'an 1608. Maximilien de Bethune. » Si avantageuse que fût une pareille proposition, les états, par un aveuglement inexplicable, refusèrent de l'accueillir en se fondant sur la misère de la province, quoique cette misère même fût un motif déterminant pour la faire accepter. Nous trouverons bientôt le cardinal de Richelieu en présence de difficultés semblables.

Sous Henri IV comme sous Louis XIII, les états n'eurent qu'une pensée, donner le moins d'argent possible au roi en demeurant étrangers aux intrigues qui divisaient la cour. Ils avaient l'instinct confus des périls auxquels serait exposée la monarchie le jour où disparaîtrait le prince qui avait amorti les factions sans consolider le pouvoir royal. L'opinion inclinait donc en Bretagne avec une force irrésistible vers la politique d'abstention qui avait prévalu si heureusement pour la province durant la première période des guerres de religion. Une pareille disposition était naturelle dans une contrée dont la noblesse restait encore étrangère à la cour et même à l'armée. La justesse en fut révélée sitôt que le poignard de Ravaillac eut frappé le prince qui avait fait la royauté française si forte devant l'Europe, en la laissant si faible contre ses ennemis intérieurs. Condé, Soissons, Longueville, Vendôme, Bouillon, d'Épernon et leurs

complices, ne rencontrant aucun pouvoir avec lequel ils eussent à compter, purent commencer à jouer, tantôt entre eux, tantôt contre une femme vulgaire entourée d'avides étrangers, une partie dans laquelle le pays ne s'intéressait à personne, ces joueurs éhontés étant de tout point dignes l'un de l'autre. Rarement d'aussi médiocres personnages suscitèrent d'aussi grands maux, et le honteux spectacle de cette première régence peut seul expliquer la faveur témoignée par la postérité à la seconde, aussi égoïste dans ses poursuites, aussi frivole dans ses projets, mais où du moins les vices étaient brillans et l'ambition excusée par la gloire.

La Bretagne parvint à demeurer étrangère à ces luttes durant lesquelles un roi, menacé par les défenseurs naturels de sa personne et de son trône, ne pouvait quitter sa capitale sans se faire accompagner par une armée. Les populations, les communautés et les états de la province refusèrent tout concours à une rébellion dont les fauteurs se croyaient fondés à compter sur eux. Au plus profond du sol armoricain était en effet implantée cette grande maison de Rohan dont les aspirations avaient dépassé depuis un siècle les horizons de sa vieille patrie, et qui durant la jeunesse de Louis XIII fut engagée presque tout entière dans les intrigues seigneuriales. Alors grandissait au château de Blain, sous l'aile de la célèbre Catherine de Parthenay, sa mère, l'enfant qui allait donner au parti calviniste un chef héroïque, et, comme pour ajouter la séduction à la puissance, on voyait briller dans les deux branches de cette famille des femmes charmantes dont, au dire d'un contemporain, l'*esprit avait été trié entre les délices du ciel* (1).

Au prestige de la maison de Rohan venait se joindre, pour compromettre la tranquillité de la Bretagne, l'autorité du gouverneur de la province. Le fils de Henri IV n'avait hérité ni du charme, ni de la valeur de son père; c'était un esprit stérile et agité, incapable du repos plus encore que du succès, et très digne de trouver sa place dans le groupe d'eunuques politiques qui empêchaient le pouvoir de s'établir en se montrant eux-mêmes impuissans pour l'exercer; mais le titre de gouverneur de Bretagne ne lui maintenait pas moins une autorité considérable, autorité rehaussée pour l'époux de Françoise de Lorraine par les immenses possessions de la maison de Penthièvre.

César de Vendôme espéra pouvoir faire de la Bretagne un quartier-général pour l'insurrection des princes. Dans cette pensée, il tenta plusieurs fois d'armer la ville de Nantes, ou plutôt de déterminer cette ville à s'armer elle-même en appliquant à cet usage les importantes ressources financières de la communauté; mais ces

(1) D'Aubigné.

efforts tournèrent contre lui. Aucun succès n'était en effet possible pour le parti des mécontens sans l'active coopération des huguenots, fort nombreux dans le Poitou, et qu'il s'agissait d'introduire en Bretagne au moyen des intelligences qu'y possédaient MM. de Rohan. Or l'attitude menaçante des calvinistes sur les marches de la province était précisément pour la bourgeoisie nantaise l'objet du plus constant effroi. Ce fut dans la pensée de résister aux religionnaires et nullement pour prendre vis-à-vis du gouvernement de Marie de Médicis une position comminatoire que les compagnies bourgeoises se constituèrent au grand complet. Ce fut afin de seconder le duc de Montbazon, demeuré fidèle au roi, qu'elles reprirent en 1614 le pénible service des jours orageux, que la ville renouvela tout le matériel de son artillerie et remit en parfait état de défense les fronts démantelés de ses longues fortifications. Ce que voulait le gouverneur était donc tout le contraire de ce que voulaient les Nantais. Traitant avec les protestans pendant qu'il adressait au roi son frère des assurances réitérées de fidélité, Vendôme flottait entre la rébellion et l'obéissance; mais plus il inclinait vers les mécontens et les calvinistes, dont l'intérêt était alors inséparable, plus les Bretons se montraient fervens catholiques et royalistes dévoués. Ce fut ainsi que la Bretagne, malgré les efforts des princes mis à sa tête par l'imprudente tendresse de Henri IV, demeura la moins agitée de toutes les provinces du royaume sous le gouvernement de Marie de Médicis et de ses conseillers florentins. Elle accueillit le nouveau règne avec d'autant plus de faveur que la régente, alarmée des bruits qui arrivaient à la cour sur les dispositions de l'ouest, avait accordé à la Bretagne la chose à laquelle cette province tenait le plus, une ample et générale confirmation de tous ses droits, priviléges et libertés.

Au moment où s'ouvraient à Rennes les états de 1611, l'assemblée recevait en effet avec les lettres confirmatives qu'avait refusées Henri IV une déclaration par laquelle Louis XIII révoquait divers édits contenant création de nouveaux offices. Avant la clôture de la session, conformément à cette royale promesse, elle entendit la lecture d'une ordonnance de sa majesté portant révocation de cinquante-neuf édits en vertu desquels avaient été créés des offices dont les cahiers de remontrances avaient constaté l'inutilité et demandé la suppression. Cette ordonnance ajoutait une amnistie pleine et entière pour toutes les condamnations prononcées en matière d'impôt, donnait les assurances les plus formelles relativement à la franchise du sel, et promettait la punition des archers qui s'étaient livrés sur les marchés de la province à des voies de fait et vexations sous prétexte de punir les faux-sauniers; elle contenait enfin la déclaration précise qu'aucune taxe ne serait levée en Bretagne sans

le consentement préalable des états. De longues acclamations accueillirent ce don de joyeux avénement, et les états ne discutèrent sur aucune des demandes financières qui leur furent soumises par les commissaires du roi.

Il fallait l'impéritie de César de Vendôme pour attendre de la part d'une province satisfaite et tranquille une participation quelconque à des machinations politiques. Ce prince continua cependant de faire fortifier plusieurs places de ses domaines particuliers, et le duc de Retz lui amena en 1613 quelques troupes dans Ancenis au moment où les protestans paraissaient à la veille de se soulever dans le Poitou. La régente prit alors une résolution dont l'effet décisif laissa pressentir ce que serait, au sein de cette monarchie mise au pillage par une aristocratie sans pudeur, la force de l'autorité royale, lorsque celle-ci s'exercerait par un grand ministre en attendant le jour de s'incarner dans un grand roi. Elle conduisit Louis XIII à Nantes, et toutes les velléités de résistance s'évanouirent. A la vue du jeune monarque venant se confier à sa loyauté, la Bretagne fut prise d'un accès d'enthousiasme indescriptible. Les états, réunis en présence de leurs majestés, les corporations municipales, qui se ruinèrent pour leur faire fête, les populations émues, rivalisèrent d'ardeur, au point que l'assemblée des états parut animée d'un véritable esprit de réaction contre les vieux vaincus de la ligue, si longtemps populaires.

Le 16 août 1614, les canons du château de Nantes et les cloches de la cathédrale ébranlèrent au loin les airs. Le roi, la reine-mère et leur suite assistaient à la grande fête nautique qui devait précéder leur entrée dans l'antique cité ducale, fête somptueuse dont les riches archives de Nantes ont conservé le programme avec les nombreuses quittances à l'appui. Ce fut un simulacre de combat naval suivi de l'attaque d'un château par sept galions armés en guerre. Après la prise de la forteresse, le cortége se forma pour entrer à Nantes. En tête marchaient dix compagnies de milice bourgeoise en belle ordonnance. Les six premières portaient les couleurs du roi, *incarnat blanc* et *bleu;* trois étaient aux couleurs de la reine, *pensée* et *gris-blanc;* une portait celles de la ville, *noir* et *blanc*. Venaient ensuite sous deux dais de velours aux armes royales Marie de Médicis et le jeune roi, qui maniait avec grâce un joli petit cheval bai aux acclamations d'un peuple immense. Il était nuit close avant que leurs majestés pussent obtenir le droit de se reposer des plaisirs de la journée, car il fallut, à chaque station, subir des surprises et des magnificences nouvelles. Parmi celles dont le souvenir a été gardé par la chronique locale, on cite l'exhibition de transparens ingénieusement éclairés qui représentaient Henri IV et Louis XIII vêtus en Hercules, foulant aux pieds le dragon du jardin des Hespérides.

Ces enseignes avaient été brossées par un peintre qui parcourait en touriste les bords de la Loire, dont quelques paysages se font reconnaître encore dans ses pages immortelles. Cet artiste inconnu s'appelait Nicolas Poussin. Toutes ces belles représentations terminées, le roi dut essuyer encore une longue harangue de M. Charette de La Collinière, sénéchal et maire de Nantes, entouré des échevins et des notables en robes de cérémonie. Ce magistrat présenta au jeune prince trois clés de vermeil « si riches qu'on n'en avait pas encore offert de semblables à quelque majesté que ce fût en pareille cérémonie, ce dont le roi fut grandement ravi, et témoigna son contentement par le serein de son visage. »

Messieurs du corps de ville, peu au courant des usages de la cour, croyaient avoir fait grandement les choses en envoyant à chacun des seigneurs de la suite de leurs majestés quelques pipes d'excellent vin, et en y joignant pour les dames des caisses de confitures exquises. Aussi furent-ils un peu surpris le lendemain en voyant les écuyers, les archers des gardes et jusqu'aux aumôniers du palais, s'emparer, en vertu du droit de leur charge, de tous les meubles, ustensiles, tapisseries et ornemens qui avaient servi à la solennité de la veille. Tout y passa, ou dut être racheté à beaux deniers comptans, depuis les grands Hercules jusqu'aux beaux carreaux de velours à crépines d'or sur lesquels s'étaient agenouillées leurs majestés; mais on était tellement heureux que ces exigences furent à peine remarquées, et l'argent ne coula pas moins abondamment que le vin. Huit jours se passèrent dans des fêtes tellement somptueuses que la dernière parole de la reine-mère, en prenant congé de messieurs les échevins, fut une tardive recommandation à la ville de Nantes *pour qu'elle eût à se montrer plus économe à l'avenir*.

Durant son séjour, Louis XIII ouvrit les états, ayant à ses côtés la reine sa mère, entouré de sa cour et de ses secrétaires d'état. Le vaste cloître des cordeliers, lieu ordinaire de ces réunions, avait été décoré avec une richesse merveilleuse. Partout brillaient les armes mi-partie de France et de Bretagne, et les trois ordres au grand complet donnaient à cette cérémonie un éclat jusqu'alors sans exemple. Cette tenue se résuma dans un long cri d'enthousiasme et une protestation d'inaltérable fidélité. Le seul mécontentement sérieux que témoignèrent les états fut provoqué par l'indulgence avec laquelle le roi traita son frère naturel. Pleinement rassurée désormais sur les dispositions de la Bretagne, la régente, toujours en ménagement avec les seigneurs mécontens, venait de rendre au duc de Vendôme le titre de gouverneur de cette province, sans susciter d'ailleurs en lui ni le sentiment de la reconnaissance ni celui de son profond isolement. Les états supplièrent le roi d'or-

donner des poursuites contre les agens et « capitaines de Mgr de Vendosme, qui depuis six mois avaient fait des levées de deniers tant sur la paroisse que sur les particuliers, révoquant en ce qui les concernait le consentement obtenu par surprise, et qu'ils avaient donné en la tenue précédente pour l'entretenement dudit duc de Vendosme, les états suppliant leurs majestés ordonner qu'à l'avenir il n'y aura aucune garde dans la province, et qu'il ne se pourra ci-après faire semblable proposition en l'assemblée à peine d'être les proposans et consentans déclarés ennemis du roi et du pays (1). »

Les états reproduisirent avec une nouvelle insistance toutes leurs réclamations antérieures pour la démolition des fortifications des villes, châteaux et donjons ayant résisté à l'autorité royale durant les troubles; ils allèrent même jusqu'à demander que tous les officiers qui avaient appartenu au ci-devant parti de la ligue fussent révoqués de leurs gouvernemens et autres fonctions publiques. Quand de pareils sentimens dominaient au sein de l'assemblée, le maréchal de Brissac pouvait solliciter sans crainte ce que nous nommerions aujourd'hui un bill d'indemnité pour avoir, l'année précédente, en prévision des troubles qui menaçaient la province, suspendu la convocation des états, augmenté l'effectif de quelques garnisons et dépensé pour l'entretien de celles-ci une centaine de mille livres sans autorisation ni vote préalables. Les trois ordres déclarèrent trouver ses raisons bonnes et prendre sur eux cette charge, « quoiqu'ils ne soient pas tenus à tel remboursement; mais en considération du mérite du sieur comte de Brissac et de la diligence qu'il a apportée dans la conservation de la province en l'obéissance du roi. »

D'importantes questions furent réglées dans cette tenue, qui se prolongea plusieurs semaines après le départ de la cour. Les dépenses des villes pour les travaux d'utilité communale étaient, sous le gouvernement des ducs comme de nos jours, acquittées au moyen des droits supportés par certains objets de consommation usuelle. Ces droits et tarifs d'octrois étaient de temps immémorial concédés aux villes sur leurs demandes par l'assemblée des états; mais depuis la réunion plusieurs villes les avaient obtenus directement de l'autorité royale. Il fut arrêté que la demande, d'abord soumise aux états, serait, après l'approbation de ceux-ci, adressée au prince, qui la revêtirait d'une sanction définitive. C'était de la bonne administration, car ce mode conservait à la fois le droit d'appréciation de l'assemblée représentative et le droit de promulgation de la couronne; toutefois cet arrangement si sensé ne dura guère. Louis XIV ne prit pas seulement sur lui de concéder directe-

(1) Registres des états de Nantes, séance du 24 août 1614.

ment aux communautés les octrois qu'elles réclamaient pour leurs besoins, il tira un profit considérable de ces concessions, de telle sorte que les villes durent commencer par acheter du roi la faculté de s'imposer elles-mêmes. Après avoir mis en bon ordre les affaires de la province, les états, pour déférer à l'invitation qui leur fut adressée au nom du roi, désignèrent dix-huit députés, dont six de chaque ordre, pour représenter la Bretagne aux états-généraux de 1614, convoqués d'abord à Sens, puis à Paris. La nomination fut faite d'après le mode antérieurement pratiqué pour les états de Blois. Les députés de la noblesse furent choisis par l'église et le tiers, ceux de l'église par le tiers et par la noblesse, et ceux du tiers par la noblesse et par l'église.

Fermant ses plaies, contemplant avec bonheur la chute de ces forteresses dont le démantellement était ardemment poursuivi par la commission intermédiaire, la Bretagne goûtait une tranquillité profonde pendant qu'au-delà de ses frontières les réformés et les mécontens organisaient leurs prises d'armes. Ses institutions particulières fonctionnaient d'ailleurs avec une entière liberté, et jamais la couronne n'avait moins songé à lui disputer ses franchises. Les derniers états de Vitré et ceux de Saint-Brieuc n'avaient provoqué aucune contestation; mais il n'en fut pas ainsi de ceux qui s'ouvrirent à Rennes en 1621. Un désaccord profond se révéla dès l'origine entre les commissaires du roi et les trois ordres. Ce désaccord s'aggrava par les formes blessantes qu'apporta dans cette discussion le conseiller d'état d'Aligre, devenu plus tard chancelier. La commission dite des contraventions fit son rapport, selon l'usage, à l'ouverture de la session, et l'on peut en dégager les griefs suivans : plaintes contre une levée de francs-archers faite par les sénéchaux des juridictions royales en vertu d'ordres dont le syndic des états n'a pas reçu communication; plaintes plus vives encore sur ce qu'on aurait fait vivre les gens de guerre par étapes, « à la charge et oppression du peuple; » insistances près du duc de Vendôme, gouverneur, et du maréchal de Brissac, lieutenant-général, afin qu'ils obtiennent de sa majesté la sortie de plusieurs régimens inutiles à la défense de la province, les états promettant d'accorder quelques légers secours à ces garnisons, mais seulement après qu'elles auront quitté le territoire breton; demande instante d'une protection efficace contre les pirates et rebelles de La Rochelle, qui ont déjà causé pour près d'un million de dommages aux habitans de Nantes, Saint-Malo et Saint-Brieuc.

Les réponses des commissaires à ces diverses réclamations n'eurent pas toute la précision qu'auraient souhaitée les états. Aussi, lorsque M. d'Aligre eut soumis au nom du roi la demande d'un don de 600,000 livres, on lui posa avec une certaine vivacité

la question de savoir si ce chiffre était définitif, et si avant la levée des états il ne surviendrait pas d'autres demandes sous d'autres appellations. Enfin l'assemblée voulut savoir s'il était vrai qu'il y eût alors sous presse plusieurs édits relatifs à des créations de charges nouvelles, « édits dont la cour prétendait poursuivre l'enregistrement sitôt qu'elle serait désemparée. » D'Aligre répondit d'une manière à la fois évasive et offensante, déclarant n'avoir à rendre compte à personne de ses instructions et vouloir conserver pour le gouverneur et pour lui-même la plus entière liberté dans le cours de la mission que lui et ses collègues avaient reçue du roi, « n'entendant pas être traité plus mal que ceux qui l'avaient précédé. » Les états commencèrent, sous l'impression de ces paroles, par voter une somme de 350,000 livres, somme que les commissaires du roi déclarèrent dérisoire. A la séance suivante, l'offre fut élevée de 50,000 livres sans que ceux-ci consentissent à la discuter. A ce point du débat se produisit entre les représentans du pays et ceux de la couronne un incident ainsi exposé au procès-verbal de la séance : « Sur ce que M. le sénéchal de Rennes s'est plaint que messieurs les commissaires auraient prétendu qu'un particulier du tiers aurait dit, en délibérant sur la proposition de M. d'Aligre, *qu'on lui baille* 500,000 *livres et qu'il aille au diable*, les états protestent contre cette atroce calomnie. » Quoi qu'il en soit, les 500,000 livres furent en effet proposées, mais les commissaires déclarèrent cette offre *ridicule* « en présence des grands besoins d'argent qu'avait sa majesté, contrainte de faire face à la fois à ses ennemis du dehors et du dedans. » Enfin, après quinze jours de débats orageux, les états en étaient arrivés à « prier messieurs les commissaires du roi d'accorder purement et simplement les conditions que l'assemblée leur avait proposées, sinon à ne pas trouver mauvais qu'elle ne contractât pas avec eux (1). » Toutefois dans la séance du 27 il intervint un arrangement dont les motifs comme les détails nous échappent, mais duquel il semble résulter que les états votèrent la somme réclamée sous la condition formelle de ne la payer qu'après qu'ils auraient pu réaliser leurs ressources et dans la mesure de cette réalisation.

Le don gratuit ne provoqua pas des débats moins animés dans les tenues qui eurent lieu en 1622 et 1623 à Nantes, en 1624 à Ploërmel, en 1625 à Guérande. Il demeura fixé jusqu'en 1629 à 600,000 livres. Dans ce chiffre n'était pas compris le fonds fait par les états pour les garnisons de certaines villes de guerre indiquées dans les contrats annuels, pour le service de la maréchaussée et pour celui des milices locales, ce qui en doublait à peu près l'impor-

(1) Registres des états, séances des 13, 17, 21 et 24 juillet 1621.

tance. A cette somme attribuée au roi venaient se joindre le revenu d'environ 400,000 livres que représentait l'ancien domaine ducal, le produit des fouages et celui des fermes. L'impôt produit par la plus considérable, celle des devoirs sur les boissons, appartenait en propre à la province, qui possédait en outre certains revenus particuliers, sur la masse desquels étaient prélevés le don gratuit, les gages du gouverneur, des officiers des états et du parlement, les dépenses des routes et des travaux publics. L'ensemble de ces recettes réunies par l'état et par la province montait à la fin du règne de Louis XIV à une somme d'environ 7,800,000 livres (1). Si ce budget, calculé au cours de notre monnaie actuelle, était fort inférieur à celui qu'acquittent aujourd'hui les cinq départemens réunis de l'ancienne Bretagne, il pesait d'un poids beaucoup plus accablant sur la population rurale. Cette classe malheureuse était en effet écrasée par le chiffre des fouages, parce que le nombre des anoblissemens et des exemptions accordés aux terres et aux personnes rendait chaque jour le fardeau plus lourd en réduisant la quantité des contribuables appelés à le supporter.

Les édits portant création de charges nouvelles, sur lesquels M. d'Aligre avait gardé un silence prudent en présence des états, parurent après la séparation de l'assemblée, ainsi que celle-ci l'avait prévu. La commission intermédiaire s'étant vainement opposée à l'enregistrement de ces édits, l'affaire se présenta à la tenue suivante sous une forme des plus vives. En voyant la royauté manquer vis-à-vis d'eux à des engagemens réitérés, les trois ordres se tinrent pour blessés dans leur honneur, et sur cet article ils ne transigeaient jamais.

Leur premier soin fut d'envoyer à la cour une députation extraordinaire pour protester contre ces déplorables créations. Les états décidèrent qu'ils ne délibéreraient sur le don gratuit qu'après qu'il aurait été répondu à leurs députés. L'adresse dont ceux-ci étaient porteurs reproduisait toutes les objections auxquelles avaient donné lieu depuis le règne de Henri II ces innombrables inventions du génie fiscal. Elle établissait qu'en obligeant les Bretons à recourir pour les actes les plus simples de leur vie au ministère onéreux d'agens scandaleusement inutiles, l'état les frappait de véritables impôts non consentis; elle contenait enfin contre l'établissement du bureau des trésoriers de France en Bretagne des objections toutes spéciales. L'adresse se terminait ainsi : « Sire, c'est avec un extrême regret que les gens des trois états apportent par cette députation extraordinaire leurs très humbles supplications aux pieds de votre ma-

(1) Voyez aux archives de l'empire les comptes de 1703 et de 1709 fournis par MM. Chamillart et Desmaretz, nouveau fonds du contrôle général.

jesté; mais ayant plusieurs fois recherché le remède à leur mal vers Mgr le duc de Vendosme et autres commissaires de votre majesté, et ne l'ayant jamais trouvé, ils ont cru qu'elle aurait agréable qu'ils eussent recours à sa souveraine main, n'étant aucune occasion plus importante pour son service et pour le bien public. La foi si solennellement promise fait espérer aux gens desdits états que votre majesté agréera leurs supplications, et leur accordera lettres portant suppression et révocation du bureau des trésoriers de France en votre dite province. Cependant ils se tiennent assemblés pour recevoir l'honneur de vos commandemens, toujours respectés en cette province très pauvre en effet, mais plus affectionnée que nulle autre au service de son roi (1). »

Cette noble lettre fut remise à un conseil que dirigeait déjà Richelieu. Elle obtint trois semaines après la réponse suivante : « Très chers et bien amés, nous avons pris en bonne part ce qui nous a été représenté par vos députés, et après les avoir entendus et fait ouïr par notre conseil, sur les propositions et demandes qu'ils avaient charge de nous faire, nous en sommes demeurés contens. Aussi en cette considération, et moyennant les offres spontanées d'une somme de 500,000 livres de votre part, nous avons eu agréable de leur accorder la révocation de l'édit de création des offices de trésoriers de France en notre pays de Bretagne. »

Les états gagnèrent donc leur cause moyennant la promesse d'un gros subside, mais pour quelques années seulement. Quoi qu'il en soit, ils venaient de faire une double expérience qui leur avait réussi. La première, ce fut d'offrir de l'argent comptant pour le retrait de certains édits impopulaires, la seconde, de suspendre le vote du surplus jusqu'à ce qu'il fût fait droit à leurs réclamations. L'année suivante, ils mirent en pratique ce second moyen aux états de Guérande. Ayant subordonné l'octroi du don gratuit à l'accueil qui serait fait à quelques observations consignées dans leurs remontrances, les trois ordres prirent l'engagement d'honneur de s'assembler plus tard au lieu et à la date qu'il plairait au gouverneur d'indiquer, afin d'y reprendre leurs opérations suspendues, ce qui eut lieu en effet à Nantes le 29 avril suivant.

Leur ferme attitude en face du pouvoir recommande certainement à la postérité la mémoire de ces obscurs patriotes, pour lesquels l'histoire n'a pas même une mention; mais le soin jaloux avec lequel ils défendaient les droits de leur vieille patrie ne profitait point à leur expérience administrative. Nous les avons vus sous le règne de Henri IV refusant de seconder le duc de Sully dans ses efforts pour ouvrir des routes en Bretagne et pour féconder un sol

(1) Registres des états de Nantes, séance du 8 décembre 1623.

aride et dévasté; nous les voyons sous Louis XIII repousser le concours qui leur est demandé au nom du roi par le contrôleur-général des postes afin d'établir des relais sur les routes principales de la province, puis accueillir les fondations commerciales et maritimes de Richelieu avec une méfiance que l'éclat du bienfait parvint pourtant à dissiper.

La mission de la Bretagne, c'était de donner une marine à la France : c'est dans cette œuvre qu'elle allait trouver sa richesse et sa grandeur; mais, avant de le comprendre, il fallait qu'elle pénétrât la pensée profonde de l'homme qui s'était emparé de haute lutte de la surintendance du commerce et de la navigation; il fallait que la grande province et le grand ministre fussent entrés dans un commerce étroit et continu. Ce pays touchait au moment où allait s'ouvrir cette phase nouvelle de son histoire, car le cardinal de Richelieu était venu visiter à la suite de Louis XIII la terre à l'extrémité de laquelle il devait fonder bientôt l'un des plus durables monumens de son génie.

Douze années s'étaient écoulées depuis les états de 1614, qui avaient laissé dans la ville de Nantes d'ineffaçables souvenirs. En 1626, Louis XIII avait repris sur les protestans toutes les provinces méridionales, et malgré les secours de l'Angleterre MM. de Rohan et de Soubise avaient dû s'incliner sous ses armes victorieuses. Un esprit nouveau commençait à pénétrer ce gouvernement d'étrangers et de favoris qu'on avait pu croire atteint par la précoce sénilité du prince. L'évêque de Luçon s'appelait déjà le cardinal de Richelieu. Revêtu de la pourpre en 1622, entré en 1624 dans le cabinet où l'avait introduit sa souplesse et qu'il domina bientôt par sa fierté, assez fort pour n'avoir plus à ménager les instrumens de sa fortune et résolu à rompre tout ce qui hésiterait à plier, Richelieu avait trouvé un appui sûr pour sa politique dans le monarque méfiant auquel l'indulgence avait trop mal réussi en sa jeunesse pour qu'il n'éprouvât pas la tentation d'essayer la sévérité.

Par la pente irrésistible d'une nature vicieuse, le duc de Vendôme était retombé dans l'ingratitude et la rébellion. Isolé autant qu'incorrigible, ce prince comprit qu'il était perdu en voyant le roi, son frère, marcher vers la Bretagne, où l'héritier des Penthièvre n'avait su se ménager aucun point d'appui. César vint à Blois, où se trouvait déjà la cour, avec le grand-prieur de Malte, son frère. Arrêtés immédiatement, les deux Vendôme furent conduits à Vincennes aux applaudissemens de la Bretagne tout entière. Le roi, traînant à sa suite Gaston, son frère, se dirigea d'Amboise sur Nantes. En venant s'établir pour deux mois dans cette ville, il songeait moins à maintenir par sa présence une population dont le dévouement lui

était bien connu qu'à s'assurer une plus entière liberté pour une œuvre de haute justice. Au mois d'août 1626, la France vit s'accomplir simultanément deux actes que Richelieu considérait comme nécessaires à la consolidation de l'autorité royale et à sa sécurité personnelle au milieu de tant d'ennemis. Ce ministre résolut de marier de force l'héritier du trône, qui, dans la prévision alors généralement admise de la mort prochaine du roi, avait osé porter sur Anne d'Autriche des regards audacieux, et de frapper un jeune imprudent qui avait prétendu passer du rôle d'espion à celui de conspirateur. Le duc d'Orléans dut donc épouser à Nantes Mlle de Montpensier, parce que les ennemis du cardinal combattaient ce mariage et qu'il fallait les convaincre d'impuissance; Chalais dut mourir, si peu dangereux qu'il fût, parce qu'il fallait montrer la hache du bourreau à ces brillans étourdis qui n'avaient pas encore vu couler le sang de par le roi.

Six semaines avant l'exécution du comte de Chalais, quinze jours avant le royal hyménée, au milieu de l'émotion entretenue par l'attente de ces événemens, Louis XIII ouvrit les états de Bretagne entouré d'une cour nombreuse. Il avait à ses côtés Marie de Médicis et la jeune reine, alors en butte aux soupçons de l'époux comme à ceux du monarque. Quand un immense cri de *vive le roi* vint ébranler le cloître du vieux couvent où se tenait l'assemblée, Anne d'Autriche, pâle et tremblante, crut voir dans cette éclatante manifestation une sorte d'accusation élevée contre elle. A cette acclamation, le front de Louis s'éclaircit un moment, et d'une voix lente il prononça quelques phrases dont le sens était qu'il venait dans cette province pour écarter par sa présence les grands maux dont elle était menacée. Le garde des sceaux de Marillac fut beaucoup plus prolixe sans être beaucoup plus clair. Il disserta longuement sur la manière dont la malveillance ourdit ses complots et trompe quelquefois jusqu'aux plus fidèles. Il traça un sombre tableau de l'abîme au fond duquel tomberaient les peuples, si les grands maux n'étaient détournés par l'œil du roi, « qui est hors de son sceptre, voit et découvre plus loin, sa vigilance l'engageant à des remèdes prompts et puissans proportionnés au mal qu'il sait prévenir et à l'affection qu'il porte au repos public. » Sans affirmer la culpabilité du duc de Vendôme, le ministre déclara au nom du roi que son frère légitimé ne reprendrait jamais le gouvernement de la Bretagne, « quelque issue que puissent avoir ses affaires, » et termina sa harangue en prononçant ces paroles accueillies par d'unanimes applaudissemens : « Le roi veut que vous lui fassiez librement toutes les plaintes sur les moindres choses qui vous blesseront, et si les années précédentes il s'est passé quelque chose qui blesse vos libertés,

franchises et priviléges, il entendra volontiers vos remontrances là-dessus, car il les veut maintenir entièrement et ne souffrir qu'elles soient entamées en quelque sorte que ce soit (1).

Si le garde des sceaux avait paru ménager l'ancien gouverneur de Bretagne, une déclaration antérieure de quelques jours à la réunion des états ne pouvait laisser aucun doute sur la mesure que le roi se proposait de prendre contre son frère. Cette déclaration fermait en effet les portes de l'assemblée à tous les serviteurs, domestiques ou pensionnaires de M. de Vendôme, « pouvant, selon l'occurrence, s'y traiter des affaires qui concernent et touchent notre frère naturel, à quoi il n'est pas raisonnable d'engager ceux qui lui seraient obligés d'affection ou d'intérêt, quoique nous ne doutions pas de leur fidélité envers nous. »

Quelque atteinte que cet acte pût porter au droit des états, il n'y provoqua aucune observation tant l'exaspération était vive contre MM. de Vendôme, tant on était résolu à ne pas se laisser engager pour d'égoïstes intérêts dans des agitations nouvelles. L'assemblée avait accueilli avec joie la nomination du maréchal de Thémines au gouvernement de la Bretagne, parce que l'homme qui devait sa fortune à l'arrestation du prince de Condé donnait toute garantie à la province contre le seul péril dont elle se montrât alors préoccupée. Une députation spéciale fut chargée d'aller remercier sa majesté en exprimant aussi le vœu formel « qu'elle ordonnât par lettres patentes que ni M. ni Mme de Vendosme, ni aucun de leurs enfans ou descendans, ne pussent être à l'avenir pourvus dudit gouvernement. » Enfin, quelques jours plus tard M. Aubery, l'un des commissaires du roi, venait annoncer aux états que sa majesté avait donné des ordres pour que toutes villes et châteaux possédées par le duc de Vendôme en Bretagne fussent immédiatement démolis, et l'assemblée, rompant avec les derniers souvenirs du passé, applaudissait à cette communication.

Nantes ne pratiqua point en 1626 la leçon d'économie que lui avait faite Marie de Médicis en 1614. L'hospitalité donnée à la cour durant deux mois fut d'un éclat incomparable. Déployant cette *braverie* signalée par Mme de Sévigné comme un des traits de leur caractère, messieurs des états abattirent leurs dernières futaies, ressource unique d'une noblesse pauvre, pour tenir tête aux courtisans à table, à la chasse et au jeu, jusqu'au jour où un voile sanglant tomba sur ces splendeurs évanouies. Après le départ du roi, la Bretagne reprit le cours de sa vie modeste et tran-

(1) Registre des états, 11 juillet 1626. — *Mercure* de 1626, p. 341. — *La Commune de Nantes*, t. IV, p. 146 et suiv. — *Histoire civile et politique de Nantes*, t. III, p. 259.

quille. Toutefois il fut bientôt interrompu par le contre-coup, inévitable sur un grand littoral, de l'expédition de La Rochelle et de la guerre contre l'Angleterre. Obligées de se défendre avec leurs seules ressources contre des menaces presque incessantes de débarquement, les villes résistaient énergiquement chaque fois qu'un commissaire des guerres se présentait avec une commission royale pour prendre leurs canons ou leurs munitions. De 1626 à 1634, les registres des communautés bretonnes sont remplis de semblables réclamations; elles se produisirent à Rennes, à Saint-Malo et à Nantes sous les formes les plus animées. Nantes surtout ne céda qu'en présence de lettrés de jussion conçues en termes menaçans (1), et ses magistrats déclarèrent, en protestant contre la violence qui leur était faite, « qu'ils restaient sans moyens de défendre leur ville, si elle était attaquée par les ennemis du roi. »

Aux états qui se tinrent en 1629 à Vannes et en 1630 à Ancenis, les réclamations se reproduisent, et la fréquence de ces débats où le gouvernement se voyait disputer l'exercice de droits indispensables à la sûreté générale, constate combien avant la création des intendances l'action administrative était faible et la compétence des divers pouvoirs mal définie. Ces deux tenues d'états furent signalées par un incident qui aurait singulièrement ému la noblesse bretonne si l'ardent royalisme qu'elle professait depuis l'avénement de Louis XIII ne l'avait en ce moment désintéressée de ses plus vieux souvenirs. Le prince de Condé vint y prendre la présidence à titre de duc de Rohan, tous les biens confisqués pour cause de rébellion sur le chef de cette maison ayant été attribués par le roi à ce prince, naguère insurgé lui-même. Froidement accueilli, Condé se concilia la faveur de l'assemblée en s'y montrant gardien jaloux des droits de la province. Il fut applaudi lorsqu'il déclara ne prétendre à aucun autre rang que celui de comte de Léon, et plus encore quand il désavoua les expressions ambiguës des lettres patentes, lesquelles prescrivaient « de le recevoir et de l'honorer non-seulement comme duc de Rohan, mais à cause de sa naissance et du commandement reçu du roi pour ce sujet. » La présence d'un prince de la maison de Bourbon surexcita le dévouement déjà si chaud de la noblesse. Cette cause n'est peut-être pas étrangère à l'élévation du don gratuit. Ce chiffre fut porté aux états de Vannes à 700,000 livres, aux états d'Ancenis il s'éleva à 900,000, plus une somme de 100,000, offerte par les états au cardinal de Richelieu en témoignage de leur reconnaissance pour les grands services rendus par lui à la Bretagne.

Si le parlement de Rennes continuait contre les grandes créa-

(1) Lettres du roi au corps de ville, 6 octobre 1627.

tions du ministre l'opposition procédurière dans laquelle il persista jusqu'à la mort du cardinal, les états commençaient en effet à ouvrir les yeux. Ils avaient compris quel vaste horizon préparait pour la Bretagne la fondation de cette marine militaire dont Henri IV avait si souvent déploré l'absence. Les cadets, vivant dans une pénible dépendance au fond du manoir paternel, les chefs de nom et d'armes, prévoyant pour leurs nombreux juveigneurs une situation voisine de l'indigence, entrevirent dans la création dont leur province fournirait la plupart des élémens une noble carrière pour leurs fils, une importance toute nouvelle pour cette chère Armorique dont le véritable génie allait enfin se révéler. En réunissant à Brest les ressources éparses jusqu'alors de l'ancienne marine du *ponant*, en y ordonnant de vastes constructions, Richelieu fit de cette ville la capitale maritime de la France. Ce port merveilleux, creusé par la nature avec des conditions de sûreté que l'art ne saurait jamais atteindre, n'avait reçu jusqu'alors que le quart de la subvention allouée aux ports de Brouage et du Havre-de-Grâce, réputés les principaux chantiers de construction. Richelieu attribua quatre fois autant à Brest qu'à chacun des deux autres, et ce grand port devint le quartier-général de la marine française sur l'Océan par suite de l'application d'un règlement admirable, œuvre personnelle du cardinal (1). L'effet de ces mesures fut si prompt que trois ans après l'escadre de Bretagne, construite tout entière à Brest, fournissait à l'armée navale un contingent de seize magnifiques vaisseaux (2).

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si les états d'Ancenis supplièrent en 1630 sa majesté de donner pour gouverneur à la Bretagne Mgr le cardinal, « qui a choisi cette province pour y former des compagnies, et ses havres pour y mettre les vaisseaux du roi. » Ne disputant jamais à son ministre aucun des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses vastes desseins, Louis XIII déféra sans hésiter à ce vœu, et Richelieu reçut les provisions de gouverneur de Bretagne (3). Ainsi furent terminées les difficultés, insolubles jusqu'alors, élevées à l'occasion des droits de l'amirauté du royaume, droits que les états n'entendaient reconnaître qu'autant qu'ils seraient exercés directement dans la province par le représentant direct de l'autorité royale (4). L'année suivante, le cardinal s'excu-

(1) Règlement de la marine, promulgué le 29 mars 1631.

(2) *Histoire de la ville et du port de Brest,* par M. Levot, t. Ier, p. 119.

(3) Ces lettres de provision sont datées de Compiègne le 16 septembre 1631. Elles réitèrent l'exclusion perpétuelle donnée pour le gouvernement à quiconque se prétendrait issu du sang de Bretagne, et font un magnifique éloge des services et de la personne du cardinal.

(4) Les plus graves de ces difficultés étaient suscitées par l'exercice de ce droit de

sait près des états de ne pouvoir résider dans la province, et faisait nommer Charles de La Porte, duc de La Meilleraye, son neveu, son lieutenant-général au gouvernement de Bretagne. Quelques mois après, ce jeune seigneur, héritier des volontés altières de son oncle sans l'être de son génie, venait s'établir à Nantes, et ses violences, jointes aux caprices de Mme de La Meilleraye, ne tardèrent pas à y susciter à son administration les plus sérieux embarras.

S'il arriva plus d'une fois aux états de résister aux demandes de la couronne, ce fut presque toujours parce que les formes provoquantes de M. de La Meilleraye avaient ajouté aux difficultés financières des difficultés d'amour-propre. Celles-ci faillirent provoquer en 1636 une crise véritable. L'autorité conquise dans la province par le cardinal vint heureusement tempérer l'effet des procédés de son neveu. A cette époque, le pouvoir, pressé d'argent, comme le sont tous les gouvernemens qui font la guerre, lors même qu'elle est heureuse, imagina la plus déplorable des opérations. Sans l'assentiment préalable des états de Bretagne, qui l'auraient certainement refusée, il aliéna la jouissance temporaire des impôts et billots à des traitans, et rédima à prix d'argent de l'impôt des fouages un certain nombre de feux par paroisses, en dévorant ainsi pour un prix dérisoire son plus solide capital. Violentés d'abord par M. de La Meilleraye, mais bientôt après ménagés avec souplesse par des agens directs du cardinal, les états finirent, à la suite des débats les plus animés, par consentir une transaction qui restreignit dans les plus étroites limites la mesure générale décrétée d'abord, et se donnèrent la satisfaction de laisser comprendre à leur illustre gouverneur qu'ils accordaient à l'oncle ce qu'ils auraient refusé au neveu. Richelieu n'avait le goût ni des luttes ni des rigueurs inutiles; il ménageait les forces qu'il ne croyait pas dangereuses; s'il frappa les états du Languedoc, c'est qu'ils avaient préparé depuis longtemps par leur attitude et qu'en 1632 ils secondèrent par leur concours l'insurrection du duc de Montmorency. Sitôt que la tête de ce seigneur fut tombée, le cardinal n'hésita point à restituer à la province la plupart de ses priviléges, se montrant aussi facile envers les populations qu'il avait été impitoyable envers les derniers représentans de la puissance féodale. Richelieu pratiqua la même

bris et naufrage qui fournissait en quelque sorte un revenu régulier aux seigneurs riverains des côtes de la Manche et de l'Océan. Ce droit sauvage n'était pas encore ébranlé dans l'opinion même parmi les membres du clergé. Aux procès-verbaux des états de 1629, je trouve l'énonciation suivante : « Il a été représenté que les ecclésiastiques et les gentilshommes qui ont le droit de bris y sont troublés par les officiers de Mgr le cardinal de Richelieu. Les états ont chargé leurs députés à la cour de supplier Mgr le cardinal, surintendant de la navigation, de laisser jouir lesdits ecclésiastiques et gentilshommes des droits de bris et autres qu'ils justifieront leur appartenir. »

politique dans ses relations avec le parlement de Rennes; enfin, lorsqu'en 1636 il eût nommé le maître des requêtes d'Étampes de Valançay intendant de *police, justice et finances* en Bretagne, cette innovation fut si vivement combattue au sein des états et surtout du parlement, que le ministre estima prudent de l'ajourner, quoique son système administratif vînt se résumer tout entier dans l'établissement des intendances.

Les institutions particulières de la Bretagne fonctionnèrent donc sous le règne de Louis XIII avec une efficacité constatée par leurs résultats. C'est le moment où la constitution de cette province, encore peu entamée par l'arbitraire ministériel, se présente dans sa plus complète vérité. Cette constitution, il faut le reconnaître, était purement aristocratique. Les évêchés et les abbayes qui donnaient accès dans le premier ordre étaient pour la plupart aux mains de la noblesse. La représentation des communautés urbaines appartenait aux sénéchaux et aux maires choisis par le roi ou propriétaires de leurs charges à titre héréditaire; ces magistrats d'ailleurs tenaient assez souvent à la noblesse soit par la nature de fonctions qui la conféraient, soit par la possession de terres nobles, et l'on peut remarquer en lisant les procès-verbaux des états que les députés du tiers ne manquaient jamais en pareil cas de faire précéder leur nom de la qualification de *noble homme*.

Cependant, si exclusive qu'en fût la composition, ce grand corps était puissant par son union intime avec la population comme par les importantes prérogatives qu'il sut défendre avec une courageuse persévérance. Il avait le droit absolu de voter tous les subsides, qu'ils s'appliquassent aux dépenses de la province ou aux dépenses du royaume, ce qui entraînait la faculté de discuter toutes les questions administratives. A cette prérogative venait se joindre le droit moins nettement reconnu, mais toujours revendiqué par les états de vérifier avant leur enregistrement parlementaire tous les édits intéressant la province, même lorsqu'ils étaient rendus « pour le général du royaume; » enfin l'usage s'était établi de dresser un cahier de remontrances, remis après chaque tenue par les députés en cour aux mains du monarque, cahier dont la rédaction conserva, même sous Louis XIV, une liberté de langage dont on s'étonne aujourd'hui.

Jusqu'en 1630, les états étaient réunis régulièrement chaque année dans une session d'une durée habituelle de six semaines ou deux mois. Après 1630, les réunions ordinaires n'eurent lieu que tous les deux ans, changement qui eut probablement moins d'importance aux yeux des contemporains qu'aux nôtres, car il ne provoqua aucune sorte de réclamations aux tenues suivantes. L'on peut

inférer de ce silence qu'il fut le résultat d'un accord tacite fondé sur les dépenses provoquées par la solennité de ces réunions, où se ruinait la noblesse, et dans lesquelles l'usage commençait à s'introduire de voter des gratifications fort considérables aux présidens des trois ordres, au gouverneur de la province et à tous les officiers des états. Ce changement dans la périodicité des sessions ne modifia pas d'ailleurs les attributions et les travaux de l'assemblée, qui votait l'état des dépenses et des recettes pour deux ans, en doublant le chiffre du don gratuit, payable par moitié sur chacun des deux exercices.

Toutes les opérations étaient préparées par des commissions composées de membres des trois ordres (1). Après la séparation des états, une représentation permanente exerça par délégation, à partir de 1734, une partie de leurs pouvoirs. Cette commission, dont j'aurai à exposer plus tard le mode de constitution définitive, suivait près du gouverneur et du parlement toutes les affaires courantes. Elle arrêtait la répartition des diverses impositions entre les neuf diocèses. Dans chacun de ceux-ci, une sous-commission diocésaine de neuf membres opérait la répartition par paroisse, y surveillait la gestion des receveurs et statuait sur toutes les réclamations en matière d'impôt. Enfin cette sous-commission transmettait à la commission centrale siégeant à Rennes tous les renseignemens propres à éclairer ses travaux comme à préparer ceux des prochains états. Ajoutons qu'avant l'établissement des intendans et des subdélégués la royauté n'avait à opposer aux nombreux agens choisis par l'assemblée provinciale et répandus sur tous les points du territoire que les gouverneurs de ville, munis de pouvoirs plutôt militaires que civils, et les sénéchaux, dont la compétence était moins administrative que judiciaire. Si ce n'était pas là la liberté politique, cette organisation constituait du moins une intervention constante et le plus souvent décisive dans les affaires du pays. Les états de Bretagne auraient donc été une admirable école pour la vie publique, si l'ordre privilégié avait ouvert ses rangs au lieu de les fermer, et cette noblesse se fût trouvée très heureusement préparée pour la crise de 1789, si sa trop grande prépondérance au sein des états n'avait fini par revêtir à ses yeux le caractère d'un droit inviolable.

L. DE CARNÉ.

(1) Ces commissions étaient au nombre de six et portaient les qualifications suivantes : finances et impositions, — baux et adjudications, — commerce et ouvrages publics, — étapes et casernemens, — domaines et contrôles, — contraventions. — Voyez *Droit public de la province de Bretagne*, p. 99, in-12, Rennes 1787.

LE GLACIER

Chaque jour d'immenses quantités d'eau abandonnent sous forme de vapeur les réservoirs de l'océan et s'élèvent dans l'atmosphère. Emportées par les courans d'air, ces vapeurs retombent en pluie ou en neige, tantôt à la surface de la mer, tantôt sur les continens, où elles forment des ruisseaux, puis des rivières, puis des fleuves, qui trouvent sans peine le chemin de l'océan. Il s'établit ainsi une circulation d'eau et de vapeurs d'eau qui est aussi nécessaire à notre globe que la circulation du sang est nécessaire à l'homme. Un des voyages les plus intéressans que puisse faire une goutte d'eau est celui-ci : partir des régions chaudes de l'Océan-Atlantique, être transportée par le vent du sud-ouest jusqu'en pleine Europe, tomber sur les cimes des Alpes et retourner à la mer par le Rhin, le Rhône, le Pô ou le Danube. Chaque année des milliards de gouttes d'eau entreprennent ce voyage, et il a ceci de remarquable qu'il exige parfois beaucoup de temps et suppose toute une série de transformations. Si le vent est favorable, le trajet de Sainte-Hélène ou de tel autre point de l'Atlantique à la cime du Mont-Blanc n'exige que quelques heures. Le retour de Chamonix à la Méditerranée n'est ni long ni difficile, l'Arve et le Rhône vont bon train; mais du sommet du Mont-Blanc jusqu'à la vallée de Chamonix les chances de retard sont nombreuses, et il n'est pas impossible que pour ces deux lieues un demi-siècle suffise à peine. Telle goutte d'eau tombée dans le voisinage du sommet à l'état de paillette de neige ne redeviendra goutte d'eau mobile qu'après avoir passé par toutes les transitions possibles entre la neige et la glace compacte et cheminé avec une lenteur dont la nature offre peu d'exemples du haut de la montagne jusqu'à l'extrémité du gla-

cier des Bossons. Elle aura fait l'expérience d'un voyage à l'état solide. Décrire le glacier, c'est raconter ce voyage (1).

I.

L'eau qui part de la mer pour aller tomber sur les Alpes n'est pas toujours condamnée au voyage du glacier. Les chances sont diverses; elles dépendent surtout de la saison. En été, les vapeurs se déposent sur les sommets sous forme de neige floconneuse, quelquefois de grésil ou même de pluie. La neige fond au premier beau jour, le grésil et la grêle de même, l'eau de pluie qui tombe sur les rochers coule en ruisseaux, celle qui est tombée sur les neiges et en a humecté la surface s'évapore avec elles, et ainsi toutes les gouttes d'eau que reçoit la montagne en juillet, en août, même en septembre, sont bientôt rendues à la liberté; mais dès le mois d'octobre il ne pleut plus sur les hauteurs glaciaires, la grêle y devient rare, la neige n'y forme des flocons que lorsque souffle un vent chaud, et l'eau s'y condense presque toujours sous la forme de neige en poussière. Celle-ci ne diffère pas essentiellement de celle qui tombe dans la plaine par 8 ou 10 degrés au-dessous de zéro; seulement elle est encore plus légère et plus sèche. Ce sont de fines aiguilles, des cristaux infiniment petits, dont chacun représente une de ces gouttelettes naissantes qui flottent dans les vapeurs des brouillards. Il n'y a ni fenêtres, ni portes, ni volets qui joignent assez bien pour qu'on en soit garanti. On a beau boucher et tamponner toutes les ouvertures, cette poudre impalpable pénètre partout. Non-seulement elle remplit les chalets, à l'ordinaire mal couverts et mal fermés; mais elle entre en abondance jusque dans les chambres des hôtels les mieux bâtis, où elle s'étend sur les parquets en dépôts aussi réguliers que ceux de la poussière sur les meubles. L'eau de pluie, même quand elle fouette les vitres, n'est pas si prompte à s'insinuer.

Telle est la neige qui dès le mois d'octobre blanchit les pentes élevées des Alpes. Elle tombe à l'ordinaire vivement chassée par un vent d'ouest ou de sud-ouest. Aussi voltige-t-elle longtemps avant de se poser. Elle rase le sol, monte, descend, tourbillonne,

(1) Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié les articles publiés cette année (15 janvier, 1er février, 1er mars) par M. Ch. Martins sur *les Glaciers actuels et la Période glaciaire*. Nous nous sommes placé à un point de vue assez différent pour éviter une comparaison dangereuse. Si dans la dernière partie de cette étude nous touchons à la question scientifique, déjà traitée ici avec tant de compétence, c'est que nous le croyons nécessaire pour expliquer les divers aspects et la physionomie complexe du glacier, que nous nous sommes surtout efforcé de décrire.

et ne s'arrêterait jamais, si elle ne rencontrait tôt ou tard quelque flanc de montagne. Cependant les nuages se dissipent, le ciel se rassérène, tout ce givre en poudre dont l'air était saturé repose enfin sur le sol, et y forme une couche plus ou moins épaisse, mais toujours très irrégulière. Ce givre ne fondra point. Le pâle soleil d'hiver peut avoir encore assez d'éclat pour le faire étinceler, il n'a pas assez de force pour le résoudre en eau; il ne s'évaporera qu'en petite quantité, l'air est trop froid. Il attendra le printemps, mais il ne l'attendra pas en repos; le vent l'a distribué d'une manière fort inégale. Sur les arêtes vives, il a été balayé; dans les enfoncemens, il s'est entassé; le long des parois abritées, il a glissé mollement, ne s'arrêtant qu'aux saillies capables de le retenir; sur les parois exposées au vent, on le dirait fixé à une muraille. Telle corniche étroite sur laquelle par un temps calme il pourrait s'amonceler en talus régulier jusqu'à la hauteur d'un mètre aura servi de base à des entassemens bizarres de plusieurs mètres de hauteur; sur telle pente de 60 ou de 70 degrés, de toutes parts entourée d'abîmes, où les chamois eux-mêmes ne se hasardent qu'en raidissant leurs jarrets d'acier, il aura formé de lourds édifices avec des avant-toits surplombans. Équilibres bien aventurés! le vent qui les soutenait du côté de l'abîme va les abandonner à eux-mêmes, et tout ce qui ne repose pas sur une base solide se détachera bientôt et glissera. Peut-être même un vent du nord succédera-t-il aux vents humides qui arrivent de l'océan; ceux-ci avaient favorisé une certaine répartition des neiges, ceux-là vont en favoriser une exactement contraire. Un ou deux jours plus tard, il recommence à neiger. Cette fois la neige ne tombe pas sur le sol nu, elle tombe sur la neige des jours précédens, qui a couvert les inégalités du terrain et créé partout des surfaces unies qui facilitent les glissemens. Le vent de la mer a repris le dessus, et il travaille de son mieux à détruire l'œuvre des vents du nord, mais pour leur préparer une besogne nouvelle. Quand ces derniers viendront à l'emporter à leur tour, ils auront à remuer des masses doubles ou triples.

Pendant que ces alternatives se répètent, la montagne se charge d'un poids toujours plus grand, et bientôt, au lieu de chutes partielles, il se produit de grandes chutes générales, connues sous le nom d'*areins* ou avalanches d'hiver. Il y a des flancs entiers aboutissant à des précipices qui, par une nuit de tourmente, se vident ainsi tout d'un coup. La plupart de ces avalanches d'hiver tombent inaperçues dans les solitudes reculées des Alpes; mais quelquefois la pente est directe depuis les hauteurs où l'équilibre s'est rompu jusque dans les vallons habités, et l'arein rencontre en chemin des forêts, des champs et des maisons. Malheur à tout ce qui se trouve

sur son passage! Le choc n'est peut-être pas aussi brusque que celui des quartiers de rochers qui se précipitent des sommets, cependant il produit des effets bien plus puissans. Un bloc broie impitoyablement tout ce qu'il frappe; mais il rebondit et ne frappe que de place en place. Tout au plus creuse-t-il un sillon sur le flanc de la montagne. Il en est autrement de l'arein : il tombe à la façon des cataractes; c'est un tourbillon qui se rue d'en haut sur la plaine, une trombe de neige qui chasse devant elle une colonne d'air. Il ne broie pas ce qui lui fait obstacle, il l'enlève. Les plus grands arbres sont secoués et arrachés comme des roseaux, des pans de forêts sont fauchés à terre, les maisons sont rasées, les toits emportés, et les oiseaux eux-mêmes, malgré leurs ailes, une fois pris par la rafale, ne paraissent plus qu'une masse inerte, et sont lancés pêle-mêle avec les bardeaux et les poutres des chalets disloqués. Il y a ainsi des gouttes d'eau tombées en neige sur les cimes qui prennent de l'avance pour leur voyage à l'état solide. Toutefois cette fortune peut être envisagée comme un accident, et en général les eaux cristallisées que l'hiver accumule sur la montagne y demeurent, sauf à y subir des déplacemens incessans.

L'arein et le vent sont les deux agens de la distribution des hautes neiges alpines. L'action de l'arein tend à dégarnir les sommets au profit ou, si l'on veut, au préjudice des vallons; elle est surtout puissante dans la zone où il tombe le plus de neige, entre deux et trois mille mètres d'altitude; elle est en raison de la pente, ici considérable, ailleurs absolument nulle. L'action du vent est beaucoup plus générale, elle se fait sentir partout, et c'est sans aucun doute la plus importante des deux. Il n'est point rare que l'on voie flotter autour des cimes un léger nuage blanc qui se meut sans se déplacer, grandissant et diminuant comme par bouffées successives. Quand cela arrive au Mont-Blanc, les habitans de Chamonix disent qu'il fume sa pipe. A l'œil nu, rien n'est plus gracieux que ce panache flottant. Si on l'examine au télescope, on en distingue mieux encore l'agitation perpétuelle, et l'on dirait un jet continu de poussière d'argent; mais ceux qui ont pu voir le phénomène de près savent ce que signifient ces apparences, et ne parlent qu'avec respect des montagnes qui fument leur pipe. J'ai eu l'occasion de m'en faire une juste idée; c'était au sommet de la Tschierva, l'une des plus belles cimes de la Haute-Engadine. Le vent soufflait du nord; mais, la montagne étant taillée à pic, il ne pouvait avoir de prise que sur l'extrême rebord des neiges qui en couronnent le faîte. Ces neiges elles-mêmes étaient presque partout recouvertes d'une mince couche de glace qui augmentait la résistance. L'ouragan triomphait de ces obstacles. Chaque rafale faisait éclater le vernis de glace et le bri-

sait en plaques irrégulières qui étaient enlevées dans les airs avec des flots de neige en poussière. Les tourbillons suivaient une marche précise. Ils commençaient au point le plus avancé contre le vent, puis se propageaient sur toute la ligne de l'arête avec une effrayante rapidité. Quoique blottis dans une niche, entre deux grosses pierres, nous étions obligés, quand ils arrivaient à nous, de fermer les yeux et de nous garantir le visage. Bientôt le calme renaissait, et nous pouvions les voir suspendus dans l'espace, souvent à de grandes hauteurs. Ils retombaient en décrivant de fort belles paraboles; mais en chemin ils étaient repris par un second coup de vent qui lançait de la même manière un second tourbillon, et ainsi de suite. Chaque rafale était accompagnée d'un bruit étrange, celui des plaques de glace enlevées qui se heurtaient et se brisaient les unes contre les autres. Le spectacle était grandiose. Pour qu'il devînt terrible, il suffirait de supposer un vent qui, au lieu d'effleurer le dessus d'une muraille de glace, balaierait tout un versant chargé de neige. Il ne s'agirait plus alors de tourbillons locaux; ce serait une tourmente, une confusion générale et le voyageur assez hardi pour vouloir assister à une scène pareille courrait grand risque de rester sous les masses mouvantes soulevées autour de lui.

De tels ouragans ne sont point rares sur les Alpes, et l'on peut quelquefois les observer à huit, dix et même vingt lieues. Ils sont surtout fréquens en hiver. Si la bise souffle le lendemain d'un jour où il est tombé beaucoup de neige, la ligne des montagnes qui se dessinent à l'horizon a l'air de vaciller. Elle est partout couronnée d'une bordure vaporeuse, moins forte sur les sommets que dans les dépressions et sur les cols. A l'aide d'un bon télescope, on n'aura pas de peine à reconnaître que c'est encore le tourbillonnement des neiges qui donne au profil de la montagne cette bordure mobile. Parfois même on peut mesurer la hauteur à laquelle le vent les soulève; il suffit de choisir un col ouvert dans la direction du vent et immédiatement dominé par quelque pic dont la hauteur au-dessus du col soit connue. A l'orient du lac Léman par exemple, les deux tours d'Aï se dessinent en noir sur le ciel comme deux créneaux qui mesureraient trois cents mètres chacun; la bise s'engouffre avec un redoublement de fureur dans la gorge qui les sépare, et il arrive que les fusées de neige qui jaillissent du fond s'élancent jusqu'au-dessus des deux tours, où elles se déploient dans l'espace ouvert. C'est donc à plus de trois cents mètres que l'ouragan les emporte et les fait flotter. Ce phénomène, toujours intéressant à observer (1),

(1) M. le docteur F. Cérésole en a donné une description très exacte dans le troisième *Annuaire du Club Alpin suisse* (*Jahrbuch des Schweizer Alpenclubs*, Berne 1866, p. 544). Il observait de Morges, et malgré la distance, environ 18 lieues, il a vu distinctement fumer le Mont-Blanc.

produit des effets admirables au lever et au coucher du soleil. On voit alors cette bordure argentée briller des teintes les plus riches, or ou rose, avec des reflets irisés, et l'on dirait une auréole au front des montagnes.

Ainsi la poussière de neige agitée par le vent donne lieu sur les Alpes à des accidens semblables à ceux que produit la poussière du Sahara quand souffle le simoun. Ce sont les mêmes tourbillons, avec des jets en hauteur sans doute plus hardis, parce que la neige est plus légère; mais, tandis que les violences du simoun recommencent éternellement une œuvre stérile, le vent accomplit sur les Alpes un travail qui n'est point en pure perte. Le sable est toujours le sable, il ne peut ni changer de forme ni se fixer, et l'ouragan le promène au hasard sur la surface du désert; la neige peut se fixer, devenir de la glace, se transformer en eau fertilisante, et il n'est point indifférent qu'elle s'amasse en tel lieu plutôt qu'en tel autre. A force d'être transportée de versant en versant, elle finit par se loger en plus grande abondance dans les endroits les mieux abrités. Une œuvre d'équilibre et de stabilité s'accomplit au milieu de ces désordres apparens. Si la montagne est très déchirée, les creux ne tarderont pas à être comblés, tandis que les arêtes se dénuderont entièrement; si elle est massive au contraire, la neige, en s'y entassant, fera disparaître les petites inégalités. Dans les deux cas, il y aura nivellement; mais dans le premier la montagne n'en paraîtra que plus abrupte et plus déchirée par suite du contraste entre l'éclat des neiges et les rochers noirs; dans le second, tous les angles auront disparu, peut-être même aura-t-on des dômes parfaits. L'aspect d'une cime peut être transformé par la distribution des neiges. Le Galenstock en offre un exemple. Entouré de pics très ardus, le Finsteraar, le Schrekhorn, il se fait remarquer parmi eux, quand on passe le Grimsel, par sa forme en demi-coupole : au sud, il est à pic, comme si la moitié de coupole qui manque s'était détachée en laissant à nu un affreux précipice; au nord, la ligne de faîte se montre arrondie et couverte, ainsi que les flancs qui y conduisent, d'un magnifique manteau de neige. Si l'on gravit cette belle calotte, promenade facile quand la neige n'est pas trop dure, on verra en certains points affleurer les rochers d'une arête ensevelie, et l'on pourra se convaincre que le Galenstock est un pic de la même famille que le Finsteraar et le Schrekhorn; seulement les ravines en ont été comblées.

Le vent ne se borne pas à modifier le relief apparent des hautes Alpes; il contribue à produire ce qu'on appelle les neiges éternelles. Les nuages pesamment chargés de vapeurs flottent à l'ordinaire à deux mille ou deux mille et quelques cents mètres, en sorte qu'il tombe moins de neige sur les sommets de 3,000 mètres que sur

les cols. Si les premiers mois de l'été suffisent à fondre les neiges des cols, tout l'été suffira bien à faire disparaître celles des sommets, et c'est en effet ce qui a lieu presque partout, sauf dans les enfoncemens où le vent les entasse à deux ou trois fois la hauteur normale; le soleil de l'été n'en vient plus à bout. On peut dire que, s'il y a des neiges qui persistent au-dessous de 3,000 mètres, c'est au vent qu'on le doit. Un effet semblable doit se produire plus haut encore.

Au premier abord, on serait tenté de croire que ces neiges persistantes restent éternellement immobiles et soustraites à la grande circulation des eaux. Plusieurs circonstances sont de nature à en faire juger ainsi. Lorsque, par exemple, on peut observer quelque tranche de neige, on y découvre ordinairement une apparence de stratification. Quelques-unes de ces tranches sont si hautes que l'on a peine à croire qu'il n'ait pas fallu des siècles pour produire de pareils entassemens. Il est clair d'ailleurs que dans la bonne saison les neiges des Alpes tendent à se fixer et à durcir. Il suffit de quelques heures de chaleur au milieu du jour pour qu'elles fondent à la surface et s'imprègnent d'eau; le soir, lorsque la température baisse, elles se recouvrent d'une croûte de glace. La pression contribue aussi à fixer les couches inférieures. Les tranches mises à nu sont nettes, et offrent souvent de remarquables échantillons de murailles de glace vive au bas desquelles la glace est généralement plus dure que vers le haut. Aussi serait-on tenté de conclure que la neige se fixe réellement sur les sommets, et qu'elle doit s'y entasser d'année en année jusqu'à ce que, cédant à son propre poids, elle s'écroule sur la pente. Il s'ensuivrait que les sommets très arrondis s'exhausseraient indéfiniment. Toutefois d'autres phénomènes semblent accuser un mouvement général. Si quelque îlot de rocher sort de la neige, on peut être à peu près certain que, pour y atteindre, il faudra franchir une fente plus ou moins large. Pourquoi cette solution de continuité? La neige s'est-elle retirée, ou bien la réverbération du rocher l'aurait-elle fondue? Cette seconde supposition paraît admissible; mais sans quitter les neiges, s'il survient quelque changement d'inclinaison, on a toute chance d'y rencontrer des gouffres séparés les uns des autres par des ponts voûtés ou par de solides chaussées, et rangés à la file de manière à former une ligne qui coïncide avec celle du changement de la pente. On n'en approche qu'avec précaution, parce que l'ouverture est souvent plus étroite que le gouffre lui-même. Il n'y pénètre qu'une clarté vague et diffuse; mais, quand on peut y plonger ses regards, on a peine à les détacher des reflets qui s'y jouent, et l'on dirait un caveau sans fond rempli d'une lumière azurée. Ces gouffres sont à demi fermés :

les neiges fraîches ont une singulière facilité à se soutenir paillette sur paillette et à former des avant-toits surplomblans. Il résulte de cette disposition que les rayons du soleil ne peuvent pas pénétrer dans la profondeur : ce n'est donc pas au soleil que l'on peut attribuer ces solutions de continuité; c'est bien d'une brisure qu'il s'agit, et il faut en chercher la cause dans une tension très puissante sur toute la ligne des excavations. Qui dit tension a déjà dit mouvement. Reste à savoir si ce ne serait point encore un mouvement local.

Quand on parcourt les hautes régions, il n'y a que l'action de la fonte à la surface qui se manifeste au premier coup d'œil par des témoignages irrécusables. Elle produit de singulières formations, celle entre autres qui doit son nom de *sérac* à une vague ressemblance avec une espèce de fromage qu'on fabrique dans les chalets des Alpes. Les séracs sont des cristaux de glace. Il y en a de fort beaux au Goûté, de plus beaux encore au Combin; Saussure a évalué à cinquante pieds la hauteur de ceux du Goûté; cette mesure, calculée au moyen d'un télescope, doit être un minimum. On se demande comment se forment les séracs. Autant que j'en ai pu juger, il n'y en a guère que sur les sommets très chargés de neige et aux pentes accidentées. Il faut les chercher sur les lignes de faîte ou bien au bord des gouffres, lorsque la pente change brusquement. Supposez que la muraille de neige qui forme la lèvre inférieure d'un de ces abîmes entr'ouverts soit coupée de deux fissures transversales, et vous aurez le socle d'un sérac; l'air joue à l'entour, et les alternatives de chaud et de froid en cristallisent toutes les surfaces. Puis il tombe une brasse de neige fraîche; si elle réussit à se maintenir sur ce piédestal, elle ne tarde point à faire corps avec lui; le sérac se trouve exhaussé d'un étage, et ainsi de suite. Je ne garantirais pas d'ailleurs que les séracs se forment exactement de la manière que je viens d'indiquer; ils sont d'un abord difficile, et ils n'ont pas été l'objet d'études suffisantes. Les uns affectent une forme cubique, d'autres figurent une pyramide. On y distingue une stratification confuse, et la partie supérieure, souvent endommagée, semble n'avoir pas encore acquis une bien grande consistance. Au Goûté, les séracs forment une rangée de créneaux le long de l'arête; au Combin, ils sont disposés en demi-cercle sur une brisure de la pente; d'abord ils se touchent tous, comme les perles d'un collier, puis la file présente des lacunes. C'était ainsi du moins en 1858. Le chemin que l'on suivait pour atteindre la cime passait à cent pas du plus beau des séracs détachés, pyramide régulière à quatre pans qui, même à prendre la face tournée en amont, mesurait au moins le double de la hauteur que Saussure attribue à

ceux du Goûté. Il était là, solitaire au milieu des neiges, majestueux comme les pyramides et les sphinx qu'on voit surgir des sables de l'Égypte. Ce n'était cependant qu'une fantaisie de la nature dont le temps a déjà fait justice; d'autres voyageurs ont suivi la même route et n'ont pas revu le sérac géant; il aura glissé sur la pente, et se sera brisé dans sa chute, comme deux de ses compagnons le firent sous nos yeux.

Ces lentes cristallisations, celles qu'on remarque aussi sur toutes les tranches de glace vive avec ou sans séracs, les gouffres entr'ouverts sur la pente, quelques ruptures d'équilibre de temps en temps, tels sont les rares indices qui dans les hautes régions attestent un travail des neiges, et, à tout prendre, on serait peut-être plus enclin à y voir la preuve d'un travail sur place que d'un écoulement insensible des masses qui recouvrent le sol. L'impression première n'est pas celle d'un mouvement. Le repos et la lumière paraissent régner sur les sommets. Rien n'y trouble la pureté des neiges. Le vent n'y transporte guère la poussière de la plaine, et, s'il en trouve encore à enlever sur l'âpre surface des rochers, à peine l'a-t-il déposée qu'elle disparaît sous une couche de neige fraîche. La même chose arrive aux petits cailloux et aux gros blocs qui tombent des parois escarpées. La neige peut donc resplendir partout immaculée. Rien d'ailleurs n'égale l'éclat du vernis de glace solide qui souvent la protége, surtout dans l'arrière-saison. Lorsqu'en plein midi et par un ciel sans nuages toutes les pentes sont également éclairées, il se produit une telle quantité de lumière réfléchie que l'œil ne la supporte plus. De quelque côté que l'on regarde, on ne rencontre que scintillemens et éblouissemens. Si au contraire le ciel est voilé et que tout soit dans l'ombre, les distances s'effacent; on croit toucher de la main des cimes éloignées, dont l'uniforme et mate blancheur produit je ne sais quelle impression fantastique et lugubre; l'esprit est comme accablé par cette monotonie de teintes au milieu de ces formes colossales qui échappent à toute mesure. C'est surtout le soir et le matin, quand les rayons du soleil arrivent horizontalement, que le monde des hautes Alpes apparaît dans sa richesse et sa beauté. Les distances s'accusent, souvent même s'exagèrent, les plans successifs se dessinent, les nuances se font valoir mutuellement, et l'on compte une gamme infinie de tons entre la blancheur veloutée des neiges à l'ombre et les feux rayonnans des glaces au soleil. Les courbes de la pente, infléchies doucement, semblent se prolonger à l'infini, et les rares accidens que l'on rencontre sur la route, ces tombeaux entr'ouverts, ces séracs immobiles et toujours menaçans, n'interrompent l'imposante simplicité du paysage que pour en rendre l'impression plus forte. L'image de

la mort flotte vaguement au milieu des pensées diverses qu'inspirent tant de splendeurs. On la voit assise à l'entrée des gouffres d'azur; mais ce n'est plus le squelette hideux, le spectre décharné qui hante les imaginations effrayées; c'est l'image de la mort qui est immobilité, non de la mort qui est pourriture, — et il semble qu'il y aurait quelque charme à dormir dans un de ces tombeaux que n'a pas creusés la pelle du fossoyeur, où la corruption ne pénètre pas, qui n'ont pas été mesurés à la taille du corps, et où l'on aurait au moins de l'espace, de l'air et une douce lumière.

Si l'on veut avoir le spectacle complet de ce monde à part, il convient de s'élever jusqu'à 3,800 ou 4,000 mètres, et de rechercher les sommets où la neige peut s'amasser en plus grande abondance. Les Alpes bernoises ne sont peut-être pas celles qui s'y prêtent le mieux; elles sont trop ardues, les neiges s'y suspendent plutôt qu'elles n'y reposent, et les plus hauts sommets ne sont que des pics chancelans. Mieux vaut pour ce genre de beauté quelques-unes des montagnes du groupe de la Bernina ou les grandes coupoles des Alpes pennines, celles du massif du Mont-Rose, le Mont-Blanc, surtout le Combin. Peut-être n'y a-t-il rien dans toute la chaîne des Alpes qui, mieux que la façade nord du Combin, révèle ce que peut ajouter la neige au relief des montagnes. La charpente se montre à nu sur les flancs méridionaux, mais au nord les frimas ont tout envahi; ce ne sont que neiges sur neiges, et les angles, les brisures, les aspérités, ont disparu pour faire place à des formes moulées et caressantes. Ainsi vêtue, la montagne n'a pas beaucoup moins de fierté; mais elle a pour l'œil quelque chose de plus calme, de plus reposé. On a vu des arbres, des tilleuls, par exemple, dont le large dôme s'arrondit avec la même grâce hardie. La croupe d'un cheval sauvage, le port de son cou, les mouvemens de sa crinière ondoyante, ont aussi quelque analogie avec la noble pose de ce géant des Alpes immobile à l'horizon. Qui donc a fait ce chef-d'œuvre? Les voyageurs n'y songent guère; ils contemplent le tableau en oubliant l'artiste, et plus d'un sans doute croirait à quelque mystification, si on lui disait sans préambule que ce sont les jeux du vent et de la neige qui de ce bloc informe ont fait un modèle de grâce et de radieuse majesté.

II.

Lorsqu'on quitte les hauteurs pour se rapprocher des vallées, les aspects ne tardent pas à changer. L'influence des agens atmosphériques se fait sentir de plus en plus. La neige perd graduellement sa finesse première. Les aiguilles dont elle était composée s'agglo-

mèrent et forment ensemble de petites pelotes ou des grains qui ressemblent assez aux grains de grésil, sauf qu'ils sont plus irréguliers. Cette transformation se continue par des progrès insensibles, mais ininterrompus; les grains deviennent plus gros, ils s'agglutinent, et la neige prend l'apparence d'une sorte de mortier que les gelées de la nuit peuvent rendre assez dur pour qu'il soit nécessaire d'employer la hache quand on veut y tailler des marches. Elle a aussi moins de pureté; la couleur en est plus terne; on commence à rencontrer quelques débris, de petits cailloux, du sable, de la poussière, parfois des feuilles sèches apportées par le vent.

Un moment capital est celui où ce mortier devient assez homogène pour que l'eau puisse couler à la surface au lieu de se perdre par infiltration. Ici encore les transitions sont lentes. On trouve d'abord des flancs bien exposés où, sous l'action du soleil, une couche de quelques centimètres devient une sorte de gelée visqueuse, mais sans écoulement apparent. Sur les points où deux pentes convergent, l'eau filtre assez abondamment pour que les trous faits avec le fer du bâton s'emplissent au moment où on le retire. Plus loin, cette gelée liquide, qui n'est pas encore de l'eau, mais qui n'est déjà plus de la neige, commence à s'écouler pesamment; puis un ruisseau se prononce, un ruisseau dont la marche est encore embarrassée par les neiges à demi fondues qu'il entraîne, qui a déjà cependant la force de se creuser une rigole; il la déblaie petit à petit, et le voilà enfin qui court joyeux et limpide dans un lit d'instant en instant plus marqué et plus uni. On peut hâter le moment où se forment les ruisseaux des hautes neiges en leur creusant un canal au moyen de quelque grosse pierre que l'on fait glisser. Une fois le canal établi, les eaux s'y précipitent.

Quand on est descendu jusque dans la région des premiers ruisseaux, on touche au moment, plus décisif encore, où la neige, après avoir été fine poussière, grains de grésil, mortier friable, se trouvera transformée en véritable glace. A vrai dire, ce n'est pas de la glace lisse comme celle de nos étangs et de nos fontaines. Si on en détache un morceau et qu'on le laisse fondre au soleil, il ne tarde pas à se décomposer; si on le frappe à coups de marteau, on sent qu'il se désagrége plus encore qu'il ne se brise; on y aperçoit des espaces vides, des lacunes, et lorsqu'on le plonge dans un liquide coloré, on découvre bientôt tout un réseau de fissures capillaires par où le liquide pénètre de part en part. A l'état sec, cette glace est opaque à cause de l'air qu'elle contient; il faut qu'elle soit baignée d'eau pour devenir transparente. Néanmoins c'est bien de la glace et de la glace dure, sinon tout à fait homogène. La

hache la fait sauter en esquilles, et les ruisseaux y creusent des sillons aux parois merveilleusement polies.

D'autres phénomènes signalent l'apparition de cette glace, qui, plus grossière ordinairement que celle qu'on trouve çà et là sur les grandes hauteurs, constitue la substance même du glacier. Les principaux sont les crevasses et les moraines. Nous avons déjà rencontré des gouffres près des cimes; mais c'étaient des cavités irrégulières, des vides souvent dissimulés et qui s'élargissaient de haut en bas; les crevasses proprement dites suivent une direction beaucoup plus nette, s'évasent à l'ouverture, et sont bien découvertes aussitôt que la neige de l'hiver a disparu. Les gouffres supérieurs peuvent avoir toutes les formes; les crevasses sont des fentes allongées et relativement étroites. Les moraines ne sont pas un signe moins caractéristique des transformations que subit la neige à mesure qu'on s'éloigne des hauteurs. On sait combien les rochers des Alpes sont ruinés. Chaque printemps, ils se dépouillent d'une grande quantité de blocs que détachent les alternatives de gelée et de dégel. Il n'y a pas dans toute l'étendue des Alpes une seule paroi au pied de laquelle on ne trouve un rempart de débris. Ces débris encombrent les pâturages, ils encombrent aussi les glaciers; mais dans les régions élevées ils restent ensevelis dans la neige, et il faut qu'elle acquière un certain degré de consistance pour être capable de porter d'abord des cailloux, puis des blocs de plus en plus gros. Quand elle est enfin passée à l'état de glace, elle porterait des quartiers de montagne. A partir de cet instant, tous les débris qui atteignent le glacier s'entassent en désordre sur les bords, et y forment de longues collines irrégulières, reposant moitié sur la glace, moitié sur la terre ferme : ces collines sont les moraines.

Une fois que l'on a ces trois choses, le ruisseau, la crevasse, la moraine, qui toutes trois se rattachent à la transformation de la neige en glace, on peut dire qu'on est entré dans une zone nouvelle, dans la zone à laquelle certains naturalistes réservent exclusivement le nom de *glacier*. Où est la limite entre ces deux zones? Ce n'est pas facile à dire. Elle varie selon les versans, les chaînes, les massifs; elle varie aussi selon les années. Peut-être ne prendrait-on pas assez de marge en disant qu'elle oscille entre 2,800 et 2,400 mètres. Parfois on peut l'indiquer avec précision, la montrer de la main; mais ce n'est guère possible que lorsqu'elle coïncide avec quelque changement d'inclinaison, et qu'il y a entre les deux zones une crevasse de démarcation. Il est tout aussi fréquent que la limite soit vague, indécise, et qu'on puisse faire un assez long trajet sans savoir au juste si l'on marche sur de la neige ou sur de

la glace. Ce qui à l'extérieur distingue essentiellement les deux zones, c'est que, sous forme de glace ou de neige, peu importe, les frimas occupent dans la première toute la montagne, sauf les pentes trop raides ou trop exposées au vent, tandis que dans la seconde ils ne se maintiennent guère qu'au fond des vallées ou dans des dépressions plus ou moins fortes, entre des versans qui se dégarnissent en été et souvent se couvrent de verdure. Dans la première, il n'y a qu'une saison, un hiver de douze mois, moins rude en juillet qu'en décembre; dans la seconde, il y a deux saisons, un hiver de neuf mois, pendant lequel elle se confond avec la zone supérieure, et un été de trois mois, pendant lequel elle s'en distingue en se dépouillant de l'uniforme linceul des neiges fraîches pour montrer au grand jour ses crevasses, ses ruisseaux, ses moraines. La zone supérieure est celle du plein océan des hautes neiges; la zone inférieure comprend les golfes de glace qui font saillie et descendent jusque dans les régions habitées.

J'ai dit les golfes, j'aurais pu dire les fleuves de glace, car ici les indices de mouvement deviennent si nombreux et si clairs, qu'ils doivent frapper les yeux les moins attentifs. Qu'est-ce que ces crevasses qui à chaque instant coupent le glacier et obligent à de longs détours? Peut-être ne remarquera-t-on d'abord que les belles teintes qu'elles présentent; mais on deviendra plus curieux, si l'on a la chance d'en voir une se former tout à coup. Une détonation se fait entendre, elle se prolonge au travers de la masse, des blocs ébranlés par la secousse glissent sur la pente, et l'on se demande, lorsqu'on n'y est pas habitué, si l'on assiste à un tremblement de terre et ce que signifie ce coup de théâtre. Cependant on regarde, on cherche, et l'on finit par découvrir une fente imperceptible, parfois très longue, mais si étroite qu'il n'est pas toujours facile d'y introduire une lame de couteau. Il faut une bien violente tension et une résistance presque égale pour produire avec tant de fracas et d'effort une brisure si imperceptible.

Les moraines nous fournissent une seconde preuve, plus directe et plus positive, du mouvement qui entraîne ces masses gelées. Elles se forment au bord du glacier, au pied des rochers qui le dominent; mais, si le glacier se trouve coupé par un îlot de terre ferme qui le divise en deux bras, les moraines plus ou moins considérables qui l'enserrent se réunissent à l'extrémité inférieure de cet îlot, et cette extrémité devient le point de départ d'une traînée de débris qui se prolonge indéfiniment sur le dos même du glacier. Si l'inclinaison est nulle ou très faible, cette moraine en plein glacier n'a pas pu se produire par un glissement des matériaux. Ils doivent avoir été transportés, mais comment? Les eaux n'y sont pour rien,

car la moraine ne cherche pas la ligne de plus forte pente; elle va droit son chemin, coupant les creux en travers et passant par-dessus les collines de glace. Souvent même elle est portée sur une sorte de chaussée. Toutes les suppositions qu'on peut faire pour expliquer ce curieux phénomène tombent devant les faits, sauf une seule, mais celle-là si naturelle que d'elle-même elle se présente à l'esprit : il faut que le glacier chemine et transporte les blocs. Ce n'est pas tout; il suffit d'examiner les matériaux de certaines moraines de surface, formées non par un îlot, mais par la jonction de deux glaciers, pour en trouver qui viennent de loin, et dont le lieu d'origine est sur les cimes elles-mêmes. Le fait est général; il se produit même dans les cas où la conformation du glacier exclut toute idée de glissement, et il nous oblige à reconnaître, question soulevée tout à l'heure, que les neiges des régions supérieures, sous lesquelles disparaît l'origine des moraines, cheminent aussi bien que les glaces de la zone inférieure.

Nous pouvons dès à présent envisager les glaciers inférieurs non comme des golfes tranquilles, mais comme des coulées qui pénètrent plus ou moins avant dans une région que rien d'ailleurs ne condamnerait à une absolue stérilité. L'aspect en varie selon les accidens du chemin par où ils s'échappent vers la plaine. Parfois, au sortir des hauts bassins de la montagne, le glacier s'engage dans une longue vallée au fond presque plat ou doucement incliné. Dans ce cas, on a ce qu'on pourrait appeler le glacier *tranquille*. Il y en a de fort beaux exemples en Engadine, vaste contrée soulevée tout entière à la hauteur du Rigi, de telle sorte qu'en partant des sommets on entre presque tout de suite dans les vallées où le glacier chemine comme sur une grande route ouverte par la nature. Ces glaciers tranquilles ne sont pas les moins intéressans; ils ont aussi leur majesté : ils ont en outre cet avantage particulier, qu'on peut les parcourir aisément et en étudier les détails. Il en est du glacier comme des plages de la mer : impossible d'y faire une simple promenade sans trouver mille choses à observer; nous ne mentionnerons que les plus frappantes. La première place revient de droit au ruisseau du glacier. Dans ces froides solitudes, comme dans les vallons de la plaine, rien n'anime le paysage autant que le mouvement de l'eau. Le ruisseau, c'est la vie, c'en est au moins l'image; mais les ruisseaux de terre ferme se creusent un lit où ils s'emprisonnent pour toujours; ce lit a toute une histoire, le ruisseau y lutte de son mieux contre les accidens qu'il rencontre, il l'obstrue, il l'approfondit; il s'y fait lac quand le passage est fermé, cascade sur les gradins qu'il faut franchir; il y murmure, il y gronde, il y rejaillit, il y arrose des plantes, et y entretient à la fois la fertilité

et le changement. Le ruisseau du glacier est une apparition plus éphémère; il ne dure qu'un été, il n'a pas le temps d'approfondir son lit, il rencontre en chemin peu d'obstacles, il n'a pas de rochers à contourner, pas de plantes à arroser : c'est une création beaucoup plus simple, un filet d'eau dans un sillon de glace, rien de plus; mais cette eau est la plus limpide qu'il y ait au monde, et ce sillon est un lit d'azur. Les parois en sont si parfaitement polies que le ruisseau y glisse sans frottement, et passe sans qu'on l'entende. Point de vagues, point d'écume, point de lutte, point d'hésitation ni de petites colères; c'est la vie facile, la grâce sans effort, l'obéissance parfaite et l'idéale limpidité.

Cependant les ruisseaux du glacier n'ont pas tous la même destinée. Quelques-uns, avant d'avoir eu le temps de grossir, arrivent au bord d'une crevasse et y tombent en pluie de perles. Si la crevasse est ouverte jusqu'au sol, il ne leur reste qu'à cheminer obscurément sous les glaces; sinon, ils la remplissent à moitié, et trouvent des canaux intérieurs qui les ramènent au jour. On en voit qui jaillissent en brillante fontaine à quelques cents pas au-dessous de l'abîme où ils ont disparu. D'autres réussissent à éviter les crevasses, et deviennent, grâce aux affluens qu'ils reçoivent, de véritables torrens, mais toujours des torrens de cristal coulant sans révolte et sans bruit. S'ils longent quelque moraine, il y tombe souvent des pierres; mais, à moins que le courant ne soit très faible, aucun caillou ne réussit à se maintenir contre des parois si polies; l'eau les fait glisser avec elle, et ils n'en altèrent pas la pureté. Cependant ces torrens de long cours finissent, eux aussi, par rencontrer quelque gouffre; il faut voir alors les belles et mystérieuses cascades, et comme le flot transparent disparaît en gerbes cristallines dans la profondeur voilée d'azur. Les ruisseaux du glacier trouvent aussi des anses où ils forment des lacs. C'est toujours une chose ravissante qu'une nappe de cette eau si parfaitement claire, immobile dans un bassin d'émeraude. Les plus purs de ces lacs sont les plus beaux, et il faut les chercher dans les parties du glacier où il y a le moins de débris. Cependant ceux qui naissent dans le voisinage immédiat des moraines ont bien aussi leur intérêt : leurs bords, constamment fondus par l'action de l'eau, ne tardent pas à s'escarper, et la moraine y déverse ses matériaux, qu'on voit entassés au fond, et dont on distingue tous les détails. La plupart ont une existence éphémère. Tôt ou tard une crevasse les traverse, et ils se vident aussitôt. Alors les matériaux mis à sec protégent contre le soleil la glace qu'ils recouvrent, et comme le soleil agit partout à l'entour, ils s'élèvent petit à petit, si bien qu'au bout de quelques mois, au lieu d'être emprisonnés dans une dépression, ils couron-

nent une éminence. Pendant ce temps, le glacier marche, et cette colline chargée de débris s'éloigne de son lieu d'origine. S'il se forme un second lac à l'endroit où était le premier, il lui arrivera quelque accident semblable, de sorte qu'après dix ou vingt ans cinq ou six monticules de blocs voyageront à la suite les uns des autres.

Les choses se passent un peu différemment quand il s'agit de très petits lacs alimentés par de très petits ruisseaux qui ne charrient que de menus débris. Le fond de ces lacs ou plutôt de ces baignoires se recouvre à la longue d'une couche de sable ou de fin gravier. La baignoire vidée, ce sable protége aussi la glace, surtout s'il est d'une couleur claire, qui absorbe peu la chaleur solaire. La glace ainsi protégée forme bientôt un cône régulier, qui ressemble à une très haute fourmilière, et qui s'escarpe de jour en jour, jusqu'à ce que le sable glisse et se répande de tous les côtés. Le cône alors fond rapidement; mais autour de lui s'élève une autre colline en forme d'anneau avec un cratère au centre à la place du cône disparu. Si par hasard les débris qui recouvrent cette nouvelle colline viennent à glisser dans le cratère, il en naîtra un second cône qui a beaucoup de chances de produire un nouvel anneau, et ainsi de suite jusqu'à éparpillement complet des débris protecteurs. Une fois séparés, ils n'ont plus la force de garantir la glace, et ils contribuent au contraire à en accélérer la fonte, parce qu'ils se réchauffent de part en part, de sorte qu'après avoir siégé sur des cônes élevés, lorsqu'ils étaient réunis, ils s'ensevelissent, dès qu'ils sont isolés, au fond de petits entonnoirs. En certains endroits, on rencontre des multitudes de ces entonnoirs, et à quelque distance on aperçoit des groupes de cônes qui pyramident en famille.

On voit que le voyage des débris à la surface des glaciers n'est pas aussi monotone qu'on pourrait le croire d'abord. En général il s'opère avec une grande régularité. Les moraines sont de longues traînées où quelquefois cependant une pierre de fortes dimensions se détache de la masse et glisse en dehors. Autant la marche du grand convoi est bien réglée, autant celle des blocs isolés est sujette à des accidens bizarres. Ce sont des déserteurs livrés à eux-mêmes et à toutes les chances du hasard. Ils ont coutume de *tabler*, comme disent les naturalistes, c'est-à-dire que, grâce à la fonte plus rapide autour d'eux que sous eux, ils finissent par se trouver perchés sur un fût de glace. Les dalles plates enlevées à quelque paroi schisteuse représentent assez bien, ainsi perchées, une table à un pied; mais les rayons obliques du soleil attaquent la colonne qui les supporte, et les blocs tombent lourdement. Glissant alors selon la direction des pentes, ils accomplissent de véritables voyages

en zigzag, s'écartant à droite pour revenir à gauche, avançant pour reculer. Ils ne vont pas loin toutefois sans rencontrer une crevasse; si elle est assez grande, ils s'y engouffrent et restent pris entre les parois; puis, le glacier fondant toujours, au bout de quelques semaines, de quelques mois ou de quelques étés, ils reparaissent à la surface et recommencent à tabler, jusqu'à ce qu'ils tombent dans une nouvelle crevasse. Ces aventures se continuent indéfiniment, car une fois qu'ils ont quitté les rangs, ils ont peu de chances d'y rentrer : la moraine chemine en talus, et c'est tant pis pour les déserteurs.

Sauf quelques lichens, on ne rencontre aucune végétation sur ces pierres mobiles. La moraine est déserte. Le glacier l'est-il aussi? A première vue, on le croirait peuplé seulement de cadavres : ici un papillon, ailleurs une mouche ou tel autre insecte. Dans la plaine, on rencontre peu de cadavres d'animaux. La vie s'y entretient de ses propres dépouilles, et partout abondent les insectes voraces, armés de pinces et de crocs, qui font la chasse aux morts. Le papillon qui tombe épuisé sur le bord de la route a le temps de voir, avant de mourir, s'il sera la proie des fourmis ou des carabes; mais chasseurs et victimes ne s'aventurent sur le glacier que pour y tomber d'engourdissement ou de lassitude, et ils y dorment les uns auprès des autres, garantis de la corruption par le froid linceul qui les entoure. Ils s'incrustent dans la glace, et s'y creusent une fosse en forme d'entonnoir, de la même manière que les petits débris. Il n'est point rare d'en trouver en telle quantité qu'il suffirait de quelques heures pour faire une riche collection des insectes ailés qui habitent les vallées avoisinantes. Le glacier est un cimetière.

En recherchant les corps morts, on soulèvera peut-être quelque dalle pour voir ce qu'elle recouvre. Regardons bien, car c'est là qu'il y a chance de découvrir trace de vie. Chose curieuse, le glacier, qui est rebelle à toute végétation, a pourtant une faune, mais une faune qui ne se compose que d'une seule espèce, presque microscopique. Ce sont de petits insectes qui sautent fort bien : aussi les a-t-on nommés les puces du glacier; noirs et brillans, ils ont comme des écailles sur le dos et des antennes relativement assez longues. Ils sont d'ailleurs si petits qu'ils s'insinuent dans les moindres fissures de la glace, et y trouvent des routes invisibles, très suffisantes pour eux. Il semble difficile qu'ils y fassent la chasse à quoi que ce soit; ils ont tout l'air de vivre de l'eau du glacier; peut-être, avec leurs fins organes, y trouvent-ils encore des atomes cachés de substance organique. Qui sait d'ailleurs s'il n'y a pas des habitans inconnus dans la glace elle-même ou dans les neiges des hauteurs? On connaît la neige rouge. Elle n'est pas particulière aux glaciers; on la

trouve à une hauteur de 2,000 mètres environ, et le plus souvent sur des pentes d'où la neige disparaît en été. La coloration en est due à la présence d'une multitude de petits infusoires. Si, au lieu d'être rouges, ces infusoires étaient d'un gris blanchâtre, ou s'ils n'étaient pas assez nombreux pour changer la coloration générale des neiges, est-il bien sûr qu'on les eût remarqués?

Ces commencemens de vie enfouis dans les neiges ne se révèlent qu'à l'observateur attentif, et pour le touriste en promenade le glacier demeure un champ désert, avec des corps ensevelis à la surface. Malheureusement ce n'est pas à la surface seulement qu'il recèle des cadavres; il y en a dans l'intérieur, et de plus grands que ceux des insectes ailés. Il les rendra tôt ou tard : tout ce qu'il contient revient au jour une fois ou l'autre. Il n'aime pas la saleté, disent les montagnards (1). De tous les accidens du glacier, les crevasses sont celui qui frappe le plus. Quand on flâne sur un glacier, on n'en laisse passer aucune sans essayer d'en voir le fond. Quelquefois on peut y descendre, en se dévalant à l'une des extrémités, au point où se rapprochent les parois; mais si l'on peut descendre dans une crevasse, c'est ordinairement lorsqu'elle est en train de se fermer, et qu'il n'en reste que le vase supérieur. Les belles crevasses sont celles dont on ne voit pas le fond; les autres ne sont que des hachures vulgaires, plus ou moins colorées en bleu. Seules les crevasses insondables au regard donnent l'idée de ce que peuvent être les reflets à l'intérieur du glacier. Les ténèbres qui règnent dans la profondeur se transforment en un sombre azur qui devient plus lumineux à mesure qu'on approche de la surface, et il est impossible de rien imaginer de plus doux à l'œil que ce passage de la nuit au jour à travers toutes les nuances du bleu le plus pur. A défaut de sonde, on y jette des pierres apportées à force de bras des moraines les plus voisines. On se penche sur le bord pour voir et pour entendre : on ne voit presque rien, la pierre a bientôt disparu; mais elle rebondit de parois en parois, et l'on entend distinctement une vibration musicale, qui se communique à toute la masse du glacier. On dirait un orgue immense d'où s'échappe une note sourde et prolongée, funèbre gémissement de ces vastes tombeaux.

Tel est le glacier *tranquille;* mais il est rare qu'un glacier che-

(1) C'est ainsi que tout dernièrement, le 24 septembre 1867, le glacier voisin du Col-du-Mont a rendu les squelettes de trois soldats français, dont le régiment était en garnison à Sainte-Foy en 1794, et qui s'égarèrent dans ces parages lors d'une reconnaissance faite à la frontière, le 5 mai de la même année. Le souvenir de cet accident vit encore dans le pays. Auprès des squelettes, dit-on, existaient encore quelques effets d'équipement.

mine longuement par une route unie et douce. Les plus favorisés finissent par arriver au-dessus de quelque pente abrupte où il faut bien qu'ils s'engagent. Plusieurs n'abandonnent les hauts réservoirs de la montagne que pour se précipiter par une gorge étroite ou se déverser sur des flancs escarpés. Les glaciers *précipitueux* ne sont jamais des glaciers tranquilles. L'escalade en est difficile, sinon impossible, et le plus souvent on ne peut les observer que du dehors. Le nombre des crevasses est en raison de la pente et des aspérités du sol, deux choses qui vont ordinairement ensemble : aussi, pour peu que la pente devienne ardue, le glacier se transforme en un fouillis de blocs qui semblent prêts à se ruer les uns sur les autres (1). Pour donner l'idée d'une de ces chutes de glace, on les compare volontiers à une cataracte dont les flots auraient été soudain convertis en masses gelées. L'image n'est pas tout à fait juste. Les flots liquides se suivent sans interruption; les flots du glacier sont partout brisés et entrecoupés. Les premiers se déploient en gerbes ondoyantes, et jusque dans les rejaillissemens les plus impétueux conservent encore de la flexibilité et de la grâce; les derniers, rigides et compactes, se déchirent à angle vif, et ne se prêtent à descendre que par un violent effort. Cet étrange désordre des cataractes du glacier se produit d'une manière graduelle. Au point où l'inclinaison devient tout à coup plus sensible, on voit courir de larges crevasses transversales entre lesquelles se dressent des tranches solides, épaisses et régulières. Le glacier se feuillette, puis, à mesure que la pente se prononce, les crevasses se rapprochent, et la dislocation commence. Enfin voici la chute proprement dite; les tranches deviennent des lames qui se brisent en tout sens, et bientôt le glacier n'offre plus qu'un inextricable entre-croisement, un dédale de blocs et d'abîmes. Les blocs, tous penchés en avant, comme s'ils avaient hâte de passer, figurent des pyramides, des obélisques, des tours, des créneaux ruinés, des pans de murs contournés et tordus. Celui-ci surplombe, celui-là s'appuie sur l'épaule du voisin. On en voit qui sont plus épais par le haut que par le bas. Plusieurs sont percés à jour; de plusieurs autres il ne reste qu'un socle informe, et une cassure fraîche indique une chute récente. L'esprit le plus fécond n'inventerait pas la moitié des formes qui se pressent dans ces accumulations de cristaux irréguliers. Le soleil les fait varier chaque jour, comme chaque jour il en rend l'équilibre plus in-

(1) On a pris l'habitude, depuis quelque temps, de donner aussi à ces blocs le nom de *séracs*. La plupart des auteurs écrivent maintenant sans scrupule *les séracs du Talèfre*, les *séracs du glacier du Rhône*, etc. En abusant ainsi des mots, on finira par ne plus s'entendre. Le *sérac* appartient à la zone supérieure, et n'a rien de commun avec les blocs qui naissent de la dislocation du glacier sur les pentes trop fortes.

certain. Ses rayons pénètrent dans les hachures jusqu'à la base même des blocs pour les fondre et les ronger sans cesse. De minute en minute, on entend quelque craquement, et l'on voit disparaître dans l'abîme un de ces géans trop hardiment posés. A part ces soudaines ruptures d'équilibre, l'œil ne perçoit pas de mouvement, et pourtant on sent que toute la masse se meut, et qu'il s'y fait un travail qui ne s'interrompt pas un instant. Jamais avec l'apparence de l'immobilité la nature n'a mieux réussi à donner l'illusion du mouvement, et il résulte de ces impressions contraires un effet fantastique qui saisit les imaginations les plus ingrates. Au milieu de ce bouleversement, les moraines se disloquent, elles aussi, et deviennent ce qu'elles peuvent. La boue, le sable, les cailloux et les fragmens de petite taille ont bientôt disparu dans les crevasses supérieures, qu'ils salissent. Les gros quartiers résistent plus longtemps. On en voit qui reposent sur les deux bords d'une crevasse comme un pont naturel; mais, pour peu qu'elle s'élargisse, ils y tombent, et restent pris entre les parois, sauf à s'enfoncer par petites chutes à mesure que fond la glace contre laquelle ils s'appuient. D'autres réussissent à se maintenir tant bien que mal, perchés sur quelque glaçon qu'ils écrasent enfin de leur poids, et toute la moraine s'engloutit dans les flots de la cataracte, dont les abîmes chatoient au soleil, aussi purs et aussi brillans que si rien ne s'était passé.

Avec de la persévérance et quelque hardiesse, quand d'ailleurs on est bien muni de tous les engins nécessaires, hache, corde, crampons, on peut quelquefois pénétrer jusqu'au centre de l'une de ces coulées de cristaux; mais dès qu'on les aborde, on ne voit plus que les masses dont on est immédiatement dominé. A droite, à gauche, devant, derrière, partout se dressent sur votre tête des obélisques ou des aiguilles. On se sent à la merci de ces colosses de glace dont les formes étranges s'accusent d'autant mieux qu'on les voit de plus près, et quand on se glisse entre les dentelures, on se fait à soi-même l'effet d'une humble fourmi qui rôderait entre les mâchoires d'un lion. Il n'est pas besoin de s'engager bien loin pour se perdre, et le retour ne laisse pas d'être inquiétant quelquefois. Comment s'orienter au milieu de ce labyrinthe sans cesse renaissant? Où a-t-on passé? Est-ce bien ici? Est-il possible que l'on ait pu contourner un bloc si formidable? a-t-on eu réellement l'audace de chevaucher sur cette crête aiguë? L'observation la plus attentive se trouve en défaut, la mémoire se trouble, et les souvenirs se confondent dans l'impression du chaos.

Pour l'observateur qui, non content des effets pittoresques, désire se rendre compte des causes, il est peut-être moins intéres-

sant de pousser une pointe hardie jusqu'au milieu de ces cataractes que d'en étudier le commencement et la fin, la fin surtout. Nous avons dit comment le glacier se feuillette au-dessus de la rampe qu'il doit franchir; vers le bas, il se reforme au contraire, les lames se rapprochent et se pressent les unes sur les autres, les abîmes se ferment, et il ne reste bientôt que des ondulations irrégulières, semblables à de grandes vagues qui s'effacent à leur tour, de telle sorte qu'à quelques cents pas de la chute le glacier est aussi tranquille que s'il n'avait pas cessé de cheminer par une route unie. On pourrait croire que la glace doit en être plus friable, ou tout au moins qu'on y distinguera des traces mal effacées de tant de ruptures; mais non, elle résiste plus énergiquement à la hache, et il semble que plus elle a été brisée, plus elle forme un tout indivisible. L'aspect d'ailleurs en est le même, sauf une espèce de stratification verticale très apparente sur les parois des crevasses, et qui produit parfois un effet brillant: des bandes de glace plus bleue alternent avec des bandes de glace plus blanche; les premières paraissent enchâssées dans les secondes, elles forment ensemble une masse veinée. Plus bas enfin, on voit reparaître à la surface du glacier quelques-uns des matériaux enfouis, — d'abord les plus gros, puis les cailloux ordinaires, et finalement les moraines se reconstituent presque aussi nettes, aussi distinctes qu'auparavant.

Les glaciers ainsi tourmentés le sont quelquefois au point de se briser tout à fait. Il en résulte des avalanches d'une espèce particulière, comparables à des chutes de montagnes. J'ai pu en constater un exemple assez curieux. Il se détache du grand glacier du Combin un bras latéral, qui tombe sur le Valsorey, non loin de la route du Saint-Bernard. Il débute par une chute verticale, ou peu s'en faut, qui ne doit pas mesurer moins de deux cents mètres; puis il rencontre des pentes assez douces sur lesquelles il se prolonge jusque dans les pâturages. En 1858, un énorme glaçon, figurant un pilier gigantesque, était adossé contre la paroi verticale. C'est la seule fois que j'aie vu une cataracte de glace ressembler tout à fait à une cascade immobilisée. C'était bien un glaçon, et pour se le représenter exactement il n'y a qu'à supposer un Niagara gelé, moins large que celui du fleuve Saint-Laurent, mais tombant avec la même unité de jet d'une hauteur deux ou trois fois plus considérable. Quelques années plus tard, la cataracte n'existait plus, et l'on ne voyait que le rocher noir contre laquelle elle s'appuyait. Ce pilier de glace s'était écroulé, et le glacier inférieur, qui ne paraissait pas avoir sensiblement diminué, n'était alimenté que par les blocs qui s'écroulaient de temps à autre des hauts réservoirs du Combin. Un accident pareil est assez rare; le plus souvent un gla-

cier ne peut se maintenir contre les parois abruptes. Il présente alors deux ou trois étages séparés par de hautes murailles de rochers nus. La facilité avec laquelle les glaciers se reforment n'est jamais plus frappante : la glace qui tombe d'un étage à l'autre se réduit en poussière; néanmoins elle ne tarde pas à former de nouveau une masse compacte, et le dernier tronçon d'un glacier coupé en trois chemine aussi régulièrement que s'il n'y avait pas eu de rupture. Sans les veines de glace bleue enchâssées dans la glace blanche, on pourrait ne pas soupçonner les désordres du cours supérieur. Il est vrai qu'elles entretiennent une certaine irrégularité à la surface et par conséquent ne passent guère inaperçues. Elles sont plus homogènes, plus dures que la glace blanche, elles résistent mieux à l'action du soleil, en sorte qu'à chaque veine bleue correspond une crête plus ou moins proéminente, à chaque veine blanche un sillon où se logent les débris.

Cependant le glacier, continuant à descendre, pénètre dans des régions relativement basses et chaudes; les ruisseaux deviennent nombreux, il n'y a pas un sillon de glace blanche qui n'ait son ruisselet, et par les ouvertures des crevasses on entend gronder de véritables torrens. En même temps le glacier diminue. Cette diminution n'est pas d'abord perceptible à l'œil, car c'est en profondeur qu'elle a lieu, et il faudrait pour en juger voir le fond des crevasses. Quant à la largeur, elle dépend surtout de l'écartement des parois : le glacier se rétrécit quand elles se rapprochent; il s'élargit quand elles s'éloignent, et partout il se moule si bien sur les sinuosités du lit, qu'il ne semble pas avoir de peine à le remplir. Dès que les premiers indices d'une diminution se laissent apercevoir, on peut se dire qu'on approche de la fin. Ce n'est pas la partie la moins intéressante. C'est là qu'on trouve les plus belles aiguilles, et le désordre des moraines y atteint son maximum. C'est en outre l'endroit qui offre le plus de facilités pour entrevoir ce qui se passe sous le glacier. Il est plus que probable que sur les hauteurs la glace adhère au sol; on ne voit pas ce qui pourrait empêcher l'adhérence au-dessus du point où la chaleur du sol est inférieure à zéro. Quelques observations que l'on a pu faire en profitant de circonstances favorables ont à peu près démontré qu'il en est bien ainsi; mais vers l'extrémité tous les glaciers de quelque étendue ont quitté depuis longtemps la région des frimas. Ils descendent parfois jusqu'au niveau des montagnettes de la plaine, 1,000 ou 1,200 mètres. La chaleur de la terre les fait fondre par-dessous, et il y a souvent un intervalle libre entre la glace et le sol. De partout s'échappent des ruisseaux, et sur les points d'où sortent les courans les plus actifs il

se forme des grottes profondes et spacieuses où l'on peut pénétrer sans danger. Il faut le faire toutes les fois que c'est possible, car c'est là que s'accusent avec le plus de vivacité les étranges contrastes qui font du glacier un objet de surprises et d'étonnemens toujours nouveaux. Ces teintes d'azur, plus suaves que celles du ciel le plus doux, embellissent les arceaux de la grotte; la lumière qui pénètre par l'ouverture, souvent aussi par quelque fissure transversale, en multiplie les reflets. On ne les voit pas du dehors, comme lorsqu'on se penche au bord des crevasses; on est entouré, on est baigné de cette lumière idéale, et cependant sur le pavé de la grotte roule un torrent épais et sale, de tous les interstices débouchent des flots de boue et de limon. On découvre alors que le glacier repose sur une couche de vase, et que c'est lui-même qui la produit. Il pèse d'un poids énorme sur son lit de rochers, et ne marche qu'avec un frottement continuel, de sorte qu'il broie à la longue et réduit en poudre fine toutes les aspérités. L'eau qui suinte des fissures imbibe cette poussière, qui chemine avec le glacier et fait l'office d'un véritable émeri. Il y reste toujours de petits grains de sable plus durs, quelquefois des cailloux qui, serres contre la roche, y dessinent de fines stries ou des raies un peu plus fortes. Le glacier ne travaille pas seulement au grand jour en transportant les débris tombés des hauteurs; il travaille encore dans l'obscurité en polissant le sol qu'il recouvre, en en faisant disparaître les angles et les rugosités. Balayez le pavé d'une de ces grottes, mettez la roche à nu, et vous la trouverez invariablement rabotée, limée, polie. Elle le sera surtout dans les parties qui se relèvent et font obstacle à la marche des glaces. Ce travail de polissage est d'une finesse extrême. Les raies se touchent sans se confondre, et l'on peut suivre la marche de chacun des grains de sable qui ont tracé leur sillon sur la pierre.

Toutes ces boues, après un voyage bien autrement laborieux que celui des blocs qui se font porter, arrivent au jour, et s'entassent à l'extrémité du glacier. Là est aussi le rendez-vous général des moraines qui le couvraient et de celles qui cheminaient sur les bords. Souvent on ne sait où le glacier finit, tant il est couvert de matériaux. On le traverse comme on traverserait les dépôts d'un éboulement. Des plantes peuvent s'y tromper. On trouvera quelques renoncules sur les dernières pentes du glacier de Zmütt, au pied du Cervin. Il est vrai qu'il est chargé entre les plus chargés, et des naturalistes s'y trompent parfois aussi bien que les renoncules Enfin la glace cesse tout à fait, et il ne reste que la grande moraine de front, formée par la réunion de toutes les autres et cimentée par la boue qui s'échappe de dessous le glacier. Elle se déploie en cein-

ture devant lui, et l'entoure d'un formidable rempart. C'est parfois toute une ascension que de la gravir. Au reste, rien de plus irrégulier que ces vastes amas. Le glacier bat-il en retraite, il les abandonne, et recule en jonchant le sol de débris éparpillés; puis, après quelques années pluvieuses, on le voit revenir sur ses pas et porter le désordre au milieu de ses vieilles moraines. Il les attaque par le fond, les soulève, les culbute, les renverse sur elles-mêmes. Rien ne lui résiste, excepté le roc en place, qu'il lime, ne pouvant l'enlever. S'il rencontre un sapin, il le couche à terre, — une hutte en bois, il la pousse plus loin, — une prairie, il l'ensevelit et glisse sur les gazons, à moins qu'il ne s'engage en dessous comme un soc de charrue, et ne soulève toute la couche de terre végétale qui s'enroule et s'empelotonne devant lui. C'est sa manière de labourer. Il fait tout cela doucement, sans bruit, sans secousse, avec une apparence de débonnaireté qui ajoute à l'effet de ces scènes de destruction. C'est exactement le contraire du torrent qui s'en échappe. Celui-ci, qui semble vouloir tout emporter, se consume en efforts inutiles contre les gros blocs, et sa rage n'aboutit qu'à charrier de pauvres galets; il a la violence des faibles. Le glacier procède autrement; il avance sans qu'on l'entende, patient, mais irrésistible. Il ne détruit pas pour détruire, il ne fait qu'écarter les obstacles. Il accomplit son œuvre avec un calme inexorable, sans jamais s'en laisser détourner. Les malheureux dont il ravage les champs le regardent faire avec une muette résignation; ils assistent à leur ruine et n'essaient pas de la conjurer. Pour se faire une idée juste de ce qu'il peut y avoir de force dans ces fleuves solides qui marchent toujours, il est bon d'avoir vu à l'œuvre de très petits glaciers. Cachés dans quelque excavation de la montagne, ils n'attirent pas les regards; mais, si l'on prend la peine d'aller les y chercher, on trouvera qu'ils font rage dans leur solitude. Ils ont des moraines plus grosses qu'eux; ils en ont deux, trois, quatre rangées, et souvent pour les atteindre il faut pendant des heures remonter des champs de ruines. Il est vrai qu'à la hauteur où ils habitent les traces des oscillations ne disparaissent pas sous la verdure, et que l'on peut juger à la fois du travail actuel et du travail passé. Les touristes ont coutume de distinguer entre les glaciers qui sont purs et ceux qui ne le sont pas. Ils ont pour les premiers une préférence marquée : c'est surtout la pureté du glacier de Rosenlaui, dans l'Oberland bernois, qui lui a valu de devenir célèbre. Les glaciers ne sont jamais tout à fait purs. Il y a sous ce rapport une différence frappante entre les neiges des cimes et les glaces qui s'en écoulent. Si naturel d'ailleurs que soit le goût des touristes, on peut dire que les glaciers les plus purs sont rarement les plus intéressans; cette

pureté même est un indice de pauvreté : elle prouve qu'ils ne viennent pas de très loin, qu'ils ont cheminé sur des pentes uniformes, et que le voyage n'a pas été riche en événemens.

Les grands glaciers ont ceci de remarquable, qu'ils sont formés par la réunion de plusieurs. Ils naissent sur les flancs de cimes très élevées, et ne sont possibles qu'autant que les bassins creusés entre les arêtes de nombreuses sommités aboutissent à un réservoir commun. Celui du Mont-Rose est dominé par une douzaine de pics qui mesurent de 3,800 à 4,700 mètres. Ils sont le couronnement d'une muraille qui, après s'être prolongée de l'est à l'ouest, tourne à angle droit vers le nord. De chacun d'eux tombent des arêtes entre lesquelles descendent des vallons qui convergent vers une seule vallée. Arêtes et vallons, avec les pics qui les couronnent, forment un immense amphithéâtre qui, si on pouvait le dégarnir des neiges et des glaces, ne serait que le plus colossal des cirques ravinés que l'on rencontre partout dans les Alpes; mais le rocher ne se montre qu'aux points les plus saillans des arêtes, et le reste de l'amphithéâtre est couvert de neiges qui se pressent sur les hautes pentes, puis se précipitent dans chaque vallon, et y deviennent des fleuves de glace parfois assez puissans pour passer par-dessus leurs digues et se déverser sur leurs voisins. Arrivés au bas des parois de l'amphithéâtre, ils se réunissent en un seul fleuve et coulent ensemble dans le lit commun que leur offre la vallée principale. Lorsque deux rivières se réunissent, elles tardent à mêler leurs eaux; les glaciers font mieux encore, ils se refusent absolument à se confondre. Ceux qui sont plus chargés de débris se continuent par un long ruban sale; ceux qui sont plus purs dessinent à côté une bande plus blanche. La double moraine qui se forme à la jonction les accompagne et les sépare fidèlement. Sur le glacier du Mont-Rose, on peut dès l'origine de la grande vallée compter six ou sept moraines qui indiquent la ligne de démarcation entre les affluens déjà réunis. Cette vallée, d'abord spacieuse, ne tarde pas à se rétrécir, et il faut que toutes ces glaces s'échappent par une gorge qui en certains endroits n'a guère plus de 300 mètres de largeur. Le glacier y accélère son cours, se fait torrent, devient raboteux; les moraines cheminent les unes près des autres, et bientôt on en voit qui se confondent. Ce n'est pas que les courans qu'elles séparaient aient fini par se mêler, c'est tout simplement que l'un était moins fort que l'autre et qu'il ne va pas plus loin. Cependant la gorge a des contours, et le glacier se tord sur lui-même en se déchirant de plus en plus; les moraines sont réduites au nombre de deux, la plupart des blocs ont disparu dans les crevasses, ceux qui restent forment des groupes irréguliers entre les hachures béantes; puis

l'inclinaison devient forte, des aiguilles se dessinent, à côté d'elles des tours et des pyramides : le glacier semble n'avancer que par saccades violentes; enfin, après un dernier contour plus laborieux que les autres, il débouche au milieu des pâturages et s'y termine en parois abruptes et tourmentées.

Descendre le glacier du Mont-Rose, depuis les cimes jusqu'à l'extrémité, en ne mettant le pied sur le roc que là où il le faut absolument, est sans doute un voyage pénible; mais il y en a peu de plus intéressans. Nulle part la nature n'offre de contraste plus saisissant. Légères sont les neiges d'en haut, le glacier est pesant; il ne se meut qu'à force d'obstination, et jusque dans les jeux les plus hardis de ses hautes cataractes il y a de l'effort, de la contrainte, je ne sais quelle rude gaucherie; s'il a des aiguilles légèrement posées, ce ne peut être que par quelque hasard d'équilibre qui leur permet de rester longtemps dans la position d'une tour qui va tomber. Les neiges d'en haut sont pures et lumineuses, elles ont bientôt enseveli ce qui pourrait les souiller, et en toute saison elles resplendissent au soleil; le glacier se découvre chaque été, et ne craint pas d'étaler aux yeux les matériaux qui le salissent. Les neiges d'en haut ne semblent faites que pour briller, le glacier est fait pour charrier; il a les épaules robustes, il ne cède pas sous les plus gros blocs, il les soulève au besoin dans les airs, et vous renverseriez sur lui toute une montagne qu'il en transporterait les débris à la plaine avec ordre, avec lenteur, avec la patience de la force, et sans jamais fléchir sous le poids. Les neiges d'en haut habitent un pays de lumière, pour elles sont les premiers rayons de l'aurore et les dernières lueurs du couchant; le glacier se traîne dans les vallées, et ne voit le ciel qu'entre deux murailles de rocher. Les neiges d'en haut ont de l'espace pour jouer et tourbillonner; le glacier n'a pas de place pour ses vagues congelées, qui se gênent dans les défilés et s'y pressent les unes sur les autres. Les neiges d'en haut protégent les cimes; le glacier les mine par-dessous, il les ronge, les lime, et convertit en boue la charpente des Alpes. Les neiges d'en haut reposent inoffensives dans d'éternelles solitudes; le glacier est un envahisseur qui descend en rampant jusque dans les vallées populeuses, attaque les champs des hommes et renverse leurs habitations. Et cependant c'est bien des neiges d'en haut que naît le glacier, mais par quelle série de métamorphoses insensibles! Amollies par la chaleur de l'été, durcies par les gelées de l'hiver, elles se fixent, se tassent, deviennent une masse rugueuse, puis une espèce de ciment grossier, puis une glace à gros grains, moitié opaque, moitié transparente, mais de plus en plus compacte, jusqu'à ce qu'enfin de cette chose légère qui s'appelle une étoile de

neige, de ces mille paillettes qui voltigent à la manière des moucherons bercés sur leurs ailes diaphanes, se soit formé ce reptile effrayant et superbe qui s'accroche aux aspérités des rocs, déroule ses plis le long des précipices et fait craquer dans les gorges de la montagne ses anneaux monstrueux.

III.

Les glaciers sont un de ces phénomènes qui ont le privilége d'exciter la curiosité et de faire naître le désir de savoir. Nous les aurions bien mal décrits, si le lecteur ne s'était pas demandé pourquoi tous ces accidens, pourquoi surtout cette glace qui marche? La science s'est posée la même question; nous n'essaierons pas de retracer tous les efforts qu'elle a faits pour y répondre : ce serait une longue histoire, et une histoire qui a déjà été racontée ici même par un de ceux qui y ont joué un des rôles les plus marquans. Nous n'en détacherons que ce qui peut contribuer à faire mieux saisir la physionomie du glacier. L'idée qui se présente le plus naturellement à l'esprit est que les glaciers, entraînés par leur propre pesanteur, glissent lentement sur la pente. C'est ainsi qu'en jugeait de Saussure, et sa théorie est la première qui ait eu généralement cours parmi les savans et dans le public. Cependant elle semblait difficilement applicable à certains glaciers qui cheminent sur un fond presque plat. Cette difficulté devint plus grande encore lorsqu'on eut acquis la certitude que les glaciers avaient eu jadis une extension infiniment plus considérable. Comment les faire glisser des Alpes au Jura? Aussi M. Jean de Charpentier, le premier naturaliste qui se soit fait une idée claire de ce qu'étaient les glaciers d'autrefois, chercha-t-il une autre explication. Il fit valoir l'immense quantité de petites fissures capillaires qui pénètrent en tout sens la substance du glacier, la facilité avec laquelle elles s'emplissent, les alternatives incessantes, — en été presque journalières, — de gelée et de dégel dans les régions glaciaires. M. de Charpentier ne mettait pas en doute qu'en additionnant toutes les pressions exercées par la congélation de l'eau contre les parois de ces innombrables fissures, on n'obtînt un déploiement de force suffisant pour expliquer même l'extension des anciens glaciers. Cette théorie l'emporta d'abord sur celle de Saussure, puis on y découvrit aussi des difficultés multipliées. Elle a entre autres cet inconvénient, que la cause du mouvement s'y détruit par le mouvement même. Chaque fissure qui s'emplit est perdue pour la force motrice, et, quand toutes celles que peut contenir un glacier seraient pleines jusqu'au bord, le froid le plus intense ne pourrait le dilater que de la quantité dont l'eau se dilate en se transformant en glace, c'est-

à-dire à peu près d'un dixième, après quoi le glacier ne serait plus qu'un énorme glaçon compacte et immobile. On finit par comprendre que le problème ne serait jamais résolu, si on ne se livrait pas tout d'abord à une étude plus attentive des faits. Un naturaliste suisse, Hugi, voyageur intrépide, avait déjà donné l'exemple. Hugi fut imité par plusieurs de ses compatriotes, ainsi que par de nombreux savans étrangers. MM. Agassiz, Desor et Ch. Vogt firent construire une cabane sur le glacier de l'Aar, et y passèrent plusieurs étés. Les frères Schlagintweit étudièrent avec soin l'un des plus grands glaciers du Tyrol. M. Forbes s'établit au Montanvert, et travailla sur la Mer de Glace, M. Martins au Faulhorn, où il observa minutieusement le petit glacier du même nom. Le branle était donné, et dès lors il ne s'est plus passé un seul été sans que les recherches de la science aient été poursuivies avec un zèle infatigable sur plusieurs points des régions glaciaires.

Le premier résultat de ces campagnes diverses fut la réunion d'un très grand nombre d'observations précises. On peut dire que lorsque Agassiz bâtit sa cabane sur la moraine du glacier de l'Aar, cette cabane devenue célèbre sous le nom d'Hôtel des Neuchâtelois, les glaciers n'avaient été étudiés qu'en gros. Bientôt des données exactes remplacèrent les notions vagues et générales : on connut la structure de la glace à des hauteurs variées, l'action de la fonte fut mesurée, et l'on eut enfin des chiffres qui permirent de se faire une idée précise du mouvement des glaciers. Ce mouvement varie. Il dépend d'une foule de circonstances. Il est plus faible en hiver qu'en été, plus faible aussi à de grandes hauteurs que dans les régions moyennes, il croît en raison de la masse, il est plus sensible à la surface que dans l'intérieur et vers le centre que sur les bords; mais il est encore très lent quand il atteint son maximum. Une vitesse de 3 décimètres en un jour est déjà considérable, et il n'y a que peu de glaciers qui cheminent à raison de 100 mètres par an, ce qui suppose presque un demi-siècle pour un trajet d'une lieue suisse. De tous ces faits il ne sortit d'abord aucune idée générale nouvelle. La discussion semblait toujours renfermée entre ces deux termes : glissement ou dilatation. La théorie de la dilatation, soutenue par Agassiz, continuait à avoir le dessus, lorsque l'Anglais Forbes changea tout à coup la face du débat. Forbes prétendit que les glaciers coulaient. Il les comparait à des masses d'argile boueuse, de cire molle ou de lave en fusion. On comprenait alors ourquoi aux plus grands réservoirs de neige correspondent les plus grands glaciers, pourquoi ceux-ci suivent avec une si exacte docilité les contours sinueux du lit qu'ils remplissent, pour quoi le cours en est plus rapide aux endroits resserrés que lorsqu'ils ont de l'espace pour s'éargir, pourquoi ils s'accumulent

contre les rochers qui leur barrent le passage, pourquoi la vitesse est en raison de la masse et moindre sur les bords qu'au centre, pourquoi lorsqu'ils se terminent sur un fond plat ils s'étalent en éventail. Rien de plus séduisant que la théorie de Forbes, et pourtant rien de plus contraire à la première apparence, rien de plus difficile à admettre pour quiconque avait fait, par exemple, la promenade classique du Jardin, à quelques lieues de Chamonix. La grande cataracte du glacier de Talèfre, au-dessous du Jardin, avec les franches cassures et le désordre de blocs qu'il présente, ne donne guère l'idée d'une substance plastique. Pour peu d'ailleurs qu'on s'aventure sur quelque pente escarpée et qu'il faille recourir à la hache, on ne tarde pas à s'apercevoir que cette glace est singulièrement résistante. La théorie de Forbes, qui faisait disparaître tant de difficultés, se heurtait contre ce simple aspect des choses. .

Le glacier est-il une masse plastique, oui ou non? Telle était la question qui se posait, et qui devait bientôt conduire à une étude attentive des propriétés intrinsèques de la glace, surtout de la glace formée par la congélation de la neige. Une expérience qui n'avait pas pour objet direct la théorie des glaciers donna l'éveil. Faraday montra qu'un bloc de glace coupé en deux se ressoude, si on en rapproche les parties en les serrant l'une contre l'autre après les avoir exposées à une chaleur suffisante pour que la surface soit humide. Ce fut un trait de lumière pour un autre savant, M. Tyndall. Il fit de son côté des expériences, puis des séjours sur les Alpes, et à peine avait-il vu dans un premier voyage les glaciers de l'Oberland, qu'il corrigeait sur plus d'un point les vues de ses devanciers.

Les expériences de Tyndall sont très connues. Il prit des moules en bois dont le vide figurait une sphère, une lentille, un segment d'anneau. Un bloc de glace comprimée fut placé entre les deux parties du premier de ces moules et soumis à l'action de la presse hydraulique. La glace craqua et se réduisit en morceaux. On continua de presser, et au bout de quelques minutes on sortit du moule une belle sphère de glace pure. On prit ensuite le moule à cavité lenticulaire, on y plaça la sphère qu'on venait d'obtenir, et après un brisement nouveau on retira une lentille de glace. On fit de même avec le moule annulaire, et la lentille devint un segment d'anneau. Toutefois, pour que ces transformations fussent possibles, il fallait que la température de la glace fût voisine du point de fusion. Avec de la glace très froide et par conséquent très sèche, l'expérience ne réussissait pas; une fois la glace brisée, il n'y avait pas moyen de la ressouder. Rien de plus simple que ces expériences. Ainsi que l'a fort bien indiqué M. Martins, elles diffèrent à peine,

sauf la précision, de celles que répètent chaque jour en hiver les enfans qui font des balles de neige. Elles n'en démontrent pas moins que la glace a des propriétés particulières qui en font un corps à part. La glace n'est pas un corps dur ordinaire, comparable à un caillou par exemple. La pression peut bien briser un caillou, mais elle ne peut pas de la poussière former un caillou nouveau. La glace n'est pas non plus un corps plastique ordinaire, comme la résine. Pour passer d'une forme à l'autre, il faut d'abord qu'elle se brise. En outre elle ne se laisse pas étirer en fils; elle résiste à tout effort de traction, et se rompt plutôt que de s'allonger. Elle joue dans la nature un rôle intermédiaire, mais elle ne le joue qu'à la condition d'être humide.

Ces propriétés, la masse entière du glacier doit les posséder à peu près en tout temps. En hiver en effet, elle se refroidit peu, soit à cause de la chaleur naturelle du sol, dont la température est supérieure à 0° jusqu'à 2,600 mètres environ, soit à cause de l'épais manteau de neige qui la garantit des influences extérieures. Le glacier se trouve donc toujours dans des conditions peu différentes de celles de l'expérience de Tyndall. Il est impossible dans ces circonstances que la température intérieure s'éloigne beaucoup du point de fusion, et en été tout concourt à l'y ramener. En outre la quantité d'eau qu'il absorbe lui fournit plus que l'humidité nécessaire pour se ressouder, s'il se brise. Retenue dans un réseau compliqué de fissures et de cavités grandes et petites, cette eau ne s'écoule ou ne se congèle que peu à peu; il est probable qu'elle contribue à entretenir les ruisseaux qui en hiver s'échappent encore des glaciers, et, alors même que la provision en serait épuisée, la température générale de la masse ne tomberait point assez bas pour que le glacier fût absolument sec.

A peine Tyndall eut-il mis le pied sur un glacier qu'il reconnut partout deux ordres de phénomènes non-seulement distincts, mais contradictoires. Il fut frappé, comme Forbes, de mille effets de plasticité. Le glacier lui parut un fleuve qui se moule sur son lit, et il rendit la justesse de cette comparaison plus évidente encore par une expérience capitale. On avait mesuré le mouvement de plusieurs glaciers dans des conditions fort différentes, mais sans songer à déterminer le point maximum de vitesse aux tournans du glacier. On sait comment les fleuves se comportent en cas pareil : ils se jettent de toute leur masse contre le fond des golfes. Si le mouvement des glaciers a lieu par écoulement, ils doivent se comporter de même, et c'est en effet ce qu'ils font, ainsi que Tyndall l'a démontré par des mesures exactes prises sur la Mer de Glace. Le maximum de vitesse n'est au centre que lorsque le glacier chemine en ligne droite, et il se déplace à tous les tournans, de telle

façon que la courbe de plus grande vitesse exagère les sinuosités du rivage.

Si ces phénomènes semblent attester la facilité du glacier à se plier aux circonstances, d'autres indiquent la nature revêche d'un corps rigide. Quoi de plus éloquent que le témoignage des crevasses? Une crevasse est une brisure. Pour qu'une crevasse se forme, il faut une résistance énergique à un effort violent. On ne trouve rien de semblable sur les fleuves ni sur les coulées de lave ou d'argile. Quelle relation peut-il y avoir entre des phénomènes si opposés? Tyndall apportait avec lui la clé du problème. Le glacier est docile quand il subit un effort de pression; il est revêche quand il subit un effort de traction. La pression est partout; la preuve en est dans le mouvement même du glacier, qui est constant et appréciable sur tous les points. Aussi les phénomènes qui attestent la plasticité sont-ils d'autant plus frappans qu'on embrasse un plus vaste ensemble. Nulle part on ne les apprécie mieux que du haut des cimes, d'où l'on peut suivre le cours entier de quelque grand glacier. L'effort de traction n'est pas aussi général, et pour s'en rendre un compte exact il faut voir le glacier en détail. Ce sera, si l'on veut, un accident, mais un accident si commun que c'est à peine s'il le cède en importance au fait général. Deux causes principales contribuent à multiplier les tractions : d'abord les pentes, les brusques mouvemens du sol. Un glacier plus ou moins plat arrive-t-il au bord d'un précipice, il y sera fatalement poussé; mais à peine quelques parties de la masse y seront-elles engagées qu'elles exerceront par leur poids un effort de traction sur les parties qui suivent, et dès que cet effort l'emportera sur la résistance qu'oppose la cohésion de la glace, il y aura rupture. En second lieu, des tractions peuvent naître de la pression elle-même. Toute pression inégale doit en produire dans un corps solide. Les parties plus énergiquement poussées tirent celles qui le sont moins. Les crevasses de bord, par exemple, proviennent de ce que le glacier chemine plus rapidement au centre, en sorte que le flot central tire après lui les flots riverains, attardés par le frottement. Ceux-ci résistent, et, conformément aux lois de la mécanique, ils se brisent perpendiculairement à la ligne de traction. La combinaison de ces deux forces contraires se marque avec la dernière évidence partout où le glacier tombe en cataracte. Livré à tous les hasards d'une chute violente, il semble sur le point d'être réduit à néant, la traction l'emporte; mais à peine atteint-il le bas du gradin qu'il a dû franchir, que la force de pression reprend le dessus, répare toutes ses brèches, et qu'il recommence à s'écouler d'un flot égal et tranquille. La traction a failli le briser en poussière; l'instant d'après la pression l'a ressoudé en une seule et puissante masse. La

structure veinée elle-même est une preuve de plus des effets réparateurs de la pression. On sait qu'une violente pression peut suppléer à la chaleur et ramener la glace à l'état liquide. Cet effet doit se produire plus ou moins au pied des cataractes; il s'y forme des lames liquides d'où l'air s'échappe sous forme de bulles, et qui, de nouveau congelées, deviennent ces belles tranches de glace bleue, enchâssées dans la masse plus opaque. Cette glace bleue est plus dure, et c'est ainsi que de la lutte engagée entre les forces contraires qui disposent de sa fortune le glacier sort plus compacte et plus fortement constitué.

La théorie de Tyndall est une de ces belles généralisations qui ne sont possibles que lorsque les questions sont ramenées aux termes véritables. Au fond, elle est supérieure à toutes les autres, parce qu'elle est plus claire. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à chercher au-delà? Je n'oserais l'affirmer. Lorsque Tyndall fabriquait ses sphères, ses lentilles, ses anneaux, il travaillait au moyen de deux instrumens, le moule et la presse hydraulique. Nous voyons bien où sont les moules dans les laboratoires de la nature, ce sont les pentes des Alpes, surtout les dépressions et les vallées; mais où est la presse hydraulique? La presse hydraulique, dit le plus autorisé des interprètes de Tyndall, M. Aug. de La Rive, est dans les masses de neige et de glace accumulées sur les sommets et qui exercent une pression sur la glace qui descend dans les vallées (1). La réponse de M. de La Rive est bien celle de Tyndall. Elle est répétée couramment aujourd'hui par un grand nombre de naturalistes. A mes yeux, c'est là qu'est le point obscur de la théorie. On y retrouve la distinction tranchée établie par quelques auteurs entre la zone des neiges supérieures et celle des glaces dans les basses régions. Les glaces des vallées feraient l'office du bloc sur lequel expérimentait Tyndall, aux neiges des hauteurs appartiendrait le rôle de presse hydraulique. L'idée de cette répartition des rôles aurait trouvé moins de crédit, si l'on n'avait jusqu'à présent étudié de préférence les grands glaciers, qui s'y prêtent plus facilement; mais il y a de petits glaciers qui, dans les années favorables, ne sont chargés d'aucun amas de neige, et qui n'en continuent pas moins à cheminer. Il y a des glaciers de plateaux qui se déroulent sur des esplanades dont la pente est parfois très douce, et qui ne sont dominés par aucune cime, sauf peut-être quelque pic abrupt qui retient peu de neige en hiver et n'en garde pas trace en été. Et les grands glaciers eux-mêmes n'offrent-ils pas aussi les transitions les plus minutieusement ménagées entre les neiges des sommets et

(1) Actes de la Société helvétique des sciences naturelles. Genève, 1865. Discours d'ouverture, p. 17.

les glaces des vallées? n'ont-ils pas d'ailleurs une masse hors de toute proportion avec celle des neiges, que l'on peut envisager comme pesant sur eux? Et si cela est vrai de nos grands glaciers, à combien plus forte raison ne pourra-t-on pas le dire des glaciers d'autrefois! Où placera-t-on sur les pics des Alpes des masses suffisantes pour représenter la presse hydraulique qui faisait mouvoir l'ancien glacier du Rhône?

Il n'est pas douteux qu'une pression existe; mais la manière dont elle s'exerce demeure incertaine. Le degré d'avancement de la théorie semble répondre exactement à la quantité et à la nature des observations faites sur les lieux. Jusqu'ici, la plupart des naturalistes ont planté leur tente à 2,000, 2,400, 2,600 mètres. Le moment est venu d'étudier avec la même persévérance la zone comprise entre 3,000 et 4,000 mètres. La théorie des glaciers ne sera pas complète aussi longtemps qu'on n'aura pas des données très précises sur la première transformation de la neige en glace, sur le mouvement de la température des neiges voisines des sommets les plus élevés, sur les effets du tassement, sur l'état des couches de fond. M. Dollfus-Ausset, naturaliste infatigable, vient d'entrer hardiment dans cette voie nouvelle. Il a poussé la curiosité jusqu'à vouloir être exactement instruit de ce qui se passe au cœur de l'hiver à plus de 3,000 mètres. C'est lui qui a organisé le séjour que trois guides habitués aux observations météorologiques ont fait, il y a deux ans, au Saint-Théodule. Cet exemple sera suivi, et avant peu d'années sans doute nous aurons toute une moisson d'observations. La science n'a pas coutume de rester à mi-chemin; elle ne recule que devant l'impossible. Si d'ailleurs il est une question qui ait chance d'être étudiée avec suite et avec zèle, c'est bien celle des glaciers; elle semble entourée de je ne sais quel charme auquel on ne résiste guère. Les naturalistes qui ont abordé cette étude lui sont tous restés longtemps fidèles. Plusieurs y ont voué leur vie. Chaque été, ils reprennent leur sac de voyage. C'est leur fête de l'année, et il faut voir avec quelle impatience ils attendent l'heure du départ. Ils savent qu'ils trouveront là-haut non le loisir, mais quelque chose qui vaut mieux, l'étude fortifiante, l'étude sous le ciel bleu, loin des petites préoccupations de la vie habituelle. Ils auront à y soutenir plus d'une lutte contre la nature : ces luttes-là entretiennent la santé; elles peuvent produire la fatigue, jamais la lassitude, et elles font jouir également de l'activité et du repos. N'y a-t-il pas des savans qui se sont fait un véritable chez-eux de la haute montagne, et qui, de retour dans la plaine, se trouvent dépaysés et perdus? Pourquoi s'en étonner? La nature, mère de la science, s'est réservé sur les Alpes un labora-

toire où la main des hommes n'a rien arrangé ni rien dérangé, où le temps a pu faire son œuvre en paix, et où elle travaille aujourd'hui comme elle travaillait il y a mille ans : pour un naturaliste, un tel laboratoire vaut un temple.

Il n'est aucun genre d'étude qui réunisse au même degré et fonde dans une plus parfaite harmonie les jouissances de la poésie et les pures austérités de la recherche scientifique; on ne sait si ceux qui s'y livrent sont plus attirés par les unes que par les autres. Cette heureuse union se manifeste jusque dans les résultats acquis. Souvent on a reproché à la science de faire pour la nature ce que font pour les poètes certains commentateurs qui les dessèchent en les expliquant. Ici rien de semblable; l'admiration n'est pas en raison inverse du savoir. En fait de glaciers, les véritables artistes ne sont ni les peintres, ni les poètes, ni les littérateurs, ce sont les savans, à commencer par de Saussure et à finir par Tyndall. Plus la théorie approche de l'achèvement, plus elle offre de prise à l'art et à la poésie. Qu'est-ce donc que cet étrange écoulement dont Tyndall a révélé les lois contradictoires? Il n'en est pas de plus laborieux ni de plus chaotique, et il semble appartenir à ces temps fabuleux dont parlent les cosmogonies anciennes, où les élémens n'étaient pas encore séparés et où la matière attendait une forme. Tout s'écoule dans l'univers. L'air se répand dans l'espace, quelquefois doucement, quelquefois avec fureur, toujours avec facilité, les vents ont des ailes aussi bien que les oiseaux. L'eau court à la surface de la terre : elle n'a pas la légèreté des êtres aériens, elle est fixée au sol; mais elle est chose mobile, elle a grâce à se déplacer. La boue et la lave allongent sur les pentes leurs masses inertes, qui s'épanchent pesamment sans se rompre jamais. Les corps solides ont aussi une espèce d'écoulement, toutefois il y faut la violence : emprisonnez-les dans un espace fermé de toutes parts sauf un étroit orifice, et à force de peser sur eux vous les contraindrez à s'échapper par la seule voie qui leur soit ouverte. Quant au glacier, il ne peut pas ne point s'écouler; il a une carrière à fournir, il la fournira jusqu'au bout. Cependant il semble que les moyens lui en aient été refusés. Il ne peut s'écouler qu'en se brisant pour se reformer. A le voir en apparence immobile, à l'entendre gémir et craquer, on croit deviner une lutte entre la destinée qui commande et la matière qui résiste. La matière obéit néanmoins, mais avec quel effort et quel travail! Elle n'obéit qu'au prix d'une destruction et d'un enfantement perpétuels.

E. Rambert.

MLLE D'AVREMONT

PREMIÈRE PARTIE.

I.

La baie de Bourgneuf est la vaste et profonde échancrure comprise sur les côtes ouest de France entre la presqu'île de Noirmoutiers et l'embouchure de la Loire. Ouverte au vent du large, d'un fond peu sûr, semée de redoutables écueils dont la plupart, même à la basse marée, demeurent à fleur d'eau, elle n'offre en hiver qu'une rade inhospitalière et dangereuse, mais en été elle est riante et animée. Les grands rochers se couronnent de fleurs et d'arbustes, et la plage sablonneuse, que le flux et le reflux de l'Océan bordent d'un liséré d'argent, se dore aux rayons du soleil. A l'extrémité sud, le bois de la Chaise, qui s'étend par d'agrestes et verts sentiers jusqu'à la ville de Noirmoutiers, fait face à la petite ville de Pornic. Le plus souvent, la saison des bains étant celle de la pêche, un aviso de l'état et les péniches placées sous ses ordres sillonnent la rade en tout sens ou restent mouillés devant la ville. A la droite de Pornic, de jolies maisons de campagne se disséminent au flanc des coteaux ou sur le bord même de la baie. Parmi ces maisons, il en est une assez remarquable qu'on appelle le Petit-Château. C'est, à vingt pieds au-dessus de la mer, sur un entablement de roches, une construction toute moderne, mais de style féodal. Le corps de logis, composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, relie l'une à l'autre deux étroites tourelles garnies de créneaux. La façade principale donne sur une terrasse ceinte de parapets à balustres

d'où l'on descend droit à la mer par un escalier de pierre. A marée haute, les embarcations accostent à l'escalier même, et dans les mauvais temps les embruns de la lame rejaillissent jusqu'aux fenêtres de la maison. Tout à l'entour, le terrain, bossué de roches, n'a aucune végétation, ce qui imprime à ce site un caractère particulier de sauvagerie et de nudité.

Toutefois le Petit-Château tirait surtout son originalité de la femme qui l'habitait. Mlle Lucienne d'Avremont, après avoir été longtemps célèbre dans sa province, était depuis quelques années fort remarquée à Paris. A vingt-sept ans, elle était d'ailleurs dans tout l'éclat d'une beauté splendide, un peu masculine. Grande, bien faite, d'une démarche assurée et rapide, elle avait un visage accentué, vigoureux, le nez aquilin, les yeux très noirs sous des sourcils arqués et touffus, le front haut et d'admirables cheveux. Toute sa physionomie eût été d'une extrême énergie, si sa bouche, aux lèvres doucement appuyées l'une à l'autre, n'eût accusé une bonté exquise, la tendresse et les prompts retours de la femme. Mlle d'Avremont, après avoir perdu sa mère de très bonne heure, avait été élevée fort librement par son père, ancien magistrat de la restauration et homme de cour. Elle avait passé son enfance et sa première jeunesse au Petit-Château. Aussi les paysans et les pêcheurs ne l'appelaient-ils que Mlle Lucienne. Ils l'avaient vue tant de fois courir en barque avec eux, et pendant les pluvieuses journées d'octobre ou de novembre, les jambes nues, un grand chapeau ciré sur la tête, pêcher la crevette avec leurs femmes! En revenant de ces longues courses, Lucienne retrouvait au Petit-Château la compagnie de deux vieillards de l'ancien régime, dont la conversation spirituelle et sceptique ne se gênait qu'à demi pour elle. L'un était son père, l'autre le chevalier de Rose-Croix. Le chevalier, un type disparu, sans avoir jamais eu un sou vaillant, avait toujours très bien vécu à la table et dans l'intimité de ses amis. Ce n'était point, à proprement parler, un parasite; c'était un commensal aimable dont les mœurs étaient faciles, la morale indulgente et l'esprit étincelant. De même que son père, Lucienne l'avait pris en affection et l'écoutait avec plaisir. Elle échappait du reste, par l'élan de sa jeunesse, de son imagination et de son cœur, à ce que la conversation de son père et du chevalier eût pu avoir de dangereux pour elle. Peut-être aussi était-elle sauvegardée par le sentiment très vif que lui inspirait un troisième personnage, gentilhomme des environs, que M. d'Avremont recevait volontiers. Ce gentilhomme s'appelait M. de Tournières. Bien qu'il eût près de trente-cinq ans et que Lucienne en eût à peine dix-huit, il faisait sa cour à la jeune fille en lui témoignant la plus respectueuse et la plus bienveillante affection. C'était un homme sans réelle chaleur de cœur, à la fois

caressant et réservé en paroles, dont les façons empressées et courtoises ne se démentaient jamais. Il était toujours correctement mis, d'un abord discret et souriant, et l'expression de ses traits n'obéissait qu'à sa volonté. Lucienne, qui vivait fort isolée, ne s'imagina pas qu'il pût songer à sa fortune, et se laissa entraîner vers lui par la sympathie et la reconnaissance. Ils en vinrent, par une pente insensible, à confondre toutes leurs pensées d'avenir. Quand Lucienne eut vingt ans, il lui eût donc semblé naturel que M. de Tournières la demandât à son père; mais, sans se départir en rien de ses affectueux rapports avec elle, il ne le faisait pas. C'est qu'il s'occupait alors assidûment d'une jeune fille de Noirmoutiers, Mlle Verneuil, dont la fortune était supérieure à celle de Mlle d'Avremont. Lucienne avait toutefois le secret pressentiment de ce qui se passait. Quoiqu'elle ne fût pas très clairvoyante, elle s'apercevait que M. de Tournières hésitait à réaliser les projets qu'ils avaient formés ensemble. Il en parlait toujours, mais ne se décidait point. La jeune fille sut depuis par Mlle Verneuil que M. de Tournières tenait à l'égard de celle-ci une conduite à peu près semblable; mais Mlle Verneuil, à qui l'affection de sa mère ne manquait pas, n'avait point pris aussi au sérieux que Lucienne les attentions de ce très habile coureur de dots. Deux ans à peu près s'écoulèrent, et enfin tout d'un coup M. de Tournières épousa la fille d'un grand industriel qui était beaucoup plus riche que Mlle Verneuil. Sa conduite, si logique qu'elle fût, révolta Lucienne. Aussi, quand il vint apprendre son mariage à M. d'Avremont, elle lui signifia qu'il eût à ne jamais remettre les pieds dans la maison et à ne jamais la saluer, en quelque endroit qu'il la rencontrât. Ce fut chez Lucienne le premier éclat de ce caractère résolu dont elle allait bientôt donner d'autres preuves.

Cependant la conduite de M. de Tournières avait été pour elle une déception cruelle, et dès lors aussi se développa complaisamment l'ironique et froide appréciation des hommes et des choses dont les causeries de son père et du chevalier avaient déposé le germe dans son esprit. Lucienne se crut redevable à M. de Tournières d'une expérience précoce, vraie ou fausse, de la vie, et conclut de lui aux autres hommes avec ce sentiment absolu, sans tempérament d'aucune sorte, qui est à la fois la force et le défaut de la jeunesse. Le mariage ne lui apparut plus que comme un marché dont elle serait toujours la dupe ou comme un esclavage déguisé qu'elle serait incapable de supporter, et elle en rejeta loin d'elle la pensée. Sur ces entrefaites, M. d'Avremont mourut. Sa longue retraite à la campagne, pendant laquelle ses capitaux avaient dormi et fructifié, constituait à Lucienne une fortune considérable. Elle avait près de deux cent mille livres de rente. Ce chiffre l'éblouit,

et elle songea dès lors avec un secret orgueil à vivre en dehors des sentiers ordinaires dans une complète indépendance. Elle s'imagina de prouver qu'avec de la hardiesse dans l'esprit et de la fierté dans le cœur une jeune fille peut, en dépit des conventions et des préjugés, non-seulement se faire une place dans le monde, mais voir le monde à ses pieds.

Pour une femme comme elle, du projet à l'exécution il n'y avait qu'un pas. Elle avait conservé près d'elle le chevalier de Rose-Croix, et lui confia son dessein. Le chevalier, qui croyait tout possible avec la richesse, l'y encouragea fort. Quoique très honnête, il ne se sentait pas d'aise à l'idée de diriger à son gré cette grande fortune et de mener enfin la vie de luxe qu'il avait toujours rêvée. Il se fit donc avec empressement l'intendant et le conseil de M[lle] d'Avremont, et lui organisa la plus fastueuse existence. Lucienne passait l'hiver à Paris, y recevait beaucoup, et l'été revenait à Pornic, où le Petit-Château était le centre de tous les plaisirs. Très belle, d'une intelligence prompte, d'une grande originalité, fort coquette d'allures, mais au fond irréprochable dans sa conduite, ne marchandant jamais aux femmes les fêtes qu'elles lui demandaient, accueillant toujours les hommes avec un sourire, M[lle] d'Avremont se vit de toutes parts entourée et courtisée. Néanmoins, de tous les hommes qu'elle rencontrait, aucun ne lui faisait battre le cœur. Ils lui paraissaient plus ou moins nuls, pas méchans, mais point bons. Elle ne saisissait en aucun d'eux l'ombre de cet idéal que les jeunes filles caressent et que l'extrême liberté de son existence n'avait fait qu'exagérer dans sa pensée. Ainsi donc, comme elle l'avait projeté, elle marchait seule, avec une confiance dans ses forces que rien n'ébranlait ni ne trompait. Cela dura cinq ans. Au bout de ce temps, Lucienne se sentit prise d'un indéfinissable malaise et crut découvrir quelques nuages à son bonheur. Il lui sembla que cette royauté du monde qu'elle avait poursuivie et qu'elle exerçait ne lui apportait plus autant que par le passé les hommages et les respects auxquels elle avait droit. Certaines nuances, qu'une femme bien élevée saisit toujours dans la considération qu'on lui accorde, la frappèrent. Cette foule joyeuse que la bonne grâce de son accueil et son grand luxe attiraient chez elle y venait un peu bruyamment, comme en un lieu de plaisir. Elle était de jour en jour plus nombreuse en hommes qu'en femmes, et ces dernières étaient surtout de celles que l'on cite pour leur coquetterie ou leur beauté. Sa plus intime amie d'enfance, Julie, qui s'était richement mariée à Paris, mais qui vivait assez retirée auprès de son mari et de ses enfans, venait parfois la visiter, et Lucienne s'étonnait alors malgré elle de la retenue, du maintien, de la candeur de cette jeune femme. Elle ne pouvait cependant

s'empêcher de trouver Mme Durand charmante et de reconnaître que les femmes de son entourage ne lui ressemblaient point. Puisqu'elle ne voyait point celles qui ressemblaient à Julie, elle devait évidemment être pour ces femmes-là un peu à l'index. Cette pensée importunait Mlle d'Avremont au milieu de ses triomphes, et, bien qu'elle ne s'y arrêtât pas, la froissait dans son orgueil; mais elle passait outre, car autrement il lui eût fallu se courber à ces simagrées de convention dont elle s'était depuis trop longtemps affranchie pour être capable d'en porter le joug. Elle se rejetait par suite avec plus de vivacité dans ses plaisirs de chaque jour. Toutefois ces plaisirs lui coûtaient cher et lui causaient parfois, sinon des embarras, du moins quelques préoccupations d'argent. Il est vrai que le chevalier de Rose-Croix, emporté lui-même dans le tourbillon avec le sans-façon d'un aimable grand seigneur, ne s'inquiétait pas de telles misères et la rassurait de son mieux. C'était au milieu de ces ennuis naissans et dans cette inquiète disposition d'esprit que Mlle d'Avremont venait de s'installer au Petit-Château pour passer à Pornic la saison des bains.

Au moment où s'ouvre ce récit, à trois heures de l'après-midi, Lucienne était à demi étendue sur une chaise longue dans le salon du rez-de-chaussée. Elle portait de hautes bottines jaunes lacées, une jupe de taffetas noir, une chemise rouge, et n'était coiffée que de ses abondans cheveux. Elle agaçait du pied un petit chien havanais, aussi blanc que la neige et ayant sur le sommet de la tête toute une houppe de poils entourée d'un ruban bleu. Le chevalier, droit et pimpant, vêtu en jeune homme, parcourait un journal.

— Chevalier, dit Lucienne, est-ce qu'il y a déjà des baigneurs à la plage?

Le chevalier de Rose-Croix s'approcha de la terrasse : — Non, mademoiselle. D'ailleurs il n'est pas encore quatre heures.

Lucienne se leva, s'arrêta près d'une jardinière. — Chevalier, fit-elle tout d'un coup, je m'ennuie.

— Non, mademoiselle.

— Comment, non?

— Je veux dire que ce n'est point possible. Vous êtes jeune, vous êtes riche et belle. Vous vous êtes fait dans le monde, de par le droit de votre fortune et avec une fermeté de caractère toute virile, une position indépendante et très rare, que les femmes envient et que les hommes respectent. Vous n'avez point de famille qui vous contrôle et vous gêne, vous n'obéissez qu'à vos fantaisies et à votre caprice. Il ne manque rien à la satisfaction de vos désirs; il manque peut-être à votre cœur une affection qui le remplisse ou l'occupe.

— N'ai-je point de bons amis, Julie et son mari, qui viennent d'arriver, vous, chevalier?

Le chevalier s'inclina. — Merci, mademoiselle, fit-il; mais je parlais moins de l'amitié que de l'amour.

— De l'amour! — Lucienne haussa les épaules. — Et, quand je ne me serais pas fait une loi de ne jamais aimer, qui voudriez-vous que j'aimasse?

— Ce ne sont pas les adorateurs qui feraient défaut.

Lucienne s'assit. — Dénombrez-les-moi, dit-elle négligemment, cela m'amusera.

— Il y a d'abord M. de Ksannec.

— Ah! oui, Bertrand de Ksannec, le Nemrod de la Bretagne, un grand chasseur selon Dieu, qui jusqu'à vingt-six ans avait vécu dans ses guérets, et qui, il y a deux ans, s'est pris de passion pour moi. Il n'avait porté que des guêtres et s'est mis à chausser des escarpins qui lui font mal aux pieds. Il s'emprisonne les mains dans des gants qu'il fait craquer lorsqu'il meurtrit, en vous le serrant, le petit doigt qu'on lui abandonne. Dans ses vêtemens débraillés, c'était un Bas-de-cuir assez réussi; dans ses habits de ville, il est ridicule.

— Et M. Anatole Leiritz? reprit le chevalier. Ce n'est pas un sauvage, celui-là!

— Non, c'est un jeune homme fort bien mis et avant tout amoureux de lui-même. Je ne l'ai pas pris au sérieux, et il ne m'en a point voulu. Je lui rends service. La passion coquette qu'il affiche pour moi le pose dans le monde. Il y tient comme à un nœud de cravate bien fait.

Le chevalier sourit. — Allons, fit-il, je passe condamnation pour les deux; mais, s'il vous faut des soupirans moins hommes des bois ou plus sérieux, vous avez M. Dourbal.

— Peuh! fit Lucienne en allongeant les lèvres. Un banquier!

— Oui, mais l'homme du monde a si bien déteint sur le Turcaret qu'il ne reste presque plus rien de ce dernier. Il s'est formé le goût en achetant des tableaux, et il est devenu homme d'esprit à jouer le rôle de Mécène. Ce n'est pas d'un sot. De plus il ne se vante pas d'être sorti du peuple et ne parle jamais de l'argent qu'il a gagné. Il a le mérite d'être millionnaire et sait l'art de ne le point paraître.

— A propos de cela, que dit-on de lui comme banquier? Est-il vraiment très riche?

— Il l'était hier et l'est aujourd'hui. Il est probable qu'il le sera demain.

— Est-ce un homme en qui l'on puisse avoir confiance?

— Oui, tant qu'il gagnera de l'argent.

— A-t-il des chances d'en gagner longtemps?

— Peut-être. Tant qu'on aura confiance en lui.

Lucienne demeura un instant pensive. — Vous avez raison, chevalier, fit-elle; on ne peut pas dire autre chose d'un banquier. Après lui, je crois que la liste de mes adorateurs est close.

— Ah! répondit le chevalier, vous oubliez le dernier venu, et vous êtes une ingrate. M. Dally me paraît avoir les qualités que les autres n'ont pas et ne pas avoir les défauts qu'ils ont.

— Il me plaît en effet, dit simplement Lucienne. Il n'est point banal. C'est la première fois que je vois de près un officier de marine.

A ce moment, un domestique apporta plusieurs lettres sur un plateau.

— Ah! fit Lucienne, c'est le courrier. Voyez cela, je vous prie, chevalier.

Le chevalier décacheta deux ou trois lettres, et son front se rembrunit.

— Qu'est-ce? demanda Lucienne.

— Ce sont des fournisseurs qui demandent de l'argent ou font des offres de service.

Mlle d'Avremont n'insista pas. — Et cette dernière enveloppe magistrale?

Le chevalier l'ouvrit. — C'est de votre notaire.

— Lisez-la-moi.

Le chevalier se mit à lire : « Chère demoiselle, je vous envoie ci-contre et sur votre demande un état récapitulatif de votre fortune, qui monte à un million en biens-fonds, pour lequel j'ai trouvé acquéreur. Quant au remploi de cette somme, si vous avez toujours l'intention de vendre, je ne vous conseillerais de le faire qu'en valeurs solides, rentes sur l'état, etc. Je ne suis pas assez de mon siècle pour croire aux placemens qui rendent plus de cinq du cent. »

— Il est fossile, interrompit Lucienne. Continuez, chevalier.

Le chevalier reprit : « J'ai donc le regret de vous annoncer, ainsi que vous pouvez vous en rendre compte par les pièces ci-annexées, que votre fortune a bien diminué depuis cinq ans, puisque vous possédiez, en outre de ce million en biens-fonds demeuré intact, vingt mille livres de rente en propriétés mobilières. Aussi ne puis-je m'empêcher de vous adresser quelques conseils de prudence qui vous offenseront peut-être, mais que vous pardonnerez, je l'espère, à l'ancien et dévoué serviteur de votre famille. »

— C'est tout? demanda Lucienne.

— Oui, mademoiselle.

Elle reprit avec hauteur : — Je n'aime ni la morale ni les conseils. Vous écrirez à maître Heurtault de conclure la vente et de tenir les fonds à ma disposition. Je ne laisserai que cent mille francs chez lui pour ne pas avoir tout à fait l'air de le quitter. Préparez-moi la lettre, je la signerai. Passez-moi donc tout ce grimoire de comptes.

Elle les parcourut quelques minutes. — Ainsi, dit-elle, en cinq ans j'ai dépensé quatre cent mille francs, et avec les intérêts près de quatre-vingt mille francs de plus que mes revenus. Comment cela s'est-il fait?

— Vous vouliez éblouir Paris de votre luxe, vous y avez réussi.

— Oui, fit Lucienne, avec des victoires à la Pyrrhus. Encore cinq ans de pareils triomphes, et je serai ruinée. Mon cher chevalier, je crois qu'il faut dételer.

— Dételer, non, repartit doucement M. de Rose-Croix; il suffira d'enrayer.

Mlle d'Avremont se leva et jeta les papiers sur une table. — Bast, dit-elle, ne nous occupons plus de cela, il y a toujours remède aux plaies d'argent.

Comme elle prononçait ces derniers mots, sa femme de chambre, Martine, entra rapidement avec un visage tout étonné. — Mademoiselle, dit-elle, je viens de voir Mme Priston à deux pas de la grille.

— Gabrielle ici! s'écria Lucienne; par quel hasard? Mais va donc vite au-devant d'elle. — Puis se tournant vers le chevalier : — Ainsi c'est convenu. Écrivez à mon notaire. Cherchez aussi M. Dourbal et dites-lui que je l'attends. Je ne serais pas fâchée de causer avec lui.

Presque aussitôt Mme Priston arrivait. Elle embrassa Lucienne et tendit la main au chevalier, qui partait.

Elle dit alors à Lucienne : — Il me paraît toujours drôle, votre chevalier de Rose-Croix. Je croyais qu'il n'y avait plus de chevaliers.

— Cela se fait rare; mais c'est comme les carlins, il y en a toujours : il ne s'agit que de bien chercher.

— Il n'y a que vous pour avoir eu une semblable idée... une idée excellente d'ailleurs. Un homme tel que celui-là flotte entre le sigisbée et l'intendant. C'est comme le premier chambellan d'une petite cour d'Allemagne : il tient les comptes et donne le bras. Vous coûte-t-il cher?

— Je n'en sais rien. Il a pris chez moi ses invalides et se les arrange à sa guise; mais, chère belle, me direz-vous comment vous êtes à Pornic au lieu d'être à Dieppe? Il faut être comme moi à

demi Bretonne pour venir dans ce sauvage pays. Asseyez-vous et contez-moi cela.

Mme Priston s'assit. C'était une jolie petite femme, vive et câline, aux cheveux blonds, aux yeux charmans, mais sans franchise. Très folle en apparence de ton, de paroles et de manières, elle était au fond très positive et se trahissait quelquefois malgré elle par un mot naïf, mais d'une portée toute personnelle. Elle avait l'air un peu embarrassé et se taisait.

— Eh bien? interrogea Lucienne.

Mme Priston releva ses yeux, qu'elle tenait baissés, et y mit une caresse en regardant Mlle d'Avremont. — Tant pis, dit-elle, je laisse de côté toute diplomatie. Je viens ici pour vous proposer de vous marier.

— Me marier, moi? grand Dieu! s'écria Lucienne. Et avec qui?

— Avec M. de Tournières.

— Et vous venez de sa part? demanda froidement Lucienne.

— Oui.

— Est-ce qu'il est ruiné?

— Ah! voilà un mot cruel. Il n'est pas ruiné du tout; il a perdu, il est vrai, sa femme, mais elle lui a laissé vingt mille livres de rente. De plus il est secrétaire du ministre, ce qui peut le mener loin.

— Qu'il y aille. C'est là qu'il sera le mieux pour lui et pour moi.

— Ainsi vous le refusez?

— Comment donc! avec enthousiasme.

Il y eut entre les deux femmes un instant de silence. Lucienne paraissait attendre que Mme Priston parlât de nouveau; celle-ci hésitait à le faire. A la fin cependant elle murmura : — C'est donc un parti-pris contre lui?

— Contre lui surtout, fit Lucienne, mais aussi contre tout autre. Voyons, chère petite, continua-t-elle avec enjouement, vous êtes veuve, tenez-vous à votre liberté?

— Si j'y tiens! s'écria Mme Priston.

— Alors, puisque votre indépendance vous est si chère, pourquoi voulez-vous me priver de la mienne?

— C'est, reprit Mme Priston, que la liberté d'une fille n'est point celle d'une veuve. Tenez, nous sommes au bord de la mer, je puis bien vous faire une comparaison maritime. Pour moi, une fille est comme ces jolis navires admirablement prêts à tout ce que les hasards de la mer ont de charmant, et qui ne peuvent sortir du port faute de pavillon.

— Mais, chère Gabrielle, il me semble que vous êtes dans le même cas que moi; vous n'avez plus de pavillon.

— Si fait; une veuve, cela navigue sous pavillon neutre.

Mme Priston se mit à rire.

— Que vous êtes heureuse, fit Lucienne en riant elle-même, d'être toujours gaie comme cela!

— Un dernier mot seulement : ce pauvre de Tournières ne s'attend pas à être si franchement éconduit; il pensait que le temps lui aurait valu l'absolution de ses fautes.

— Il s'est trompé.

— Cependant s'il venait lui-même à Pornic, comme il en a l'intention, et qu'il se présentât chez vous, consentiriez-vous à le recevoir?

— Très volontiers. En dehors du mariage, il ne me déplaît point, et j'aurai même, je l'avoue, quelque curiosité à le revoir.

Mme Priston se leva. — Merci, je suis heureuse de ne m'en point aller avec un échec complet.

— Tant mieux, fit Lucienne en souriant, si vous vous contentez de cela... Mais vous partez?

— Je le crois bien. Il faut que je m'habille pour aller à la plage.

— Faites-vous belle; vous aurez là beaucoup d'hommes et de femmes pour vous passer en revue.

Mme Priston revint à Lucienne. — A propos d'hommes, savez-vous qui j'ai aperçu en longeant le quai?

— Non.

— Un officier de marine, le commandant du garde-pêche, m'a-t-on dit. Il était à demi couché sur les coussins de son canot; c'est un jeune homme de trente à trente-deux ans qui m'a paru très bien.

— Vraiment. Si vous voulez faire la conquête du commandant du *Sylphe,* vous le rencontrerez chez moi. Je vous ferai prévenir quand il y sera.

— Pourquoi ne le gardez-vous pas pour vous?

— Est-ce que je m'occupe de cela? fit Lucienne. C'est bon pour vous autres femmes.

— Et qu'êtes-vous donc?

— Un grand garçon qui marche sans lisières.

— Ma chère, dit Mme Priston en s'en allant, prenez un bourrelet, c'est-à-dire prenez un mari; on peut toujours tomber, et au moins, quand on tombe, on ne se fait pas de mal.

II.

Après le départ de Mme Priston, Lucienne demeura un instant soucieuse. Elle se sentait en proie aux atteintes de ce malaise qui l'avait déjà saisie. Le souvenir évoqué de M. de Tournières, les ouvertures que Gabrielle lui avait faites, la lettre de son notaire, sa

fortune amoindrie, les expédiens auxquels elle allait peut-être recourir pour continuer son train de vie, lui causaient une réelle impression de froid et de souffrance. Rien encore n'était changé dans son existence, et cependant elle s'y trouvait plus seule et plus exposée que jamais. Toutefois elle réagit comme d'habitude contre cette inquiète émotion qui l'envahissait, et, quittant la fenêtre où elle avait appuyé son front contre les vitres en regardant vaguement devant elle, elle se dit que tout cela était un enfantillage dont il ne fallait point s'occuper.

En se retournant, elle aperçut par la porte entre-bâillée du salon une jeune femme qui lui disait en souriant : — Peut-on entrer?

— Certainement qu'on peut entrer, lui cria Lucienne. Arrive donc, ma bonne Julie. — Et lui prenant les mains avec effusion : — Tiens, j'ai du plaisir à voir ton bon sourire, tes beaux cheveux châtains et tes grands yeux bleus.

Mais Mme Durand continua d'un air comiquement alarmé : — Elle ne va pas revenir au moins?

— Ah! fit Lucienne, je vois ce que c'est. Tu t'es rencontrée avec cette folle de Priston.

— Précisément. D'où sort-elle? Est-ce qu'elle te relance jusqu'ici? Comme si ce n'était pas assez de la voir à côté de toi, à Paris, tout l'hiver.

— Elle te déplaît donc bien?

— D'abord. Puis je n'aime pas à te voir aussi souvent avec une pareille femme. Elle te compromet. C'est une femme légère.

— Oh! voilà le grand mot lâché.

— Mais, reprit Mme Durand, elle n'est pas seulement légère dans l'acception indulgente qu'on peut donner à ce mot. Elle est dans une situation fausse dont elle se plaît encore, par ses dépenses et son peu de réserve, à exagérer les apparences.

— Tu veux dire qu'elle n'a d'autre fortune que celle de son oncle?

— Justement.

— Eh bien! après?

— Après! il y a que son oncle, M. de Nerlac, est à peine son oncle, puisqu'il n'était que le mari de sa tante. Il y a que M. de Nerlac est veuf, et que, quoique vieillard, il est resté homme de plaisir. Il y a enfin que cette parenté, qui n'en est pas une, n'explique point suffisamment ses prodigalités envers sa nièce, et qu'on ne peut croire facilement à une affection purement désintéressée de sa part.

— Ma pauvre Julie, tu te fais là l'écho des calomnies du monde!

— C'est possible. Aussi ne répéterais-je pas devant le monde ce que je te dis à toi. Je ne trouve pas étonnant que tu reçoives

Mme Priston, puisqu'en général on la reçoit; mais je voudrais ne point la voir dans ton intimité. Précisément à cause de ta liberté d'allures et de conduite, peu ordinaire chez une fille, tu as besoin, pour ne point être attaquée, de vivre dans une maison de verre. Mme Priston met des rideaux à tes fenêtres.

Les sourcils de Lucienne se rapprochèrent légèrement. — J'ai toujours, dit-elle, dédaigné l'opinion du monde, et ne m'en suis pas mal trouvée. Je continuerai.

— Alors, ma chère Lucienne, sois toujours riche, et surtout n'aime personne.

C'était toucher au secret malaise de Lucienne. Aussi répondit-elle d'une voix brève : — Sois tranquille, je saurai m'arranger pour garder ma fortune, et, ce qui est plus facile encore, mon cœur. — Elle se tut un moment, mais elle craignit d'avoir blessé Mme Durand et ajouta plus doucement : — Sais-tu d'ailleurs, toi qui accuses Gabrielle, ce que cette femme si légère est venue faire à Pornic? Elle est venue me proposer de me marier.

— Ce n'est pas déjà un si mauvais conseil, répondit Julie en souriant; mais d'avance je n'ai qu'une médiocre confiance dans le mari qu'elle t'a proposé.

— Et tu as raison. C'était simplement M. de Tournières, et je l'a refusé.

— Comment a-t-il osé se représenter? Est-ce que tout n'était pas rompu entre vous?

— Si fait. Seulement il se sera imaginé retrouver chez la femme de vingt-sept ans le cœur de la jeune fille de dix-huit. Peut-être aussi aura-t-il relu un petit paquet de lettres enfantines qui lui est resté de notre liaison. Nous avons échangé en effet en diverses occasions pendant de courtes absences une correspondance très naïve, mais très affectueuse de ma part, et de la sienne empressée et bienveillante. Je n'ai pas jugé à propos de lui redemander ces lettres, quoique, à vrai dire, il me soit désagréable de les lui savoir entre les mains.

— Il vaudrait mieux qu'il ne les eût pas; mais lui, l'as-tu jamais revu?

— Oui, une seule fois, et ceci est plus drôle. Tu sais que je lui avais défendu de jamais me saluer. Il s'était soumis fort humblement à mes volontés; mais il y a cinq ans, quelque temps après la mort de mon père, il eut l'imprudence de venir à moi. Le moment était mal choisi. C'était au bois, dans une halte. Je ne sais à quel mouvement de désordre intérieur j'obéis, mais je ne lui répondis qu'en le cinglant de ma cravache. On a dit que je lui avais coupé la figure, cela n'est pas. J'en avais bien l'intention, mais je n'attrapai que son chapeau. Il n'y revint plus. C'est cette aventure-là qui

m'a valu ma réputation d'excentricité et de caractère intraitable.

— Quelle Bradamante tu fais, chère Lucienne! s'écria Mme Durand. A te voir si vaillante et si forte dans la vie, avec un tel dédain de tout et de tous, je reste étonnée et craintive, et je ne sais si je dois te plaindre ou t'admirer.

Lucienne répondit naïvement : — Moi non plus, par instans je n'en sais rien; mais ce que je sais, continua-t-elle avec une certaine chaleur, c'est que je ne te plains pas, toi qui es aimée de ton mari et de tes deux enfans et qui les aimes. Tu es sans doute dans la vraie destinée de la femme et plus heureuse que moi.

— Mais, dit Julie, tu aurais pu, tu pourrais faire comme moi.

Mlle d'Avremont secoua la tête. — Crois-moi, pauvre chère, reprit Julie, une femme, si brillante qu'elle soit par la jeunesse et la fierté, reste toujours femme par le cœur. C'est par le cœur que tu souffriras, Lucienne.

Celle-ci ne répondit point d'abord. — Tiens, fit-elle tout à coup avec une sorte d'impatience attristée, ne parlons plus de cela. Les bains de mer font-ils du bien à tes enfans?

— Oui, ils apprennent à nager, et c'est leur père qui leur donne des leçons. Le commandant du *Sylphe* les a emmenés hier au large dans sa baleinière.

— Sais-tu, fit Lucienne, qu'il n'est guère empressé à profiter de la permission que je lui ai donnée de venir me voir, ton beau marin?

— Il n'y a que huit jours que je te l'ai présenté. N'est-il pas venu le surlendemain te faire une visite?

— On ne l'a pas revu depuis.

— C'est tout simple. Il n'aura pas cru convenable de revenir si vite.

— Ah! dit étourdiment Lucienne, ces autres messieurs ne se gênent pas tant : on ne les a pas plutôt invités qu'ils viennent tous les jours.

— Cela ne prouve qu'une chose, c'est que M. Dally est plus réservé qu'eux.

— Bah! ils me traitent en femme pendant huit jours ou un mois, selon leur caractère ou l'espérance plus ou moins grande qu'ils ont de me plaire; puis il leur vient la sagesse ou l'esprit de se résigner, et ils me traitent en camarade et en garçon. Justement voici de Ksannec et Leiritz. Ne sois pas trop sévère avec eux. Ils te trouveraient prude.

Bertrand de Ksannec et Anatole Leiritz venaient prendre Mlle d'Avremont pour le bain. Tous les deux étaient bien tels qu'elle les avait dépeints. Bertrand, grand, fort, haut en couleurs, était vêtu avec une élégance qui le gênait. Il semblait que son corps et son

esprit ne dussent être vraiment à l'aise qu'en rase campagne et dans les routes battues de la pensée. Anatole, mince et fluet, mis avec une recherche qui lui allait bien, était spirituel et intelligent; il menait le plus souvent son compagnon à sa guise. Tous deux avaient fait la cour à Lucienne, et la lui faisaient même encore. Bien qu'ils ne conservassent aucune espérance sérieuse de réussir auprès d'elle, ils restaient sous le charme de cette jeune femme altière et bonne, à la fois brusque et gracieuse, dont la coquetterie naïve et gaie avait par instans pour eux de subits retours auxquels ils se trompaient. Ils se défendaient mal alors d'un certain dépit, et se dédommageaient de se voir éconduits par une familiarité de propos et de ton que non-seulement Lucienne ne réprimait pas, mais à laquelle, pour se garantir peut-être d'obsessions plus persistantes, elle avait paru les encourager.

Bertrand et Anatole donnèrent la main à Lucienne, saluèrent Mme Durand, et l'on parla des petits événemens de la veille et du jour. — Hier, dit Anatole, il y a eu représentation à bord du *Sylphe*. Nous étions là avec plusieurs de ces dames. Dally fait jouer et parler ses *fantoccini* à merveille. Il est vrai qu'il est derrière son théâtre, et que, lorsqu'on ne le voit pas, il ose avoir toutes ses qualités et tout son esprit.

— Quoi! fit Lucienne, vous dites du bien de lui? Est-ce que par hasard il est de vos élèves, comme M. de Ksannec?

— Il y a certaines choses pour lesquelles il ferait bien de le devenir. C'est un étrange garçon. Il a été un de mes camarades de collége. Nous nous étions perdus de vue depuis quinze ans, quand nous nous sommes rencontrés l'autre jour. Plus nous causons, et plus il m'étonne. Il sait tout et ne sait rien. Ses opinions sur les femmes sont fort originales et quelquefois frappantes de profondeur et de justesse. Avec cela, une complète ignorance de notre monde. A côté de faits d'une incroyable hardiesse qu'on cite de lui, il découvre tout à coup une timidité, une réserve singulières.

Leiritz achevait à peine que le domestique ouvrit la porte et annonça le commandant du *Sylphe*.

Gaston Dally portait l'uniforme d'officier de marine. Il était de taille moyenne et bien prise. Ses cheveux, longs et châtains, bouclaient naturellement et encadraient avec grâce un front haut et pur, presque blanc, si on le comparait au reste du visage, hâlé depuis longues années par la mer et par le vent. Ses yeux noirs avaient une expression contenue de tendresse et d'énergie, ils semblaient rêver; mais en général les autres traits de la physionomie, accusés en lignes heureuses et fermes, le nez droit, la bouche délicatement fermée, le menton bien assis, avaient un attrayant caractère de distinction, de franchise et de bonté. — Bonjour, commandant, lui dit

cordialement Lucienne, on parlait de vous, et, ce qui arrive rarement aux absens, on faisait votre éloge.

— Si l'on veut, murmura Bertrand de Ksannec.

Mlle d'Avremont se tourna vers lui. — Je devine ce que vous dites, fit-elle; mais M. Leiritz faisait d'autant mieux l'éloge du commandant, qu'il lui déniait les qualités dont les jeunes gens d'aujourd'hui font le plus de cas.

— Et quelles sont celles-là? répliqua Bertrand.

Leiritz prit la parole. — Ksannec, mon ami, vous avez tort d'interroger Mlle d'Avremont. Vous ne savez pas ce qu'elle va vous répondre.

— Vous le savez, vous? fit Lucienne.

— Oui.

— Alors répondez pour moi.

— Vous alliez dire, reprit Anatole, que nous nous glorifions d'un certain sans-gêne dans nos habitudes et dans nos mœurs, que nous parlons indifféremment chevaux et femmes, et que nous préférons, parmi ces dernières, celles qui le méritent le moins. Seulement vous ne songez pas que cette préférence est une preuve de modestie de notre part, car on dédaigne en plus haut lieu les hommages que nous sommes assez fous pour y porter. Nous ne pourrions tenter qu'avec trop de peine et trop peu d'espoir d'être les adorateurs heureux des femmes de notre monde, et nous nous écarterions d'elles entièrement, s'il n'y en avait point quelques-unes, comme vous, mademoiselle, qui, pour ne pas nous laisser tomber tout à fait dans l'écurie et les boudoirs, nous retiennent auprès d'elles par l'indulgence qu'elles ont pour nos défauts. Notre prétendu sans-gêne n'est plus en pareil cas qu'une camaraderie qu'elles veulent bien autoriser.

Leiritz s'arrêta un moment comme pour juger de l'effet qu'il avait produit. C'est qu'il avait parlé du ton le plus aimable, de l'air le plus aisé, mais aussi avec une nuance d'impertinence dans sa politesse et de persiflage dans son respect.

Lucienne parut gênée, ne répondit pas et se rapprocha de Gaston et de Mme Durand, qui feuilletaient un album. — Ah! dit-elle à son amie, tu regardes là le portrait de Mme de Gueyssac.

— Oui, comme elle est maigre!

— N'est-ce pas? fit Leiritz, qu'on ne le dirait pas quand on la voit à la plage. C'est qu'alors elle se déguise en Vénus de Médicis avec un merveilleux costume d'alpaga blanc qui lui sied à ravir.

— Eh! dit Julie, elle se montre comme cela?

— Pourquoi pas, répondit Lucienne, puisque ce n'est pas elle qu'elle montre.

— Ah! s'écria Bertrand de Ksannec en regardant Lucienne et avec une intention trop marquée, que n'ont à l'imiter dans ce galant appareil les femmes qui, sans artifice aucun, seraient Diane chasseresse en personne!

— C'est que celles-là, s'empressa de dire Leiritz, auraient peur, mon cher Bertrand, d'être aperçues d'Actéon.

Il y eut néanmoins un instant de silence assez embarrassant que rompit l'arrivée du chevalier. — M'amenez-vous M. Dourbal? lui demanda Lucienne.

— Pas encore, mademoiselle. Il était en train d'aligner des chiffres comme dans son cabinet de banquier. Je l'ai laissé aux prises avec une addition de millions. Il sera ici dans un quart d'heure.

— Eh bien! franchement, messieurs, fit Lucienne, je ne vous retiens plus. Allez à la plage. Vous, chevalier, donnez le bras à Mme Durand. Moi, en attendant M. Dourbal, je garde le commandant, avec qui je n'ai pas encore échangé deux mots.

Mlle d'Avremont et Dally restèrent en présence. Lucienne s'assit sur un canapé, désignant à côté d'elle une place à Gaston. — Asseyez-vous là, commandant, lui dit-elle, que nous puissions enfin causer un peu. Est-ce que vous vous êtes ennuyé tout à l'heure? Vous n'avez pas pris la parole.

— Non, mademoiselle; mais, je vous l'avouerai, j'ai beaucoup vécu à la mer, et je me trouve un peu dépaysé dans la vie mondaine de Pornic. J'ai besoin de m'y faire, ajouta-t-il en souriant.

— Alors votre ami, M. Leiritz, avait raison quand il parlait de votre sauvagerie, apparente du moins, de caractère.

— Pardon, mademoiselle, répondit assez vivement Gaston, Leiritz n'est pas mon ami. C'est un camarade que j'ai retrouvé très inopinément ici, d'ailleurs toujours le même à mon égard. Quand nous étions au collége, il avait l'habitude, qu'il a gardée, de me morigéner. Il prétend aujourd'hui m'initier à ce qu'il appelle, avec tant d'aplomb qu'il a peut-être raison, le vrai dans la vie; mais je proteste tout bas.

— Contre quoi?

— Contre ses opinions sur les femmes et sa manière d'être avec elles. Nous autres marins, nous les voyons probablemeut de trop loin pour les bien juger. Ce qui les grandit sans doute à nos yeux en poésie, en grâce et en beauté, c'est le piédestal où nous les plaçons; mais nous n'aimons pas à les en faire descendre.

Lucienne regarda Gaston en face. — Commandant, lui dit-elle, vous ne me connaissez presque point encore, mais vous vous apercevrez très vite, si vous ne vous en êtes pas aperçu déjà, que mon grand défaut ou ma grande qualité est la franchise. Vous ne me

dites pas toute votre pensée. Vous n'aimez pas que les femmes semblent descendre elles-mêmes des hauteurs où vous les mettez; soyez franc comme moi.

Gaston tressaillit et répondit simplement : — C'est vrai.

— Quelle belle chose que de voyager! reprit Lucienne. Si vous étiez plus souvent à terre, vous verriez que, pour peu que nous restions sur le piédestal où il vous plaît de nous poser, personne ici-bas, — je ne parle pas des marins, — ne viendrait nous y chercher. Nous nous y ennuierions comme doivent le faire aujourd'hui les déesses de l'antiquité dans leur Olympe désert.

— La vie que vous menez est-elle donc bien amusante?

— Telle qu'elle est, dit Lucienne, c'est la vie des gens désœuvrés. Que voulez-vous que fasse une femme du monde qui n'est pas mariée, sinon causer, s'habiller, aller à la promenade le jour et au bal ou au théâtre le soir?

— Vous voulez toujours que je sois franc, n'est-ce pas? puisque vous me parlez avec cette bonté. Eh bien! continua-t-il en s'animant par degrés, cette vie me paraît trop follement active pour ne pas être un peu vide. Je n'y découvre jamais une pensée sérieuse. C'est un tourbillon où l'on vit beaucoup moins qu'on ne s'y étourdit. Je cherche autour de moi quelque affection sincère, et je ne vois qu'un échange plus ou moins spirituel de propos galans. Il y a des momens, — ne me traitez pas de puritain, — où je suis presque intimidé de ce qu'on ose dire ou sous-entendre en s'adressant aux femmes. Je m'étonne qu'elles ne s'en offensent pas, et, comme je les vois se contenter de sourire ou de se taire, lorsqu'il ne leur arrive point de donner la réplique, je me dis que c'est moi qui ai tort ou qui suis un niais.

Il se tut, et Lucienne ne lui répondit pas tout d'abord.

— Avez-vous de la famille? lui dit-elle enfin.

— Non, je suis seul au monde.

— Mais vous êtes un homme et vous avez une belle carrière. Dites-moi donc au juste ce que c'est que d'être marin.

Elle paraissait prendre plaisir à le faire parler et se mit à l'écouter en ne le quittant pas des yeux.

— Pour beaucoup d'entre nous, mademoiselle, dit Gaston, c'est un métier comme un autre, où l'on gagne sa vie et où l'on devient ambitieux. Pour quelques-uns, pour moi par exemple, — et je crois qu'il en est ainsi tant que dure la jeunesse, — c'est une existence mâle et rêveuse, rude et douce à la fois, toute pleine de contrastes, à laquelle on s'attache de toutes les forces du désir et du regret. On y ébauche tout, on n'y finit rien; mais cette vie errante, toute d'imprévu et d'espoirs commencés que la désillusion n'atteint pas, a je ne sais quel charme entraînant. On est seul, à jamais

seul, et on le sent trop; mais la mer est une grande berceuse de ces douleurs indécises; elle les endort ou vous met tout à coup en face d'un danger réel qui vous les fait négliger. Enfin on a son navire, ses camarades ses matelots, et entre tous ces compagnons d'un éternel voyage il s'établit comme un large courant d'affection. Cette affection, si elle ne remplit pas tout le cœur, rend moins pénible l'absence de cet autre amour qui, loin d'être tel qu'il semble s'afficher ici, le simple plaisir de la vie, doit en être à mon sens le plus profond et le plus réel bonheur.

— Le monde, monsieur, répondit Lucienne d'une voix légèrement altérée, ressemble un peu à la mer. Là aussi on va devant soi et on n'aborde à aucun rivage; on n'en sort pas surtout dès qu'on y est entré. Certaines femmes, telles que Julie, qui ont un mari et une famille, peuvent ne se hasarder qu'un instant dans le monde avec curiosité, tandis qu'une femme comme moi, riche et sans parens, d'un caractère qui ne supporte ni la contrainte ni la retraite, doit y vivre quand même et s'en accommoder. Toutefois elle n'a pas de compagnons qui fassent sympathiquement le chemin avec elle. Il lui faut marcher la tête couverte de fleurs et les pieds meurtris au milieu d'une foule hostile, à laquelle, — si je ne me suis point tout à fait trompée au sens de vos paroles, — elle impose l'admiration, non le respect, et elle doit cacher ses hésitations et ses chagrins pour ne montrer que l'orgueil de son front et le sourire de ses lèvres.

— Mademoiselle, dit Gaston avec émotion, vous n'êtes donc pas heureuse ?

— Oh! commandant, repartit Lucienne en témoignant un subit enjouement, je ne voudrais pas que vous me plaigniez. Seulement je ne suis pas aussi heureuse que les marins qui se consolent sur les flots bleus avec une douce philosophie des bonheurs qu'ils n'ont pas, en acceptant ceux que le hasard leur offre.

— Je n'ai parlé que des plaisirs, dit vivement Gaston, je n'ai pas parlé du bonheur.

Lucienne se leva. — Eh bien! commandant, M. Dourbal est comme le bonheur, il ne vient pas; mais vous, fit-elle avec une grande caresse dans la voix, vous reviendrez, n'est-ce pas? Vous n'allez pas être huit jours sans me voir? Nous causerons encore.

Gaston s'inclina. — Vous êtes trop bonne, mademoiselle.

— En attendant, reprit Lucienne, vous m'accompagnez à la plage.

Elle appela sa femme de chambre, qui lui apporta son chapeau et son burnous; puis, quand elle fut prête, elle se tourna vers Gaston : — Allons, commandant, votre bras, et toi, Martine, va devant préparer ma cabine.

III.

A partir de cette conversation, Gaston vint presque chaque jour faire visite à Mlle d'Avremont. Il ne savait pas s'il l'aimait, et se sentait invinciblement attiré vers elle. C'était ordinairement à deux heures de l'après-midi qu'il quittait son bord. Le plus souvent il se faisait conduire dans sa baleinière au bas même de l'escalier où la mer baignait le pied du Petit-Château; d'autres fois il débarquait à n'importe quel endroit de la côte. Alors, tout en marchant, il était en proie à des émotions douces, mais mal définies. Certes il ne méconnaissait point les réelles qualités de Lucienne; mais ce caractère ardent, ennemi de toute espèce de joug, l'inquiétait. Il ne s'était jamais imaginé qu'il aimerait une femme qui fût ainsi. Cependant il pressait le pas et bientôt il arrivait. Martine lui faisait bon accueil et l'introduisait au salon. Là il attendait à peu près un quart d'heure avant que Mlle d'Avremont parût. Cette attente ne lui déplaisait point. Ne savait-il pas qu'elle allait venir? Il regardait autour de lui, et les objets lui devenaient familiers. Des jardinières pleines de fleurs répandaient leurs parfums dans cette vaste pièce, que les rideaux fermés plongeaient en une demi-obscurité. C'était un silence plein de calme et de fraîcheur où Gaston avait de subits tressaillemens de crainte et de désir. La petite chienne, Rosette, sautait à côté de lui sur le canapé, et il passait ses doigts dans ses longues soies. Si le chevalier se montrait, c'était pour dire à Gaston quelques paroles aimables et se retirer un instant plus tard. Enfin la porte s'ouvrait, et Lucienne, avec un flot de lumière, entrait dans l'appartement. Elle avait sa démarche gracieuse et libre, son port assuré et confiant, tendait la main à Gaston et arrêtait sur lui ses grands yeux profonds. Il devinait qu'elle n'était point ainsi pour d'autres, et en éprouvait une secrète et reconnaissante fierté. Ils s'asseyaient l'un près de l'autre, et causaient avec une intimité et un abandon qui ne les surprenaient point. Il semblait qu'ils se fussent connus de tout temps. Ils se le disaient avec une joie naïve, se taisaient, se regardaient, parlaient encore. Il y avait entre eux, sous-entendu, mais inépuisable, le poème des élans généreux, des tendresses vives, des dévouemens instinctifs. Ils se racontaient ou scrutaient la vie dans ce qu'elle a de belles pensées et d'aspirations nobles. Parfois, pendant de courts silences, l'horloge sonnait. Lucienne et Gaston s'étonnaient alors que les heures eussent si vite passé. Il fallait cependant que Gaston partît, et Mlle d'Avremont, prenant sa mante et son chapeau, l'accompagnait à travers champs par des sentiers détournés ou en longeant les rochers jusqu'au chemin qui mène

à Pornic. C'était pourtant le bord de la mer qu'ils préféraient tous deux. Le mois d'août tirait à sa fin, et déjà, vers six heures, les mélancoliques clartés du soir tombaient sur les grands rochers, tandis que le soleil se couchait dans de rouges nuages. Parmi ces rochers, il en était un plus large, plus carré que les autres, espèce de plate-forme qui surplombait sur la mer. On y avait planté une petite croix, car c'était de là que, plusieurs années auparavant, une jeune fille avait glissé et s'était noyée. On y lisait simplement un nom et une date. Ce touchant souvenir n'avait rien de triste pour Lucienne et pour Gaston; mais la première fois qu'ils passèrent devant le rocher, ils songèrent d'un commun accord à la jeunesse qui s'envole si vite, à l'amour qui se brise à l'improviste. Précisément aussi c'était à cet endroit que la route bifurquait, et qu'ils devaient se séparer, Lucienne pour retourner chez elle, Gaston pour regagner son bord. Alors il leur semblait qu'ils se quittaient trop tôt, et Gaston, à petits pas, reconduisait Mlle d'Avremont jusqu'à mi-chemin de sa demeure; puis là, si quelque immédiate exigence de service ne rappelait pas le capitaine du *Sylphe* à Pornic, Lucienne, le gardant avec elle, le ramenait au Petit-Château. On dînait dans l'intimité avec le chevalier de Rose-Croix, qui n'était jamais plus spirituel qu'à table, et qui, aimant le monde, s'en allait après le repas pour achever sa soirée au casino. De nouveau seuls, Lucienne et Gaston reprenaient leur causerie, ou, par les belles nuits, se promenaient longtemps sur la terrasse. Le murmure grandiose de l'Océan se mêlait doucement à leurs paroles; devant eux au loin, le *Sylphe*, balancé par la houle, se dessinait avec son élégante carène et ses agrès dans la nuit transparente, les lumières éparses de Pornic brillaient çà et là, et le ciel, d'un bleu noir semé d'étoiles, s'abaissait à l'horizon et rejoignait les flots. Ils s'accoudaient à la balustrade et écoutaient. Quelquefois la musique de l'orchestre des bains leur arrivait, portée par la brise. Dans un soudain caprice, Lucienne ordonnait d'atteler, et à l'instant le plus animé du bal entrait au casino au bras de Gaston, fière, heureuse, avec cet air vainqueur qui ne l'abandonnait jamais dans le monde, et cependant avec une timidité secrète qui la faisait rougir et la rendait plus belle.

C'est qu'en effet, si cette existence, remplie de toutes les enivrantes séductions de l'orgueil et du cœur, avait chaque jour un nouvel attrait pour Gaston, Lucienne éprouvait de son côté un sentiment puissant, nouveau pour elle et qui la dominait tout entière. Elle avait eu tout d'abord un étrange plaisir à s'appuyer au bras de Gaston, à le regarder, à sentir son regard sur elle. Cela ne lui était jamais arrivé avec aucun homme. Elle ne s'était point dit pourtant que ce fût de l'amour. Elle était trop heureuse. Elle se laissait aller

à causer longuement, doucement avec Gaston de sa vie de marin, de l'existence qu'elle menait elle-même. Plus elle l'écoutait, plus elle sortait de ces entretiens étonnée et ravie. Il ressemblait si peu aux hommes qu'elle avait connus jusqu'alors! Ses discours, ses manières, n'étaient point les leurs. Elle découvrait en lui quelque chose de mâle et d'entraînant qui lui allait droit au cœur. Pour la première fois elle se demanda si elle ne s'abusait point en croyant avoir aimé M. de Tournières. Elle s'apercevait qu'il ne lui avait inspiré que de la curiosité et de la sympathie, que ce qu'il lui avait fait souffrir n'était que du dépit mêlé de beaucoup de vanité. Non, son cœur, qu'elle s'était imaginé à tout jamais fermé, ne s'était pas ouvert, tandis qu'il se fondait tout à coup aujourd'hui en une profonde tendresse. Elle avait peur aussi. Tout ce que l'amitié de Julie lui avait souvent fait de morale se présentait à son esprit. Gaston, pour sa part, ne la grondait-il pas parfois avec une sorte de sévérité triste? Il mettait en scène les autres femmes, mais c'était bien d'elle qu'il s'agissait. Loin de s'en fâcher pourtant, elle en avait une surprise émue et lui répondait qu'elle n'était pas ainsi. Il lisait dans ses yeux et la croyait. Or cela ne suffisait plus à Lucienne. Que lui importait qu'il la crût? Ce qu'elle voulait, c'est qu'il l'aimât. Y consentirait-il? Elle s'interrogeait, jugeait sa propre vie, et se demandait si elle pouvait inspirer une passion sérieuse. Ah! certes cet état nouveau pour elle n'était pas, comme elle eût pu se le figurer quelques jours auparavant, un caprice de son imagination ou de son cœur. A ce qu'elle souffrait, elle sentait trop que c'était de l'amour.

Elle devint par degrés moins expansive pour Gaston, se concentra en elle-même, s'attrista. Elle restait volontiers seule et paraissait méditer une résolution extrême. Dans le monde, elle se montrait moins vive, plus affable, mais tombait par instans dans une rêverie dont elle sortait aussitôt avec une gaieté factice, de peur qu'on n'en devinât la cause. Afin de donner le change aux suppositions qu'on pouvait faire et qu'on faisait déjà sans doute, elle consentit à une grande partie que ses amis avaient organisée pour la distraire et la tirer de sa retraite. Peut-être Leiritz, Ksannec et Mme Priston avaient-ils l'intention de profiter des hasards de la journée pour mieux observer Mlle d'Avremont aux prises avec ce qu'ils appelaient son nouvel amour. Le rendez-vous était indiqué chez Mme Durand. On devait aller dîner et passer la soirée à la baie de la Chaise, en face même de Pornic. A quatre heures, Lucienne et Julie monteraient en calèche ainsi que Mme Priston, à moins que celle-ci ne préférât aller à cheval avec Leiritz, Ksannec et Gaston. Quant à M. Durand, il prendrait les devans avec les enfans, et remplirait à la baie de la Chaise les fonctions de majordome.

Le jour où cette course devait avoir lieu, vers deux heures de l'après-midi, Mlle d'Avremont vint chez Mme Durand. Lucienne était visiblement préoccupée. Après avoir répondu d'une façon distraite à quelques paroles de Julie, elle lui prit tout à coup les mains : — Tu es mon amie, fit-elle, ma meilleure amie? Eh bien! je veux ton franc et sincère avis. Quelle est l'opinion du monde sur mon compte?

Mme Durand la regarda avec étonnement. — En quoi t'importe-t-elle? Il y a huit jours que tu en avais encore le plus complet dédain.

— Je ne le nie pas, mais depuis huit jours j'ai réfléchi. En tout cas, continua Lucienne avec insistance, c'est un service que je te demande. Me le refuses-tu?

— Non, reprit Julie, mais c'est qu'il est assez difficile à rendre. L'opinion du monde, c'est très vague. Celui où tu vis habituellement s'appelle bien le monde, et pourtant n'est pas tout à fait celui que je vois d'ordinaire.

— Oh! s'écria Lucienne, l'opinion de mon monde à moi m'est indifférente. On s'y prend comme on s'y trouve; il ne s'agit que d'y être gai, riche et insouciant. Je sais ce qu'on y pense de moi, et on aurait beaucoup de peine à en penser beaucoup de mal. Non, c'est l'opinion de ton monde à toi que je veux.

Mme Durand hésita quelques instans. — Prends ton grand courage, Lucienne, dit-elle enfin. Tu es une femme trop en vue, trop distinguée, trop riche, trop bruyante, s'il faut tout dire en un seul mot, pour qu'on n'ait pas souvent parlé de toi depuis cinq ans. Ce qu'on en a dit m'est revenu parfois, et, quoi que j'aie pu tenter pour te défendre, n'en a pas moins fait son chemin. J'étais la seule femme qui te connût bien, et cela ne suffisait pas. Ce n'est que par degrés d'ailleurs qu'on en est arrivé à mal dire de toi. Tu vois que je mets de côté la médisance et la calomnie. Les apparences et toi-même avez beaucoup aidé à ces propos tout d'abord envieux et railleurs, qui se sont peu à peu envenimés, et qui maintenant sont presque hostiles. On t'a vue seule dans le monde, à la mort de ton père, arborer bien haut le drapeau de ton indépendance de femme. C'était excentrique; on a dit que c'était fanfaron et périlleux. Ce n'eût été rien pourtant, si tu te fusses montrée plus sévère dans le choix de tes relations. Malheureusement, avec ta générosité de cœur, tu as accueilli des femmes et des hommes très honnêtes peut-être, mais compromis dans l'opinion. Je ne te parlerai que de la petite Priston, qu'on décrie à cause de son oncle et qu'on ne reçoit pourtant que par égard pour lui, — une de ces contradictions comme on en voit tant, mais dont il n'est donné à personne d'avoir raison, — et du chevalier de Rose-Croix, fort aimable vieillard sans doute, mais qui

n'est depuis vingt ans qu'un spirituel parasite à gages. Les hommes sérieux, les femmes prudes, celles qui n'étaient pas assez riches pour te suivre sur ton terrain, se sont retirés de ta maison et ont critiqué le train continuel de fêtes et de folies fastueuses que tu menais. Quelques scandales qui se sont produits ont pris naissance dans ton salon. La malignité en a fait son profit. Je suis sûre que ton aventure d'amazone avec M. de Tournières t'a valu un fort grand nombre d'ennemis masculins. Ces messieurs, vis-à-vis des femmes, se font assez volontiers solidaires les uns des autres et ne nous pardonnent pas ce qui les humilie. Si tu avais été vieille et laide, tout se serait borné à te faire une réputation d'extravagance. Si tu avais su retenir tes soupirans autour de toi avec la tactique d'une femme toujours flattée des hommages qu'on lui rend, tu aurais été défendue par ceux-là mêmes que tu repoussais; mais tu les attirais très visiblement d'abord et ne te cachais pas ensuite du peu d'impression qu'ils faisaient sur toi. Ils ne se sont pas attachés, tu le penses bien, à te doter d'invulnérabilité. Dans le monde que je vois, on ne les a pas crus. Il n'y avait rien de positif, au contraire; mais on s'est laissé aller à dire qu'avec ton âge, ta beauté, ta soif du plaisir, il n'y aurait rien de bien extraordinaire à ce que tu fusses un jour ou l'autre entraînée, ainsi qu'il en est arrivé de tout temps aux femmes dans une position pareille à la tienne. Aujourd'hui on est aussi près de tout admettre que de ne rien admettre à ton désavantage. On en est au doute, et je ne te parle que des plus indulgens. Tu as voulu la vérité, la voilà sans fard.

Lucienne avait écouté son amie sans l'interrompre. — Alors, répondit-elle lentement, si un homme, qui ne me connaîtrait pas aussi bien que ton mari et toi me connaissez, venait à m'aimer, il écouterait ces bruits du monde sans savoir s'il doit les accueillir ou les repousser? Lui aussi serait dans le doute à mon égard?

— S'il t'aimait, se hâta de dire Julie, il ne croirait pas à ces bruits-là.

— C'est-à-dire, poursuivit Lucienne avec un trouble naissant, qu'il passerait outre, s'il ne s'agissait pour lui que de m'aimer et de se faire aimer de moi. Elle s'arrêta, puis fit un effort et ajouta : — Mais m'épouserait-il? Réponds.

Julie avait remarqué l'agitation de Lucienne, et craignait de lui avoir fait de la peine. — Tu me mets, lui dit-elle, dans un cruel embarras. Je ne suis pas un homme, moi; mais si j'avais le temps de t'étudier, d'être sûre que tu es toi et non cette femme singulière que tu t'es plu à montrer jusqu'ici, je ne me bornerais pas à t'aimer, je t'épouserais.

Lucienne éclata avec une ironie triste. — Le beau mérite! Cer-

tes tu te marierais avec moi quand je t'aurais apporté un certificat de bonne vie et mœurs, qui m'aurait été délivré par ta sagacité et par ta sagesse. Si c'est là de la prudence, ce n'est plus de l'amour. Tu as peut-être raison. Les hommes, même les meilleurs, sont comme saint Thomas. Ils ne croient qu'à ce dont ils sont sûrs. Oh! que je souffre! ajouta-t-elle en serrant sa poitrine à deux mains.

— Mais tu aimes donc quelqu'un? s'écria Mme Durand.

— Oui, murmura Lucienne.

— Et qui?

— Qui serait-ce, si ce n'était M. Dally! Elle avait besoin de se répandre en confidences et en paroles. Alors elle raconta comment cet amour était né et avait grandi dans son cœur, par quelles émotions délicieuses d'abord, puis inquiètes, tumultueuses et désolées, elle avait passé. — Oui, dit-elle en terminant, j'ai peu à peu caressé un rêve : c'est de devenir sa femme; mais, depuis que cette ambitieuse pensée m'est venue, je ne vis plus. Le voudra-t-il? Je me suis répété ce que tu m'as dit toi-même tout à l'heure. L'homme que j'aime a presque le droit de douter de moi... C'est affreux. Je me vois dans un abîme.

L'exaltation de Lucienne intimidait Mme Durand.

— Eh bien! dit-elle doucement, aie un peu de patience.

Ces simples mots firent bondir la jeune femme. — Pour le convaincre, n'est-ce pas? s'écria-t-elle. Elle se leva et se mit à marcher par la chambre. — Non, car c'est là justement ce qui m'humilie et me torture. Comment! je suis sincère, aimante et loyale; je n'ai jamais eu une pensée basse ou mauvaise, et je jouerais, comme une femme moins imprudente que coupable, la comédie de la vertu! J'aurais besoin de me blanchir avec adresse auprès de cet homme que je crois bon, que je crois grand! Non, non, il faut qu'un élan de cœur me le livre, qu'il me devine telle que je suis. Je ne veux pas qu'il s'amoindrisse à mes yeux. Je veux qu'il soit confiant parce que je suis honnête et pure. Elle s'arrêta tout à coup devant Julie. — J'en ai le droit, je l'aime.

— Et lui, fit Mme Durand, t'aime-t-il?

— Je l'ai cru, reprit Lucienne, quand je ne l'aimais pas encore autant. Je ne le sais plus maintenant. M'aime-t-il assez pour faire de moi sa femme? C'est toute la question. Je ne consens pas à ce qu'il m'aime moins que cela. Je serai avec lui franche et sincère, et, acheva-t-elle avec un geste brusque, je vais bientôt savoir à quoi m'en tenir.

— Lucienne, s'écria Julie effrayée, je t'en conjure, pour ton bonheur ne fais pas d'imprudence. Veux-tu que je lui parle?

— Toi? répliqua Lucienne amèrement, et s'il allait te refuser?

s'il allait seulement hésiter? Non, j'ai résolu de lui parler moi-même. Je consens à être frappée, mais je veux l'être en face.

Elle se tenait droite, le sein soulevé, les yeux étincelans, tandis que Mme Durand, n'osant la heurter de front, la regardait d'un air suppliant. Elles étaient ainsi quand Martine entra en disant : — Mademoiselle, voici ces messieurs qui arrivent.

— Ah! fit Lucienne, je ne veux pas qu'on me voie maintenant; sortons par le jardin, Julie, allons chez moi. Là je verrai une dernière fois ce qu'il faut que je fasse.

IV.

Tout l'entourage de Lucienne prenait un vif intérêt à cette partie de campagne. On allait enfin revoir Mlle d'Avremont, qui depuis quelques jours avait presque disparu du monde. Leiritz et Ksannec étaient surtout curieux de savoir à quoi s'en tenir sur sa liaison avec Gaston. Tout d'abord ils n'avaient point été inquiets. Ils connaissaient trop ses engouemens subits, sa coquetterie provocante et à brûle-pourpoint, qui se changeaient le lendemain en une amitié paisible ou en un laisser-aller indifférent. Ils avaient pensé qu'il en serait de Dally comme des autres. Peu à peu, en face des assiduités constantes du marin et de la faveur avec laquelle les accueillait Lucienne, ils avaient craint qu'elle ne se fût sérieusement éprise de Gaston et étaient presque devenus jaloux de lui. Les hommes pardonnent facilement à un rival éconduit, mais ne se consolent pas de voir un autre réussir où ils ont échoué. Aussi, dans les rares instans où ils se trouvaient en présence de Mlle d'Avremont et de Dally, redoublaient-ils à dessein d'impertinente fatuité et de camaraderie avec elle. Ils s'applaudissaient alors de son malaise et de l'irritation contenue de Gaston. Ce qui les animait davantage contre lui, c'était non-seulement la façon dont le distinguait Lucienne, mais son succès près des autres femmes. Parmi celles-ci, dans le petit monde de Pornic, Mme Priston le recevait d'une façon toute particulière. Trop habile pour marcher ostensiblement sur les brisées de Lucienne, elle avait avec Dally un aimable enjouement, une indulgence amicale, une coquetterie tendre et badine. Cette jolie femme n'affichait point de prétentions exclusives, et comptait profiter de cette position indécise qu'elle avait su prendre vis-à-vis de Lucienne et de Gaston pour les surveiller tous deux et intervenir à son heure et à son avantage dans les malentendus ou les défaillances de la passion qui les liait. Rien pourtant jusqu'alors n'avait transpiré des secrètes résolutions de Mlle d'Avremont. Anatole et Bertrand ne songeaient point à l'éventualité d'un mariage. Cela était trop en dehors des idées hautement et librement

émises par Lucienne. Mme Priston, qu'un goût assez vif pour Gaston et que certains desseins qu'elle formait sur lui, mais dont elle ne se rendait pas encore un compte exact, éclairaient peut-être, redoutait au contraire que ce mariage ne fût possible. Le chevalier, qu'on avait sondé, était un trop fin diplomate pour ne point paraître savoir beaucoup de choses, et au fond se compromettait d'autant moins qu'il ne savait rien. On avait remarqué cependant que M. Dourbal s'était plusieurs fois présenté chez Lucienne et avait toujours été reçu. Quel était le but de ses visites? S'agissait-il de placemens d'argent? On pouvait le croire, car il était de bruit public que Mlle d'Avremont dépensait au-delà de ses revenus. L'élégant banquier ne sonnait mot de ses rapports avec sa belle cliente. Il se bornait à dire de la manière la plus respectueuse le plus grand bien de Lucienne. D'ailleurs il allait partir et n'attendait pour retourner à Paris que la mise en train complète d'une grande affaire que préparait son associé. Il n'était point jusqu'à l'attitude de Gaston lui-même qui ne fût énigmatique. Elle trahissait l'étonnement aussi bien que la certitude d'être aimé. Peut-être s'abandonnait-il sans préoccupation de l'avenir à l'amour qui l'envahissait. Toutefois il se tenait sur ses gardes, et, loin de se livrer, décourageait par froideur et sa réserve toute question indiscrète. Ainsi ce jour-là il était probable que chacun, venant armé de toutes pièces à cette réunion de plaisir, serait prêt, selon l'occurrence, à détourner ou à susciter tout incident ou tout éclat d'où la vérité pût sortir.

Quand Leiritz et Ksannec, M. Dourbal et Gaston entrèrent au salon, Martine leur apprit que Mlle d'Avremont et Mme Durand étaient parties ensemble, mais qu'elles ne tarderaient pas à revenir.

— Pardieu! Martine dit vrai, s'écria Leiritz, qui s'était penché à la fenêtre. Je ne sais si elles vont revenir, mais elles courent plutôt qu'elles ne marchent.

— C'est, fit de Ksannec en levant légèrement les épaules, quelque surprise de sa façon que nous ménage notre belle Lucienne.

Gaston tressaillit. — Est-ce que vous parlez de Mlle d'Avremont? demanda-t-il.

— Oui, répondit simplement Ksannec, qui se promenait dans le salon.

Leiritz s'était approché de Gaston. — Ksannec, lui dit-il, ne s'aperçoit même pas que tu aies l'air de t'étonner. C'est tout simple : entre nous, nous n'appelons jamais autrement la châtelaine d'Avremont.

— Ah! se contenta de dire Gaston.

— Tu es bien sombre, mon cher Dally, reprit Leiritz; est-ce que tout ne va pas comme tu le voudrais à bord du *Sylphe?* Je te fais

cette demande parce que ce sont seulement tes affaires de service qui pourraient te préoccuper; tes affaires de cœur marchent trop bien.

— En effet, continua Ksannec. Hier, au casino, mon cher commandant, les paris étaient ouverts pour savoir qui toucherait le plus vite le cœur du capitaine du *Sylphe*, de Mlle d'Avremont ou de Mme Priston.

— Tu vois, ajouta complaisamment Leiritz.

Gaston ne put réprimer un mouvement d'impatience.

— Cher ami, dit-il à Leiritz, je te serais fort obligé de ne point me mettre toujours en scène.

— Je ne t'y mets pas, riposta Leiritz avec une feinte bonhomie, tu y es; ton seul tort est de prendre au sérieux le rôle que tu joues. Lorsqu'une charmante femme comme la petite Priston vous distingue, il faut aller gaîment au-devant d'elle. Lorsqu'une femme comme Mlle d'Avremont veut vous atteler à son char, il est de bon goût de se prêter au joug. Il n'y a rien de tragique là dedans; nous y avons tous passé; demande plutôt à Ksannec.

— Oui, fit Ksannec, nous avons tous été ses très humbles serviteurs; oh! en tout bien, tout honneur, ajouta-t-il d'un ton comique.

— C'est bien ainsi que je l'entends, reprit Leiritz. Nous étions beaux. Ksannec a été superbe: on eût dit d'un tigre avec une laisse de soie. Moi, qui n'étais point d'aspect si farouche, j'allais devant, en arbalète, faisant des courbettes et caracolant. L'hiver dernier, nous étions jusqu'à huit, comme à la voiture du sacre, chacun à l'allure qui lui convenait le mieux. C'était un peu disparate au détail, mais très harmonieux comme ensemble. Elle nous menait à grandes guides avec une *maestria* sans seconde. Tu comprends qu'au bout de quelque temps on se lasse de ce métier-là, où il y a aussi peu de profit que de gloire. On ronge son frein plus ou moins, puis on casse ses traits. C'est ce que nous avons fait, Ksannec et moi. D'ailleurs aujourd'hui nous sommes un peu usés, on ne voudrait plus de nous; mais on te harnache avec toute la coquetterie de la nouveauté. Ne te rebiffe pas; tout le monde y passe. Après toi, en même temps, ce sera le tour de Dourbal; mais on le conduira avec des rênes d'or... Tu ne dis rien?

— J'écoute, fit froidement Gaston, et je regrette que Mlle d'Avremont puisse être ainsi traitée par vous. Elle vous le permet, à ce qu'il paraît, tant pis pour elle! Je n'ai donc rien à dire; mais, comme pour ma part je n'ai jusqu'ici été accueilli par elle qu'avec une réserve parfaite, je vous serais reconnaissant que de telles conversations n'eussent pas lieu en ma présence.

Leiritz et Ksannec allaient sans doute répondre lorsque M. Dour-

bal s'interposa. — Messieurs, dit-il, voici le chevalier qui vient avec Mme Priston.

Il emmena Ksannec vers la fenêtre, tandis que Leiritz prenait Gaston à part. — Cher ami, fit-il, un seul mot! Ce que j'ai dit tout à l'heure t'a déplu. Eh bien! maintenant, seul à seul, je te parle sérieusement. Je crois connaître assez Mlle d'Avremont pour être au courant de sa manière de procéder. Elle a éloigné Mme Durand d'ici. Le chevalier vient seul avec Mme Priston. Je parie que tout cela se fait à dessein. Le chevalier doit être chargé de quelque message pour toi. Ne me réponds pas. Attends, et tu verras.

Le chevalier et Mme Priston entrèrent. Le chevalier portait haut et finement la tête, avec ce grand air de courtisan diplomate qui lui était habituel. Mme Priston, en habit de cheval, coiffée d'un toquet de velours noir, l'œil brillant, le sourire aux lèvres, fouettait de sa cravache le bas de son pantalon gris clair et sa bottine vernie. — Messieurs, dit le chevalier, je vous amène une charmante femme que j'ai rencontrée en mon chemin, et que je suis chargé par Mlle d'Avremont de confier à votre escorte et à vos bons soins.

— Mlle d'Avremont et Mme Durand ne viennent donc pas avec nous? demanda M. Dourbal.

— Ces dames, dit le chevalier, allaient monter en voiture et vous rejoindre ici, lorsque Mlle d'Avremont a reçu un mot de la douairière de Montmorin, qui est souffrante. Elles sont donc forcées de passer par Noirmoutiers, mais elles vous retrouveront à la baie de la Chaise.

— Eh bien! s'écria joyeusement Mme Priston, je vais en profiter pour faire ma cour à M. Dally. Puisque Lucienne n'y est pas, je vais le garder avec moi pendant toute la route. — Votre bras, commandant.

Mais le chevalier se plaça devant elle avec une courtoisie désolée. — Ah! mille pardons, madame, lui dit-il, si je vous enlève votre cavalier; mais j'ai à adresser au commandant au nom de ces dames une prière qui nous retardera sans doute une demi-heure, lui et moi.

— Par exemple! et de quoi s'agit-il?

— Ces dames désireraient que le commandant fût assez bon pour envoyer à la baie de la Chaise quelques-uns de ses hommes avec des fusées de couleur et ce qui est nécessaire pour organiser un feu d'artifice et une pêche aux flambeaux.

— C'est très facile, dit Gaston, mais il faut en effet que je retourne à bord.

Le chevalier enveloppa les hommes et Mme Priston d'un même regard, et leur dit gracieusement : — Partez donc, et ne vous inquiétez pas de nous.

Mme Priston se mit à menacer Gaston du doigt. — Encore un grief contre Lucienne, commandant, lui dit-elle. Allons, faisons-en notre deuil. — Puis, se tournant vers Leiritz, Ksannec et Dourbal : — A cheval, messieurs, leur cria-t-elle en riant, et un bon temps de galop pour chasser les idées noires!

Quand ils furent sortis, Gaston dit au chevalier : — Je suis à vos ordres.

— Mon cher commandant, ce n'est pas la peine de vous déranger. Autorisez-moi simplement à m'adresser de votre part à votre second. J'irai seul à bord.

— Mais point du tout, insista Gaston. Je ne souffrirai pas cela, je vous accompagnerai.

— Non, reprit nettement le chevalier, car Mlle d'Avremont vous prie de l'attendre ici.

Gaston tressaillit, et avec un dédaigneux étonnement, dans un premier mouvement dont il ne fut pas le maître, il toisa presque le chevalier des pieds à la tête. Encore sous le coup des insinuations de Leiritz, il trouvait au vieillard des allures suspectes; mais M. de Rose-Croix, qui lisait peut-être sur le visage du jeune homme sa défiance et ses soupçons, le regardait de son côté avec une indéfinissable expression d'ironie hautaine, de gravité et de tristesse. Gaston se domina et répondit seulement : — Allez donc à bord, monsieur le chevalier. J'attendrai Mlle d'Avremont.

Gaston resta seul, en proie à une perplexité vive, irritée, presque indignée. Que voulait dire tout cela? Leiritz et le monde avaient-ils donc raison? Mlle d'Avremont n'était-elle qu'une coquette? Il se sentait triste et inquiet. Était-ce donc qu'il l'aimait plus qu'il ne l'avait cru jusqu'alors? A cette pensée, il eut comme un soubresaut. Pour la première fois, il descendait dans son cœur. Cet amour, auquel il s'était si doucement livré, y avait poussé de profondes racines. Il souffrit subitement avec une amertume chargée de colère. Que pouvait en effet vouloir de lui Mlle d'Avremont dans cette entrevue qu'elle lui demandait si hardiment? Voulait-elle donc par quelque imprudence qu'il ne s'imaginait point prouver à tous l'empire qu'elle pensait avoir sur lui? Si bizarre que fût le mot, il ne se laisserait pas compromettre par cette femme. Si elle ne cherchait qu'un triomphe de plus, elle ne l'aurait pas. Il ne serait point un de ses imbéciles courtisans d'un jour pour devenir le lendemain un de ses insolens compagnons de plaisir. Quelle autre alternative en effet que d'être son jouet ou d'être forcé de l'avoir en moindre estime? Ses sourcils se fronçaient, et de pied ferme, dans une disposition hostile, il attendait Lucienne comme il eût attendu un adversaire.

Tout d'un coup elle parut. Elle était un peu émue, et ne re-

gardait Gaston qu'à demi. — Vous m'attendiez, comme je vous en ai fait prier, lui dit-elle, je vous remercie.

— Mademoiselle, répondit Gaston d'un ton contraint et glacé, je suis respectueusement à vos ordres.

Elle leva les yeux sur lui avec un étonnement douloureux.

— Comme vous dites cela! Tenez, monsieur, continua-t-elle avec douceur, ne prenez pas en mauvaise part ce que je fais. J'ai voulu vous voir seul et tout de suite. J'ai une impétuosité de caractère et de décision qui ne dépend pas de moi. Ce que j'ai projeté, il faut que je l'exécute, dussé-je marcher à un malheur, comme je sens que j'y marche peut-être en ce moment. Soyez indulgent, je vous en prie.

Elle s'interrompit avec un geste de douleur. — Ah! je ne devrais rien dire, mais une sorte de fatalité m'y pousse; il faut que je parle.

Gaston, la voyant si agitée, se sentit faiblir et lui demanda presque avec bonté : — Qu'avez-vous?

Lucienne essaya de sourire : — Rien, un aveu à vous faire, et j'y suis bien maladroite. — Puis, se dominant, quoique d'une voix encore tremblante : — M. Dally, je n'ai plus de parens, je suis riche, et je vous aime. Je viens vous demander de me prendre pour votre femme.

Rien n'était plus loin de l'esprit de Gaston. — A moi! s'écria-t-il.

— Hélas! fit tristement Lucienne, c'est ainsi que vous me répondez, par l'hésitation et la stupeur?

— Je ne vous ai rien répondu encore, se hâta-t-il de dire.

Il se tut pourtant. C'est qu'en effet, si, dans la situation d'esprit où il était, ce mariage lui paraissait inacceptable, il ne pouvait empêcher l'émotion et la pitié d'entrer dans son âme, et ne se reconnaissait pas le droit de manquer d'égards envers cette femme, qui, imprudemment et follement à coup sûr, mais en même temps avec loyauté, venait lui offrir sa main. Il cherchait donc ce qu'il devait répondre. — Mademoiselle, lui dit-il enfin, en face de mon avenir que je puis changer par un mot, en face de mon bonheur et du vôtre qui dépendent de ce mot, j'ai le droit et plus encore le devoir de réfléchir une minute au moins et de juger ce qu'une proposition semblable à la vôtre, si honorable qu'elle soit pour moi, a pour nous deux de possible et de sage.

— Soit, fit Lucienne. Parlez.

— D'abord, vous l'avez dit, vous êtes riche, et je n'ai guère à moi que mon épée et les chances de ma carrière.

Lucienne fit un mouvement, Gaston l'arrêta d'un geste.

— Ne vous révoltez pas, lui dit-il. Si grave que soit une objection pareille, elle n'est pas de celles qu'on puisse opposer à une femme

telle que vous. Il en est une autre, plus sérieuse, hélas! Je ne suis pas arrivé à mon âge sans avoir quelquefois pensé à me choisir une compagne. Or, mademoiselle, dans notre métier, il y a un vieux dicton quand il s'agit de se marier; c'est celui-ci, tout naïf et tout mélancolique : femme de marin, femme de chagrin. Il nous faut dans les épreuves de l'absence, dans les courtes joies du retour, une amie stoïque, dévouée, courageuse, tout à nous, tandis que, vous et moi, tout nous sépare, en apparence du moins, les goûts, les habitudes, le monde. Quand je serai au loin, il faudra vous priver du mouvement de luxe et de fêtes qui est votre existence entière. Le pourrez-vous? Et si vous ne le pouvez pas, si sur les bords lointains, dans la solitude où je vivrai, l'éclat de vos triomphes et le bruit de vos succès arrive jusqu'à moi, je me connais, je souffrirai tous les tourmens de la jalousie, et je croirai, quoi que je puisse faire, à votre indifférence ou à votre oubli.

— Je serai, dit Lucienne, l'honnête et digne femme d'un marin.

— Oh! mademoiselle, s'écria Gaston, je rends justice à l'élévation de votre caractère, à la droiture de vos intentions.

— Mais, reprit-elle avec amertume, vous doutez que je puisse tenir ma parole? Allons, dites-le.

Si tout d'abord, au moment de cette proposition soudaine que Lucienne était venue lui faire, Gaston avait éprouvé quelque embarras à répondre, il n'en était plus ainsi maintenant. Au fur et à mesure qu'il avait parlé, les sentimens secrets de chagrin, de méfiance, d'irritation, que lui avaient soufflés contre elle les familiarités et les propos du monde s'étaient ouvert une issue. Il allait entrer dans la vraie voie de la colère qui s'exhale, du soupçon qui s'affirme. L'amour se venge ainsi des souffrances qu'il ressent en les infligeant à qui les lui cause.

— Eh bien! oui, je doute, répondit-il.

— Et, reprit Lucienne après un court silence, si vous hésitez, c'est que vous craignez, sur la foi de cette parole que j'ose vous donner, d'aventurer votre bonheur.

— Le vôtre et le mien, oui, dit encore Gaston avec fermeté.

— Vraiment! fit Lucienne.

Elle regarda Gaston en face. La colère la gagnait à son tour. Elle eût compris que Gaston refusât de l'épouser, elle ne comprenait pas qu'il s'acharnât ainsi à la frapper à mesure qu'elle s'humiliait devant lui. — Une seule question alors! poursuivit-elle. Pourquoi vous êtes-vous conduit comme si votre plus chère espérance était d'être aimé de moi? Nous nous sommes interrogés vingt fois, et vingt fois, quoique sans prononcer ce mot d'amour, nous nous sommes répondu. Vous voyez que suis franche jusqu'aux dernières limites où peut aller une femme. Quel était donc votre but? Puisque

vous ne songiez pas à moi pour votre femme, y songiez-vous donc pour...? Ah! monsieur, je suis forcée de m'arrêter, et, comparant ce que vous êtes aujourd'hui à mon égard à ce que vous étiez hier, j'en viens à douter à mon tour de la loyauté de votre cœur.

Gaston, à cette véhémente apostrophe, était contraint de se défendre. Il allait le faire en disant la vérité, mais il était sur un terrain si glissant que la vérité elle-même devait paraître offensante à Lucienne.

— Mademoiselle, fit-il, vous m'accusez à tort. Oui, j'ai été heureux de votre accueil, et je me suis laissé aller à ce bonheur. Je ne m'en défends pas. Il ne m'est pas venu à l'idée que ces joies pussent avoir un lendemain. Le plus souvent dans notre vie elles n'en ont pas; aussi les prend-on comme elles viennent. J'étais fier de votre sympathie, ému et surpris de l'affection que vous sembliez me témoigner; mais jamais je n'ai médité de l'entraîner plus loin qu'elle ne voudrait aller d'elle-même, et surtout je n'imaginais pas qu'elle allât jusqu'à ces preuves dont je n'eusse osé concevoir l'orgueilleuse espérance.

Lucienne n'hésitait plus. Elle aussi entrait de plain-pied dans la lutte. — Il vous a paru étrange, dites-le, répondit-elle, que Mlle d'Avremont songeât à se marier. En effet, poursuivit-elle avec violence, on n'épouse pas Mlle d'Avremont!

— Mademoiselle,... murmura Gaston effrayé.

— Non, reprit-elle avec un emportement croissant, on ne l'épouse pas. C'est ce qu'on a dû vous dire. Certes, depuis le commencement de cet entretien, ce n'est pas vous qui parlez. Il y a trop de changement de ce que vous étiez à ce que vous êtes. La dissimulation ne vous convient pas. Avouez tout de suite qu'on vous a dit du mal de moi, et que ce mal, vous avez eu l'injustice, la lâcheté d'y croire.

C'était atteindre au vif la plaie saignante au cœur de Gaston. Il bondit et ne garda plus de mesure. — Ne le prenez point ainsi, s'écria-t-il. Je suis de ceux qui ne croient qu'à ce qu'ils voient. Malheureusement ce que je vois me suffit. Oui, l'on a tenu devant moi sur votre compte des propos qui m'ont irrité et déplu. De là vient mon changement peut-être, mais de là ne viennent ni mon hésitation ni ma surprise à la proposition subite que vous m'avez adressée. J'hésiterai toujours à donner mon cœur et ma vie, car moi je me livrerais tout entier, à une femme noble et généreuse de caractère, je le veux bien, mais altière dans sa volonté, folle dans ses plaisirs, téméraire dans sa conduite, à ce point que les hommes qui l'entourent ont cessé de se gêner avec elle et de la respecter. Je suis, me dira-t-on, d'allures un peu sauvages; mais je ne conçois pas, je l'avoue, cette singulière camaraderie d'une

femme bien née avec des jeunes gens qui la courtisent ou cessent de la courtiser à leur heure, qui lui tiennent le langage de leur club ou des coulisses de leurs théâtres, qui parlent d'elle sur le ton le plus familier et avec une légèreté qu'ils ne s'imaginent même pas être coupable ou étonnante, car cette femme, prétendent-ils, les a autorisés à en agir ainsi. Je veux pour compagne, si je me marie, une femme qu'on n'appelle point par son prénom en ricanant, dont personne ne puisse avoir osé espérer les faveurs, qui ne se complaise pas aux hardiesses de la vie, aux quiproquos de la parole. Je la veux, aimée par moi, soucieuse de sa dignité, inaccessible à tous, et il ne me suffit pas d'être heureux dans le présent, confiant dans l'avenir; je ne veux point avoir à me troubler et à m'attrister des inconséquences de son passé.

— Assez, monsieur, dit Lucienne, vous m'insultez. — Elle mit la main sur son cœur et se recula défaillante.

Alors, avec la plus vive émotion, Gaston alla vers elle. — Et moi, dit-il, croyez-vous que je ne souffre pas aussi? Croyez-vous qu'il me soit tout simple de vous parler comme je le fais? Mon cœur bat, je vous aime, vous le savez bien. Eh! que me feraient, si je ne vous aimais pas, les propos du monde? Ne me pressez pas comme tout à l'heure. Laissez-moi me retrouver. J'ai la tête perdue.

Mais elle avait repris ses forces, le regardait froidement, et, comme il se taisait, elle lui dit: — Après?

— Que voulez-vous que je vous dise de plus?

— C'est vrai. Vous me demandez du temps pour vous décider, voilà tout. Voilà tout ce qu'un homme qui prétend aimer trouve à répondre à la femme qu'il a accablée de ses reproches et de ses sarcasmes! Pourtant cette femme, si hautaine dans ses caprices, si insouciante de l'opinion, ne s'est pas révoltée et a courbé le front; mais elle est assez punie de ce qu'elle a tenté. C'est une leçon pour elle, et elle ne recommencera plus, soyez-en sûr. Adieu, monsieur, je suis votre très humble servante.

— Lucienne! cria Gaston éperdu en tendant les mains vers elle.

Mlle d'Avremont, déjà sur le seuil de la porte, se retourna vers Gaston. — Ah! lui dit-elle avec une insolente raillerie, vous aussi vous m'appelez par mon petit nom? Je vois avec plaisir que vous êtes à bonne école avec ces messieurs; mais il n'appartient pas d'accuser les gens à qui profite si bien en leur compagnie. Encore une fois adieu, monsieur. Vous avez raison peut-être dans votre égoïsme et pour votre bonheur; mais, puisque vous avez prétendu m'aimer, puissiez-vous ne jamais vous repentir pour moi de tout le mal que vous m'avez fait!

HENRI RIVIÈRE.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

L'ISRAËL DES ALPES

OU

LES VAUDOIS DU PIÉMONT

I.

LES ORIGINES ET LES PREMIERS APÔTRES.

Sur le versant italien des Alpes cottiennes, entre le Mont-Thabor et le Mont-Viso, habite un petit peuple qui ne compte plus aujourd'hui que 30,000 âmes, honorables débris d'un groupe plus nombreux rassemblé sur les deux versans par l'esprit de protestation contre Rome. Séparé des populations voisines par la foi, réformé avant la réforme, la grande révolution religieuse du XVIe siècle le trouva déjà en possession immémoriale d'une forme de christianisme assez semblable à celle qui prévalut alors dans une moitié de l'Europe. Il s'était jusque-là tenu à l'écart, isolé du mouvement universel, réfractaire à l'orthodoxie, adorant et priant à sa manière dans les retraites inaccessibles de ses vallées natales. Sa protestation, d'abord ignorée, perdue dans l'obscurité et le tumulte du moyen âge, longtemps cachée aux regards même de Rome, plus tard combattue et noyée dans des flots de sang, mais toujours debout et vivante, s'était peu à peu mêlée à l'atmosphère morale du monde en se combinant avec d'autres élémens de révolte partout répandus, et avait enfin produit l'explosion qui secoua les fondemens de la vieille église. A peine les nouveaux réformés furent-ils sortis de ce qu'ils appelaient dans leur langage irrité la captivité de Babylone, qu'ils tournèrent avec curiosité leurs regards vers le foyer primitif d'où leur était venue l'étincelle, vers ce petit peuple montagnard qui n'avait pas laissé éteindre la lampe du sanctuaire,

ni prescrire le droit de la conscience religieuse à la liberté. Les nouveaux docteurs protestans se plurent à voir en lui le précurseur de la réforme, le continuateur des doctrines primitives, le point d'attache qui reliait cette grande révolution du XVIe siècle à la révolution plus grande encore qui a renversé le paganisme antique et fondé le règne de l'Évangile : honneur dangereux qui le désigna dès lors plus particulièrement à la persécution. Ce petit peuple est connu depuis le XIIe siècle sous le nom de Vaudois, qui lui est venu des vallées ou *vaux* où il est cantonné. On l'a aussi appelé du nom biblique « d'Israël des Alpes. » Son histoire offre en effet d'étranges analogies avec celle du peuple hébreu : comme celui-ci, il a été méprisé, haï, persécuté, réduit en captivité, dispersé en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et ramené dans la demeure de ses ancêtres par une série étonnante d'événemens; enfin, pour dernier trait d'analogie avec le peuple hébreu, il était resté dépositaire d'un haut spiritualisme chrétien qui fut en face du grossier moyen âge ce qu'avait été le monothéisme de la Judée devant l'antiquité polythéiste.

A tous ces titres, réels ou imaginaires, les Vaudois sont considérés comme les pères spirituels et les ancêtres de la réforme. Il n'est pas un évévement de leur histoire, heureux ou malheureux, persécution ou édit de tolérance, qui n'ait été depuis trois siècles un sujet de joie ou de tristesse pour des souverains et des peuples protestans. Ils se sont émus et réjouis tour à tour de ses épreuves et de ses délivrances, ils sont intervenus en sa faveur, ils l'ont pris sous leur protection, et il doit en grande partie à cette sympathie filiale de n'avoir pas été écrasé par la persécution. Si l'on cherchait les causes cachées de l'intérêt qui s'est attaché au Piémont libéral depuis 1848, il faudrait mettre en première ligne l'acte par lequel Charles-Albert a réparé l'injustice de ses ancêtres en émancipant les Vaudois. Leurs épreuves séculaires avaient tant de fois retenti dans les pays réformés, tant d'écrivains en avaient retracé l'émouvant tableau, tant de prédicateurs en avaient fait le texte de leurs sermons, que l'acte émancipateur eut un retentissement populaire partout où battait un cœur protestant, et excita pour le Piémont et son roi une sympathie reconnaissante qui a rejailli sur la cause italienne. Dans les pays où domine le catholicisme, on comprend que l'intérêt n'ait pas été aussi général. Les Vaudois y sont moins connus. On s'y fait une idée peu exacte de leur doctrine religieuse, de leurs mœurs et de leur organisation ecclésiastique. On les confond volontiers soit avec leurs homonymes du canton de Vaud, soit avec des sectes disparues depuis cinq siècles. Leurs origines religieuses sont à peine soupçonnées, et la topographie même des lieux où la dissidence vaudoise s'est fixée et

organisée est demeurée incertaine dans beaucoup d'esprits d'ailleurs fort éclairés. Il nous a donc semblé qu'une étude sur cette population singulière pouvait avoir l'attrait de la nouveauté.

I.

La région où les dissidens sont confinés de nos jours est formée par trois vallées principales qui tirent leurs noms des cours d'eau qui les parcourent, le Pellice, l'Angrogna et le Chisone. Au voyageur qui les aborde par la plaine du Piémont, elles présentent un spectacle singulièrement imposant. Rattachées au même massif, elles se dressent en espalier gigantesque à demi incliné contre la grande muraille des Alpes, se ramifient en vallées secondaires et en vallons, et s'ouvrent largement aux rayons du soleil levant. L'air est si pur sous ce beau ciel, l'atmosphère si transparente, qu'il semble qu'on pourrait de la main toucher le couronnement granitique contre lequel elles s'épanouissent. A la limite supérieure et à gauche du spectateur se dresse l'aiguille élancée du Viso, l'antique *Vesulus* des Latins, jaillissant de la base circulaire des Alpes comme la grande tour de l'enceinte massive d'une ville fortifiée. Il domine tout le pays subalpin et s'aperçoit de tous les points de la plaine. « C'est la plus piémontaise de toutes les montagnes du Piémont, » dit un écrivain de ce pays. Elle sert de baromètre au *contadino* de la plaine par les teintes diverses qu'elle revêt, tantôt bleue comme un monolithe de saphir, tantôt rougie par le soleil levant qui allume sa couronne de neige, ou bien obscure et noire quand le soleil fuit derrière elle vers la France. Elle soutient un côté du système des vallées vaudoises. Deux d'entre elles sont creusées dans les flancs mêmes du Viso, les autres montent en droite ligne vers la chaîne centrale qui sépare la France du Piémont, ou s'infléchissent vers le nord dans la direction de la forteresse de Fénestrelles, qui abrita l'infortune du surintendant Fouquet; toutes enfin communiquent entre elles par des ramifications supérieures et vont se rattacher à un débouché commun sur la plaine du Pô.

Cette configuration particulière, ces vallées reliées entre elles par des passages supérieurs et se dirigeant vers une entrée commune qui pouvait être facilement fermée, tel est le secret de l'histoire de la peuplade dissidente et de sa merveilleuse préservation au milieu d'ennemis acharnés à sa perte. Les historiens nationaux, plus pieux qu'érudits, ont attribué à une intervention continuelle de la Providence cette résistance victorieuse aux attaques multipliées des troupes de Savoie. Il n'était pas besoin de recourir aux interventions mystérieuses pour l'expliquer : il suffisait de regarder attentivement la configuration du pays. A l'approche de la croisade

venant d'Italie, les Vaudois se portaient vivement sur l'étroit passage qui donnait entrée dans leurs cantonnemens. Forcés sur ce point, il leur restait toujours une retraite assurée derrière les cols vers lesquels ils attiraient l'ennemi pour le culbuter dans la vallée par un retour offensif. Ce fut là l'issue de toutes les attaques venant du Piémont sans le secours de la France. Les Vaudois avaient une si grande confiance en leurs défenses naturelles et en la protection divine qu'ils négligèrent longtemps de faire usage de leurs armes : ils se contentaient d'abandonner à l'agresseur le bas de leurs vallées. Cette répulsion pour les moyens violens a fait croire qu'ils ont professé avec d'autres sectes le principe absolu de l'inviolabilité de la vie humaine et l'horreur du sang; mais un motif plus positif leur faisait chercher le salut dans la fuite plutôt que dans la résistance armée : en fuyant aux montagnes, non seulement ils échappaient à l'ennemi, qui n'osait pas toujours s'engager dans le dédale des vallées, mais encore ils se rapprochaient d'un autre groupe de population assis sur le versant français, comme eux rebelle et réfractaire à l'orthodoxie romaine, qui leur tendait la main à travers les cols de la chaîne centrale.

Le versant français n'a pu retenir intégralement sa population hétérodoxe parce que la configuration est ici toute différente de celle du versant italien. Ce n'est plus le système vaudois, gracieusement épanoui, ce ne sont plus ces vallées projetées comme les branches d'un arbre colossal et attachées à un tronc commun; ce sont des vallées indépendantes s'ouvrant sur la France par des issues séparées. Pénétrant par ces ouvertures, l'ennemi a pu expulser la population dissidente; elle ne s'est maintenue que dans les parties supérieures du département des Hautes-Alpes, dans la Vallouise, la Queyras, Freyssinière, Barcelonnette, où elle a été retenue par la coupe étroite des vallées. Ces rudes montagnards, donnant la main à ceux du versant italien par les cols de la chaîne des Alpes, fuyant d'un côté quand ils étaient attaqués de l'autre, ont dérouté pendant des siècles les attaques isolées, et n'ont pu être vaincus et réduits que par une attaque combinée des deux côtés à la fois sous le règne de Louis XIV.

L'aspect de la région vaudoise révèle partout la pression exercée sur la population. Retenue sur le versant par les édits des souverains du Piémont qui l'ont empêchée de s'épancher sur la plaine jusqu'en 1848, parquée dans ses vallées comme dans un *ghetto* de lépreux, elle a dû tirer parti pour sa subsistance de toutes les ressources de son territoire limité. Aussi tous les coins du sol vaudois sont-ils utilisés pour la production. Chaque pli porte des champs cultivés, des prés, des maisons et des villages avec leurs encadremens touffus d'arbres fruitiers et de vignes hautes. Aucune partie

n'en a été laissée stérile, et la vie, la végétation, apparaissent partout où n'affleure pas le rocher nu. En plusieurs endroits, le rocher lui-même s'est revêtu et a refleuri grâce à de la terre rapportée et à un filet d'eau habilement dirigé. L'irrigation est un art ancien et populaire sur le versant italien des Alpes. Le Vaudois l'a cultivé par goût et aussi par nécessité. Il s'est bien gardé de laisser couler au Pô l'eau précieuse des torrens alpins avant qu'elle n'eût arrosé son territoire. Par des conduites en bois jetées sur les ravins et les précipices, par des travaux parfois très coûteux, il l'a dirigée le long de ses pentes brûlées, sur ses *costières* desséchées par le soleil d'Italie, et à l'aide de cet agent de fertilité il a embelli sa demeure et suscité toutes les forces productives du sol.

On reconnaît au groupement particulier des villages et des hameaux cette pression exercée de bas en haut sur la population. Ils fuient les lieux bas et recherchent les hauteurs, comme pour se mettre à l'abri d'un ennemi invisible, maître de la plaine. Le point le plus élevé et le plus inaccessible du groupe d'habitations est ordinairement occupé par un édifice rectangulaire, carré comme un dé, percé de fenêtres carrées aussi, qui se cache derrière un bouquet d'arbres : c'est le modeste temple vaudois, mieux gardé, plus soigneusement mis à l'abri des surprises que les autres constructions, car ce peuple, religieux entre tous et qui garde encore la foi des anciens jours au milieu de l'indifférence moderne, y était souvent assemblé non-seulement pour le culte et la prière, mais encore pour la délibération sur les intérêts de la défense commune en présence des persécuteurs de sa foi. Une loi d'intolérance, demeurée en vigueur depuis les premiers temps de la réformation jusqu'au règne de Charles-Albert, obligeait les Vaudois à cacher leur temple aux regards de la population catholique, soit en l'éloignant dans les montagnes, soit en l'entourant d'un mur aussi haut que l'édifice. C'est pour éviter cet affront aussi bien que pour n'être pas surpris pendant leurs assemblées que les Vaudois le construisaient dans l'endroit le plus inaccessible. Le danger n'existe plus, la population hétérodoxe est aujourd'hui libre de s'épancher sur le Piémont et sur l'Italie; mais le sanctuaire de la foi vaudoise n'en reste pas moins toujours perché, avec le champ des morts qui l'accompagne, sur quelque hauteur abrupte, et pour s'y rendre on voit chaque dimanche la foule pieuse gravir en silence le sentier pénible tracé au flanc des montagnes. La distance à parcourir est souvent de plusieurs lieues pour les communes les plus rapprochées de la zone catholique.

Le massif de verdure qui accompagne le village et le temple est formé par le châtaignier, l'arbre national des Vaudois. Le regard le rencontre déployé sur toutes les collines, arrondissant son dôme

vert et découpant gracieusement les bords de l'horizon. Il donne un fruit délicieux, de l'espèce dite *lombarda*, renommé pour sa grosseur et son goût sucré, qui est pour la population vaudoise ce qu'est la *polenta* de maïs pour le paysan piémontais et la pomme de terre pour l'Irlandais, la base de la nourriture. Souvent elle n'en eut pas d'autre aux époques de persécution. Elle emportait alors sur les sommets sa provision de châtaignes séchées au four, ou bien elle venait à l'improviste les cueillir sous le feu de l'ennemi. Aussi cultive-t-elle avec une sorte d'amour filial cet arbre sauveur; elle le greffe, l'émonde, retranche les rejetons parasites et les écorces rugueuses qui en épuisent ou en compriment la séve, et le fait se développer en magnifiques panaches qui donnent à la zone inférieure des vallées l'aspect d'une immense forêt. Chaque année, le peuple s'assemble sous l'ombre protectrice d'un châtaignier séculaire pour célébrer les anniversaires des combats mémorables, des triomphes remportés sur les bandes catholiques ou des édits de paix et de pardon accordés par les souverains de la maison de Savoie, et ces solennités religieuses et nationales ont lieu, autant que cela est possible, à l'endroit précis où s'est accompli l'événement qu'il s'agit de rappeler. On accourt de toutes les vallées de la patrie vaudoise à la voix des conducteurs spirituels, qui cherchent ainsi à ranimer la foi des descendans par le souvenir des souffrances des ancêtres. On se groupe en cercle sous la vaste circonférence de l'arbre transformé en temple, on dresse contre le tronc une estrade pour les orateurs, et là, sous ce noble végétal, témoin muet des combats qu'on va rappeler, au sommet de cette colline d'où la vue s'étend à l'aise sur la muraille des Alpes et sur la plaine italienne couverte de villes, de bourgs et de châteaux qui luisent au soleil, devant ce spectacle d'une magnificence inouie et d'une religieuse grandeur, des voix graves et pieuses montent vers le ciel, et rappellent au peuple attentif les événemens du passé non pour irriter contre le présent, mais pour réveiller l'antique confiance de l'Israël des Alpes en la providence du Dieu qui l'a tant de fois délivré de la main de l'oppresseur.

Partout l'abri protecteur du châtaignier s'offre à l'assemblée, car il couvre la terre vaudoise et escalade les versans à une altitude inconnue dans les autres régions alpestres. La population semble s'en être fait suivre dans sa retraite sur les hauteurs pour avoir à sa portée le pain des jours d'épreuve; elle l'a planté aussi haut qu'il peut vivre et prospérer, et au-dessus l'œil n'aperçoit que des espaces privés de végétation arborescente; les autres essences ont presque entièrement disparu, les pentes supérieures qui s'étendent de la limite du châtaignier au sommet des Alpes sont envahies par

un flot de population qui en a fait disparaître la forêt pour y trouver sa subsistance. Les cultures, les habitations permanentes, les hameaux où l'on demeure l'hiver comme l'été, y montent à une hauteur considérable. L'*inalpage*, ce curieux mouvement qui élève au printemps et abaisse en hiver le niveau de la zone habitée des Alpes, est supprimé dans la section vaudoise. Il n'est pas resté assez de place pour qu'il pût se produire librement. La population permanente a débordé dans la région du pâturage et du chalet pour fuir l'ennemi campé dans la plaine piémontaise et se rapprocher du groupe ami et de même religion assis sur l'autre versant.

On se demande d'abord depuis quelle époque ces sommets se sont chargés d'une population séparée des autres par la foi. Suivant les traditions locales recueillies par Théodore de Bèze, la dissidence religieuse, une dissidence patente ou occulte, y aurait existé de tout temps, *da ogni tempo, da tempo immemoriale*, disent les manifestes vaudois des premiers jours de la réformation, et comme cette dissidence est essentiellement chrétienne par ses affirmations dogmatiques, on en a conclu qu'elle n'était rien moins qu'un débris de l'église des premiers âges chrétiens arrêté sur les Alpes et que n'a pu reprendre la marée montante de l'église romaine. Quoi qu'il en soit, les manifestations opposées à l'orthodoxie dominante ne furent découvertes dans ces vallées qu'à dater du XI[e] siècle. La dissidence y est signalée pour la première fois en 1050 par Pierre Damien, légat du pape dans la Haute-Italie. Dans une lettre adressée à la souveraine du versant italien, à cette comtesse Adélaïde de Suse qui a ouvert l'Italie à la maison de Savoie par son mariage avec Oddon, fils d'Humbert aux blanches mains, il lui fait remarquer qu'il existe dans ses domaines une population qui a déserté la foi. Pour la ramener au giron de l'église, la comtesse fonda un couvent auquel elle accorda les droits seigneuriaux de haute et basse justice sur une partie du sol occupé par la population égarée. Ce couvent est l'Abbadia de Pignerol, où se sont organisés dès lors les moyens de persuasion et de violence, les missions et les razzias dirigées contre les Vaudois, tour à tour maison de pieux missionnaires et repaire de bandits attirés par l'espoir du pillage, plus tard prison d'enfans arrachés à leurs parens et baptisés de force, aujourd'hui vaste ruine inhabitée. Six ans après ce premier éveil de l'orthodoxie, la dissidence attire l'attention du pape Victor II. Il adresse une bulle à Viminien, archevêque d'Embrun, pour l'engager à prendre des mesures contre cette hérésie. Il paraît qu'à cette époque elle débordait déjà sur le versant français, car le pape avertit son subordonné que son diocèse en est merveilleusement infecté, *mirabiliter corruptam*. Un autre pape, Urbain II, signale en 1096, comme plus particulièrement infectée, une vallée dauphinoise devenue plus tard

célèbre par un grand massacre d'hérétiques, la *vallis gyrontana*, connue aujourd'hui sous le nom de Vallouise, donné en souvenir du bon roi Louis XII, qui fit cesser la persécution. De la Vallouise, l'hérésie, puisque hérésie il y a, descend sur la Durance, et se rapproche des pays provençaux, où s'organisera bientôt la grande protestation vaudoise et albigeoise. En 1119, le concile de Toulouse, alarmé du point noir qui se forme sur les Alpes, lance contre les hérétiques, « qui habitent partie en Italie et partie en France, » les terribles ordonnances qui ont inauguré la législation sanglante appliquée par le tribunal de l'inquisition. L'esprit orthodoxe s'émeut jusque dans les pays les plus éloignés des Alpes. Un moine de l'abbaye de Saint-Thron, en Belgique, ayant à faire un pèlerinage à Rome, s'effraie à la pensée d'avoir à traverser ces hauteurs sauvages où une hérésie ancienne, dit-il, ajoute ses horreurs à celles de la nature, et il confie ses terreurs à la chronique de son couvent, rédigée de 1108 à 1136. De l'autre côté des Alpes, l'évêque d'Asti jette à la même époque le cri d'alarme devant cette dissidence qui se développe dans la ceinture des montagnes, et s'approche de son diocèse par la chaîne de l'Apennin et les collines du Montferrat.

Ce qui ajoutait à la crainte causée par cette étrange dissidence, c'est qu'on ignorait les affirmations dogmatiques et les principes de foi qu'elle mettait en avant. On lui prêtait des croyances absurdes et des mœurs abominables. Ce n'est que beaucoup plus tard que les doctrines particulières des montagnards ont été connues. La secte a publié de bonne heure des écrits, des poèmes en vers grossièrement rimés, des traités de controverse et des confessions de foi où sont exposés ses principes religieux et sa morale; mais ces écrits n'ont attiré l'attention des savans qu'à l'époque de la réformation. Il en existe aujourd'hui trois collections, — celle de Dublin, formée par le savant prélat anglican Usser, celle de Cambridge, recueillie par Morland, ambassadeur de Cromwell à la cour de Turin, qui a écrit lui-même sur ces documens une histoire remarquable des religionnaires des Alpes (1), enfin celle de Genève, déposée à la bibliothèque de cette ville par Jean Léger, historien, capitaine et ministre vaudois pendant la grande lutte soutenue par son pays en 1653 contre les troupes du duc de Savoie et du roi de France. Ces documens curieux de la littérature religieuse des Vaudois sont les titres d'ancienneté des doctrines de la réformation. Qu'ils soient bien réellement des productions vaudoises, cela résulte de ce fait qu'ils ont tous été recueillis dans les vallées des Alpes, et qu'ils sont écrits en un dialecte encore compris aujourd'hui des gens illettrés des communes les plus rapprochées de la chaîne centrale,

(1) *The History of the evangelical churches of the valleys of Piemont*, Londres 1655.

où les idiomes des deux versans ont le moins déteint. Nous avons nous-même fait cette expérience en lisant à des pâtres vaudois quelques vers de la *Nobla Leyczon*, le document le plus considérable de cette littérature. Le dialecte a un caractère grammatical différent de celui du piémontais et du provençal, plus voisin de la basse latinité du moyen âge qu'aucun dialecte moderne. Raynouard, qui en a fait une étude particulière, s'appuie sur l'ancienneté de ce dialecte vaudois pour prouver l'existence d'une langue romane primitive parlée, sinon écrite, dès les temps de Charlemagne. Cette langue aurait été le premier degré de la décomposition du latin et le type commun d'après lequel se sont formés successivement les divers idiomes de l'Europe latine. Le dialecte de la *Nobla Leyczon* et celui des premiers troubadours du midi sont, d'après ce savant critique, deux rejetons simultanés sortis en même temps, c'est-à-dire vers le XIe siècle, de cette langue romane primitive dont nous possédons aujourd'hui un échantillon écrit dans le fameux serment de Louis de Germanie. Ce serait donc à cette époque qu'il faudrait rapporter l'apparition de la *Nobla Leyczon*, qui fut une des premières manifestations de l'hérésie alpestre.

Ce poème d'ailleurs porte sa date. L'auteur inconnu y déclare qu'il écrit mille et cent ans après qu'a été faite la prédiction de la fin du monde qui a été le cauchemar du moyen âge. Nous donnons ce passage, traduit par Raynouard, afin qu'on puisse se rendre compte de l'époque à laquelle nous reporte cette déclaration :

« O frères, s'écrie le poète, écoutez une noble leçon : — Souvent devons veiller et être en oraison, — Car nous voyons ce monde être près de son terme; — Moult curieux devrions être de bonnes œuvres faire, — Car nous voyons ce monde de la fin approcher. — Bien a mille et cent années accomplies entièrement — Que fut écrite l'heure que nous sommes aux derniers temps (1). »

Or à quelle époque faut-il faire remonter la terrible prédiction? Commença-t-elle avec l'ère chrétienne ou seulement avec l'Apocalypse? Les critiques allemands, Gieseler et Schmidt, adoptent ce dernier point de vue, et font commencer la prédiction à l'Apocalypse, où elle s'est formulée plus clairement que dans les Évangiles. Cependant comment supposer que l'auteur inconnu de la *Nobla Leyczon*, qui paraît avoir beaucoup de foi, mais peu de science, ait

(1) O frayres, entende una nobla leyczon :
Souvent deven velhar e istar en oreczon,
Car nos veyen aquest mont pres del chavon;
Mot curios devrian esser de bonas obras far,
Car nos veyen de la fin apropiar.
Ben a mil e cent anez compli entierament
Que fo scripta l'ora car sen al derier temp.

pris pour point de départ de la prédiction un document comme l'Apocalypse, dont la véritable date n'est pas même fixée de nos jours après tous les travaux de la critique moderne? Dans la foi naïve de l'auteur, comme dans celle de tout le moyen âge, l'Apocalypse et les autres livres du Nouveau Testament sont aussi anciens que le christianisme, et la terrible prédiction commence avec l'ère chrétienne. On sait quelle panique immense s'empara des esprits en l'an 1000. Le monde chrétien crut que les mille ans dont il est parlé dans l'Apocalypse étaient accomplis. S'il avait cru que la vision de saint Jean, qu'on place aujourd'hui en l'an 96 de l'ère chrétienne, était le point de départ de la prédiction, il n'aurait été saisi de ce grand trouble que quatre-vingt-seize ans plus tard. Il ne vint à la pensée de personne de se demander si le monde avait encore près d'un siècle à subsister. Quand donc on lit au sixième vers de la *Nobla Leyczon* qu'elle a été écrite mille et cent ans après la prédiction du grand cataclysme, c'est bien au commencement du XIIe siècle, qu'il faut reporter l'apparition de ce document.

La doctrine qui s'en dégage ne se sépare pas entièrement de celle de l'église dominante. Les Vaudois d'alors sont encore en communion avec elle sur une foule de questions de dogme, de discipline et de morale; mais ils sont déjà séparés, ils sont déjà protestans par cette tendance qui, en se développant, a produit la grande scission du XVIe siècle, par la tendance à ramener la religion sur la base ancienne de la Bible. La *Nobla Leyczon* est un constant appel à ce qui est écrit dans le livre des chrétiens. L'auteur s'y sépare de l'orthodoxie sur deux points particuliers de croyance qui divisent encore le catholicisme de la réformation, sur l'absolution des péchés par le prêtre et sur la suprématie du pape. Il tourne en dérision ces absolutions à prix d'argent où le voleur se croit acquitté en donnant au prêtre une part du butin.

S'il a pris cent livres ou encore deux cents,
Le prêtre l'acquitte pour cent sols ou encore moins (1).

Il refuse à la hiérarchie tout entière le pouvoir d'absoudre un seul péché mortel, et déclare déchus de ce pouvoir surnaturel tous les papes qui ont régné depuis Sylvestre, qui occupait le siége de Rome au moment où Constantin fit du christianisme la religion officielle de l'empire romain. Tous les papes, dit-il, tous les cardinaux, tous les évêques, tous les abbés,

Tuit aquisti ensemp non han tan de potesta
Que ilh poissan perdonar un sol pecca mortal.

C'est sur ces deux points que la rupture paraît avoir commencé.

(1) Si el a cent lioras de l'altruy o encara dui cent,
Lo prever lo quitta per cent sout o encara per menz.

L'idée d'un pouvoir surnaturel dont le sacerdoce serait revêtu et celle d'une autorité extérieure absorbant l'église universelle, ces deux idées ne paraissent pas être entrées dans l'esprit de ces populations simples et primitives, et c'est par là qu'elles se sont trouvées constituées à l'état de secte. Cependant, contrairement à l'opinion des historiens de la réforme, tous les liens n'ont pas été rompus à la fois. Cette église sectaire n'est pas le produit violent d'un esprit de révolte et d'innovation, elle n'est pas sortie tout d'une pièce du giron orthodoxe. En observant de près cette curieuse formation hérétique, on aperçoit au contraire qu'elle est l'œuvre insensible des siècles. Elle demeure attachée à la grande église par tout ce qui est ancien et archaïque dans le christianisme, tandis qu'elle va se séparant peu à peu par ce qui est nouveau et récent. Elle reste obstinément fixée sur les vieilles choses, stationnaire et immobile dans la foi ancienne et le culte ancien pendant que tout autour d'elle, au nord et au midi des Alpes, l'église générale se mouvait avec le monde, évoluait sans cesse dans le dogme, la discipline et les mœurs. En un mot, l'immobilité d'un côté, l'immobilité, trait dominant du caractère des races de montagne, de l'autre le progrès, le mouvement, voilà les deux termes de la question si controversée des origines vaudoises. Cela suffit pour rendre compte de cette curieuse formation sectaire qui a résisté jusqu'à nos jours à tous les efforts tentés pour la réduire.

II.

L'opinion vulgaire que l'église romaine a gardé son terrain et sa forme des premiers siècles ne tient pas un moment devant la critique historique la plus élémentaire. La grande institution des papes a été au contraire constamment en progrès et en formation, et c'est là le secret de sa force prodigieuse et de sa durée. Sa prétendue immobilité, passée en article de foi, n'est qu'une illusion d'optique : elle a paru immobile comme la terre, parce que tout se mouvait avec elle et allait du même pas; mais en se plaçant au point de vue qui ne se meut pas, au point de vue du texte de la Bible, on la voit s'en éloigner peu à peu, graviter dans le temps et dans l'espace, s'assimiler les milieux qu'elle traverse, enrichir son dogme et son culte des croyances flottantes du paganisme antique, pulvérisé par les édits des empereurs romains, et des élémens nouveaux de la foi du moyen âge. Comme ces cathédrales grandioses toujours en construction et jamais achevées, elle est l'œuvre progressive de la piété nécessairement variable de quinze siècles, et sur la forme intérieure ou extérieure, sur le symbole aussi bien que sur la constitution ecclésiastique, on reconnaît aisément les

matériaux divers entrés dans la construction, la date où ils ont été employés et l'empreinte laissée par chaque période. Simple et sévère à l'origine, quand le christianisme n'est pas encore le catholicisme, c'est-à-dire la religion officielle du monde romain, édifice purement spirituel, il s'est peu à peu orné, embelli, matérialisé, pour contenir et retenir la multitude des nations encore païennes qu'un empereur romain fit entrer de force dans l'enceinte sacrée. Le christianisme subit alors une transformation fondamentale. Jusque-là, il avait porté entièrement sur la libre association des âmes converties et unies par la même foi, c'est-à-dire sur le petit nombre, car en tout temps les âmes véritablement croyantes sont le petit nombre; mais, en recevant l'empire des mains de Constantin, il abandonna cette base première des libres et fortes convictions, et roula sur le terrain mouvant des multitudes et des majorités.

Portée dès lors sur la foule très peu chrétienne des peuples rangés sous sa loi, la grande église a marché et grandi avec eux, docile, plus docile qu'on ne croit, aux mouvemens de la conscience religieuse universelle, recevant d'elle l'impulsion tout en la réglant, innovant sans cesse pour la satisfaire et la maîtriser, toujours en formation et jamais achevée, perpétuel *devenir* comme le dieu du panthéisme allemand. Son infaillibilité a consisté à savoir s'ouvrir à temps aux besoins nouveaux, aux aspirations nouvelles de la foi aveugle, de la piété et des illusions mystiques des majorités. Aucune conception religieuse, si étrange, si opposée qu'elle parût à la donnée ancienne du christianisme, n'a trouvé la porte obstinément fermée, dès qu'elle y revenait frapper après avoir fait le tour de la conscience générale des nations catholiques. On a vu récemment avec quelle facilité une croyance est admise dans le symbole et devient obligatoire par la définition dogmatique. La bulle *Ineffabilis* de 1854, proclamant un dogme nouveau, a mis à nu le secret de la formation orthodoxe. Pour contenir et retenir le monde pendant tant de siècles, il a fallu une orthodoxie souverainement élastique, s'étendant et se rétrécissant à la mesure de sa foi et de sa piété, assez résistante néanmoins pour offrir l'apparence de l'inflexibilité; mais, si l'on sait désormais comment les dogmes sont admis dans le sanctuaire, nul n'a jamais su comment ils en sortent. La grande église n'a rejeté, — officiellement du moins, *ex cathedrâ*, comme on dit, — aucune des doctrines admises depuis les jours de Constantin et de Charlemagne. Dans l'immense construction élevée par la foi des siècles, les choses nouvelles sont venues se ranger naturellement à côté des anciennes sans éliminer ces dernières. Aucune tradition, pas même celle de l'inquisition, n'a été supprimée positivement, aucune affirmation niée. La forme extérieure, la constitution, n'a pas été moins flexible. Elle s'est renouvelée d'âge en

âge sur le modèle des sociétés politiques et civiles, unitaire avec les derniers césars, féodale, fédérative et fractionnée avec le moyen âge, revenant de nouveau à l'unité, mais à l'unité tempérée par les conciles, véritables parlemens de l'église, enfin absolue, centralisée et infaillible avec les grandes monarchies modernes. Qu'on ne pense pas que l'organe d'autorité qui s'est formé de bonne heure au centre ait été un obstacle au mouvement. Rien n'est plus novateur qu'une autorité qui ne se laisse pas discuter. La papauté a surveillé, réglé, souvent précipité cette étonnante évolution qui dure encore. Peut-on supposer en effet qu'une religion qui a ainsi compté avec la conscience universelle et marché avec les sociétés humaines soit désormais immobilisée dans une forme définitive? Qui sait si, par un mouvement nouveau, espéré des uns et redouté des autres, elle ne ressaisira pas l'esprit du siècle, qui semble s'en aller dans une autre direction?

Or à diverses étapes de cette marche séculaire elle a laissé en arrière bien des groupes de population qui ne marchaient point du même pas qu'elle, et dont l'esprit n'était ni aussi agile ni aussi ouvert aux innovations que celui des races latines, qui portaient la barque mystique. Elle en a laissé à l'orient et à l'occident, au nord et au midi, principalement parmi les Slaves et les Germains. De la lenteur gréco-slave est sorti le grand schisme oriental que les papes n'ont jamais pu faire rentrer dans leur ordre de marche. D'autres attardés ont été ressaisis par une main vengeresse et ramenés, brisés et sanglans, dans les rangs orthodoxes après une séparation momentanée. Les Slaves de Bohême, par exemple, qui en étaient restés à l'usage primitif de la communion des laïques avec le calice, usage que Rome déclarait hérétique, furent ramenés de force à travers des flots de sang et la ruine de leur patrie. En vain Ziska et les deux Procopes anéantirent dix armées impériales, il fallut rejoindre et regagner la distance perdue. Le groupe qui nous occupe a été plus heureux. Imperceptible d'abord, caché aux regards par les contre-forts des Alpes, éloigné des grandes voies de communication, il a dû son salut à l'obscurité dont il était enveloppé et à sa petitesse même. Les accidens politiques et religieux qui ont surgi sur les deux versans l'ont protégé longtemps. Enfin, quand il a été aperçu et signalé, l'explosion des autres sectes du moyen âge est venue à propos attirer ailleurs l'attention et les efforts de la papauté. Il faut avoir une idée de toutes ces circonstances favorables pour comprendre comment cette humble secte a pu échapper à l'orthodoxie absorbante qui la pressait de toutes parts.

L'église catholique d'aujourd'hui, cette église fortement unifiée, embrassant le monde et faisant mouvoir dans la sphère des choses religieuses des millions d'âmes à la parole infaillible d'un vieillard,

ne donne guère l'idée de ce qu'elle fut pendant les douze premiers siècles. Hérissée alors d'inégalités, — inégalités de discipline, d'organisation, de rite, de liturgie et même de croyance, — image parfaite de la société féodale, elle avait ses églises particulières, ses souverainetés locales, ses grandes existences épiscopales et ses autonomies diocésaines, qui faisaient obstacle à l'établissement d'une règle uniforme, et derrière lesquelles pouvaient se cacher les dissidences obscures, les hérésies partielles qui n'arrivaient pas à la révolte ouverte, à la célébrité et à la puissance. Ces obstacles ont été particulièrement accumulés autour de ce massif des Alpes où est apparue la dissidence vaudoise. D'abord les dominations ariennes, hérétiques elles-mêmes et ennemies violentes du pontificat catholique, les Burgondes et les Visigoths au nord et les Lombards au midi, aspirant à la domination sur l'Italie entière, avaient voué à la papauté naissante une haine à la fois politique et religieuse qui lui eût été fatale sans l'intervention franque. Après la destruction de ces royaumes ariens par les missionnaires armés de Clovis et de Charlemagne, d'autres difficultés arrêtèrent également les efforts de Rome vers l'unité et l'uniformité. La féodalité parut, chaque église, chaque diocèse s'enferma dans sa constitution et sa liturgie à l'exemple du seigneur laïque dans son château fort. En-deçà des Alpes, Agobard à Lyon et Sérénus à Marseille, au-delà les archevêques de Milan, élevèrent leurs diocèses comme une barrière contre le siége de Rome. Le pouvoir central ne put briser ces autonomies ecclésiastiques sans causer des froissemens et des irritations qui développèrent les germes d'hérésies qu'elles avaient abrités, et donnèrent une nouvelle force à l'esprit de secte. D'après le docteur Gilly (1), l'un des historiens les plus érudits de la protestation vaudoise, celle-ci serait née de l'irritation produite dans la Haute-Italie par la destruction de l'une de ces églises particulières, la *Diocesi d'Italia*, à laquelle pour cela même nous devons un moment d'attention.

Cette église, appelée par excellence la *Diocesi d'Italia* parce qu'elle était la plus considérable de l'Italie, avait pour métropole Milan, la capitale des rois lombards, la rivale de Rome, et s'étendait de la sommité des Alpes à l'Adriatique, embrassant presque toute l'aire occupée par l'ancien royaume arien. Elle avait été fondée par Ambroise de Milan au IVe siècle, à une époque où la constitution chrétienne présentait encore moins une église unique qu'une sorte de fédération d'églises indépendantes, gouvernées par leurs propres évêques, unies seulement par une foi commune aux grandes affirmations du christianisme. La *Diocesi* avait reçu de son

(1) *Waldesian Researches.*

fondateur un rite qui porte encore son nom, le rite ambrosien, différent du rite romain en plusieurs points de discipline qui constitueraient de nos jours un véritable schisme. Pendant qu'à Rome le latin était retenu comme la seule langue sacrée, à Milan la liturgie faisait une large place dans la célébration des offices au dialecte vulgaire, qui commençait à se former. Les évêques de la Haute-Italie attachaient une grande importance à cet usage, car on les voit au concile de Francfort, rassemblé par Charlemagne, faire adopter malgré le parti romain le 52e canon, qui déclare qu'il faut adorer et prier dans la langue que l'on connaît, par la raison bien simple que Dieu connaît toutes les langues. Sous cette question oiseuse en apparence, c'était en réalité l'existence des autonomies ecclésiastiques qui était en jeu. Par les dialectes vulgaires, elles plongeaient plus avant dans les mœurs locales, et pouvaient d'autant mieux résister à l'absorption qui les menaçait. Plus jalouse que toutes les autres de ses traditions d'indépendance, la *Diocesi* les défendit jusqu'au XIIe siècle contre la suprématie papale. Pierre Damien, le même que nous avons vu signaler pour la première fois l'existence d'une peuplade sectaire dans les Alpes, se plaint vivement dans ses lettres à la comtesse Adélaïde des résistances que rencontre le siége romain de la part des évêques ambrosiens. La lutte portait surtout sur la question du mariage des prêtres. Rome s'efforçait de l'abolir pour détacher le prêtre de la famille, de la commune, de la nation, et transformer le sacerdoce en une armée cosmopolite et mobile aux ordres du chef suprême. L'opposition à l'institution du célibat se traduisit en 1066 par le concile ambrosien de Fontanetto, près de Novare, où les évêques de la Haute-Italie, réunis sous la présidence de Guido, leur métropolitain, anathématisèrent le fameux Hildebrand, l'auteur de la nouvelle discipline, l'excommunièrent en lui donnant la singulière appellation de saint Satan, qui lui est restée.

L'opposition des évêques ambrosiens ne porta pas seulement sur la discipline et la suprématie. L'un d'entre eux, le célèbre Claude de Turin, résista à la règle émanée de Rome sur le terrain du dogme et du culte avec une énergie, une décision, qui n'ont pas été dépassées par les réformateurs du XVIe siècle. C'est une curieuse figure que celle de cet évêque. Élevé au siége de Turin par la faveur de Louis le Débonnaire, dont il avait été le chapelain, il se comporta pendant vingt ans, de 815 à 835, en véritable réformateur chrétien, disent les docteurs protestans, en sectaire violent, répondent ceux de Rome. Qu'il ait mérité la colère des uns ou l'admiration des autres, il n'en est pas moins un personnage fort extraordinaire : écrivain fécond, commentateur érudit du texte sacré, homme de parole, de plume et d'action, conduisant de front une controverse théologique immense et les factions armées contre les

Sarrasins, qui ravageaient la région des Alpes, il se représente lui-même, au milieu de cette double guerre, courant sur les montagnes du côté de Tende à la poursuite des bandes déprédatrices et faisant la veillée des armes au milieu d'une cargaison de livres qui le suivait. Sa doctrine se sépare de celle de Rome précisément sur les deux questions qui ont constitué plus tard les Vaudois à l'état de secte, sur le pouvoir du prêtre et sur la suprématie de Rome. Il rejette le culte et la médiation des saints, et n'admet avec toute l'église des trois premiers siècles qu'un seul médiateur entre Dieu et les hommes, le Christ. Prompt à réaliser sa doctrine, il fit main basse sur l'imagerie grossière qui encombrait les églises, abolit l'usage des cierges, devenu inutile, disait-il, depuis que les chrétiens ne sont plus obligés de célébrer leurs mystères dans la nuit des catacombes.

Quelque hardie que nous paraisse l'œuvre de Claude, elle ne rencontra pas néanmoins de résistances au-delà des Alpes durant la vie de l'auteur. Les populations subalpines n'avaient pas encore perdu le goût et le souvenir des anciens usages que Claude ramenait dans le culte avec tant de fracas. Ses exécutions sommaires n'y excitèrent d'abord aucune émotion; mais en-deçà des Alpes, parmi ce clergé franc qui fut à toutes les époques le bras droit de la papauté, elles soulevèrent des colères et des récriminations violentes. Un abbé de Saint-Denis le dénonça comme hérétique et sectaire; l'évêque d'Orléans, un certain Jonas, l'accusa de ressusciter l'arianisme lombard, secte particulièrement odieuse à la race franque, qui s'était donné la mission de l'extirper par le fer et le feu, et à laquelle Charlemagne venait de donner le coup de mort par la ruine du royaume lombard. Justifiée ou non, cette accusation était calculée pour faire perdre à l'évêque de Turin la faveur du successeur de Charlemagne, qui régnait encore au-delà des Alpes. Claude fit tête à l'orage soufflant de la Gaule, répondit, en remontant aux textes sacrés, par ces nombreux commentaires où il s'efforce de montrer la conformité de ses doctrines avec celles de l'église des premiers siècles : discussions qui nous paraissent arides, études peu attrayantes pour l'esprit sceptique de notre temps, mais dont l'abandon à peu près complet a laissé la conscience religieuse moderne affaissée et sans force devant les plus étranges prétentions de l'autorité ecclésiastique. A son sens, ce n'est pas lui qui est novateur et sectaire, ce sont ceux qui ont abandonné la règle ancienne et le culte ancien pour une autre règle et un autre culte. Ce défenseur de la foi des pères, ce conservateur fougueux pouvait avoir raison devant les textes qu'il commentait; mais il avait contre lui une force qui ne discute pas, la force du nombre et des majorités écrasantes. L'orage qu'il avait bravé durant sa vie passa sur lui et

sur son œuvre après sa mort; sa tombe fut profanée, son corps jeté aux gémonies, sa mémoire maudite, ses écrits recherchés et en grande partie détruits. Il n'en reste que quelques fragmens, conservés par ses adversaires pour les besoins de la controverse et publiés par Mabillon dans ses *Analecta;* ils nous en apprennent assez néanmoins sur le tempérament de l'homme et le caractère de la réforme entreprise.

Tout cependant ne devait pas périr avec lui. Un moine du XVIIe siècle, de l'ancienne famille des comtes de Luserna, Marco Aurelio Rorengo, reconnaît dans une étude sur les origines vaudoises (1) que les idées de l'évêque de Turin se maintinrent durant les IXe et Xe siècles dans les parties montagneuses de son diocèse. Ses disciples, ajoute un écrivain non moins orthodoxe, chassés de la plaine subalpine, poursuivis par les princes catholiques, anathématisés par les papes, se réfugièrent dans les vallées supérieures. Peut-être y furent-ils attirés par un groupe déjà formé, resté en dehors du mouvement de la foi générale, et que n'avait point submergé la marée montante de l'orthodoxie nouvelle. Un passage de la controverse de saint Jérôme contre l'hérésiarque Vigilance semble donner quelque fondement à cette supposition. C'est en effet dans cette section des Alpes à laquelle le roi Cottius a laissé son nom que se réfugie l'adversaire poursuivi par Jérôme. « Il s'en est allé, dit-il, il a fui dans ce pays où régna Cottius, de là il a crié jusqu'à moi, et, ô crime! il y a trouvé des évêques complices de ses scélératesses (2). » Or on sait par cette controverse que Vigilance professait à peu près les doctrines défendues plus tard par Claude de Turin et les réformateurs du XVIe siècle; il rejetait la suprématie de l'évêque de Rome sur les autres églises, condamnait les pratiques pharisaïques, les jeûnes, les abstinences, les macérations et la vie monastique. Quoi qu'il en soit de cette permanence d'un noyau réfractaire dans les Alpes, ce n'est qu'après la disparition de l'autonomie ambrosienne qu'il se révéla et qu'il fut aperçu des écrivains ecclésiastiques. Alors toute autre inégalité de discipline et de croyance étant abaissée et broyée, celle-ci apparut sur la surface nivelée de l'église à la façon de ces montagnes que les géologues ont reconnues avoir été formées par abaissement des surfaces voisines. Ce n'est pas la secte qui avait innové, mais tout avait changé autour d'elle, doctrines, culte et mœurs. Pendant que cette population oubliée continuait de s'abreuver aux sources primitives de la foi, l'église générale s'était renouvelée. A l'humble congrégation fondée par les disciples de Jésus, méprisée,

(1) *Dell' Introduzione degli heretici nelle valli di Piemonte.*
(2) Hieron., *adv. Vigilantium.*

persécutée, tenue par les païens comme la balayure du monde, selon l'expression de l'apôtre Paul, avait succédé la grande assemblée des peuples, l'église reine et dominatrice des rois et des empereurs. Le culte simple en esprit et en vérité, expression exacte du sentiment individuel, avait adopté les splendeurs de celui dont il avait pris la place et les temples, et dans la basilique païenne transformée en cathédrale catholique bien des dieux aimés de la Grèce et de Rome étaient restés debout sous des noms et des ornemens nouveaux, poétiques images du passé souriant encore à la foule des nouveaux adorateurs. Un clergé riche, libre des soucis et des devoirs de la famille et du travail, avait pris la place du pauvre ministère évangélique d'autrefois. On connaît ce qu'était un évêque dans l'église primitive par l'énumération que fait saint Paul des qualités morales indispensables pour cette fonction (I, Tim., III) : sobre, modéré, éloigné des querelles, exempt d'avarice, ni adonné au vin, ni violent, ni porté au gain déshonnête, mari d'une seule femme, gouvernant bien sa famille et tenant ses enfans dans la soumission. Quel contraste avec ces évêques du moyen âge que l'histoire nous représente maniant l'épée et la crosse avec une égale dextérité, seigneurs temporels, batailleurs et violens, faisant large chère et menant la vie des hauts barons! Quand la population alpestre, demeurée dans les coutumes et les enseignemens du passé, se trouva en face d'une église ainsi transformée, elle n'y reconnut plus sa foi et son culte, et résista dès lors à l'assimilation avec la fermeté de l'esprit sectaire et l'entêtement des races de montagnes.

Il s'en faut pourtant que la séparation ait été radicale dès le commencement, et, quand les docteurs de la réforme disent que les Vaudois ont formé ouvertement une organisation ecclésiastique de tout temps séparée de celle de Rome, cette opinion ne se soutient que par des hypothèses plus ou moins ingénieuses et des légendes sans valeur historique. La vie religieuse des Vaudois a présenté jusqu'au XVI[e] siècle deux faces, l'une orthodoxe et l'autre hétérodoxe. Ils montrent la première pour éloigner de leurs vallées les violences de l'inquisition, et la seconde quand le danger est passé. Publiquement ils ne refusent pas d'assister aux cérémonies de l'église officielle; mais en secret ils ont leurs assemblées, leurs mystères, leurs rites. Sans rompre ouvertement avec le sacerdoce dominant, ils ont un ordre ecclésiastique à eux, des ministres moitié prêtres moitié laïques, travaillant pour vivre comme le reste de la population, non astreints au célibat par une discipline spéciale, vivant néanmoins en dehors du mariage afin d'être plus libres de courir le monde à la recherche de nouveaux prosélytes. Ces ministres s'appelaient *barbes*, mot vaudois qui signifie oncle ou vénérable, d'où est venu aux sectaires le nom de *barbetti*

donné par leurs voisins catholiques du Piémont. L'ordre des barbes se recrutait dans un séminaire également occulte, que la tradition place au fond de la gorge sauvage du *Prà del Tor*, dans la vallée d'Angrogna, sorte d'entonnoir profond fermé de tous les côtés par des rochers, des pentes inaccessibles, et où même aujourd'hui l'étranger ne peut pénétrer sans guide. On y montre encore la place et quelques reliques du chalet qui servait de local à l'académie rustique. L'élève y passait les six mois de l'année durant lesquels la neige ferme toutes les communications; au retour de la belle saison, le lieu se vidait, et l'œil de l'inquisition n'y pouvait voir qu'un chalet ordinaire animé par le mouvement paisible de la vie pastorale. Les futurs barbes étaient retournés aux champs, aux pâturages ou à leur métier, car tous exerçaient une profession apparente pour couvrir leur ministère évangélique occulte. L'hiver les ramenait à l'école mystérieuse, où ils apprenaient l'écriture, le latin, l'italien et, dit un anonyme du XIIIe siècle cité par Martène et Durand (1), force passages de la Bible par cœur. Au témoignage de cet anonyme qui paraît avoir vu les choses qu'il raconte, ils faisaient dans cette gymnastique de la mémoire des tours véritablement prodigieux. J'en ai vu, dit-il, qui récitaient par cœur tout le livre de Job sans passer un mot, d'autres qui savaient sur le bout du doigt tout le Nouveau Testament (2). On comprend l'à-propos de ces exercices : les manuscrits de la Bible étaient rares, et il suffisait d'avoir été trouvé porteur d'une copie pour être passé par le feu avec elle. Il fallait que le candidat au ministère fût en quelque sorte une Bible ambulante. Après trois hivers passés dans ces épreuves, il restait encore trois ans de stage auprès d'un ancien barbe qu'on lui donnait pour directeur ou *regidor*; il assistait celui-ci, lui servait d'aide-missionnaire, de *coadjutor* (ce sont les expressions de l'ancienne discipline vaudoise), et tous les deux, *regidor* et *coadjutor*, allaient par le monde prêchant la bonne nouvelle et le retour à la religion du Christ. Si le jeune apôtre était assez heureux pour revoir son pays natal, ce qui n'arrivait pas toujours, car le bûcher l'attendait à chaque pas, on le recevait enfin dans l'ordre occulte, dans le *prererage*, la prêtrise vaudoise. L'ordination s'y pratiquait non pas avec l'onction de l'huile, comme dans le sacerdoce romain, mais par l'imposition des mains, selon l'usage des apôtres. Sur la tête du postulant à genoux, les anciens barbes étendaient les mains en priant et disant les paroles sacramentelles :

(1) *Thesaurus novus anecdotorum.*

(2) L'inquisiteur Raineri Sacco, qui avait été lui-même un sectaire pendant dix-sept ans, écrivant contre ses anciens coreligionnaires vers 1250, met ces paroles dans la bouche de l'un d'eux : « Chez nous, il est rare qu'une femme ne sache pas communément aussi bien qu'un homme réciter l'ensemble du texte en langue vulgaire. »

Allez, enseignez les nations et les baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Dès le commencement du XII[e] siècle, cette curieuse secte est saisie de l'esprit nouveau qui soufflait alors sur l'église et sur le monde. L'effroyable panique de l'an 1000 était passée, et la prédiction de la fin du monde n'avait eu d'autre résultat que de faire affluer des richesses immenses dans l'église, car chacun s'était empressé de faire des legs et des donations pies pour sauver son âme. Maintenant que la terreur est dissipée, la colère et l'esprit novateur s'emparent des masses opprimées et misérables. Les idées, les systèmes religieux les plus étranges, les plus opposés à l'orthodoxie, se développent avec une vigueur extraordinaire, et rapidement s'organisent en religions et en églises partout où s'offre un abri, une vallée, une montagne, le château d'un seigneur puissant qui en protége les premiers développemens. De ces petits centres de révolte religieuse partent des émissaires enthousiastes qui vont au loin opposer leur culte simple et nu et leur morale rigoriste à la pompe des cérémonies officielles, à l'opulence, au relâchement des mœurs du clergé. Les mille accidens de souveraineté et de juridiction dont la société féodale est couverte leur permettent de passer sans être vus. Ils courent l'Italie, la France et l'Allemagne sous divers déguisemens, tantôt comme marchands colporteurs, tantôt comme pèlerins ou comme ermites. Toutes les puissances de la destruction sont employées pour extirper cette étonnante végétation sectaire qui envahit la vigne du Seigneur, et l'inquisition est inventée. Elle fut remise d'abord aux mains des évêques; mais ceux-ci, grands seigneurs temporels pour la plupart, ayant de nombreux intérêts à ménager, usèrent avec modération de cette arme terrible. Elle leur fut enlevée et remise à la plèbe fanatique des ordres religieux, qui eut dès lors droit de vie et de mort non-seulement sur les sectaires, mais encore sur les membres les plus hauts du clergé. Les ordres mendians, constitués en comité de salut public par Innocent III, promènent la mort sur la face de l'église. On brûle en Italie à Milan, à Padoue, à Orvietto et à Rome, jusque sous les yeux du pape, où les sectaires osent se montrer aussi bien qu'ailleurs; on brûle en France à Orléans, à Arras et dans tout le midi; on brûle en Allemagne à Cologne, à Vienne, le long du Rhin et du Danube. On met à mort les hérétiques un peu partout sous les noms divers d'ariens, de manichéens, de cathares, de *bougres* ou de *vaudes*, dont les affuble l'ignorance ou la haine pour les rendre odieux; mais ils semblent renaître de leurs cendres et se multiplier sous la main qui les tue. L'abbé de Steinfelden, Évervin, écrivant à saint Bernard en 1164, lui dit qu'ils « sont une multitude innombrable, partout répandue, qu'ils ont dans leurs rangs des ecclésiastiques et des

moines, et que leur hérésie est demeurée cachée depuis les temps des martyrs. »

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, la protestation sous toutes ses formes a une tendance visible à se condenser dans le midi de la France. On voit les principaux sectaires errans, ceux du moins qui ont laissé un nom dans l'histoire, se concentrer sur ce point, y fonder des congrégations et s'y organiser pour la lutte. Le midi les attirait par sa civilisation supérieure, par sa littérature légère qui aiguisait volontiers l'épigramme contre la moinerie et la prélature officielles, et par un tour d'esprit railleur et indépendant. Le beau pays qui s'étend des Alpes au golfe de Gascogne n'avait jamais été, à vrai dire, bien soumis à l'orthodoxie. L'arianisme y avait régné longtemps avec les rois visigoths, et les souvenirs de cette forme du christianisme niant la divinité du Fils et du Saint-Esprit se confondaient avec les traditions de la glorieuse indépendance aquitaine. Aux yeux des méridionaux, le catholicisme représentait toujours la religion des hommes du nord, de la conquête et de l'invasion. Ces souvenirs étaient encore si vivans à la première apparition des sectaires, que les défenseurs de Rome ne virent d'abord en eux que les continuateurs de l'arianisme. Il n'en était rien pourtant; l'arianisme, — qu'il fût visigoth, burgonde ou lombard, — était bien mort sous les coups de la framée franque, et il ne devait ressusciter que de nos jours sous le nom d'unitarisme. Les nouveaux adversaires qui allaient s'organiser et livrer à l'église dominante la grande bataille albigeoise s'inspiraient de doctrines bien différentes, les unes chrétiennes et tendant à ramener le christianisme à la pureté et à la simplicité des premiers jours, les autres extra-chrétiennes, réagissant non-seulement contre le catholicisme des papes, mais contre le christianisme lui-même au nom du principe dualiste ou manichéen emprunté aux théogonies gréco-asiatiques. De ces deux courans de doctrines, que les écrivains catholiques ont confondus en un seul, le premier prend sa source dans la région des Alpes où nous avons vu se former la secte vaudoise, le second dans les pays slaves de la vallée du Danube, sur les versans nord de la chaîne des Balkans, où nous verrons bientôt naître la grande, la véritable hérésie du moyen âge, la religion monstrueuse des deux principes éternels du bien et du mal. Ces deux courans, après s'être épandus au hasard sur la surface de l'Europe, trouvent enfin un lit commun dans le midi de la France, où ils se mêlent sans se confondre.

III.

Ce n'était pas sans raison que le moine de l'abbaye de Saint-Thron regardait avec effroi vers ces hauteurs des Alpes où s'était

amassé ce qu'il appelle l'hérésie ancienne, car, au moment où il exprimait ses terreurs, cette hérésie entrait dans sa période de propagande. La secte occulte des barbes, jusque-là hérétique sans le savoir, prend alors conscience des points de doctrine qui la séparent de la grande église de Rome; saisie de l'esprit de révolte qui soufflait sur l'Europe, sollicitée par les explosions qui se produisaient ailleurs, elle lance ses émissaires sur les deux versans des Alpes, et entreprend de porter sa foi en pleins pays orthodoxes. Une véritable émigration prophétique s'échappe du massif du Viso, parcourt l'Italie septentrionale et la France, et pénètre jusque dans les pays germaniques. La chronique de l'abbaye de Corbie signale ces émigrans d'un nouveau genre, « antique race d'hommes simples, dit-elle, qui habitent les Alpes, qui aiment les choses antiques, et qui ont voulu abaisser notre religion et la foi de tous les chrétiens de l'église latine. » Ces prophètes montagnards cachaient leur mission sous les déguisemens de marchands colporteurs ou de moines, d'ermites, de pèlerins et de prêtres. « Des marchands d'entre ces gens des Alpes, ajoute la même chronique, qui apprennent de mémoire la Bible et ont en aversion les rites de l'église, arrivent souvent par la Suisse. » Ces colporteurs étaient comme les pionniers de la secte. Ils parcouraient les campagnes, s'introduisaient dans les chaumières et les châteaux, saisissaient toutes les occasions de placer des manuscrits de quelques livres de la Bible ou des passages appris de mémoire. Ils préparaient ainsi le terrain aux véritables missionnaires, à ceux qui étaient revêtus d'un caractère ecclésiastique. Ceux-ci marchaient deux à deux, vêtus d'une laine grossière, sans argent. On les nommait prêtres *acéphales,* sans chef, parce qu'on ne savait d'où ils venaient, ni par qui ils avaient été ordonnés. Mappée, archidiacre d'Oxford, qui vit ceux qu'on avait saisis et amenés au concile de Latran en 1179, ignorait sans doute l'existence de l'ordre occulte des barbes; mais le signalement qu'il donne de ces prêtres inconnus rappelle l'organisation du *preverage* vaudois, qui obligeait le *regidor* et le *coadjutor* à marcher ensemble à la conquête des âmes.

L'inquisiteur Raineri Sacco a laissé une curieuse description de la façon de procéder de ces émigrans colporteurs. Il en montre un s'insinuant dans la demeure d'un grand seigneur et offrant sa marchandise, des colliers, des bijoux et des voiles fins. Au lieu de se retirer après avoir vendu quelques-uns de ces objets, il se met à vanter en termes figurés une autre marchandise dont il se dit porteur, mais qu'il ne peut offrir qu'à la condition de n'être pas trahi auprès des gens d'église. Cette promesse une fois donnée, l'humble marchand prend un autre ton, son visage s'éclaire, sa

voix s'anime, et derrière le colporteur apparaît le prophète. « J'ai une perle de grand prix, s'écrie-t-il, j'ai une perle si brillante que par elle l'âme est éclairée, si éclatante qu'elle allume l'amour de Dieu dans le cœur de celui qui la possède! » Après cet exorde qui pique vivement la curiosité du seigneur et de la châtelaine, il tire enfin cette perle merveilleuse qui se trouve être ou un écrit de la secte, ou un livre de la Bible en langue vulgaire, ou bien encore des passages récités par cœur avec une énergie croissante. L'inquisiteur rapporte quelques-uns de ces passages qui servaient aux sectaires vaudois d'armes de guerre contre l'église. Ce sont les sentences terribles de Jésus contre les prêtres de son temps, ses malédictions contre l'orgueil, l'avarice et l'hypocrisie des pharisiens du judaïsme. « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui dévorez les maisons des veuves sous prétexte de longues prières! Malheur à vous qui liez des fardeaux insupportables sur les épaules du peuple, et ne les voulez toucher du bout du doigt!!... Conducteurs aveugles, serpens, race de vipères, malheur! malheur! *væ vobis!* » Le colporteur s'empare de ces paroles foudroyantes, et les lance sur l'église du moyen âge en y ajoutant ses commentaires irrités. On peut imaginer l'effet produit par ces prédications enflammées sur des esprits déjà aigris par le spectacle d'une église oppressive. Aussi, ajoute l'inquisiteur, rarement arrivait-il que l'apôtre fût trahi et consigné à l'autorité ecclésiastique, et son passage dans la contrée était marqué par les disciples secrets qu'il y laissait.

A la suite de ces marchands venaient les prêtres acéphales. Rien n'est plus fréquent au moyen âge que la rencontre de ces prêtres ou moines vagabonds qui entreprenaient de longs voyages en dehors de leur diocèse ou de leur couvent pour annoncer la parole divine. Ils n'étaient pas tous des échappés de la règle romaine, tant s'en faut; le plus grand nombre au contraire étaient d'utiles instrumens dans les mains de l'autorité, allant chercher les populations les plus retirées, leur parlant un langage approprié à leur ignorance, et les imprégnant des doctrines qu'il importait au pouvoir central de faire pénétrer jusqu'aux extrémités. Le peuple écoutait avec curiosité ces prédicateurs qui venaient de loin, avaient beaucoup vu, et par cela même imposaient aux esprits ignorans; mais à ce corps volant d'auxiliaires il se mêla bientôt des élémens ennemis. Tels furent deux sectaires vaudois qui ont laissé un nom et dont on peut suivre la course vagabonde, Pierre de Bruis et Henri, surnommé le Faux Ermite. Ils sortirent tous les deux de la région des Alpes au commencement du XIIe siècle, le premier du versant français, de la Vallouise, où un pape avait signalé l'hérésie quelques années auparavant, le second du versant opposé, ce qui l'a fait nommer l'Italien. Ils partirent ensemble, selon la discipline

des barbes, l'un aidant l'autre; mais ils se séparèrent bientôt en Dauphiné sur quelque point de doctrine resté inconnu, et chacun poursuivit sa pointe selon que l'esprit le poussait. Pierre de Bruis se dirigea en droite ligne sur le midi, tandis qu'Henri faisait un long détour par le Lyonnais, la Suisse et le centre de la France. Nous n'avons pas d'écrits émanés d'eux directement; mais on peut saisir leur doctrine dans les récits de leurs adversaires, de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et de saint Bernard, abbé de Clairvaux, qui furent opposés, l'un à Pierre de Bruis, l'autre à Henri l'Italien. Ces deux prophètes des Alpes tendent au même but, ramener l'église à la foi et aux mœurs des premiers temps; mais ils y tendent par des voies différentes. Le premier marche droit à l'ennemi et attaque de front tout ce qui lui paraît innovation dans l'église romaine; le second, plus calme et plus modéré, insiste sur ce qui unit, sur les croyances et les mœurs d'autrefois que l'orthodoxie nouvelle n'a pas encore laissées en arrière. Logicien violent, vrai type du huguenot français du XVIe siècle, Pierre de Bruis pousse son raisonnement comme un bélier sur toutes les pratiques et les cérémonies que le progrès des temps a introduites dans la religion. Partant de ces prémisses posées par saint Paul comme la pierre fondamentale du christianisme, que l'homme est sauvé par la foi en Jésus-Christ, seul sauveur et seul médiateur, il en tire la conclusion que tout culte extérieur qui ne procède pas de cette foi personnelle est inutile, inutiles les sacremens et les pratiques, les génuflexions, les pèlerinages, l'invocation des saints, les images, les statues, les croix, inutiles même les édifices publics consacrés au culte. Avec ce radicalisme religieux, il ne devait pas aller loin; il rencontra en effet le bûcher à Saint-Gilles, en Languedoc, tandis que son ancien compagnon de travaux faisait sa tournée missionnaire dans une sécurité relative. Henri l'Italien, arrivé au Mans en 1110, put d'abord prêcher librement dans les églises. Il annonçait la perfection évangélique, la réforme des mœurs, la simplicité et la pauvreté apostoliques, évitant soigneusement toute controverse théologique irritante. Sa prédication attira le peuple, qui bientôt ne voulut plus avoir d'autre pasteur que l'éloquent étranger; mais elle ne pouvait réussir au même degré auprès d'un clergé riche et mondain dont la réforme morale qu'il prêchait aurait amoindri la grande situation. Henri fut accusé d'hérésie et obligé de reprendre le bâton du voyageur, poursuivi par une vile populace ameutée par les gens d'église. Du Mans, il descendit à Poitiers et sur les villes du midi, partout accueilli à son arrivée par le peuple, que son éloquence entraînait, mais de partout repoussé dès que le clergé apercevait où tendait sa prédication. Dans le midi, il recueillit l'héritage de son compagnon mort, continua son œuvre,

propagea les mêmes doctrines, mais avec sa modération accoutumée. Arrêté par l'archevêque d'Arles et jeté en prison, ses disciples le firent évader, et il reparut bientôt sur la scène, plus hardi cette fois, plus résolu à opposer son idéal de perfection et de simplicité apostoliques aux mœurs et aux doctrines de l'église, plus protestant en un mot. C'est alors qu'on lui opposa un homme éloquent, saint Bernard, célèbre par la victoire qu'il venait de remporter sur Abélard. Le saint ne ménage pas son adversaire dans ses sermons et dans ses lettres; il s'attaque non-seulement à ce qu'il appelle son hérésie, mais à sa personne, à sa vie privée, et attribue à des poursuites pour mauvaises mœurs le brusque départ d'Henri de plusieurs villes. Les deux bénédictins qui ont écrit l'histoire du Languedoc font honneur à l'abbé de Clairvaux d'avoir arrêté les progrès du sectaire. Ce qui est plus certain, c'est qu'il le fit arrêter lui-même et jeter dans une prison, où il mourut de vieillesse et d'épuisement après quarante ans de travaux. Quant à sa doctrine, elle avait si bien pris racine dans le midi, qu'elle ne devait en être arrachée que par l'épée des croisés et la torche des inquisiteurs.

Au même courant de doctrines descendu des Alpes appartient Pierre Valdo, le *Valdensis* ou le Vaudois, le plus célèbre des sectaires du moyen âge. Les écrivains orthodoxes, trompés par les noms, ont fait de Pierre Valdo le Moïse et le fondateur de la secte vaudoise. On vient de voir que l'existence de la secte était de beaucoup antérieure à la manifestation religieuse de l'hérésiarque lyonnais. Il n'a commencé à prêcher qu'en 1170, c'est-à-dire presque un siècle après que les Alpes cottiennes ont été signalées comme le lieu de refuge d'une hérésie ancienne. Le nom même de *vaudois* était connu avant lui, ainsi qu'on le voit par ce vers de la *Nobla Leyczon :*

Ilh dion, qués *vaudès* e digne de punir.

A ce nom, l'opinion populaire attachait les significations les plus odieuses, celles de sorcier, d'hérétique, d'abominable. Parmi les griefs qui figurent dans le réquisitoire de l'université de Paris contre Jeanne d'Arc, il y a celui d'être une *vaudoise*. La racine de ce mot n'est point Valdo, mais vallée ou *vaux*. *Valdenses dicti sunt a valle densa*, dit Bernard de Foncald, écrivain du XII[e] siècle. Pierre de Lyon a reçu son nom de la secte dont il avait propagé les doctrines sur le cours du Rhône; il a été appelé le Vaudois, mot dont les écrivains de la basse latinité ont fait le nom propre de Valdensis ou Valdo. Il puise du reste au même courant d'idées que Pierre de Bruis et Henri. Comme eux, il aspire à rebâtir la cité chrétienne des premiers jours; comme eux, il veut chasser du sanctuaire les dogmes et les cérémonies qui lui paraissent de formation récente.

Son idéal religieux est aussi le renoncement volontaire aux richesses et la pauvreté des premiers disciples de Jésus. Pour prêcher d'exemple, il renonce lui-même à une grande fortune qu'il avait acquise par un commerce ambulant en courant les foires et les marchés; il en fait deux parts, l'une qu'il distribue aux pauvres, l'autre qu'il emploie à faire traduire en langue vulgaire les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Comme les Vaudois des Alpes, il ne se croit pas d'abord séparé de l'église, car il admet tous les grands dogmes du catholicisme, et il adresse au concile tenu à Latran en 1179 une demande en autorisation de prêcher avec un exemplaire de sa traduction de la Bible. Pour toute réponse, le concile le déclare hérétique, retranché de la grande communion, lui et sa traduction. C'est alors qu'il organisa son ministère. Tout ce que Lyon renfermait de pauvres et d'opprimés accourut à lui, et il choisit parmi les gens des métiers les plus vils, dit Étienne de Borbone, ses apôtres, qu'il envoya prêcher deux à deux à la façon des barbes. Bientôt la ville et les environs furent sillonnés d'hommes et même de femmes qui annonçaient l'évangile des pauvres, le renoncement aux richesses, la pauvreté apostolique et la charité universelle. En passant par la bouche de ces prédicateurs populaires, l'idéal du maître s'exagéra encore, et devint nécessairement la contre-partie de la morale de l'église, une protestation contre les richesses scandaleuses du clergé. La secte des *paores* de Lyon fut une jacquerie dans l'ordre religieux, mais une jacquerie inoffensive, sans violence dans l'ordre économique, humble et douce, agissant par la foi, chrétienne dans la plus haute acception du mot. Ce fut Jacques Bonhomme sans la fourche et la faux, armé seulement de la parole divine. Malgré ce caractère inoffensif, une telle doctrine ne pouvait tenir dans une ville vouée au travail, où le commerce et l'industrie ramenaient sans cesse la richesse : son idéal pouvait à la rigueur se réaliser au siége primitif de la secte, parmi ces populations pauvres des Alpes, dans des vallées perdues; mais à Lyon il ne gagna que la population déshéritée, et l'archevêque Jean de Bellesmains eut facilement raison de cette manifestation en 1184. Chassés de Lyon, les *paores* se dispersèrent dans le midi de la France, où ils allèrent grossir les églises déjà rassemblées par les premiers prophètes vaudois, tandis que leur chef prenait la voie du nord, et allait mourir en Bohême après avoir semé partout sur son passage le germe des hérésies futures.

Tel est le courant chrétien de la protestation du moyen âge, courant qui diffère peu par la doctrine de celui qui a produit le mouvement religieux du XVIe siècle. Les croyances qu'il a portées dans le midi de la France sont conformes à celles de l'église romaine sur les questions principales. « Les Vaudois s'accordaient avec nous

sur beaucoup de points, dit leur ennemi le plus acharné, l'inquisiteur Raineri; mais, ajoute-t-il, ils ne faisaient aucun cas des traditions, des conciles, des pères et des décrets des papes, et ce mépris a été l'origine de leur hérésie. » Ce témoignage rendu à la conformité des doctrines vaudoises avec celles de l'église dominante est peut- être trop absolu. L'inquisiteur n'aperçoit pas toutes les différences. Ainsi, au moment où les Vaudois entreprenaient la conquête des pays provençaux, ils n'admettaient que l'Écriture sainte pour règle de foi, et ils avaient une christologie, c'est-à-dire une manière d'entendre le rôle du Christ, beaucoup plus serrée et plus évangélique que celle de Rome. Jésus-Christ était tout dans leur foi, sauveur parfait, médiateur unique entre Dieu et les hommes, salut et vie pour tout croyant, et sa personnalité remplissait le dogme et la croyance, en éliminait tous les autres modes de salut, tous les autres médiateurs introduits par le catholicisme. Si le christianisme est la religion du Christ, l'hérésie des Alpes a été plus chrétienne que l'église romaine, car dans son rustique sanctuaire il n'y a eu de place que pour le Christ, sa doctrine, sa morale et son culte. En s'avançant au midi, ce filon de la pure substance de l'Évangile devait se heurter à l'hérésie des Albigeois, dont le principe de protestation était pris en dehors de la donnée chrétienne.

Le principe dualiste embrassé par les Albigeois est né de la préoccupation des origines du mal, qui a été le grand tourment de la pensée au moyen âge. L'antiquité païenne avait eu une préoccupation toute différente : elle avait songé au bien, au souverain bien. Ses écoles philosophiques avaient fait du souverain bien le but constant de leurs recherches et de leurs hautes spéculations. Engagée dans cette poursuite paisible, l'antiquité grecque et romaine avait vu sous des couleurs heureuses, riantes et poétiques les grands objets qui s'imposent à l'esprit humain, Dieu, l'homme et le monde; mais à l'homme du moyen âge sombre, triste, travaillé par des misères effroyables, ces objets sont apparus sous un tout autre aspect : il les a vus à travers ses souffrances et son désespoir. Le mal l'étreignait de toutes parts et sous toutes les formes, oppression des âmes, oppression des corps, servage plus dur que l'esclavage antique parce qu'il était plus impatiemment porté, violences inouies, guerres sans cesse renouvelées, pestes, famines, tous les maux réunis. A quoi pouvait-il songer dans sa douleur, sinon au mal, au vautour qui lui dévorait les chairs? Il s'est abîmé dans cette pensée; par toutes ses voix, par la métaphysique, par la théologie et par la religion, il a demandé la cause du mal qui l'opprimait. Quelle en est l'origine? A-t-il eu un commencement? aura-t-il une fin? comment est-il entré dans un monde créé par le Dieu bon? Questions terribles auxquelles le christianisme et la

science ont répondu chacun à sa manière. Le mal a eu un commencement, répond la théologie chrétienne : il est entré dans le monde par une volonté créée libre de choisir le bien, car Dieu est libre, Dieu est la souveraine liberté, et il a fait la créature à son image, c'est-à-dire libre comme lui; mais cette magnifique solution, qui donne la liberté divine pour type et fondement de la liberté humaine, pouvait-elle être comprise du moyen âge, qui n'a pas eu la première notion de la liberté, du moyen âge serf de corps et d'esprit? Il passa donc à côté sans la comprendre, et, sous ce rapport comme sous bien d'autres, il a été moins chrétien que ne le disent ses modernes apologistes. — Le mal, répond à son tour la science, est l'absence du bien comme le froid est l'absence du calorique, c'est une négation; mais cette solution, par trop métaphysique et quintessenciée, exige un effort d'abstraction qui était complétement en dehors des habitudes de la pensée du moyen âge, portée au contraire à revêtir toutes ses conceptions d'une existence réelle, positive et même corporelle. Ni la solution chrétienne ni la solution scientifique ne pouvait entrer dans l'esprit de cette époque, et il ne lui resta que la solution dualiste, qui fait du mal un être réel, un principe éternel, incréé et créateur.

Cette idée n'était pas nouvelle, elle est au fond des cosmogonies gréco-asiatiques et du gnosticisme alexandrin; mais elle y était demeurée enveloppée des nuages de la métaphysique. Le moyen âge l'a fait descendre de ces hauteurs inaccessibles au vulgaire et l'a mise à la base de sa religion et de sa morale pratique. Partout l'on trouve le principe bon et le principe mauvais, Dieu et le diable, l'antagonisme entre l'esprit et la matière, entre le monde invisible et le monde visible. Sur ce terrain dualiste, la grande église est allée aussi loin que les autres sectes. Le principe mauvais qu'elle admet n'est pas éternel, il est vrai; mais l'enseignement et la prédication le revêtent d'une existence réelle, corporelle même, qui s'impose sous mille formes monstrueuses aux imaginations. Il remplit de sa puissance la nature physique et la nature morale. Les vices et les crimes lui sont attribués comme les phénomènes naturels dont la science n'avait point encore saisi la véritable cause : il souffle l'air empoisonné qui décime la population, on voit passer sa forme étrange sur la nuée qui porte la tempête, on entend sa voix dans le rugissement des vents et dans le bruit des grandes eaux débordées, c'est lui qui détache l'avalanche roulant dans la vallée. Toutes ces traditions et ces légendes populaires sur les exploits malfaisans de Satan reçoivent la consécration de l'autorité religieuse et passent dans la croyance orthodoxe. La terreur que le diable inspire courbe les populations et les précipite dans le sanctuaire. Après le bûcher et l'excommunication, la crainte du diable

est le plus ferme rempart de l'orthodoxie contre les emportemens de l'esprit sectaire; mais la terreur est une mauvaise conseillère, elle fait les dieux, a dit le poète ancien. A force de s'entendre menacer de cette puissance mystérieuse, les masses ignorantes finirent par se dire qu'elles pourraient peut-être la désarmer et se la rendre propice. Sous l'empire de cette idée, il se produisit des manifestations que les écrivains orthodoxes attribuent aux sectes dualistes, mais qui en réalité se passent dans les cadres de l'église, et sont le fait de populations demeurées catholiques. Une sorte d'épidémie démonologique s'empare du peuple déguenillé des seigneurs et des moines. On se tourne vers le diable, on veut entrer en communion avec lui par des pactes, des initiations et des pratiques occultes, on lui demande une protection refusée par les puissances qu'on dit venir de Dieu. Le diable eut ses sabbats, ses synagogues et ses assemblées de culte, où l'on courait la nuit avec frénésie. On ne saurait faire un pas à travers le moyen âge sans rencontrer de ces manifestations qui sont inspirées par la notion exagérée du diable. L'esprit sectaire n'eut qu'à presser cette notion pour en faire sortir le Satan éternel du manichéisme. Dans ce système, Satan est créateur, le monde visible est son œuvre, mauvaise comme lui; les empires de la terre lui appartiennent, les puissances le servent, et la plus grande de toutes, l'église romaine, est son premier ministre pour le mal. L'idée démoniaque, épouvantail destiné à tenir à distance les ennemis de l'église, se tourne ainsi contre elle, et devient dans la théologie sectaire le plus terrible agent de démolition.

Le premier noyau de cette secte étrange s'est formé au x[e] siècle parmi les Slaves de la vallée du Danube. L'idée des deux dieux éternels et créateurs, cette idée qui devait déchaîner sur l'Occident des maux incalculables, est née du génie sombre et tourmenté de cette race venue la dernière de l'Asie, et qui tient encore aujourd'hui d'autres problèmes aussi redoutables suspendus devant l'Europe. Avant leur conversion au christianisme, les Slaves croyaient à un dieu mauvais qui s'appelait Czernebog, le dieu noir, et n'était peut-être que le principe mauvais de la cosmogonie persane apporté avec eux en Europe. L'auteur d'une chronique des Slaves, écrite au XII[e] siècle, le prêtre Helmold (1), rapporte qu'ils lui rendaient un culte d'exécration dans leurs festins barbares en faisant passer à la ronde la coupe de malédiction pleine d'un breuvage enivrant. Ce principe de croyance ne fut pas entièrement arraché de leur esprit par leur conversion au christianisme, qui n'eut lieu qu'au IX[e] siècle, à la prédication de deux moines grecs, Méthodius et Cyrille. Cette conversion de surface, accomplie rapidement et en

(1) Ce document est cité par Gieseler dans son livre, *Ueber den Dualismus der Slaven*.

masse, ne fit qu'effleurer le fond païen de la race, qui reparut bientôt après, au milieu des compétitions scandaleuses de l'église grecque et de l'église latine luttant pour la suprématie sur les nouveaux convertis. Les deux apôtres grecs leur avaient donné une liturgie particulière, un culte national et une traduction slave de la Bible. Rome déclara tout cela schismatique, proscrivit la version en langue vulgaire, abolit le culte slave et le remplaça par le rite latin. Ce fut un nouveau changement de religion, accompli cette fois par la persécution, par le ministère sanglant d'un Clovis slave, qui voulait se rendre Rome propice pour secouer le joug des Grecs de Constantinople. Bogoris, roi des Bulgares, renversant l'œuvre de Méthodius et de Cyrille, établit dans son royaume la religion de l'Occident. Les couvens fondés par les deux apôtres grecs lui opposèrent une vive résistance; mais ils furent brisés, dispersés et repeuplés par des moines latins odieux au peuple. Chassés de leur asile, les moines bulgares s'enfuirent dans les retraites ignorées des Balkans et dans les îles désertes de la côte orientale de l'Adriatique, où ils relevèrent leur rite et leurs congrégations proscrites. C'est de ces centres de vie religieuse perdus dans la solitude, indépendans de la règle d'Orient et d'Occident, qu'est sorti le dualisme du moyen âge, c'est là qu'a été promulguée la loi des deux dieux du bien et du mal en opposition à la loi du Dieu bon, unique en trois personnes. Ces moines sans direction, véritables acéphales, livrés à tous les écarts d'une imagination échauffée par la persécution, furent ressaisis par les idées sombres de leur race, et le dieu noir de leurs ancêtres, l'ancien Czernebog, leur apparut de nouveau, mais cette fois sous les traits du Jéhovah de la version slave de la Bible, emportée avec eux dans leur fuite aux montagnes.

Ce qui distingue en effet le dualisme du moyen âge de tous les systèmes antérieurs analogues, c'est sa prétention à se greffer sur la Bible et à donner à son dieu mauvais tous les traits du Jéhovah hébreu. Cette exégèse produit les plus étranges dissonances avec l'exégèse traditionnelle. Jéhovah devient le dieu mauvais, le dieu jaloux et vengeur, qui trompe et se trompe, qui extermine et ordonne l'extermination. Il crée un monde visible et mauvais comme lui, le peuple avec des âmes séduites, arrachées à l'empire du dieu bon, enfermées dans des corps et condamnées par l'attrait des sexes à reformer sans cesse leur prison de chair. Dans cette théogonie du désespoir, l'humanité apparaît comme une pauvre captive, souffrante et gémissante, venue du dieu bon, mais tombée sous le joug de la puissance du mal, incapable de rompre elle-même ses liens. Le libérateur est venu cependant, car les dualistes admettaient le dogme de la rédemption; mais leur Christ est un ange de lumière, de même nature que les âmes humaines, appelé

fils de Dieu non pas parce qu'il est Dieu lui-même, mais parce qu'il est le premier-né de la création invisible. Il n'a pu s'incarner, car, la matière étant mauvaise, il serait tombé lui-même par l'incarnation dans la même captivité que l'homme. Il ne s'est incarné qu'en apparence, n'a souffert, n'est mort et n'est ressuscité qu'en apparence, sauvant les âmes non en expiant pour elles, car il ne pouvait souffrir, mais en leur enseignant la voie pour retourner à leur céleste origine. Cette voie, c'était le renoncement à un monde mauvais, la domination de l'esprit sur la matière et la destruction de la prison terrestre, la mort, suprême délivrance. Tout le système se résumait dans le sacrement du *consolamentum*, le seul sacrement de la secte. Par cette opération magique, l'âme du croyant était transportée des ténèbres à la lumière, de la captivité à la liberté, de Satan à Dieu. Ceux qui avaient reçu le sacrement pouvaient l'administrer à d'autres. Chaque *consolé* devenait ainsi un agent de propagation de la secte. Aussi s'étendit-elle de la presqu'île des Balkans aux pays occidentaux avec une rapidité étonnante.

Telles sont les deux protestations qui se sont dressées devant l'église du moyen âge. L'ignorance seule ou la mauvaise foi a pu les confondre. Les Vaudois sont des chrétiens primitifs égarés dans un monde nouveau, et les Albigeois sont des revenans du gnosticisme alexandrin, des semi-païens. Par leur principe d'amour, qui est le fond de l'Évangile, les premiers ont plané au-dessus des terreurs du moyen âge. Leur foi confiante et simple au Dieu bon qui se manifeste par l'amour dans le monde visible et dans le monde invisible les a préservés de l'invasion de la foi dualiste. Ils ont cru sans doute au diable, au principe de la terreur; mais en embrassant plus fortement que ne l'ont fait l'orthodoxie et les autres sectes le dogme de la rédemption, d'un Dieu se faisant homme pour sauver les hommes, ils ont secoué le cauchemar de la notion terroriste du diable donnée par l'église. Retranchés dans la doctrine de saint Paul, que l'homme est justifié par la foi et qu'il n'y a plus de condamnation éternelle pour ceux qui croient au Christ, ils ont pu envisager sans crainte le grand adversaire, le Satan créé ou incréé, qui a courbé sous la terreur la pensée religieuse du moyen âge. Le principe de la protestation vaudoise ne devait pas périr, car il était l'essence même du christianisme, et tandis que la protestation albigeoise s'évaporait complétement au feu de la persécution, la première remonta aux Alpes, se reforma dans ces vallées que nous avons décrites, et d'où nous la verrons dans une autre étude se dilater de nouveau sur l'Italie et la France.

HUDRY-MENOS.

LES

ÉTATS-UNIS EN 1867

UN AN DE GUERRE POLITIQUE.

Il y a dans le langage politique généralement usité de nos jours, et particulièrement dans la langue française, deux mots qui sont souvent confondus, quoique bien différens : c'est le mot de démocratie et le mot de révolution. Soit qu'on admire la démocratie, soit qu'on la déteste et la craigne, on en parle toujours comme d'une puissance redoutable qui doit bouleverser le monde. Il est convenu qu'elle ressemble à un torrent impétueux qui renverse toutes les digues. Il n'y a pas jusqu'au suffrage universel français, si docile, si plein de déférence pour les autorités établies, dont les eaux stagnantes ne soient trop agitées au gré de certaines gens timides, et où nos orateurs sacrés ou profanes ne voient encore le torrent de la démocratie prêt à engloutir la société. Rien n'est plus faux que cette métaphore banale qui sert à effrayer les honnêtes gens. Si, au lieu de raisonner à vide sur la nature et sur les principes de la démocratie, on se donnait la peine de l'observer dans le seul pays où elle règne en souveraine, je veux dire aux États-Unis, on serait étrangement surpris de la circonspection et de la lenteur que le monstre populaire y met dans tous ses mouvemens. Voilà un an que la république américaine est en proie à la crise politique la plus aiguë, au conflit de pouvoirs le plus implacable qui puisse troubler la paix d'un état; depuis un an, le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, également issus du choix populaire, ont reconnu qu'il n'y avait pas entre eux d'accord possible sur les grands intérêts du pays, et depuis un an ils vivent côte à côte sans oser recou-

rir aux moyens extrêmes qui seuls pourraient ramener l'harmonie au sein du gouvernement. Le président et le congrès, chacun dans sa forteresse, se tiennent à l'abri de leurs droits constitutionnels et se bombardent du Capitole à la Maison-Blanche à grands coups de lois, décrets et messages, sans que cette canonnade produise en apparence aucun effet. Le fossé qui les sépare a l'air de se creuser tous les jours. L'antagonisme des partis devient de plus en plus irrémédiable, sans qu'aucune solution nouvelle jaillisse de leurs disputes et termine leurs embarras.

Est-ce à dire que le gouvernement de la démocratie soit condamné par sa nature même au désordre et à la faiblesse? En aucune façon. La démocratie a bien prouvé, soit dans cette révolution d'Amérique elle-même, soit dans les rares et violentes irruptions qu'elle a faites parmi nous, qu'elle savait être aussi active, aussi énergique, aussi persévérante que les gouvernemens absolus; mais elle est lente à se résoudre et longue à délibérer. L'opinion publique qui la gouverne a besoin de temps pour se former; les partis qui la servent ont besoin de temps pour se reconnaître et s'organiser. Ils ne se mettent jamais en campagne avant de savoir ce qu'ils veulent et comment ils peuvent l'obtenir. On doit se défier d'un peuple ignorant, à peine émancipé d'une longue obéissance, qui n'a que ses instincts pour principes et ses rancunes pour opinions; mais dans une democratie forte, régulière, sûre de sa puissance et sans inquiétude pour son avenir, ces longs troubles politiques dont le spectacle nous étonne ne sont que de longues délibérations populaires. Pendant qu'on pérore sur la place publique et qu'on s'injurie dans les assemblées, les questions s'élaborent, les opinions mûrissent, les difficultés même finissent par s'évanouir.

Tel est le spectacle intéressant que nous offre cette année le gouvernement des États-Unis. Il ne faut pas croire que ces agitations aient été stériles, parce qu'elles n'ont amené le triomphe d'aucun parti. Les choses ont avancé depuis l'année dernière. La grande révolution sociale à laquelle un pouvoir dictatorial ou monarchique aurait imposé depuis longtemps quelque solution hâtive, révoquée ou renversée dès le lendemain, se poursuit et s'achève à travers tous les obstacles. La pacification aurait marché plus vite, si la mort mille fois regrettable du président Lincoln n'avait mis le pouvoir exécutif entre les mains d'un homme à la fois violent et mobile, maladroit et obstiné, dont le caractère ombrageux était mieux fait pour provoquer une guerre civile que pour l'éteindre. Les rancunes excessives de l'ancienne faction abolitioniste ont aussi contribué pour une grande part à prolonger et à envenimer la lutte. Malgré les fautes commises de part et d'autre, il y a cer-

tainement aujourd'hui une amélioration notable dans l'état des affaires et dans les dispositions du peuple. La question de la *reconstruction*, si arriérée en apparence, est tout près d'être résolue. Un homme nouveau paraît s'élever sur la scène, sinon avec une politique nouvelle, du moins avec la confiance et le respect de tous les partis. C'est ce progrès insensible et pourtant bien réel dont je vais essayer de suivre la marche au milieu du chaos que la politique américaine présente cette année aux yeux les plus attentifs.

I.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler en peu de mots l'origine première des démêlés du président Johnson avec le congrès (1). Cette lutte, qui devait bientôt prendre des proportions redoutables, s'éleva d'abord à propos d'une question de doctrine dont l'importance théorique et historique était grande, mais dont l'intérêt semblait médiocre depuis que la guerre avait tranché sans appel les différends du nord et du sud. Il s'agissait de savoir si la défaite des états rebelles avait mis fin à leur existence ou les avait simplement ramenés dans la dépendance du gouvernement fédéral. Les républicains et les radicaux étaient d'avis qu'en se révoltant contre l'autorité nationale les états du sud s'étaient anéantis eux-mêmes, et que le gouvernement occupait leur territoire comme pays conquis. Le président au contraire se joignait au parti démocrate pour soutenir que la rébellion, n'ayant jamais été légale, n'avait pu compromettre les droits antérieurs des états rebelles, ni altérer leurs rapports avec le gouvernement fédéral. Cependant la suprématie du pouvoir fédéral n'était nullement contestée, et le président lui-même usait largement du droit de la victoire pour imposer des lois rigoureuses à ces états prétendus souverains. On craignait même d'abord que sa main pesante ne mît à une rude épreuve la patience des vaincus. Bientôt cette inquiétude avait fait place à une autre : le persécuteur des rebelles était devenu tout à coup leur protecteur zélé. Moyennant certaines conditions qu'il leur avait fixées et qui furent jugées insuffisantes par la majorité républicaine, il avait promis à leurs députés de les amener au Capitole et de forcer pour eux l'entrée du congrès. Celui-ci, justement irrité de cette impertinence, leur ferma ses portes avec humeur, et ce fut le début de la guerre qui dure encore aujourd'hui.

Après trois mois d'insultes et de provocations réciproques, les radicaux, fatigués d'une lutte inutile, se résignaient à abaisser leurs prétentions. Ils les avaient formulées dans un projet équitable et

(1) Voyez d'ailleurs la *Revue* du 1er avril et du 15 décembre 1866.

sage qu'on n'a peut-être pas oublié. Pour le soustraire à la contradiction systématique du président, ils l'avaient mis sous la forme d'un amendement constitutionnel indépendant des entraves du *veto* présidentiel et soumis en revanche à la ratification des états. Il n'y avait rien dans ce nouveau programme qui fût absolument contraire à l'opinion connue du président. Il n'empiétait pas d'une manière choquante sur l'indépendance des états du sud. Il prescrivait seulement que la possession des droits civils serait sérieusement garantie aux nègres, que le nombre des députés envoyés au congrès par chacun des états de l'Union serait dorénavant proportionnel au nombre des citoyens investis du droit électoral, que les principaux serviteurs de la rébellion seraient privés jusqu'à nouvel ordre de l'exercice de leurs droits politiques. Il laissait donc aux états du sud la libre dispensation du suffrage, tout en les encourageant à ne pas s'en montrer avares envers leurs esclaves affranchis. Les radicaux faisaient un grand sacrifice en réduisant leurs demandes à des termes aussi modérés, et ils espéraient que le président y répondrait de son côté par des concessions pareilles. La seule clause vraiment rigoureuse et regrettable était celle qui atteignait la capacité politique des anciens serviteurs du gouvernement confédéré. Encore le congrès lui-même avait-il senti le besoin de l'adoucir; nul doute qu'en usant de toute son influence le président n'eût réussi à obtenir un nouvel adoucissement. Il avait mieux aimé déclarer la guerre à l'amendement tout entier; il en avait appelé au peuple de la tyrannie des radicaux, et le peuple lui répondait en envoyant les radicaux siéger en foule dans le congrès.

Lorsque les chambres se réunirent l'année dernière, après les élections qui renouvelaient leurs pouvoirs, la position de M. Johnson était à peu près désespérée. Il avait perdu dans cette triste campagne jusqu'à l'ombre d'une popularité depuis longtemps compromise; il avait manqué une occasion précieuse de faire la paix avec les radicaux sans leur laisser les honneurs de la guerre. Ceux-ci revenaient maintenant au Capitole plus audacieux et plus terribles, avec tout l'orgueil que leur inspirait leur récent triomphe. Les assemblées nouvellement élues ne devant se réunir qu'au printemps de l'année suivante, c'était à l'ancien congrès qu'était confiée la tâche de consolider sa victoire. Pleins d'une confiance sans bornes, les chefs des républicains déclaraient hautement que l'heure des ménagemens était passée, et que la session ne s'achèverait pas sans la déposition du président. Celui-ci faisait bonne contenance; on le croyait décidé à repousser à coups de fusil l'agression du congrès. Il semblait qu'on touchât au moment suprême, et qu'avant peu l'un des combattans dût rester sur le carreau. Pourtant les modérés n'avaient pas perdu toute espérance. Ils disaient

avec raison que la déposition du président était une mesure bien grave, bien périlleuse, qu'elle fonderait pour l'avenir un précédent funeste, que la constitution, en permettant au congrès la procédure de l'*impeachment* contre le chef du pouvoir exécutif, avait entendu en faire une menace plutôt qu'une arme offensive, et qu'il ne fallait s'en servir qu'en cas d'extrême nécessité. Ils pensaient que l'opinion publique pouvait bien y applaudir dans un moment de colère, mais qu'elle ne tarderait pas à se raviser, et à en faire un sujet de reproche au parti qui l'aurait votée. Ils ajoutaient que le président ne pouvait plus se défendre, qu'on lui attribuait des projets de résistance et de coups d'état chimériques, et qu'il céderait bientôt à la volonté du congrès. L'amendement constitutionnel ne tarderait pas alors à être ratifié par la grande majorité des états, et la concorde serait rétablie entre les pouvoirs sans aucune de ces mesures violentes qui nuisent toujours aux libertés publiques et à la considération d'un peuple.

M. Johnson se hâta de leur donner un démenti. Son message aux deux chambres ne se ressentit nullement de l'humiliation qu'il venait de subir. Il n'y prenait plus, à la vérité, ce ton impérieux et superbe auquel il avait habitué ses adversaires; mais il ne laissait pas pressentir la moindre velléité d'accommodement. Au contraire, feignant d'ignorer et les mesures prises par les radicaux et les argumens par eux opposés à sa politique, il leur recommandait, comme toujours, l'admission des représentans du sud au sein du congrès. En même temps il excitait l'opposition des *rebelles*. La législature de l'Alabama repoussait l'amendement constitutionnel; les autres lois du congrès restaient impuissantes devant la conspiration de désobéissance générale qui recevait son mot d'ordre de la Maison-Blanche. Les états du sud imitaient l'orgueilleux silence et la résistance passive du président.

Mais déjà les radicaux exaspérés ne pouvaient plus se contenter de l'amendement. Dans un *caucus* préliminaire tenu le 1er décembre au Capitole, ils avaient préparé une série de mesures qui fermaient tout retour à M. Johnson. Ce nouveau programme, rédigé en grande partie par M. Thaddeus Stevens, le *leader* énergique du parti républicain dans la chambre, était le plus violent que les radicaux eussent jamais adopté. Il s'agissait d'abord de proposer une loi qui assurât le succès de l'amendement constitutionnel en écartant l'influence des états du sud et en ne subordonnant l'adoption qu'au vote des trois quarts des états actuellement représentés au congrès. Cette mesure en appelait une autre : elle supposait l'anéantissement des états du sud et la négation même de leur existence. Aussi devait-on proposer en même temps la destruction des gouvernemens d'état rétablis par le président et les remplacer par des

gouvernemens territoriaux soumis directement à l'autorité du congrès. En même temps qu'on rayerait les pays du sud de la liste des états, on y admettrait au contraire les deux territoires du Colorado et du Nebraska, en réglant chez eux les conditions du droit de suffrage et en leur imposant des garanties de fidélité à la politique radicale. On couronnerait enfin toutes ces réformes en imposant le suffrage des noirs au district de Colombie, aux anciens états du sud et aux états nouvellement fondés du *far west*.

Les autres mesures n'étaient pas moins graves : elles tendaient à annuler l'autorité du président et à le désarmer de tous ses pouvoirs légaux. On lui retirerait la direction des douanes et de l'*internal revenue*, confiée jusqu'à présent au ministère des finances, pour la remettre aux mains du président de la cour suprême; on annulerait toutes les nominations administratives faites par lui en l'absence des chambres, et l'on ferait rembourser au trésor les traitemens déjà perçus; on déclarerait inéligible pendant trois ans tout fonctionnaire dont la nomination serait rejetée par le sénat, et l'on restreindrait le pouvoir de destitution qu'avait le président au cas d'incapacité matérielle ou de malversation, en l'astreignant à rendre compte de ses motifs au sénat dans l'espace de vingt jours. Enfin la réunion du nouveau congrès aurait lieu dès le 4 mars, aussitôt après la dissolution du congrès actuel, afin de ne pas laisser le temps à M. Johnson de ressaisir son influence et de défaire pendant l'interrègne tout le travail de la session.

Telles furent les résolutions proclamées par les radicaux dès le début de la campagne; chacun des membres du parti présens à la réunion s'engagea à les soutenir de son influence et de ses votes. La session n'était pas encore ouverte que déjà les combattans changeaient de rôle : le président, si emporté tout à l'heure, se renfermait dans un prudent silence; les radicaux au contraire, naguère si modérés, à présent poussés à bout, allaient se porter à des violences toujours excusables, quelquefois légitimes, mais souvent maladroites, et qui devaient commencer à les affaiblir.

II.

Il s'en fallut de beaucoup que toutes ces mesures fussent admises ou même proposées dans le congrès. Les chefs de l'opinion radicale ne devaient pas tarder à s'apercevoir qu'il était moins facile de dominer deux grandes assemblées que de faire acclamer un programme de parti par une réunion de soixante membres uniquement composée d'amis ou de complices. Ils débutèrent pourtant par quelques succès faciles qui semblaient leur promettre une suprématie durable. Le président annonçait depuis longtemps qu'il avait en ré-

serve une arme puissante dont il se servirait pour confondre toutes les machinations du congrès. En vertu du droit de grâce qu'il tenait de la constitution, il pouvait d'un jour à l'autre accorder aux hommes du sud une amnistie générale qui les rétablirait dans l'exercice de tous leurs droits. C'était la seule de ses prérogatives souveraines qu'on n'eût pas eu l'idée de lui ravir. Dès sa première séance, la chambre des représentans vota par 111 voix contre 29 un bill qui retirait au président le droit d'amnistie pour le confier à un comité du congrès.

Le président tenait particulièrement à écarter les noirs des élections : leur avénement au droit de suffrage aurait été la ruine du parti démocratique dans la plupart des états du sud. Une fois investis du pouvoir politique, les affranchis n'avaient qu'à s'unir aux républicains épars pour former une majorité puissante et dicter la loi à leurs anciens maîtres. M. Johnson soutenait d'ailleurs que chaque état devait rester juge de la franchise électorale, et le congrès lui-même avait admis cette doctrine en proposant l'amendement; mais dans le district de Colombie le congrès était législateur et maître, et il pouvait y donner le bon exemple sans commettre aucune usurpation. Le suffrage des noirs fut imposé au district de Colombie par l'autorité du congrès. En vain la population blanche protesta au dehors par un vote unanime à l'heure même où les législateurs réglaient pour elle ses destinées; le vote souverain du Capitole l'emporta sur le vœu de l'opposition populaire, et le président Johnson eut le chagrin de voir appliquer dans sa capitale, à la porte même de sa maison, le régime qu'il avait tant combattu.

Enfin les deux territoires du Colorado et du Nebraska furent admis au nombre des états, mais à la condition solennelle de n'établir chez eux, pour cause de race ou de couleur, aucune distinction ni dans les droits politiques ni dans les droits civils. Cette mesure, qui assurait aux républicains plusieurs voix nouvelles et qui attachait à leur parti deux états pleins d'avenir, n'était pas faite pour déplaire à la majorité du congrès; mais elle engageait d'avance la liberté de l'opinion populaire et par là touchait à ce droit des états, toujours si cher en Amérique à ceux même qu'on accuse de vouloir le détruire au profit du pouvoir fédéral. Aussi les républicains modérés la repoussèrent-ils une première fois. Il fallut que M. Thaddeus Stevens revînt leur lancer lui-même un de ces coups de fouet vigoureux que le vieux tacticien sait appliquer si à propos à ses partisans irrésolus. Il eut d'ailleurs un plein succès; la question préalable fut prononcée, et le bill voté sans discussion. Le président subissait tous ces affronts sans pouvoir y rien op-

poser qu'un droit de *veto* impuissant, annulé qu'il était d'avance par une accablante majorité.

Ce n'est pas tout : le congrès élaborait une autre mesure beaucoup plus grave, et par l'humiliation personnelle qu'elle devait infliger au président Johnson et par les dangereuses conséquences qui pouvaient en résulter pour le pays. Une commission avait été nommée dès l'ouverture de la session pour examiner si l'on ferait le procès du président, et dans quels termes il conviendrait de formuler l'accusation. Le comité fit son rapport à la chambre des représentans, et conclut à l'*impeachment* pour une foule de raisons trop longues à énumérer. La chambre approuva ces conclusions séance tenante, et le comité judiciaire fut saisi de la procédure par un vote presque unanime où les républicains modérés donnèrent la main aux radicaux. C'était la première fois qu'on osait prendre une pareille mesure contre un président des États-Unis.

C'est pour nous un curieux spectacle que celui d'une assemblée qui se prépare à destituer le premier personnage de l'état comme le plus minime des fonctionnaires et à le chasser du gouvernement avant l'expiration de son pouvoir. Accoutumés que nous sommes à des pratiques toutes différentes, nous serions certainement moins étonnés si c'était le pouvoir exécutif qui s'avisât de congédier les chambres et de gouverner le pays sans elles. Tel est pourtant le seul moyen qu'ait inventé la constitution américaine pour trancher les disputes du président et du congrès ; mais on conçoit que cette arme formidable ne pouvait pas être d'un usage quotidien. La déposition du président était une chose autrement grave que ces simples votes de blâme qui, dans les gouvernemens constitutionnels, entraînent pacifiquement la chute d'un ministère. Avant d'avoir recours à cette ressource extrême, avant d'encourir une aussi lourde responsabilité devant son pays et devant l'histoire, le congrès avait dû faire des réflexions sérieuses. On ne peut pas croire que cette grande assemblée n'ait obéi, comme on l'a prétendu, qu'à de mesquines jalousies personnelles ou même à des rancunes très légitimes. Il n'est pas probable non plus que, par cette déchéance solennelle du chef de la république, elle entendît châtier uniquement ces peccadilles administratives que la compétition du pouvoir fait commettre à tous les partis. Les principaux chefs d'accusation étaient la résistance du président au congrès, le mauvais usage qu'il avait fait du droit de grâce, les mouvemens administratifs opérés pour le succès des élections, la corruption, la vente des places, et bien d'autres encore. A vrai dire, ce n'étaient là que des prétextes mis en avant pour déguiser la seule raison véritable, la plus forte en bonne justice, quoique la plus faible aux yeux de la loi, je veux dire la résistance aveugle, haineuse, obstinée, l'hos-

tilité systématique qu'Andrew Johnson avait montrée à toutes les volontés du congrès, au risque de soulever de nouveau la guerre civile et de rendre impossible la pacification du pays. Le crime du président était un crime exclusivement politique, et c'est à une nécessité politique impérieuse que les républicains auraient obéi en le dépouillant de son pouvoir. C'était leur droit et même leur devoir de faire respecter par un magistrat indocile cette souveraineté populaire dont ils étaient les représentans.

A ces raisons générales venaient se joindre des motifs particuliers et des intérêts de parti qui n'étaient pas sans valeur. Le congrès s'était trop engagé pour revenir en arrière, ou même pour s'arrêter à moitié chemin. Provoqués si longtemps par un orgueilleux adversaire, les républicains se voyaient obligés de le poursuivre à outrance; c'était pour eux plus qu'une question d'honneur ou de succès, c'était presque une question d'existence et de sécurité. Pour le moment, les anciens modérés se laissaient entraîner avec les autres : M. Bingham, leur chef naturel, qui aurait pu aspirer à une grande influence, comprenait que ce n'était pas le moment de former un tiers-parti dans la chambre, et que tout devait céder à la nécessité d'abattre l'ennemi commun. Plaider la patience, la modération, le respect de la dignité présidentielle, c'était à présent trahir son mandat, passer aux démocrates et céder la victoire aux rebelles. De toutes les mesures que les radicaux avaient proposées, l'accusation du président était peut-être celle qui rencontrait le moins d'opposition dans la chambre. Chacun sentait qu'une action prompte et vigoureuse pouvait seule entretenir la confiance et l'énergie du parti. Si le succès se faisait attendre, les hommes prudens et timides qui composent par tout pays les majorités gouvernantes commenceraient à s'effrayer de leur audace et à se retirer doucement de la mêlée. Si l'on voulait garder l'avantage et le rendre durable, il fallait frapper vite et ôter à l'ennemi le pouvoir de nuire. Un parti qui temporise est un parti perdu.

Le président le comprenait à merveille, et c'est là-dessus qu'il fondait ses espérances. Par ses *veto* systématiques, par ses résistances calculées, par l'apparente modestie de son langage, il ne cherchait qu'à gagner du temps et à faire durer son pouvoir jusqu'à la dissolution, suivant lui très prochaine, du grand parti républicain. Il employait ce temps de grâce à se ménager des alliances, à répandre la discorde, à encourager les défections, à susciter au congrès des complications et des inimitiés nouvelles. Ce fut par ses soins que la cour suprême secoua l'influence de son chef, M. Chase, et se mit à rendre des arrêts qui prêtaient une apparence de légalité à l'insubordination du président.

On sait quel est aux États-Unis le rôle important de la cour su-

prême. Elle n'est pas seulement le tribunal supérieur qui juge en dernier ressort les affaires civiles; elle est aussi le tribunal politique où viennent aboutir ces différends de toute nature qui, dans un gouvernement fédératif, doivent s'élever fréquemment entre les états et l'autorité fédérale. Elle avait donc entre les mains plus d'un moyen facile de contrarier l'influence du congrès. Elle s'attaqua d'abord aux lois nombreuses qu'il avait faites pour assurer aux affranchis la possession des droits civils, lois si mal observées ou si ouvertement combattues par les autorités locales qu'elles étaient restées impuissantes dans la plupart des états du sud. Ensuite elle annula les jugemens des cours martiales, elle condamna les décisions des commandans militaires, elle déclara illégaux les emprisonnemens arbitraires auxquels on donnait pour prétexte la suspension de l'*habeas corpus*. Enfin elle annula le serment politique qu'une loi déjà ancienne imposait aux avocats inscrits dans les cours fédérales. Toutes ces mesures n'étaient pas également mauvaises, et la dernière surtout n'avait rien que de juste et de sensé; mais le congrès, qui déjà nourrissait de fortes rancunes contre la cour suprême et qui avait parlé plusieurs fois de l'abolir, n'était pas disposé à reculer devant ses arrêts. A peine la décision de la cour fut-elle connue au Capitole, que la chambre l'annulait par un nouveau bill qui interdisait formellement à toute personne ayant soutenu la rébellion en quelque manière de remplir l'office d'avocat ou d'*attorney* devant les cours des États-Unis.

On était au 22 janvier. M. Boutwell, auteur de la proposition, demanda, suivant l'usage, la question préalable et le vote immédiat. Les démocrates protestèrent et réclamèrent la discussion : c'était un retard inutile, car la majorité était connue d'avance, et il est d'usage au congrès de renvoyer aux séances du soir tous les tournois superflus d'éloquence pour réserver les séances du matin à la prompte et vigoureuse expédition des affaires. Cependant, par politesse pure et pour ne pas avoir l'air d'étouffer la discussion, M. Boutwell consent à retarder le vote de quelques instans, et accorde successivement dix minutes, cinq minutes, deux minutes, aux divers orateurs qui demandent la parole. Ceux-ci promettent de voter la loi, si la chambre leur donne une heure de discussion; la chambre impatientée la refuse. Ils déclarent sans hésiter qu'ils resteront, s'il le faut, toute une semaine en séance, mais qu'ils empêcheront le vote de la loi. Alors commença une de ces luttes singulières qu'on ne voit que dans les assemblées américaines, et qui ressemblent plus à un jeu d'enfans qu'à un duel entre deux partis exaspérés. Chaque fois que les républicains se levaient pour réclamer le vote, les démocrates proposaient une motion d'ajournement : à chaque motion nouvelle, il fallait faire

l'appel des voix par oui et par non, ce qui prenait au moins dix minutes. Ce manége dura jusqu'au soir, et trente-deux démocrates tinrent tête pendant trois heures à cent neuf républicains. Vers le soir, les républicains renchérirent encore sur les démocrates; ils demandèrent à chaque motion le vote par défilé, plus long et plus fatigant que l'appel nominal. On vota ainsi plus de soixante fois; les démocrates tenaient ferme, et n'annonçaient encore aucune faiblesse. Alors les républicains, qui avaient pour eux l'avantage du nombre, se décidèrent à passer la nuit. Ils se relayèrent pour aller dîner, tandis que leurs adversaires restaient cloués sur leurs siéges ou ne faisaient que de courtes promenades à la maigre cantine du Capitole. Vers minuit, la moitié des républicains avaient déserté; la chambre n'était plus en nombre, et le vote allait être ajourné par force majeure. Le président s'alarma; les sergens et les huissiers allèrent poursuivre jusque chez eux les républicains défectionnaires. On les arracha de leurs lits et on les ramena prisonniers au Capitole, où leurs collègues leur firent subir un jugement burlesque. Quelques-uns des coupables essayèrent d'alléguer des excuses et d'obtenir leur congé; on le leur refusa sans pitié. Les portes furent closes, et les votes recommencèrent au milieu des rires, des chansons, des lazzis échangés d'un parti à l'autre. Rien de plus étrange que l'aspect de la chambre pendant cette nuit de carnaval : on buvait, on fumait, on s'asseyait sur les tables; des marchands de comestibles avaient ouvert boutique à l'entrée de la salle; le temple des lois semblait changé en un grand cabaret. Le jour parut et trouva les deux armées à leur poste, serrées encore autour de leurs chefs, mais harassées toutes les deux de sommeil et de fatigue. Leur bonne humeur n'était pas altérée, et nulle altercation malséante n'avait troublé la sérénité de ce défi joyeux. Les partis ont en Amérique une habitude de camaraderie qui sert de contre-poids à leur brutalité démocratique, et donne souvent à leurs rencontres l'air d'un jeu de mains un peu rude, mais au demeurant très inoffensif. A huit heures du matin, M. Boutwell lui-même avoua sa fatigue et donna le signal de la déroute. La chambre se sépara d'un commun accord, en promettant aux démocrates l'heure de discussion qu'ils avaient demandée; à onze heures, elle se réunit de nouveau pour les entendre, et à midi ce bill d'un enfantement si pénible fut voté sans protestation.

Ce curieux épisode prouvait la puissance du parti républicain dans le congrès; mais il montrait en même temps la fermeté des démocrates et leur force encore suffisante pour retarder au moins les lois qu'ils ne pouvaient plus empêcher. On touchait au mois de février, et la session tirait déjà vers sa fin; le congrès allait expirer sans avoir pris aucune mesure décisive. L'amendement constitu-

tionnel n'était pas encore ratifié. Neuf états l'avaient déjà repoussé, cinq autres lui étaient hostiles. On savait que le Texas, la Louisiane, l'Arkansas, le Delaware, le Maryland, allaient imiter l'exemple du Kentucky, des deux Carolines, de la Floride, de la Georgie et de tous les autres états du sud. On ne conservait plus guère d'espoir de le faire réussir cette année. Tandis que les états du sud le repoussaient comme trop rigoureux, l'état de Massachusetts allait le rejeter comme trop faible, et M. Sumner avait déclaré dans le sénat qu'il ne se croyait pas tenu d'accorder à si bon marché son pardon aux états rebelles.

Cependant le peuple se fatiguait des disputes éternelles et de l'anarchie qu'il voyait régner au sein du gouvernement. L'opinion, naguère si favorable à la déposition du président, y était déjà devenue contraire. Par son sang-froid inaccoutumé, par son silence prudent sur les questions personnelles, Johnson éteignait peu à peu l'irritation provoquée l'année précédente par sa malencontreuse éloquence. Il avait contribué plus que personne au triomphe des radicaux par les injures qu'il leur avait dites. C'était maintenant leur tour de se compromettre par des violences de parole auxquelles ne répondait pas l'énergie de leurs actes. Ainsi, tandis que l'affaire de l'*impeachment* se traînait timidement au comité judiciaire de la chambre, au milieu des répugnances visibles de ceux même qui l'avaient proposée, le colonel Forney, secrétaire du sénat, s'en allait répétant partout avec ostentation que le comité avait été composé tout exprès pour cette besogne, et ce propos, colporté par la malveillance, faisait plus de mal aux républicains que ne leur en eût fait une condamnation prompte et hardie. Une autre fois M. Loan, du Missouri, ne craignait pas d'affirmer en pleine chambre que Johnson avait trempé dans l'assassinat du président Lincoln, et le congrès, qui ne croyait pas un mot de ces extravagances, mais dont elles flattaient la passion, lui maintenait la parole malgré les réclamations de tous les hommes sensés. Ces grossièretés de langage rapprochaient les démocrates et les républicains modérés par un sentiment d'indignation commune; à ces derniers, dont l'opinion est assez bien représentée par le *Times* de New-York, venaient s'ajouter certains radicaux idéalistes, comme le prédicateur Henry Ward Beecher et le directeur du journal la *Tribune*, Horace Greeley, qui depuis un an prêchaient l'oubli des injures et la fraternité des races. Ainsi les deux organes principaux du parti républicain s'unissaient à cette heure pour conseiller l'abandon de la procédure entamée contre le président, le premier tout en avouant qu'elle avait des motifs légitimes, le second tout en condamnant avec une juste sévérité la politique funeste de M. Johnson. Tous deux pensaient que le pays était épuisé, qu'il

avait besoin de repos, qu'il fallait craindre les commotions politiques, et que la prudence ordonnait de renoncer provisoirement aux grandes réformes pour s'occuper des finances, du commerce, de l'industrie à demi ruinée, de l'agriculture écrasée sous les taxes, en un mot de tous ces intérêts matériels qu'on négligeait depuis trop longtemps.

La question financière préoccupait les esprits à juste titre, et elle n'était pas la moindre cause de la défaveur qui commençait à ébranler le crédit des radicaux. Jamais le pays ne s'était autant ressenti des sacrifices énormes qu'il avait faits pendant la guerre. Tant que la république avait été menacée, le patriotisme et l'ardeur même de la lutte avaient soutenu les courages. On espérait d'ailleurs qu'aussitôt l'Union rétablie l'ancienne prospérité renaîtrait comme par miracle, et qu'une végétation vigoureuse et nouvelle effacerait en peu de temps les ravages de la guerre civile; mais quand au lendemain de la victoire on eut compté les désastres et mesuré l'étendue des sacrifices qui restaient à faire pour mener à bien l'œuvre inachevée, le malaise se glissa dans les esprits. Depuis ce temps, il n'a fait que grandir au milieu des embarras sans nombre qui ont aggravé les charges publiques. On pensait que le sud, une fois ouvert au travail libre et à l'activité des hommes du nord, fournirait des richesses nouvelles, et l'on ne trouvait devant soi qu'un territoire dévasté, des cités en cendres, une population affamée, turbulente, indocile, qu'il fallait gouverner *manu militari* comme une nation conquise, nourrir tout entière aux frais du trésor. On avait licencié cette armée formidable qui prenait deux millions de bras vigoureux et qui dévorait chaque jour deux millions de dollars; mais il restait à protéger les anciens esclaves, à leur donner du travail et des vivres, à secourir leurs anciens maîtres, réduits à mendier sur les chemins; il restait par-dessus tout à solder les emprunts immenses qu'on avait contractés pendant la guerre et à éteindre peu à peu toutes ces dettes fédérales, municipales, dettes d'états et autres, dont le total atteignait presque la somme effrayante de 20 milliards. Avant la guerre, toutes ces dettes réunies pouvaient être évaluées au dixième à peine de cette somme, et la part afférente à chaque habitant des États-Unis n'était encore que de 10 dollars : elle est de 100 dollars aujourd'hui. On ne pouvait guère se flatter ni d'une grande diminution des impôts, ni d'un prompt abaissement de la dette. Tout au moins fallait-il une économie rigoureuse, et le congrès, accoutumé aux prodigalités de la guerre, continuait à voter les millions par centaines, à multiplier les institutions coûteuses, à répandre à profusion les pensions, les primes aux vétérans ou aux soldats blessés, à payer sans compter les fournisseurs frauduleux qui avaient abusé de la pénurie du tré-

sor. La seule distribution des gratifications militaires absorbait environ 100,000 dollars par jour, et le ministre des finances était obligé de demander une suspension provisoire des paiemens, le trésor n'y suffisant plus. La conséquence de tout ce gaspillage était facile à deviner : la dette, qui avait diminué l'année précédente, était redevenue stationnaire, et, si le désordre continuait, elle ne tarderait point à grossir.

En même temps les rentrées baissaient d'une manière effrayante malgré l'établissement de plusieurs taxes nouvelles et les avances faites au trésor sur l'impôt du revenu. Tant que la guerre avait duré, le congrès, pressé d'argent, avait frappé à tort et à travers toutes les matières imposables, et l'urgence avait fait accepter sans discussion des taxes exorbitantes, absurdes ou funestes. D'ailleurs le zèle des citoyens n'avait pas marchandé les subsides, et les impôts les plus onéreux avaient été perçus avec une aisance et une régularité sans exemple. Maintenant la nation appauvrie se refusait à subir des charges dont elle ne concevait plus l'utilité; la moitié des citoyens fraudait le trésor public. Le congrès ne savait y remédier qu'en votant des impositions nouvelles qui paralysaient le travail et tarissaient les revenus. Le commerce languissait, l'industrie continuait à dépérir, et la misère, ce visiteur si longtemps inconnu dans le Nouveau-Monde, commençait à y devenir l'hôte assidu des grandes villes et le mauvais conseiller des passions populaires.

On s'en prenait de tous ces maux à l'aveuglement du congrès. Des deux partis économiques qui de temps immémorial ont divisé les États-Unis, la majorité républicaine s'était alliée de préférence à celui qui conseillait l'établissement des impôts les plus onéreux. Elle était entièrement livrée à l'influence tyrannique de cette ancienne école prohibitive qui dominait dans les états du nord, et qui avait prêté pendant la guerre un secours si puissant à la cause de l'Union. Ces protectionistes à outrance se croyaient les vainqueurs du jour : ils n'avaient vu dans l'abaissement du sud que le triomphe particulier de leurs doctrines, et ils gouvernaient le congrès avec une arrogance que la majorité républicaine tolérait par habitude ou par intérêt plutôt que par conviction. On s'occupait justement de rédiger les articles d'une loi générale sur les tarifs, et les manufacturiers, assiégeant les abords des chambres, avaient employé tour à tour la corruption ou la menace. Les taxes qui furent votées dépassaient tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; les droits d'entrée sur les marchandises étrangères furent élevés en général à 90 et 100 pour 100; le droit d'importation sur le sel fut même poussé jusqu'au taux exorbitant de 225 pour 100, au seul effet de protéger quelques salines de l'état de New-York et de l'état du Michigan. On comprend que la masse des consommateurs, qui formaient en défi-

nitive la majorité de la nation, appelât de tous ses vœux le *veto* que le président avait promis de mettre sur les tarifs comme sur toutes les lois du congrès.

Tels étaient à ce moment les griefs principaux qui commençaient à endommager la popularité ancienne du vieux parti radical. Le président, comme c'était son rôle, ne manquait pas d'en profiter en flattant la faction contraire. Quelques républicains influens, fatigués de toutes ces folies ou blessés peut-être secrètement des allures impérieuses qu'affectaient les chefs de leur parti, passaient déjà pour fréquenter les abords de la Maison-Blanche. Enfin tout indiquait l'approche de cette réaction prévue qui suit toujours dans un pays libre le triomphe des partis extrêmes.

III.

Les radicaux virent le danger. Renonçant d'eux-mêmes à la plus importante comme à la plus impopulaire de leurs démarches, ils firent à l'opinion publique le sacrifice de leurs mauvais desseins contre le président. Le comité judiciaire de la chambre conclut à la suspension de la procédure. Tout en abandonnant leur projet favori, ils en recueillirent la menue monnaie par quelques tracasseries et quelques vexations administratives qui devaient beaucoup gêner leur adversaire. Ils lui interdirent, entre autres choses, de nommer ou destituer aucun fonctionnaire, pas même ses ministres, sans l'autorisation du sénat; puis ils songèrent à combiner une loi nouvelle pour remplacer l'amendement constitutionnel expirant, auquel le vote du Delaware allait porter le coup mortel.

M. Thaddeus Stevens imagina d'abord un plan de réorganisation générale d'une application épineuse, mais d'une extrême simplicité. Il consistait à faire nommer partout des assemblées constituantes par le peuple entier sans distinction, tout en laissant les gouvernemens en exercice remplir provisoirement leurs fonctions locales. Ce projet n'était qu'une utopie, comme n'eut pas de peine à le prouver M. Ashley, de l'Ohio, qui vint soutenir un autre plan de sa façon. Les deux projets échouèrent également. M. Stevens ne se tint pas pour battu. Le 8 février, il se représenta devant la chambre au nom du comité de reconstruction, qu'il présidait encore, et muni d'un projet nouveau. Il demandait cette fois le traitement pur et simple des états du sud en pays conquis. Il voulait qu'on les divisât en cinq gouvernemens militaires, commandés par des brigadiers-généraux qui réuniraient tous les pouvoirs, évoqueraient toutes les causes devant des tribunaux militaires, accorderaient ou retiendraient à leur gré le privilége de l'*habeas corpus*, et seraient nommés sans contrôle par le lieutenant-général Grant.

M. Stevens voulait faire déclarer la question préalable et voter sans discussion; mais ces procédés révolutionnaires commençaient à déplaire à la chambre : elle laissa s'engager une discussion confuse qui révéla toutes les incertitudes et toutes les perplexités des républicains. Il y en avait qui trouvaient le projet trop faible; le plus grand nombre éprouvaient de vives répugnances pour une mesure où ils voyaient la ruine des vieux principes républicains. Deux jours de suite, M. Stevens essaya d'interrompre la discussion et d'arracher un vote à la chambre; deux fois il fut battu par une grande majorité. Les républicains hésitaient toujours; effrayés de se voir entraînés si loin dans le radicalisme, ils revenaient à l'espérance d'un accommodement raisonnable sur les bases de l'amendement constitutionnel. Trois d'entre eux rendirent visite au président, et lui demandèrent s'il croyait que l'amendement pût encore être accepté par le sud. Il répondit qu'il fallait d'abord réviser la clause qui excluait les rebelles des fonctions publiques, ou du moins la restreindre aux fonctions du gouvernement fédéral. On savait qu'en ce moment divers hommes influens des états du sud, entre autres l'ancien gouverneur Orr, de la Caroline, qui avait, l'année précédente, joué un rôle si conciliant dans la convention de Philadelphie, étaient venus à Washington demander conseil à M. Johnson et concerter avec lui un nouveau programme. Ils consentaient à proclamer la perpétuité de l'Union, à reconnaître la dette fédérale et à répudier la dette confédérée, à proportionner le nombre de leurs députés à celui de leurs électeurs, à ne refuser même le droit de suffrage à aucun homme, blanc ou noir, qui sût signer son nom et lire à haute voix la constitution des États-Unis. C'étaient à peu de chose près tous les principes essentiels de l'amendement constitutionnel. Les hommes sensés du sud n'étaient plus séparés des républicains modérés que par cette clause de l'incapacité politique des anciens rebelles, dont le caractère évidemment provisoire assurait la révision prochaine. Le président, devenu plus sage, consulté maintenant par tous les partis, reparaissait au milieu d'eux comme un conciliateur.

Malheureusement les hommes raisonnables qui entouraient à cette heure la Maison-Blanche ne représentaient ni les uns ni les autres la majorité de leurs partis. Malgré les conseils prudens du gouverneur Orr et de ses pareils, les états du sud n'étaient nullement décidés à accepter l'amendement. Quant aux radicaux du congrès, ils n'étaient plus disposés du tout à se contenter de leur ancien programme, et ils ne songeaient à profiter des avances du parti démocrate que pour faire eux-mêmes un pas de plus. Ils saisirent d'abord l'occasion d'un rapport de la commission d'enquête sur les troubles de la Nouvelle-Orléans pour proposer un plan de reconstruction de

l'état de la Louisiane : ils demandaient qu'un gouverneur provisoire fût nommé par le président pour procéder militairement à l'élection d'un gouvernement et d'une législature nouvelle par tous les citoyens sans exception, sauf pourtant les anciens soldats rebelles et les anciens serviteurs du gouvernement confédéré, c'est-à-dire la plus grande moitié de la population blanche de la Louisiane. A leur grande surprise et à leur grande joie, ils obtinrent encore une imposante majorité : 113 voix contre 48 adoptèrent le projet de loi, vingt-cinq républicains s'étaient abstenus, huit avaient voté contre; mais ce vote prouvait encore la grande solidité du parti. Ce succès les encouragea. Ils se décidèrent à remettre en avant le projet des gouvernemens militaires, qui semblait à peu près perdu. On comprend sans peine que le congrès eût hésité longtemps devant cette mesure. Mettre dix millions d'hommes sous le régime indéfini de la loi martiale deux ans après la paix, c'était un acte qui ne pouvait se justifier que par des provocations intolérables ou par une absolue nécessité. Sans doute les violences commises par les blancs contre les hommes de couleur et les vengeances exercées par les noirs sur leurs persécuteurs entretenaient le désordre dans les états du sud. On avait vu au Texas un nègre fouetté à mort pour avoir appelé familièrement un blanc par son nom de baptême, un autre avait été fusillé pour avoir refusé de donner sa bouteille d'eau-de-vie à des blancs, un autre fustigé pour avoir porté plainte contre un patron qui lui volait ses gages; on avait vu en revanche des régisseurs de plantation assassinés par leurs ouvriers, d'anciens maîtres d'esclaves immolés par les noirs qui les avaient servis. Il n'était pas vrai toutefois, comme le disait M. Sumner, que le sud entier fût peuplé d'assassins et de brigands. On y trouvait encore beaucoup de gens paisibles qui ne demandaient pas mieux que d'obéir aux lois, et il était cruel de punir dix millions d'hommes pour les crimes de quelques coquins.

Il fallait cependant faire quelque chose pour rendre la tranquillité aux états du sud. L'expérience avait démontré l'insuffisance du bill des droits civils pour la protection des hommes de couleur. Il leur assurait un recours juridique dont ils ne savaient pas faire usage; ils se laissaient assommer et dévaliser dans les rues, à la porte même des cours fédérales ouvertes pour le redressement de leurs griefs. Quant aux cours ordinaires, il était bien connu qu'elles ne punissaient pas volontiers les gens *respectables,* c'est-à-dire les hommes qui avaient possédé des esclaves et participé à la rébellion; elles excusaient particulièrement les assassinats commis après boire ou dans le feu d'une discussion politique, et prononçaient alors un verdict d'homicide justifiable; souvent même on ne se donnait pas la peine d'arrêter le meurtrier. Les unionistes en faisaient autant

contre les rebelles dans les provinces où ils dominaient. La jurisprudence généralement admise était de ne regarder le meurtre comme un crime que s'il était accompagné de vol. Il n'y avait que le gouvernement militaire qui pût réprimer tous ces excès, non pas ce pouvoir militaire irrégulier qu'on avait employé jusqu'alors, partageant ses attributions avec le pouvoir civil, obligé de les lui disputer tous les jours et d'entretenir la discorde en se mettant à la tête d'une faction, mais un pouvoir unique, absolu, dominant tous les partis par une justice impartiale. Les républicains modérés se réconciliaient avec cette idée. Ils voulaient seulement introduire dans le projet des radicaux quelques promesses amicales et quelques espérances consolantes pour encourager les états du sud à supporter avec patience un régime aussi rigoureux. M. Blaine, par exemple, proposa un amendement pour leur faire espérer leur rentrée dans le congrès, s'ils admettaient eux-mêmes l'amendement de la constitution et l'établissement du suffrage universel. Les chefs du parti radical le repoussèrent avec hauteur, et M. Garfield déclara que le bill était « dicté par Dieu même, » que c'était « le *nec plus ultrà* de la reconstruction, » qu'il était écrit « avec une plume d'acier faite d'une baïonnette, » et qu'il fallait placer le peuple des états du sud « derrière un cordon de baïonnettes. » En vain M. Raymond, M. Schenck, rappellent au congrès les termes offerts et promis l'année dernière; vingt membres sont debout, criant qu'ils n'ont jamais rien promis. Enfin M. Stevens se lève pour demander la question préalable. Malade, affaibli par l'âge, exténué par les fatigues d'une vie dévorante, ce vieillard extraordinaire avait quitté son lit pour se traîner jusqu'à la chambre et reprendre sur le champ de bataille son poste accoutumé. A peine a-t-il paru qu'il se fait un profond silence; ses partisans l'entourent, on fait cercle auprès de lui pour l'écouter. Il est découragé, il ne compte plus sur la victoire; sa voix est faible, mais son regard toujours ferme et son geste assuré. Peu à peu il se ranime, ses yeux brillent, sa voix s'élève, et il retrouve toute l'énergie de sa mâle et sombre éloquence pour faire un appel suprême à la fidélité de son parti. « Monsieur, dit-il (en s'adressant, suivant l'usage, au président de la chambre), si j'osais invoquer les droits de mon grand âge, — sans prétendre assurément à la sagesse de Nestor, — je rappellerais aux jeunes gens groupés autour de moi que les événemens de cette crise brûlante, de cette journée solennelle, de cette heure pleine de trouble, projetteront leur ombre bien loin dans l'avenir, qu'ils laisseront une empreinte profonde dans les annales de notre histoire, et que nous ne paraîtrons sur les pages brillantes de cette histoire qu'autant que nous aurons cordialement, loyalement, fidèlement prêté le secours de nos forces à la grande cause

de l'humanité et de la liberté universelle. » Il se rassied épuisé de fatigue, et le projet de loi est voté à une majorité de 109 voix contre 55. « Je demande, s'écrie le *vieux Thad* avec joie, je demande à répéter ici les paroles du bon vieux Socrate : Le ciel règne encore, et il y a des dieux là-haut! » Il s'évanouit en sortant de la séance.

La majorité radicale avait ressaisi tout son empire à la chambre des représentans; mais la victoire fut moins facile dans le sénat. M. Sumner vint, avec une certaine arrogance, accuser la lenteur de ses collègues et leur reprocher de négliger leur devoir. M. Conness lui répondit par des mots acerbes, qui égarèrent quelque temps la discussion. M. Williams, de l'Orégon, exposa le projet de loi; mais il ne put faire voter la question préalable. Pendant deux jours, les chefs des démocrates, MM. Dixon, Doolittle, Saulsbury, firent bravement face à l'orage. Les tribunes étaient pleines de monde, et la foule se battait aux portes; les démocrates, chose inusitée, furent applaudis à outrance. Enfin les radicaux se décidèrent à faire quelques concessions; ils préparèrent des amendemens qui furent votés le lendemain après une séance tumultueuse prolongée pendant toute la nuit.

Ces amendemens adoucissaient notablement le projet de la chambre : d'abord la nomination des cinq commandemens militaires était confiée au président même et non plus, comme dans le projet primitif, au général Grant; ensuite la suspension de l'*habeas corpus* était réservée aux cours des États-Unis. On y ajoutait un article nouveau : quand les états du sud auraient adopté des constitutions conformes à celles des États-Unis, quand ils auraient aboli toute distinction politique pour cause de race ou de couleur, quand ces constitutions auraient été ratifiées par le suffrage universel, quand en outre l'état reconstitué aurait adopté l'amendement constitutionnel, on leur accorderait un dédommagement et une récompense. Les députés de l'état ne seraient pas encore introduits de plein droit dans le congrès; mais la nouvelle constitution lui serait soumise, et si elle méritait son approbation, les représentans et les sénateurs *pourraient* être admis dans les chambres.

Ces conditions, encore assez dures, excitèrent pourtant une grande colère à la chambre quand le bill y revint chargé des amendemens du sénat. D'après M. Boutwell, voter une pareille loi, c'était abandonner la partie aux déloyaux et aux rebelles. Thaddeus Stevens déclara franchement qu'il n'était pas « impatient de presser dans ses bras les hommes du sud, ni désireux de les voir joindre leurs votes à ceux de certaines gens pour nommer l'année prochaine un président de leur façon. » M. Garfield s'écria qu'il voulait le projet primitif, le projet tout entier, « parce qu'il prenait à la gorge et qu'il

étranglait les gouvernemens rebelles, et parce qu'il posait la baïonnette sur le cœur de chacun des rebelles... » Les amendemens du sénat furent repoussés par un vote où les démocrates s'unirent aux radicaux contre les républicains modérés, dans l'espérance bientôt déçue de faire échouer l'ensemble du bill. Après quelques pourparlers avec le sénat, les amendemens furent repris avec l'addition d'une clause nouvelle qui réglait l'établissement dans chacun des états du sud d'un gouvernement provisoire fondé sous les auspices de l'autorité militaire, et rassurait les radicaux contre la suprématie des rebelles en excluant ces derniers des élections. C'est sous cette forme définitive que le bill fut voté, le 20 février, par les deux chambres, et envoyé à la Maison-Blanche pour y subir le *veto* du président.

Celui-ci du reste n'avait ni l'intention ni la force de faire une résistance sérieuse. La clause qui lui confiait la nomination des commandans militaires l'avait singulièrement réconcilié avec la loi; ses conseillers intimes lui recommandaient de se servir de ce pouvoir pour combattre les républicains avec leurs propres armes. Le sénateur démocrate Reverdy Johnson avait même voté pour le bill, au grand étonnement de ses amis et à la grande joie de ses adversaires, qui l'en avaient chaudement félicité. Il conseillait au président de ne protester que pour la forme et de n'envoyer aux chambres qu'un *veto* insignifiant, afin de ne pas les irriter davantage et de ne pas attirer les foudres de l'accusation toujours suspendue sur sa tête. Beaucoup de démocrates prenaient assez facilement leur parti de la loi nouvelle, et avouaient sincèrement qu'avec tous ses défauts elle avait aussi de grands mérites. On ne pouvait du moins lui contester celui de mettre un terme à ces incertitudes fatigantes qui trop longtemps avaient agité l'opinion publique et tourmenté inutilement la patience des états du sud. Tel était le besoin du repos et le dégoût des querelles stériles où s'était consumée l'année entière, qu'on était prêt à applaudir à un arrangement quelconque, pourvu qu'il assurât la tranquillité générale et qu'il fît cesser toute indécision.

Les populations du sud apprirent sans beaucoup de chagrin le succès de la loi militaire. Depuis longtemps, elles s'attendaient aux mesures les plus cruelles, et elles furent presque surprises de la trouver aussi douce. Sans doute il ne leur restait aucune espérance trompeuse, aucune illusion sur leur avenir; elles ne pouvaient plus compter dorénavant ni sur le retour de leurs anciens priviléges, ni même sur le maintien de l'inégalité des deux races, mais cette pénible certitude devait elle-même leur être profitable. Les hommes du sud allaient donc enfin savoir à quoi s'en tenir; ils allaient être délivrés et des embarras de ce double gouvernement qui faisait leur

ruine et des tiraillemens de cette double politique qui les aveuglait sur leur position. Ils pourraient fixer leurs désirs et régler leur conduite sur leur condition véritable, non sur des espérances chimériques qui les poussaient à une résistance funeste. Ils savaient à présent qu'il fallait effacer jusqu'aux moindres traces de l'esclavage et que le retour à l'Union n'était possible qu'à ce prix; ils savaient que le dernier de leurs esclaves pourrait voter contre eux dans les élections, témoigner contre eux devant la justice ou siéger dans le jury chargé de les juger, avant qu'un seul de leurs députés pût aller s'asseoir au Capitole. Il fallait voir cette vérité en face et s'y résigner sagement, pour apprendre à tirer parti des choses nouvelles. Peut-être l'avenir était-il moins effrayant qu'on ne l'avait pensé, peut-être les souvenirs de l'esclavage leur prêteraient-ils encore de l'influence; peut-être conserveraient-ils plus d'autorité sur la nouvelle classe électorale que les missionnaires radicaux envoyés du nord pour la soulever. Les hommes du nord, disaient-ils, ne connaissent pas la race nègre, ils ne sauront jamais s'en faire obéir aussi bien que ses anciens maîtres. Le nègre enfin est un homme du sud; ses intérêts sont les mêmes que ceux des hommes blancs. Les abolitionistes pouvaient profiter maintenant de son ignorance, mais il s'en vengerait un jour en se tournant contre eux.

Ils comptaient d'ailleurs sur la protection puissante du président. La clause qui lui conférait le choix des cinq gouverneurs du sud leur faisait espérer qu'il aurait la haute main dans leurs affaires, que la rigueur du pouvoir militaire s'en trouverait singulièrement adoucie. Ils allaient pouvoir réparer leurs fortunes à l'abri d'une administration régulière et bienveillante, qui n'emprunterait les formes du pouvoir absolu que pour mieux les défendre contre les fantaisies du congrès. La loi elle-même serait interprétée dans le sens le plus large et de manière à admettre sur les listes électorales le plus grand nombre possible de citoyens blancs. Telles étaient, à n'en pas douter, les intentions et les espérances du président en recevant des mains du congrès le dépôt de la loi nouvelle; mais il fallait prévoir que les radicaux ne perdraient pas de vue leur œuvre, qu'ils exerceraient sévèrement dans le sénat leur contrôle accoutumé sur les nominations présidentielles, et que ce partage de l'autorité, dont s'applaudissaient les démocrates, serait pour les deux partis une cause de dissensions nouvelles, et pour le congrès un facile prétexte d'ajouter de nouvelles rigueurs à ses édits.

IV.

Le 3 mars au matin, le congrès se sépara après une séance laborieuse qui l'avait occupé toute la nuit. Le 4 mars, son héritier,

qui n'en était que la vivante image et l'incarnation nouvelle, vint prendre solennellement possession du Capitole. Dès le matin, une foule immense avait envahi les tribunes et débordait jusque dans la salle. On distinguait parmi les députés nouveaux qui faisaient leur entrée dans la chambre le pugiliste Morrissey, ancien boxeur enrichi, reconnaissable à ses glorieuses cicatrices, aujourd'hui entrepreneur de plusieurs tripots célèbres et député des démocrates irlandais de New-York, — le très célèbre Barnum, une des gloires nationales de l'Amérique, que le Connecticut, sa patrie, avait tenu à honneur d'envoyer à la chambre, — Butler, le soldat-procureur, rival malheureux du général Grant, — Logan, Banks, et toute une phalange de ces généraux à courte haleine, plus experts dans la parole que dans le maniement de l'épée, revenus depuis la guerre à leur métier primitif. Le chapelain, suivant la coutume, ouvrit la session par une prière; on procéda ensuite à l'élection du président. M. Colfax, candidat radical, fut élu par acclamation. On se mit à rire quand un démocrate essaya de proposer la candidature de M. Brooks.

Jamais les radicaux n'avaient paru plus intraitables. Vingt-quatre heures à peine s'étaient écoulées d'un congrès à l'autre, déjà les opinions semblaient avoir marché. Le plan de reconstruction voté la semaine précédente paraissait déjà suranné. Il y avait dans l'air des projets de confiscation et de vengeance. M. Sumner, toujours insatiable, ne pouvait plus se contenter du suffrage des noirs et de l'exclusion politique des rebelles : il lui fallait des mesures plus énergiques. Il voulait que tous les gouvernemens d'états fussent licenciés, que les gouvernemens provisoires fussent composés uniquement de radicaux, c'est-à-dire de nègres, qu'on fondât des écoles, qu'on assurât un patrimoine à chacun des affranchis. Ses propositions furent heureusement repoussées par le sénat, et les plus sages des radicaux jugèrent prudent de s'ajourner jusqu'en novembre. La commission d'*impeachment* resta seule à l'œuvre; une réunion extraordinaire devait avoir lieu en juillet pour délibérer sur ses conclusions.

Le nouveau congrès avait raison de se séparer. Déjà cette courte session lui avait suffi pour montrer des passions haineuses qui ne lui faisaient pas honneur. La misère était affreuse dans tous les anciens états rebelles. Pendant l'hiver qui venait de s'écouler, des milliers de personnes étaient littéralement mortes de faim. Les fermes, brûlées ou dévastées, les terres, abandonnées et redevenues sauvages, n'avaient pu être cultivées l'année précédente; la récolte était détestable et ne fournissait pas au quart des besoins. Les propriétaires étaient dans un complet dénûment; leur provision de maïs était épuisée, ils n'avaient pas d'argent pour la refaire. Le

seul moyen de manger était de vendre ou d'hypothéquer leurs domaines, qui, dans l'état précaire de leur pays, ne trouvaient plus de chalands à aucun prix. Les impôts dévoraient leurs dernières ressources et ne rapportaient pas au trésor ce qu'ils coûtaient à recueillir. Le nord avait déjà envoyé de grosses sommes à distribuer en aumônes, mais elles étaient bien loin de suffire, et on les avait consacrées presque tout entières au soulagement des hommes de couleur. Le général Howard, directeur du *bureau des affranchis*, radical de la vieille roche et dont la parole n'était pas suspecte, rapportait qu'il y avait dans le sud 33,000 blancs et 24,000 noirs qui avaient besoin de pain. Il racontait au sénat qu'il avait vu de ses yeux des hommes et des femmes mourir de faim au bord des routes, et il lui demandait avec instance un secours indispensable de 1,500,000 dollars. Le sénat consentit à lui en donner les deux tiers; mais dans la chambre les nouveaux membres radicaux s'y opposèrent avec fureur : ils déclarèrent que les souffrances du sud étaient les représailles légitimes des souffrances endurées par les prisonniers fédéraux. Le général Butler, toujours facétieux et cruel, proposa un amendement ironique pour demander que le million fût distribué aux veuves et aux enfans des soldats morts dans les prisons du sud. Le général Logan hurla qu'on devait laisser mourir les hommes du sud. « Puisqu'il le faut, s'écria M. Williams, de l'Indiana, sur un ton pathétique, puisqu'il le faut, laissez Dieu tout-puissant peupler les états du sud de populations qui aimeront notre drapeau! » Le million fut voté pourtant, grâce à un appel touchant de M. Bingham, mais avec mauvaise humeur. Aussitôt des souscriptions s'ouvrirent à New-York, à Boston, à Baltimore. Le pays tenait à prouver qu'il ne partageait pas la dureté du congrès.

On ne pouvait choisir un plus mauvais moment pour réveiller les passions des états rebelles. Les généraux nommés au commandement des cinq grandes divisions militaires venaient justement de partir pour leurs provinces avec les pouvoirs du président. Ils pouvaient voir de leurs yeux que le général Howard n'avait pas exagéré les souffrances dont il était le témoin. A tous les maux qu'il avait décrits s'ajoutait la discorde que les craintes et les espérances récentes de la confiscation prédite par les radicaux venaient encore de ranimer entre les deux races. On savait que Thaddeus Stevens avait écrit un manifeste pour recommander une mesure de spoliation générale, et désavouer la promesse faite aux états du sud de leur rendre la représentation dans le congrès, s'ils obtempéraient d'eux-mêmes au décret de reconstruction. On savait que la *société anti-esclavagiste* avait voté dans son *meeting* anniversaire des résolutions toutes pleines de l'esprit impitoyable de Wendell Phillips,

« la destitution du traître de la Maison-Blanche, une vaste mesure de confiscation, » et qu'elle avait déclaré « que toute heure de retard à cette mesure était une insulte à la nation, un danger pour l'avenir, une iniquité qui faisait crier le sang innocent. » Pareil langage était tenu chaque jour par les missionnaires abolitionistes aux nègres ignorans du sud. Au lieu de chercher l'aisance dans l'économie et dans le travail, beaucoup d'entre eux vivaient oisifs dans l'attente des grands événemens qui feraient d'eux à leur tour les riches et les puissans de la terre, et réduiraient les blancs dépossédés à un état voisin de l'esclavage. Ils ne doutaient plus de la confiscation et du partage, et ils disaient communément que, si le gouvernement leur refusait les terres, ils sauraient bien les prendre eux-mêmes. Ces menaces n'étaient pas bien redoutables, et les souvenirs de Saint-Domingue ne troublaient pas encore le sommeil des hommes du sud. Elles entretenaient cependant le malaise et l'irritation. Si dans quelques villes plus paisibles, à Columbia par exemple, on avait vu des *meetings* mêlés où les deux races fraternisaient ensemble, les émeutes étaient plus fréquentes encore. En général la classe la plus élevée des hommes de couleur, initiée déjà par le commerce au maniement des affaires et plus éclairée peut-être, malgré son infériorité sociale, que celle des planteurs ignorans et oisifs, comprenait que ses intérêts véritables la rapprochaient de la race blanche, et qu'elles devaient faire cause commune contre l'invasion du nord; mais la multitude noire était aveuglément guidée par les aventuriers abolitionistes envoyés pour exciter son zèle et par des orateurs tirés de son sein qui lui disaient qu'il fallait « arracher le cœur » à tous les rebelles. L'arrestation d'un de leurs frères était l'occasion ordinaire de leurs soulèvemens; ils se rassemblaient en armes et délivraient le prisonnier. Leurs vrais amis cherchaient à les retenir : à Richmond, une insurrection sérieuse fut arrêtée par le juge Underwood et par le généreux Horace Greeley, qui allèrent les haranguer à leur église africaine et les ramenèrent à la raison. Malheureusement ce bel exemple de loyauté et de sagesse ne trouvait pas beaucoup d'imitateurs dans le parti radical. M. Greeley était même accusé d'apostasie et de trahison, parce qu'il avait le courage d'être un bon citoyen avant d'être un homme de parti.

Quelques membres du congrès profitèrent de leurs vacances pour visiter les états du sud; mais ce fut pour y promener la discorde plutôt que pour y répandre des paroles de paix. M. Wilson trouva partout patience et bon accueil malgré les dangereux conseils qu'il adressait aux affranchis. C'était un étrange spectacle que celui de ces multitudes écoutant en silence les menaces de leurs ennemis

et démentant par leur douceur les accusations qu'ils vomissaient contre elles. Un jour M. Kelley, un des radicaux les plus ardens de la chambre, haranguait dans les rues de Mobile un rassemblement d'hommes de couleur, et il le faisait en termes si injurieux pour les hommes du sud qu'il y eut deux ou trois fois des interruptions et des murmures. La police intervint pour les étouffer, noirs et blancs se provoquèrent, et le discours se termina par une échauffourée sanglante. Les habitans de Mobile protestèrent en foule; ils tinrent plusieurs *meetings* pour exprimer leur indignation contre les émeutiers. Le maire et le conseil de ville invitèrent M. Kelley à venir répéter son discours, en lui assurant toute leur protection; mais le fougueux propagandiste ne voulut rien entendre, il préférait quitter la ville en martyr de la liberté. « Je refuse, dit-il, d'aider Mobile à se laver du crime de l'hospitalité violée et de l'assassinat prémédité. » Ce qu'il cherchait, comme tous ses pareils, ce n'étaient pas des esprits à convaincre et des cœurs à apaiser, c'étaient des argumens et des griefs à alléguer contre le sud pour justifier les sévérités du congrès.

L'attitude du président était, il faut l'avouer, plus raisonnable et plus digne. Il voulut à son tour faire une visite aux états du sud pour y asseoir sa popularité récente et calmer avec de sages conseils les passions enflammées par les radicaux. La ville de Raleigh, sa patrie, l'avait invité à venir inaugurer lui-même un monument qu'elle avait élevé à la mémoire de son père, ancien constable et bedeau de sa paroisse, obscur honnête homme qui était mort en faisant son devoir, et sans se douter des honneurs qu'on devait rendre un jour à sa vertu modeste. Il profita de cette occasion, comme il avait saisi naguère celle du monument de M. Douglas pour faire dans les états de l'ouest la mémorable tournée d'où datait sa ruine. Instruit d'ailleurs par cette cruelle expérience, on n'eût pas facilement reconnu le tribun de Cleveland ou de Saint-Louis dans cet orateur prudent dont la douceur faisait contraste avec l'emportement de ses ennemis. Il eut le rare talent de tenir un langage qui fut agréable à tous les partis. Les nouveaux gouverneurs trouvèrent certainement leur tâche plus facile dans les pays traversés par le président que dans ceux qu'avait échauffés la fulminante éloquence des missionnaires du parti radical.

L'installation du pouvoir militaire n'avait pas eu lieu sans de vives résistances et de fortes protestations légales. Les généraux trouvaient partout devant eux les gouvernemens d'état fondés par le président Johnson, et composés en majeure partie des anciens serviteurs de la rébellion. Il avait fallu les déplacer ou les réduire à accepter le joug nouveau. La question même du bill militaire avait été déférée à la cour suprême par une plainte collective contre

les cinq généraux. La cour, sur les conclusions de l'*attorney-general* Stanbery, avait repoussé l'accusation par la très bonne raison qu'elle incriminait la loi même, au lieu de porter, comme il l'aurait fallu, sur les actes des personnes; mais cette décision semblait presque un encouragement à de nouvelles accusations, et la cour suprême pouvait bien servir un jour à paralyser légalement l'autorité des gouverneurs.

Cependant ceux-ci préparaient les élections des assemblées nouvelles qui devaient se réunir pour établir des constitutions conformes au plan du congrès. On touchait à la fin de mai, et déjà les listes électorales étaient à moitié faites. Les généraux avaient appliqué très rigoureusement les exclusions légales, et la plus grande partie de la population blanche allait rester étrangère aux élections. Les nègres avaient en Lousiane 38,000 voix de majorité, 17,000 dans l'Alabama, 12,000 dans le Mississipi, 18,000 dans la Caroline du sud; en Virginie seulement, grâce à la bienveillante administration du général Schofield, les blancs avaient conservé une supériorité de 18,000 voix. En somme, c'était la population noire qui allait s'emparer du gouvernement pour y régner comme en ville prise. Tel était le but de la politique radicale et l'espérance hautement avouée de ces esprits moins équitables que passionnés qui voulaient que l'homme noir eût une revanche, et que, non content d'obtenir justice égale, il exerçât sur le blanc une sorte de représailles des maux endurés autrefois. C'était ce que le président craignait le plus et ce qu'il voulait empêcher à tout prix. Voyant que les rigueurs de la loi étaient encore exagérées par les commandans militaires, il crut devoir intervenir pour en fixer nettement la mesure. Un membre de son cabinet, l'*attorney-general* Stanbery, publia un commentaire officiel de l'acte de reconstruction, où les exclusions électorales étaient réduites à leurs plus étroites limites. D'après lui, l'acte n'atteignait que les personnes déjà frappées d'incapacité par l'amendement constitutionnel, c'est-à-dire les membres du congrès ou des législatures, les officiers d'état ou de milice, les fonctionnaires quelconques déjà liés par un serment de fidélité au gouvernement fédéral au moment où ils s'étaient jetés dans la rébellion; il y joignait les membres du congrès rebelle, les officiers d'un haut grade, les représentans diplomatiques de la rébellion. Quant aux autres fonctionnaires rebelles, il ne croyait pas qu'on pût les exclure du suffrage. Il fallait pour cela « un acte de rébellion ouverte et volontaire, » et le paiement des taxes rebelles, le service dans les armées confédérées, la gestion des fonctions locales, ne pouvaient être considérés comme une participation volontaire à la révolte. Tous ceux d'ailleurs qui prêteraient le serment requis par la loi devaient être inscrits sans contestation sur les

listes, car la question de savoir s'ils étaient sincères ne pouvait être tranchée que par la justice.

Cette déclaration était fort bien conçue et en somme conforme à la loi; elle corrigeait ce que le bill militaire avait de trop rigoureux. Dans plusieurs états où les listes étaient déjà formées de la manière la plus exclusive, elle permettait de les rouvrir et d'y introduire toute une classe d'électeurs nouveaux qui peut-être balanceraient cette formidable majorité noire inféodée d'avance à un radicalisme ardent. C'était aussi le seul moyen d'encourager la classe nombreuse qui désirait sortir de sa réserve, abdiquer tout ressouvenir hostile et prendre loyalement part à la fondation de l'ordre nouveau. Avant tout, il fallait que l'interprétation nouvelle fût observée par les cinq généraux gouverneurs; mais, malgré la notification formelle que le président leur en avait faite, ils ne semblaient pas disposés à la recevoir docilement. Le général Sheridan surtout, qui commandait à la Nouvelle-Orléans, venait de former des listes conformes à la loi de reconstruction spéciale à la Louisiane, listes tellement restreintes que dans plusieurs paroisses on comptait à peine un électeur blanc pour quatre noirs. Il avait annoncé qu'elles seraient irrévocablement closes dans le courant de juin. Le président lui envoya l'ordre de prolonger le délai jusqu'au 1er août; le général répondit sèchement que les listes seraient fermées au plus tard à la fin du mois. Le président, très irrité, ne cherchait plus qu'un prétexte pour porter un nouveau coup à une institution qui lui devenait chaque jour plus odieuse. Il en voulait surtout à Sheridan. Le jeune général avait administré la Louisiane avec intelligence et fermeté, mais il avait usé largement des pouvoirs extraordinaires qu'il tenait du congrès. Il avait démoli et reconstruit plusieurs fois toute la machine du gouvernement. Il avait destitué le gouverneur Welles, cassé des juges, dissous des assemblées. On lui reprochait ses façons cavalières et son isolement de tous les partis. On accusait aussi les autres généraux : Griffin d'avoir congédié la police de Galveston et de l'avoir reformée avec les nègres du Texas, — Sickles d'avoir enjoint à tous les fonctionnaires et magistrats de la Caroline du nord de se soumettre aux décisions de ses prévôts militaires, d'avoir substitué à la législation du pays tout un recueil d'ordonnances de sa façon, — Swayne d'avoir déposé le maire et la municipalité de Mobile pour donner leur place à des noirs, qui d'ailleurs avaient eu le bon sens de la refuser pour eux-mêmes et de lui désigner des magistrats à peau blanche. Ces accusations, futiles ou sérieuses, fournirent à M. Johnson l'occasion qu'il cherchait. Après un conseil de cabinet et malgré l'opposition du ministre de la guerre Stanton, l'*attorney-general* lança un nouveau manifeste où il refusait aux généraux le

droit d'intervenir dans le gouvernement des états. Le commandant militaire ne devait, disait-il, que protéger les personnes, réprimer l'insurrection, punir ou faire punir tous les perturbateurs de la paix publique; son pouvoir n'était qu'un pouvoir de police; l'acte de reconstruction ne lui conférait ni la faculté de déplacer les magistrats, ni celle de renverser les lois, ni celle d'arrêter le cours de la justice, si ce n'est dans les occasions d'extrême nécessité.

Ce manifeste avait plusieurs défauts graves. D'abord il défigurait audacieusement la loi qu'il avait la prétention d'expliquer; ensuite il était en contradiction flagrante avec l'opinion que le président Johnson avait exprimée sur cette loi alors qu'il la dénonçait comme la consécration de l'arbitraire et la subversion de tous les droits. Il était louable assurément de vouloir adoucir la condition des hommes du sud; mais il n'était pas permis au premier magistrat de la république d'éluder systématiquement les lois dont l'exécution lui était confiée. Une pareille mauvaise foi, pour ne pas dire une pareille insolence, devait être considérée par le congrès comme une insulte et comme un défi.

V.

C'était bien une guerre nouvelle qui s'engageait entre les deux pouvoirs. La trêve qui avait régné quelques jours n'était qu'une vaine apparence, car le président n'était ni converti ni dompté. Il semblait parfois prendre à tâche de stimuler la politique radicale et de pousser le congrès en avant. Optimiste d'ailleurs et prompt à l'espérance, il se flattait d'un revirement prochain qui allait faire tomber les radicaux et humilier cette majorité hautaine qui osait menacer son pouvoir. C'est ainsi qu'il avait vu avec un secret sentiment de triomphe les conservateurs gagner du terrain dans les élections récentes du New-Hampshire, de Rhode-Island et du Connecticut, l'emporter même dans ce dernier état par une majorité de mille voix. Cet échec des républicains au cœur de la Nouvelle-Angleterre lui inspirait beaucoup plus de joie que la victoire facile remportée au Kentucky par 83,000 démocrates contre 27,000 républicains. Là aussi cependant les conservateurs avaient gagné 20,000 voix depuis l'année précédente. Dans le Maryland, où siégeait une convention chargée de réviser la constitution locale, la lutte avait été fort vive entre les radicaux, qui voulaient le suffrage universel des noirs, et les démocrates, qui voulaient relever les blancs des incapacités qu'ils avaient encourues; les démocrates avaient eu le dernier mot. Ces succès partiels inspiraient au président beaucoup de confiance dans les élections de la prochaine année. Il venait de se risquer pour la première fois depuis un an à traverser la Nouvelle-

Angleterre, à affronter les orages d'une réception officielle dans cette ville de Boston, quartier-général du radicalisme, et il avait été fort étonné de recevoir un accueil peut-être un peu tiède, mais du moins solennel et respectueux. Le peuple de la Nouvelle-Angleterre l'avait vu lui-même avec surprise affecter un maintien réservé et tenir un langage qui était presque le désaveu de sa politique passée. « Mes erreurs, avait-il dit, s'il est vrai que je me sois trompé, sont des erreurs de la tête et non pas du cœur; nous serons mieux d'accord quand nous nous connaîtrons mieux : » langage bien calculé pour endormir la vigilance des radicaux pendant qu'il déjouerait leurs efforts dans les états du sud, leur arracherait les fruits de leur conquête et reconstituerait à son profit l'ancienne majorité démocratique abattue il y a sept ans.

Le sud était en effet le véritable champ de bataille où allaient se décider l'avenir et la puissance des partis; c'était là qu'il fallait vaincre, comme autrefois dans le *far west*, pour s'assurer les majorités futures et la suprématie dans le gouvernement de l'Union. Tout dépendait maintenant de l'attitude des nouveaux gouvernemens fondés sous les auspices de l'autorité fédérale, comme tout avait dépendu jadis des principes inoculés aux nouveaux états de l'ouest dès leur naissance. Ainsi s'explique l'acharnement singulier avec lequel républicains et démocrates se disputaient les états du sud. Quand les républicains se montraient animés d'une si forte passion pour la race noire, quand ils voulaient qu'à peine échappée de l'esclavage elle s'élançât d'un bond jusqu'au pouvoir, quand ils insistaient pour qu'il y eût des jurés noirs, des magistrats noirs et surtout des électeurs noirs en bien plus grand nombre que les blancs, ce n'était pas tant par un sentiment désintéressé de fraternité humanitaire que par un puissant intérêt, par cette nécessité qui s'impose à tous les partis de s'étendre pour se maintenir. Quand les démocrates s'obstinaient à défendre contre les radicaux les derniers souvenirs de l'esclavage et la suprématie des blancs, ce n'était pas tant par amour des hommes du sud que par le besoin de grossir les rangs éclaircis des conservateurs opiniâtres dont le sud avait toujours été la citadelle. Si les radicaux l'emportaient avec l'appui des noirs, c'en était fait pour longtemps de toutes les espérances des démocrates. Leur unique chance était de faire nommer dans le sud des députés conservateurs en grand nombre et d'en inonder le congrès; mais cette politique souterraine exigeait des précautions infinies, et le président venait de commettre une grande imprudence en la dénonçant lui-même au pays.

Les radicaux d'ailleurs étaient trop vigilans pour qu'il fût possible de les endormir. Ils observaient tous ses actes, incriminant ceux qui pouvaient nuire. Déjà un exemple de clémence devenu

depuis longtemps nécessaire et que des difficultés légales avaient seules pu retarder jusqu'à cette heure, je veux dire la libération sur parole de l'ex-président des états confédérés, lui avait été reproché par l'opinion populaire comme une concession coupable à ses amis du sud. Les rancunes personnelles sont profondes chez le peuple, et survivent même bien souvent aux rancunes politiques. Beaucoup de membres du parti démocrate, tout prêts d'ailleurs à faire cause commune avec les hommes du sud contre les républicains du nord, avaient vu d'un mauvais œil qu'on leur enlevât leur vengeance sur le malheureux prisonnier détenu à Fortress-Monroë. Ils oubliaient aisément que la rébellion était un crime et que la population du sud tout entière y avait participé; mais ils n'oubliaient aucun de leurs griefs contre les chefs de la rébellion et particulièrement contre cet infortuné Davis, devenu le bouc émissaire de tous les crimes de la guerre civile, comme il en avait été l'acteur le plus acharné. Plus généreux et plus sages étaient ces deux radicaux, MM. Gerrit Smith et Horace Greeley, qui s'offrirent eux-mêmes à servir de caution au prisonnier; mais ils donnaient un exemple que le pays ne pouvait comprendre. M. Greeley, malgré sa fidélité bien connue, encourut le blâme de l'*union league* de New-York, et faillit être traduit devant cet aréopage pour trahison à son parti. A plus forte raison devait-on faire de la mise en liberté de M. Davis un nouveau grief contre le président.

Lui-même faisait appel à d'autres passions tout aussi mauvaises. Depuis longtemps, une certaine agitation régnait dans les classes ouvrières sur l'éternelle question du salaire et du capital. Il s'était formé des associations pour faire élever le taux des salaires et diminuer en même temps la durée du travail. Quelques grèves avaient de temps en temps troublé l'industrie; mais ces malaises passagers avaient toujours disparu dans l'ascension continuelle de la richesse publique et privée. Il n'en était plus de même depuis que la guerre civile avait ralenti l'essor de cette merveilleuse prospérité. Les désordres s'aggravaient tous les jours avec les souffrances des classes laborieuses. Il se formait des ligues, des conventions d'ouvriers, qui comme toujours s'en prenaient volontiers d'un mal inévitable à l'injustice des lois et à la tyrannie des capitalistes. On commençait à s'apercevoir que la jeune démocratie américaine, si dédaigneuse pour les vieilles sociétés de l'Europe, n'était pas non plus invulnérable à cette funeste et bien naturelle passion de l'envie qui a toujours armé les pauvres contre les riches quand les pauvres ont manqué de pain.

Il y avait à Baltimore une ligue ancienne et puissante qui poursuivait depuis longtemps la réduction de la journée de travail à huit heures au lieu de dix. Elle avait envoyé autrefois des dépu-

tations au président Lincoln, qui lui avait adressé des paroles amicalement sévères sur la folie qu'il y avait à regarder le travail comme une tyrannie et le salaire comme une humiliation. Elle avait trouvé meilleur accueil auprès de son successeur moins scrupuleux. Dans un discours prononcé en 1866 devant les ouvriers de Baltimore, M. Johnson les avait publiquement encouragés, et leur avait donné le conseil de former une association générale de tous les ouvriers de l'Amérique pour dicter des lois aux patrons. Ce conseil avait fructifié. Cette année, des grèves nombreuses sévirent dans toutes les provinces à la fois. A Chicago, des bandes armées de bâtons coururent d'usine en usine, menaçant maîtres et ouvriers. A Saint-Louis, dans un *meeting* de 6,000 personnes, des résolutions furent votées pour dénoncer les patrons comme traîtres et ennemis des pauvres. En Pensylvanie, les mineurs tuèrent les employés des compagnies qui résistaient à leurs demandes. Les *politiciens* avides de popularité se mirent comme toujours à la remorque des excès populaires. Celui-ci s'écriait « qu'il combattrait le capital avec son cœur et son âme, » celui-là que « le capital et le travail devaient être ennemis, » cet autre « que le capital ne devait plus être centralisé dans un petit nombre de mains. » M. Johnson enfin envoyait aux ouvriers « son adhésion la plus chaleureuse à tous leurs efforts. »

Toutes ces manœuvres eurent le résultat qu'on en devait attendre. Les hommes modérés dont le crédit s'était relevé depuis quelques mois cédèrent de nouveau la place aux hommes d'avant-garde, aux *copperheads* et aux *radicaux noirs*. L'*impeachment*, abandonné récemment par le comité de la chambre, redevint le point de mire des républicains. Le congrès allait se réunir en juillet pour en décider; ses chefs écrivaient dans toutes les provinces pour stimuler le zèle de tous leurs collègues indécis. Ils annonçaient des mesures vigoureuses qui ne laisseraient plus aucune indécision possible, et forceraient le président à capituler.

Le 3 juillet, cette assemblée vengeresse rentra au Capitole: elle était en nombre pour délibérer. On vit entrer le vieux Thaddeus Stevens plus faible et plus cassé que jamais, — autour de lui MM. Schenck, Logan, Ashley, Butler, et tout l'état-major éloquent du parti républicain, — en face M. Brooks, qui allait prendre la conduite de la petite phalange démocratique, réduite à une trentaine de voix. La nouvelle députation du Kentucky, composée uniquement de démocrates, ne fut pas admise sans difficulté. On élut immédiatement un nouveau comité de reconstruction dont M. Stevens fut le président. En trois jours, le bill fut préparé, et M. Stevens en donna lecture. Ce bill confirmait sommairement toutes les mesures prises par les radicaux et jugées illégales par le président. Il comprenait cinq clauses principales. La première annulait les

gouvernemens civils des états du sud; la seconde donnait aux officiers le droit de destituer, suspendre, remplacer tous les fonctionnaires municipaux ou d'état, de modifier les lois et d'y substituer leurs propres décrets; la troisième niait formellement que la prestation du serment légal dût être considérée comme une preuve suffisante de capacité électorale : ce n'était qu'une preuve provisoire qui n'empêchait pas de recueillir d'autres témoignages écrits ou verbaux; les personnes chargées de la rédaction des listes étaient autorisées à prononcer en dernier ressort l'admission ou l'exclusion des électeurs, et même à rayer des électeurs déjà inscrits. La quatrième clause interdisait aux cours fédérales, comme à celles des états, de juger aucun acte civil ou criminel des gouverneurs militaires; la cinquième défendait au président de les destituer sans l'avis du sénat ou sans la condamnation d'une cour martiale. Enfin, pour réparer les irrégularités qui auraient pu être commises, le bill prolongeait le temps de la confection des listes jusqu'au 1er octobre de cette année. A toutes ces clauses formidables, le sénat en ajouta deux dernières qui associaient le général Grant au pouvoir des commandans militaires, et niaient qu'il fût possible de recouvrer le droit électoral par le *pardon* du président.

Il était impossible de faire une réponse plus péremptoire aux théories captieuses du manifeste présidentiel. Si M. Johnson s'était proposé de pousser à bout les républicains pour les forcer à s'expliquer sans ambages, il y avait parfaitement réussi. Jamais mesure si despotique n'avait été votée par le congrès. Les états du sud y avaient perdu jusqu'à cet espoir d'indulgence que laisse encore le pouvoir arbitraire lorsqu'il n'est pas bien défini. Pouvoirs civils, droit de suffrage, recours aux tribunaux, recours à la grâce ou à l'amnistie du président, leurs dernières armes leur étaient enlevées sans retour. Ils pouvaient en remercier M. Johnson : c'était lui dont la protection malheureuse leur avait valu les bienfaits de cette loi nouvelle. Peut-être entrait-il dans ses desseins d'exaspérer le congrès et de le ruiner par sa violence même; mais c'était là un jeu dangereux, car le congrès le tenait prisonnier, et l'*impeachment*, depuis si longtemps suspendu sur sa tête, pouvait bien se décider à y tomber un jour.

Les chambres se séparèrent peu après avoir voté cette mesure malgré la formalité ordinaire du *veto*. Quelques autres motions avaient été faites pendant la session, mais on ne s'y était pas arrêté. M. Sumner avait proposé qu'on signifiât au président l'injonction de ne gracier les propriétaires du sud que s'ils abandonnaient une portion de leurs terres aux affranchis. M. Munger, un démocrate, avait fait un long discours sur la conformation de la race noire et sur la constitution de son cerveau. L'*impeachment* lui-même avait été

ajourné à la session prochaine. On le réservait pour des circonstances plus graves, tant le président paraissait cette fois réduit à l'impuissance de nuire.

VI.

Il n'en était rien cependant. A peine le congrès avait-il quitté la ville, que l'incorrigible M. Johnson s'ingéniait sans relâche à découvrir des moyens nouveaux d'éluder ou de violer la loi. Il se sentait encouragé par un dissentiment qui avait éclaté à la dernière heure entre le sénat et la chambre des représentans. La chambre avait souhaité que le congrès se réunît avant novembre afin de mieux surveiller le président; le sénat avait jugé cette précaution superflue. La chambre voulait interdire au président la destitution des généraux, le sénat n'y avait point consenti. Cela suffisait pour que son esprit aventureux formât aussitôt le dessein de destituer les généraux en l'absence des chambres et de les remplacer par des hommes de son choix.

Les modérés abandonnaient ses conseils. Il aimait maintenant à s'entourer des plus fougueux sécessionistes, dont la haine plaisait à la sienne et entrait dans ses projets de vengeance. Son cabinet était composé d'hommes flexibles, dont les uns partageaient sincèrement ses opinions, dont les autres ne tenaient qu'à garder leurs places, dont quelques-uns enfin nourrissaient secrètement des ambitions personnelles, et voyaient sans chagrin le président courir à sa ruine. Seul, le ministre de la guerre, Stanton, dont les tendances radicales étaient connues, avait résisté de toutes ses forces à la fausse interprétation du bill militaire, et refusait maintenant sa signature à la destitution des généraux. Désespérant de le gagner à sa cause, le président résolut de l'écarter de son chemin. Il lui écrivit un petit billet bref et froid, d'un laconisme tout impérial, pour lui annoncer qu'à partir de ce jour il ne faisait plus partie du cabinet; en même temps il avertissait le général Grant qu'une ordonnance datée du même jour l'appelait à remplir provisoirement les fonctions restées vacantes.

Ce choix disait à lui seul toute la faiblesse du président. On croira sans peine qu'en se déterminant à épurer son cabinet pour y rester le maître, Andrew Johnson aurait préféré donner le ministère à un homme d'opinions plus conformes aux siennes et d'une moins grande importance personnelle; mais, pour se faire pardonner son petit coup d'état, il devait faire un choix de nature à plaire au pays. Il fallait que la popularité du nouveau ministre imposât silence aux radicaux. Or le général Grant attirait depuis longtemps les regards de tous les partis. Sa simplicité, son patriotisme, sa grande

réputation militaire, sa probité inattaquable, sa modération prudente, et jusqu'au silence même qu'il observait sur les questions politiques en ces temps agités où elles n'étaient qu'une cause de discorde, tout semblait concourir à lui mériter une admiration et un respect dont personne n'avait joui en Amérique depuis les beaux temps du général Washington. Il n'était point un homme d'état, et n'avait point la prétention de l'être. Quelques railleurs insinuaient même que cette taciturnité proverbiale, qui lui donnait un air de profondeur, pouvait bien n'être que de la stérilité; mais le peuple, qui est meilleur juge du caractère que de l'esprit, trouvait dans cette réserve une preuve de sagesse, et se contentait d'admirer Grant comme un homme de bon sens et un homme de bien. Les radicaux, qui ne l'aimaient guère et qui lui reprochaient d'être un « homme de juste milieu, » étaient obligés cependant de s'incliner devant son influence et de rechercher son appui. Il était l'espoir et la terreur de tous les partis. Quoique attaché très sincèrement à la politique républicaine modérée et très peu disposé sans doute à la trahir, son silence lui permettait de ne décourager personne et de recevoir à la fois les éloges de tout le monde. Soit calcul d'une politique habile, soit penchant naturel d'un caractère modeste, il était devenu sans effort l'homme le plus populaire et le plus influent des États-Unis. Tous les partis le désignaient pour la présidence, et tous attendaient de lui le salut de la république.

Tel était l'homme que M. Johnson essayait de rattacher à sa cause. Il voulait s'en servir à la fois comme d'un appui contre les radicaux extrêmes et d'un appât pour les républicains modérés; mais il était douteux que le général se prêtât de bonne grâce à jouer ce rôle indigne de lui. Homme du devoir avant tout, il ne se croyait pas libre de se soustraire à la réquisition qui lui était faite par son supérieur hiérarchique, le président des États-Unis. Il n'aimait pas non plus à profiter de la disgrâce d'un homme dont les services étaient associés au souvenir glorieux de l'administration du président Lincoln, et à qui l'opinion publique attribuait en grande partie le succès de la guerre. Il n'avait rien à gagner à l'exercice d'une autorité compromettante, qui l'exposerait aux attaques et aux soupçons de tous les partis; peut-être même y avait-il quelque perfidie chez le président Johnson à engager un concurrent probable dans des embarras qui devaient nuire à sa popularité. Fallait-il pourtant laisser tomber le ministère aux mains des démocrates *copperheads* qui entouraient le président? Ne valait-il pas mieux entrer dans le gouvernement pour y protéger l'ordre légal et la volonté du congrès? Cette considération décida le général Grant. Il fit savoir au président qu'il allait se rendre à son poste, et, pour que nul ne se méprît sur le fond de sa pensée, il

écrivit à M. Stanton une lettre rendue publique, où il lui exprimait l'estime qu'il faisait de sa personne et le regret qu'il avait de le déposséder.

Un orage éclata dans le cabinet. Les collègues de M. Stanton, M. Seward surtout, prirent chaudement sa défense contre l'usurpation du président. Ils lui représentèrent qu'il y avait un bill du congrès qui lui interdisait formellement de destituer aucun fonctionnaire sans l'approbation du sénat. Le ministre disgracié protesta plus haut encore, et annonça qu'il soumettrait la question au congrès. M. Johnson argua subtilement de ce que le bill du congrès ne protégeait que les fonctionnaires nommés sous l'administration actuelle, tandis que M. Stanton datait de l'administration précédente. Cette mauvaise raison ne satisfit pas les ministres; ils firent savoir au président qu'ils tenaient leurs démissions prêtes, et qu'ils l'autorisaient à s'en servir.

Le général Grant était entré au ministère pour y défendre la politique du congrès. La première ordonnance qui fut proposée à sa signature contenait la destitution des généraux. Il commença par s'en défendre; mais le président insista si fort qu'il crut devoir y consentir pour conserver la paix. Sickles avait pris les devans en envoyant sa démission; Sheridan continuait à régenter la Louisiane et à braver les menaces du cabinet. Tous deux furent remplacés, mais le président n'y gagna rien. Le général Grant stipula que Sheridan recevrait en revanche le commandement du Missouri, et que les nouveaux gouverneurs continueraient d'appliquer de la même manière le plan de reconstruction du congrès.

M. Johnson, déconcerté, tourna d'un autre côté ses batteries. Il publia une amnistie générale des rebelles, applicable à tous ceux qui prêteraient serment de fidélité à l'Union fédérale, à l'exception pourtant des président, vice-président, ministres, agens diplomatiques, généraux, capitaines de la marine du gouvernement confédéré, de ceux qui avaient maltraité les prisonniers fédéraux ou participé à l'assassinat du président Lincoln; les amnistiés devaient recouvrer tous leurs privilèges, immunités, droits de propriété et autres, excepté ceux fondés sur l'esclavage. Il prétendait, par ce stratagème, obliger les commandans militaires à enregistrer comme électeurs les citoyens qu'ils avaient exclus. Ce décret fut accueilli par un éclat de rire universel. Il avait le tort de venir trop tard. Peut-être aurait-il pu donner, deux mois auparavant, des embarras sérieux au congrès; mais le temps était passé de ces tracasseries vaines et de ces coups d'épée dans l'eau. Une clause expresse du dernier acte de reconstruction voté par le congrès édictait que le pardon du président ne relèverait personne des incapacités infligées dans l'acte. Comment M. Johnson avait-il eu la mémoire si courte?

Il reconnut son erreur sans effacer sa faute, et, laissant les républicains faire au général Sheridan des ovations triomphales, il se remit à méditer sur ce qu'il pouvait bien tenter pour la délivrance des états du sud.

Ceux-ci étaient en ce moment très irrités. On avait toujours remarqué que le langage du président était le thermomètre fidèle de leur humeur. Le président devenait-il pacifique, le sud aussitôt semblait plus calme. Faisait-il mine de tirer l'épée, aussitôt le sud éclatait en plaintes. Cette influence, qui aurait pu lui servir à faire beaucoup de bien, avait été consacrée tout entière à exciter dans le sud une résistance toujours inutile et souvent funeste. Prolonger cette résistance était aujourd'hui sa dernière ressource. Il fit dire à ses amis de ne pas se laisser abattre, de recourir encore aux voies légales en dépit de l'interdiction du congrès, et de traduire les chefs militaires devant les tribunaux de leurs états. Il espérait que ces procès n'arriveraient à la cour suprême qu'après des élections démocratiques qui intimideraient la majorité de la chambre. Battu au nord dans toutes les rencontres, il se réfugiait auprès des hommes du sud pour y attendre le réveil démocratique qui devait lui assurer la victoire.

Ces espérances n'étaient pas tout à fait chimériques; les élections de fin d'année accusaient une diminution notable de l'influence républicaine. On n'avait pourtant à nommer ni président ni congrès : les élections portaient tout entières sur les fonctions locales et sur le gouvernement des états; mais elles n'avaient guère moins d'importance que les grandes élections de l'année dernière, car les partis en Amérique ont la coutume de se grouper toujours autour des principes supérieurs qui gouvernent la politique générale. Or les principes démocratiques semblaient plus en honneur cette année que les principes républicains. Non-seulement le Maryland, le Kentucky, le Connecticut lui-même, avaient favorisé les démocrates, mais les majorités républicaines étaient partout réduites. Dans le Vermont, dans le New-Hampshire, dans le Maine, où le parti républicain avait perdu 15,000 voix depuis l'année dernière, dans la Californie, où il avait succombé, les démocrates étaient sinon triomphans, du moins pleins d'espérance et de confiance dans l'avenir. Les élections des grands états du centre, l'Ohio, la Pensylvanie, l'Indiana et l'Iowa, devaient avoir lieu le 8 octobre, celles de New-York et de New-Jersey devaient suivre quelques jours plus tard, et le pays les attendait comme un jugement suprême. Les démocrates se croyaient sûrs de l'emporter en Pensylvanie, et, s'il faut en croire une ancienne expérience, le parti victorieux en Pensylvanie triomphe toujours dans le pays entier.

C'est maintenant une question vidée. Les républicains ont eu le

dessous; mais les majorités démocratiques sont loin d'être aussi fortes qu'on l'avait cru. Dans la Pensylvanie, où les démocrates comptaient l'emporter sur leurs adversaires de plus de 9,000 voix, ils n'ont réussi qu'avec un excédant de 922 à peine. Dans l'Ohio, où ils se vantaient d'accabler les radicaux, ils ont pour eux le plus grand nombre des circonscriptions électorales; mais sur l'ensemble du vote populaire le candidat radical a été nommé gouverneur avec 3,000 voix d'avantage. Dans l'Iowa, la majorité radicale, quoique réduite, est encore accablante. Quant à New-York et à New-Jersey, qui viennent de revenir aux démocrates, c'étaient pour le parti républicain deux conquêtes récentes, qui devaient lui échapper à la première secousse. D'ailleurs des questions spéciales ont aliéné temporairement aux républicains des milliers de voix habituellement fidèles. L'interdiction de la vente des liqueurs fortes, réforme maladroite et puérile dont ils sont depuis deux ans les promoteurs, leur a enlevé plus de partisans que l'établissement de la dictature militaire et le traitement du sud en pays conquis. Tel s'est trouvé voter pour la franchise électorale des rebelles qui n'avait l'intention de donner son suffrage qu'à la liberté de la bière et de l'eau-de-vie. Tel a suivi ses préférences personnelles dans le choix d'un *alderman* ou d'un juge qui se retrouvera fidèle à ses opinions et à son parti quand il s'agira de choisir un membre du congrès ou un président des États-Unis.

La majorité républicaine est affaiblie, mais elle n'est pas détruite. Le pays ne désavoue pas encore le mandat qu'il a donné à ses élus. Le congrès va se réunir, non pas pour faire amende honorable ni pour transiger, mais pour achever de consolider son ouvrage. Les radicaux ne se laissent pas abattre. Wendell Phillips déclare qu'il faut « étrangler le président et nettoyer le cabinet, ce nid d'oiseaux malpropres. » En apprenant le résultat des élections, Thaddeus Stevens s'est écrié : « Je remercie Dieu de notre défaite! Les républicains ont agi comme des lâches, et ils ont eu le destin des lâches! » Il annonce que l'*impeachment* est aujourd'hui chose inévitable, et que le congrès y joindra une loi pour suspendre le président de ses pouvoirs pendant le temps même de l'accusation. En ce cas, les radicaux gouverneront dans la personne de M. Wade, président du sénat, appelé par la constitution à succéder au président des États-Unis; mais cette mesure violente ne pourrait plus que leur nuire, et il n'est pas vrai que leur sûreté l'exige. Ils peuvent faire grâce au président pendant la dernière année qui lui reste à vivre. En dépit des analogies tirées de l'histoire européenne, il n'essaiera pas de ressaisir son influence par un coup d'état. Ce procédé n'est pas à la mode dans les républiques anglo-saxonnes comme dans les républiques espagnoles ou latines. Quand même il

le voudrait, qui donc lui en donnerait la force? Est-ce le gouverneur Swann du Maryland et sa milice volontaire, à laquelle le général Grant a refusé, par précaution, de livrer des canons? Sont-ce les états du sud humiliés et désarmés? Le congrès peut dormir tranquille sur la foi des institutions qui le protégent et qui ne seraient pas violées impunément. C'est l'année prochaine que la bataille sera livrée, bataille régulière et pacifique, qui s'appellera l'élection du président.

VII.

Est-il permis dès à présent d'augurer quel en sera le vainqueur? Devons-nous voir dans ce déclin momentané de l'influence républicaine le signe avant-coureur d'une de ces grandes réactions de l'opinion populaire qui surviennent bien souvent à la fin des révolutions, et qui détruisent quelquefois en un jour l'ouvrage laborieux de plusieurs années? Faut-il n'y voir au contraire que l'effet passager des excès inévitables de la faction radicale? Le parti qui a soutenu la guerre civile et aboli l'esclavage continuera-t-il à dominer dans l'Union reconquise malgré les efforts combinés des démocrates et des hommes du sud? ou bien ceux-ci vont-ils relever leur majorité détruite et rentrer à la présidence après huit ans d'exil?

Telle est la question qui agite en ce moment les États-Unis, et à laquelle chacun répond suivant ses intérêts ou ses désirs. Les démocrates s'écrient que le parti républicain est condamné, que la réaction va se prononcer chaque jour davantage, que le peuple élira l'année prochaine un président conservateur. — Il est visible pour tout le monde que les forces des républicains ont baissé. Si la réaction ne s'arrête d'elle-même, il n'est pas probable que les radicaux fassent rien pour la modérer, et le succès des démocrates est alors certain; mais est-il vrai que l'opinion publique ait changé? Est-il vrai que la politique du président Johnson soit tout à coup devenue populaire parmi ceux qui la repoussaient l'année dernière avec tant de mépris? Est-il vrai que le parti républicain ait renié ses anciennes croyances pour adopter d'un jour à l'autre celles de ses ennemis?

Tel n'est pas, à notre avis, le sens qu'il faut donner aux élections de cette année. Le peuple des États-Unis n'abjure aucune des opinions qu'il a professées pendant la guerre, aucun des principes auxquels il rendait l'année dernière un éclatant hommage, et sur lesquels il voulait fonder la reconstruction des états du sud. Si son opinion a changé, elle s'est plutôt rapprochée qu'éloignée des idées radicales. Ce sont les événemens qui ont marché encore plus vite qu'elle, et qui l'ont tellement devancée qu'elle hésite main-

tenant à les suivre. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir les immenses progrès de la politique républicaine. Quelle distance elle a parcourue en moins de cinq ans, depuis la proclamation d'émancipation du président Lincoln, qui faillit lui coûter la présidence, jusqu'à l'amendement constitutionnel voté l'année dernière aux applaudissemens du peuple! Qu'il y a loin de cet amendement lui-même au programme adopté cette année par le congrès! Il ne s'agit plus seulement d'affranchir l'esclave et de lui assurer le plein exercice des droits civils, il ne s'agit même plus d'exclure des fonctions publiques quelques anciens serviteurs du gouvernement rebelle. La question qui se pose partout aujourd'hui, au succès de laquelle les radicaux ont attaché leur fortune, est celle du suffrage universel des noirs et de leur avénement immédiat à tous les pouvoirs. L'amendement constitutionnel permettait encore aux gouvernemens des états de leur accorder ou de leur refuser le droit de suffrage, suivant qu'ils y verraient un avantage ou un danger. Aujourd'hui la dictature militaire les y appelle tous indistinctement, sans acception de richesse ou de lumières, dans toute l'étendue des états du sud; Thaddeus Stevens annonce qu'il va faire voter au congrès une mesure générale pour établir le suffrage universel sans distinction de race ni de couleur dans tous les états de l'Union. Des assemblées constituantes nommées sous l'influence radicale ont déjà pris les devans dans plusieurs des états du nord, et elles ont recommandé au peuple l'adoption du suffrage des noirs; la convention du Kansas a même proposé d'y ajouter celui des femmes. Tout en nommant un gouverneur et une législature, le peuple de l'Ohio avait à décider sur le sort d'une constitution nouvelle qui accordait le suffrage aux noirs, et qui a été repoussée à la majorité énorme de 50,000 voix. Voilà la question qui domine l'élection tout entière, et à laquelle les républicains doivent attribuer sans aucun doute la défaite apparente qu'ils viennent d'essuyer.

Ce n'est pas d'ailleurs la première fois que le parti républicain menace ruine. Toutes les fois qu'il a fallu faire un pas décisif, on l'a vu reculer d'abord comme pour mieux prendre son élan. En 1862, lors de la proclamation qui appelait 5 millions d'esclaves à la liberté, ce même état de l'Ohio, qui en définitive lui reste encore fidèle, donnait à ses adversaires une majorité de 5,000 voix; l'année suivante, les républicains l'emportaient de 101,000 voix sur les démocrates. Peut-être une révolution pareille n'est-elle pas maintenant bien éloignée; peut-être le temps est-il proche où, suivant les graves paroles de M. Sumner au congrès, « le sénat des États-Unis devra introduire et saluer dans son enceinte une nouvelle classe de sénateurs noirs. »

Chose étrange et bien instructive pour les gouvernemens qui se flattent de brider la volonté nationale! Si cette grave révolution vient à s'accomplir prématurément, ce n'est pas aux radicaux qu'il faudra en adresser le principal reproche : c'est le président qui sera le vrai coupable; c'est lui dont l'absurde résistance aura précipité les coups du congrès; c'est lui dont la rébellion administrative aura prolongé l'empire des radicaux sur la masse des républicains fidèles et rendu possible une mesure qui répugne encore à tous les hommes prudens. Les démocrates le comprennent, et sont fatigués de l'avoir pour chef; il n'a plus pour le soutenir dans l'élection qui se prépare que la faction composée des anciens rebelles et de ces hommes que les républicains ont désignés pendant la guerre du nom outrageant de *copperheads*. Cette faction, qui va diminuant de jour en jour, est irrévocablement perdue depuis longtemps; elle n'a aucune espérance de nommer un président de son choix. Tout ce qu'elle peut faire, c'est de se venger par une plaisanterie inconvenante et d'essayer de couvrir les radicaux de ridicule en poussant elle-même à la présidence l'orateur noir Frédéric Douglass. Le retour même de faveur dont jouit en ce moment l'opinion démocratique sera plus nuisible que profitable aux hommes violens du parti.

Il ne faut pas se laisser abuser par les mots. Le parti conservateur qui se reforme aujourd'hui en face de la majorité radicale ne ressemble guère à l'ancien parti démocrate qui a combattu l'abolition de l'esclavage et protesté contre la guerre pendant tout le temps qu'elle a duré. Ce n'est pas sans faire de grands sacrifices et de larges concessions aux idées nouvelles qu'il a réussi cette année à s'attacher à l'arrière-garde républicaine et à la confondre un instant dans ses rangs. Le nom même à l'abri duquel il tâche de mettre ses espérances prouve que les nouveaux démocrates sont plus républicains que ne l'étaient, il y a cinq ans, les républicains eux-mêmes. C'est déjà pour ces derniers une victoire que de voir les démocrates et les sudistes se rallier au nom du général Grant. Ils n'exigent pas de lui, comme autrefois du général Mac-Clellan, des déclarations compromettantes pour sa popularité ou humiliantes pour son orgueil. Ils lui offrent la candidature sans conditions, sans engagemens d'aucune sorte, et tout ce qu'ils lui demandent, c'est qu'il consente à l'accepter de leurs mains. Eux-mêmes l'encouragent à persévérer dans sa neutralité prudente, à ne prendre fait et cause pour aucun parti. Ils sentent qu'ils sont perdus sans son alliance, et qu'il faut l'obtenir à tout prix.

Les républicains de leur côté ne veulent pas se le laisser prendre; eux aussi veulent en faire le chef de leur parti. Pendant que les

députations démocratiques se succèdent à Washington, apportant au ministère de la guerre les présens et les promesses de l'ennemi, de grands *meetings* républicains s'organisent par toute la contrée pour proclamer d'avance la candidature du général Grant. Pourtant les chefs radicaux, dont il contrarie l'ambition personnelle et qui ne voient pas en lui le fidèle représentant de leurs doctrines, voudraient lui opposer un homme d'opinions plus vives, soit M. Sumner, soit M. Chase, soit même M. Stanton ou M. Wade. M. Sumner est un homme convaincu, courageux, intègre, plein de sentimens élevés, mais que ses opinions inflexibles rendent impropre au rôle de conciliateur entre les partis; M. Wade est un esprit généreux, mais violent, un visionnaire éloquent prêt à donner dans toutes les chimères. M. Chase était jusqu'à présent le candidat favori des radicaux; ils annoncent qu'ils ne l'abandonneront pas pour un homme sans opinions et sans principes, et, comme l'appelle Wendell Phillips, pour cette « moitié d'homme » qui n'a pas une idée, pas une volonté qui soit à lui. Ils déclarent qu'il vaut mieux succomber en élevant haut sa bannière que de réussir en l'abaissant devant l'ennemi; mais le peuple a trop de bon sens pour partager le rigorisme des théoriciens qui se flattent de le conduire : les républicains nommeront le général Grant avec ou sans l'appui des radicaux.

Le voilà donc à présent maître absolu de l'opinion publique et arbitre souverain des partis. Il a cette bonne fortune bien rare de tenir dans sa main toutes les chances de l'élection prochaine. La question est posée non plus entre Johnson et Grant, ou même entre Grant et un candidat ultra-radical, mais entre Grant patronné par les démocrates et Grant resté fidèle aux républicains. La victoire appartient d'avance à celle des deux factions qui saura captiver la préférence et s'assurer la possession du taciturne et impénétrable grand homme. Chacune se vante d'avoir obtenu de lui des promesses et des preuves suffisantes de sa bienveillance, et aucune ne peut citer un mot de lui qui engage expressément sa parole. C'est en vain qu'on recueille tous ses propos, que l'on commente tous ses actes, qu'on l'entoure même d'espions et d'observateurs cachés; rien n'annonce qu'il ait pris encore une résolution positive sur la question qui tient en suspens la république entière. Tout ce qu'on peut prédire avec certitude, c'est que, s'il arrive à la présidence, et quel que soit le parti qui l'y pousse, il se servira du pouvoir non pour humilier ni pour abattre un des partis, mais pour consolider et modérer tout à la fois l'ancienne influence républicaine. S'il est élu par les républicains, ce sera un républicain conservateur non moins contraire aux radicaux qu'aux esclavagistes; s'il est élu par les dé-

mocrates, ce sera un démocrate mitigé qui n'aura de son parti que le nom.

Les républicains joueront encore un grand rôle; ce sont les radicaux dont la fin nous paraît prochaine. Encore une année, et ils auront probablement terminé leur œuvre; encore deux années, et ils cesseront d'exister comme parti. Ils redeviendront ce qu'ils étaient avant la guerre, une poignée d'hommes éloquens et énergiques, prêts à se dévouer à toutes les grandes causes et à répondre à l'appel de leur pays dans les momens difficiles. Les radicaux ne sont pas un parti régulier qui puisse demeurer longtemps au pouvoir. Ils apparaissent dans un jour de crise pour exercer une dictature passagère qui dure aussi longtemps que le danger; ils ne font rien que réformer et détruire, et ils quittent le pouvoir lorsqu'il n'y a plus rien à détruire ou à réformer. La nation leur a obéi parce qu'elle avait besoin de leurs services; elle les a suivis sans partager leurs doctrines, et elle les abandonne aussitôt qu'ils deviennent eux-mêmes un obstacle à son repos.

En faisant ici leur oraison funèbre, notre intention n'est pas de méconnaître les grandes choses qu'ils ont faites. Ce sont les républicains radicaux qui ont sauvé les États-Unis de la guerre civile. Eux seuls ont pu abolir l'esclavage sans s'exposer au reproche d'une palinodie intéressée; eux seuls ont pu dire aux sudistes avec l'autorité de la logique : « Vous êtes des rebelles, nous vous réduirons par les armes et nous vous châtierons comme des criminels. » Eux seuls ont pu leur répéter, au lendemain de la victoire, quand ces vaincus prétendaient rentrer sans conditions dans la jouissance de leurs anciens droits : « Vous êtes un pays conquis; votre insurrection est autre chose qu'une simple émeute temporaire, qui ne laisse pas de trace après elle. Vous avez formé un gouvernement, arboré un drapeau, fondé une constitution. Vous avez annulé vous-mêmes vos anciens privilèges, et vous ne rentrerez dans l'Union qu'après nous avoir donné des garanties certaines de votre fidélité et de votre soumission. » Eux seuls ont pu empêcher l'*oligarchie* de renaître de ses ruines et de rétablir sous un autre nom l'odieuse institution qu'ils avaient détruite. S'ils ont abusé de leur toute-puissance passagère pour imposer aux vaincus des conditions trop rudes et pour précipiter en quelques jours une révolution sociale que la prudence ordonnait de conduire avec lenteur, il ne faut pas oublier qu'ils s'appelaient le parti radical, qu'ils ne prétendaient pas à la modération ni à la douceur, et que leur rôle était de frapper les abus sans relâche jusqu'à ce que le pays fût satisfait.

On leur a fait d'autres reproches. On a dit que pendant leur règne éphémère ils avaient porté à la liberté américaine des coups mor-

tels. On a prétendu qu'ils avaient perverti les institutions de leur pays, ruiné l'indépendance et l'autonomie des états, constitué à Washington une espèce de convention nationale armée d'une centralisation redoutable et usurpant à la fois tous les pouvoirs. Accusation au moins étrange contre la seule révolution qui ait laissé debout la constitution qu'elle trouvait devant elle et qui ne lui ait jamais formellement désobéi, contre la seule assemblée qui n'ait jamais employé que les voies légales pour vaincre l'obstination d'un magistrat rebelle! Si la liberté américaine avait besoin d'être rassurée sur son avenir, l'épreuve même qu'elle vient de traverser lui répondrait de sa force.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire qu'on a vu le pouvoir exécutif aux prises avec une assemblée. Pour ne parler que de l'histoire ancienne, Charles Ier avec le parlement, Louis XVI avec la législative et la convention, le directoire avec les cinq-cents, Bonaparte avec le tribunat, nous ont successivement donné l'exemple de ces dissensions toujours funestes à la liberté ou à l'honneur des nations, et toujours ces conflits redoutables se sont terminés par des proscriptions ou par des supplices, toujours ils ont abouti à des tragédies sanglantes ou au spectacle plus triste encore d'un peuple avili, insensible aux souvenirs de sa liberté perdue, hébété par la frayeur de sa propre lâcheté. Aux États-Unis, la lutte s'achèvera d'elle-même par le triomphe pacifique de l'opinion populaire et par le renouvellement régulier des pouvoirs publics. Pas une violence n'a été commise, pas une goutte de sang n'a coulé, et en dépit d'une réciproque et naturelle colère jamais le président n'a pu songer sérieusement à expulser les radicaux du Capitole, jamais le congrès n'a eu l'idée d'envoyer ses sergens à la Maison-Blanche faire main basse sur le président. C'est qu'un acte de violence les aurait perdus. Malgré la centralisation prétendue des radicaux, l'Amérique n'est pas encore accoutumée à plier sur un signe et à accepter machinalement les maîtres qu'un heureux coup de main porte au pouvoir. La nation n'a pas abdiqué en confiant le gouvernement à ceux qu'elle en jugeait le plus dignes. Elle ne regarde pas le gouvernement comme une arène où les ambitieux doivent se disputer le soin de ses affaires comme une proie. Ce n'est pas une spectatrice indifférente, qui assiste à ces tournois comme à un combat de gladiateurs, prête à applaudir au plus fort ou au plus perfide et à se prostituer en récompense au vainqueur encore tout sanglant.

ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 novembre 1867.

Les événemens qui viennent de s'accomplir en Italie sont de ceux qui émeuvent les âmes. Les brutalités des conflits de la force ont le pouvoir de déconcerter et de détourner pendant un certain temps de ses voies la lutte franche et saine des idées. Le moment n'est donc point encore propice à ceux qui voudraient porter des lumières justes et loyales dans la situation où se trouvent les unes vis-à-vis des autres les prétentions contraires de l'indépendance italienne et de la puissance temporelle du pontificat romain. Le présent appartient à la violente intervention de la force matérielle, aux combinaisons tâtonnantes de la politique empirique; l'avenir est aux principes et aux lois naturelles, dont l'art des diplomates sera bientôt obligé de ressentir et de reconnaître l'empire.

Les causes, l'enchaînement des faits qui viennent de produire l'agitation morale à laquelle nous sommes en proie, ne sont même point assez connus pour qu'on soit en mesure de les apprécier encore avec discernement et avec équité. L'opinion publique, pour dresser son enquête, a besoin de documens officiels qui lui manquent. Le gouvernement italien devrait publier l'exposé et les pièces des négociations que depuis deux ans il a essayé d'ouvrir avec Rome. Le gouvernement français devrait aussi faire connaître la série des avertissemens qu'il a sans doute adressés à la cour de Florence dès le moment où ont commencé les préparatifs et les manifestations du mouvement garibaldien. L'incident si extraordinaire de la démission de M. Rattazzi et de la liberté d'action rendue en même temps à Garibaldi doit aussi être expliqué par l'ancien premier ministre de Florence dans les débats parlementaires auxquels les affaires romaines vont donner lieu en Italie. Il faut être informé des griefs vraiment politiques que le gouvernement italien peut articuler contre les actes de la cour de Rome. Il y a là tout un ensemble d'informations préalables nécessaires pour fixer la part de responsabilité des cabinets divers dans les erreurs qui ont provoqué une lutte courte, mais sanglante et douloureuse, entre des Italiens et des Français. Quant à l'incident déplorable du combat de Mentana, nous voudrions qu'il pût être

oublié vite, et qu'il n'eût point la maligne influence de provoquer de longs ressentimens entre deux nations qui ne semblent point faites pour se haïr. Nous souhaiterions que la promptitude du coup porté au mouvement des volontaires rendît au moins à la France le service d'abréger son intervention.

La besogne militaire est, grâce à Dieu, terminée; c'est la besogne diplomatique qui commence. L'idée de réunir une conférence européenne qui serait chargée de régler un état de choses définitif entre l'Italie et la papauté temporelle a été émise par le gouvernement français au même moment où il annonçait et exécutait son intervention. Ce projet était le correctif de notre nouvelle expédition de Rome; il montrait que le cabinet des Tuileries ne voulait point prendre exclusivement à sa charge l'avenir du pouvoir temporel; on semblait dire à l'Europe qu'il s'agissait là d'un intérêt d'ordre universel, et qu'il fallait attacher à la situation de Rome une garantie collective et commune de tous les états. Si l'on parvenait à résoudre de concert ce difficile problème, l'Italie et la papauté pourraient s'incliner devant une décision unanime sans rien souffrir dans leur honneur, sans aucune apparence de soumission à la pression d'une seule puissance, en remplissant en quelque sorte un devoir de bonne confraternité européenne. C'était aux états réunis de l'Europe de tenter l'entreprise. Si l'accord était impossible, la conséquence implicite de l'avortement de cette vaste transaction diplomatique serait le dégagement des responsabilités de la France dans la question romaine; la France cesserait d'être garante unique des destinées du pouvoir temporel; elle ne soutiendrait plus toute seule la lutte contre la nature des choses.

Ce qui est en question en ce moment, c'est donc un acte collectif européen duquel dépendra la fin de la querelle pour laquelle on vient de verser encore du sang presque aux portes de Rome. Le doute qui subsiste est de savoir si la conférence qu'on veut réunir pourra en effet se former, et si ses délibérations pourront aboutir à une conclusion unanimement acceptée. Cet appel au concile œcuménique de la diplomatie européenne a, il ne faut point se le dissimuler, un caractère grandiose. L'empereur, qui, il y a un an et demi, parlait avec tant de défaveur des traités de 1815, qui avaient créé un droit commun en Europe, comprend aujourd'hui que, pour résoudre la question romaine, il est nécessaire de la soumettre à un tribunal de droit public composé de toutes les puissances signataires du congrès de Vienne. Il convoque à la conférence les puissances catholiques et les puissances protestantes ou schismatiques, les grands et les petits états. Tout le monde est invité. L'Espagne et le Portugal comme la Suède et le Danemark, les états neutres eux-mêmes, doivent être présens à la délibération. On y appelle la Belgique, et nous ne voyons pas pourquoi on n'y ferait point place à la Suisse. Nous le répétons, le dessein ne manque pas de grandeur. Est-il pratique? Pourra-t-il conduire à des résultats positifs? Ici commencent

les doutes. Le gouvernement italien, avec la sagacité qui le distingue dans l'art diplomatique, avec la légitime confiance qu'il a dans les droits de la nation qu'il représente et le sentiment juste qu'il posséde du mouvement européen, a tout d'abord accepté le haut arbitrage qu'on proposait à Paris. Nous voulons espérer que par égard pour la puissance française non-seulement les petits états, mais les grands viendront au rendez-vous. L'épiscopale ou dissidente Angleterre, la luthérienne Prusse, la schismatique Russie, ne refuseront point de prendre en considération la question du pouvoir pontifical. La cour de Rome, sous l'impression même des services que le sang français vient de lui rendre, ne peut guère éviter, sur notre demande, de s'aboucher avec l'Europe et d'écouter les projets qu'on aura à présenter. En mettant les choses au mieux, il est donc permis de croire que la conférence demandée par la France se réunira sans qu'aucune des parties réclame d'avance communication du système sur lequel on sera appelé à délibérer; mais l'optimisme ne saurait aller plus loin, il ne saurait espérer que, quand on se sera réuni et qu'on se trouvera en présence des propositions pratiques mises en avant, la difficulté sera résolue par un élan général de complaisance et par un consentement unanime.

Ici apparaîtront d'abord les dissentimens d'intérêts, puis l'antagonisme des principes. De quelque bon courage que le cabinet des Tuileries soit doué, il ne peut méconnaître qu'il n'y a pas d'identité d'intérêts sur la question romaine entre les puissances réunies. Le ministère italien, dans sa circulaire du 9 novembre, vient, avec une simplicité et une dignité remarquables, de placer ses revendications sur une base inébranlable. Le général Ménabréa prouve aujourd'hui par son langage et sa conduite que les conseils de la modération sont ceux de la véritable force. Bien loin d'affaiblir l'Italie dans le sentiment de son droit, on voit par la dépêche du 9 novembre que les derniers événemens l'y ont confirmée. M. Ménabréa a posé avec gravité la question romaine. Il y puise la preuve que le but de la convention du 15 septembre a été complétement manqué. Il constate que rien n'a pu jusqu'à présent modifier l'attitude du saint-siége vis-à-vis de l'Italie. Il prend acte de ce fait si anormal que Rome donne aujourd'hui le spectacle d'un gouvernement qui, pour se maintenir, paie une armée composée d'individus de tous les pays, et se croit obligé de recourir à l'intervention étrangère. Il déclare que, si l'Italie doit être un élément d'ordre et de progrès, il est nécessaire de supprimer la cause qui la maintient dans un état permanent d'agitation, et que, pour qu'un tel but soit atteint, des arrangemens qui mettent d'accord les intérêts du saint-siége et ceux de l'Italie sont indispensables. Sauf l'Espagne, quelle est la puissance qui en ce moment pourrait s'opposer à une pareille conclusion? L'intérêt russe n'est point de servir le pouvoir pontifical, qui, en ce point animé d'un esprit de justice qu'il faut reconnaître et louer, dénonce et flétrit avec une énergie infati-

gable les persécutions dirigées contre les catholiques polonais. L'intérêt prussien n'est point de laisser l'Italie en proie à l'anarchie qu'entretient la question romaine. L'intérêt autrichien se redresse aujourd'hui contre les usurpations commises, grâce au concordat, par le pouvoir religieux sur le pouvoir civil et politique; dans l'effort qu'elle tente pour se sauver par l'établissement d'institutions intérieures libérales et modernes, la monarchie autrichienne poursuit une tâche analogue à celle de l'Italie, et ne pourrait, sans se démentir elle-même et se vouer à une inextricable confusion, prendre parti pour Rome contre les vœux de la nation italienne. Ne serait-il pas chimérique d'imaginer que l'Angleterre, qui a fait pour elle-même, il y a plus de trois siècles, ce que les Italiens veulent accomplir chez eux aujourd'hui, pût contredire la conclusion posée par M. Ménabréa? L'Angleterre est par excellence le pays de la liberté civile et religieuse; elle affecte de ne prendre aucune responsabilité dans nos désordres continentaux, entretenus par les efforts de ce qui survit chez nous d'intérêts et d'esprit contre-révolutionnaires; elle a en ce moment pour ministre des affaires étrangères l'homme d'état le plus positif, le plus exact, le plus scrupuleux de notre époque, lord Stanley, et l'on irait croire qu'elle serait capable de se prêter à un replâtrage du pouvoir temporel! On peut affirmer que la conclusion de M. Ménabréa ne rencontrera aucune contradiction qui puisse être appuyée par la majorité des puissances européennes.

Mais si les intérêts et les situations données des divers états européens sont opposés aux combinaisons dans lesquelles on chercherait des garanties de durée permanentes pour le pouvoir temporel de l'église, les principes fondamentaux de la politique française y sont encore plus contraires. La France ne serait plus rien dans le monde, si, dans des questions où la civilisation tout entière est intéressée, elle reniait les grands principes de la révolution. Or une des œuvres les plus considérables de la révolution française n'a-t-elle point été chez nous la séparation du spirituel et du temporel? La France ne s'est-elle point affranchie, elle aussi, du pouvoir temporel? Que l'on songe à ce qu'était l'organisation de l'église dans notre ancien régime. L'église y avait plusieurs des élémens principaux du pouvoir temporel. Elle formait un des trois grands ordres de l'état; elle avait la mainmorte; elle était maîtresse de l'état civil des citoyens; elle jouissait d'immunités et de priviléges judiciaires; elle avait des réunions périodiques et fréquentes. Les assemblées du clergé votaient la part qu'elles voulaient bien prendre aux charges publiques, et appelaient leur contribution du nom superbe de don gratuit. Dans les pays d'états, l'église dominait les autres ordres. Dans ses assemblées générales et dans celles des états, elle employait toute son influence politique à faire prévaloir les maximes et les pratiques d'une intolérance inhumaine et absurde. Combien de gens croyaient encore, à la veille de la révolution française, que ces odieux attributs étaient nécessaires au

maintien de la foi religieuse dans notre pays! Attaquer et anéantir ces injustes et cruelles usurpations, c'était, suivant ces esprits aveugles et ces âmes étroites, travailler à la destruction du catholicisme et du christianisme. La révolution française a eu le mérite et la gloire de mettre fin à tout cela, et les droits de la conscience religieuse ont survécu malgré les expédiens empiriques par lesquels des esprits rétrogrades se sont efforcés de ralentir et de restreindre l'œuvre révolutionnaire. Vouloir perpétuer par la force à Rome ce que nous avons détruit chez nous, ce serait abandonner les plus logiques et les plus vivaces traditions françaises. Il a toujours malheureusement existé et il existe encore parmi nous des intérêts et des systèmes d'ancien régime qui cherchent à s'acheminer par des succès au dehors aux revanches qu'ils espèrent obtenir au dedans contre la révolution. Il serait dangereux de donner à ces sectaires, par des caprices de politique accidentelle, des triomphes sérieux au dehors. En s'obstinant à conserver par la force l'existence du principat ecclésiastique, on s'exposerait à diviser la France en deux camps qui représenteraient avec une violence croissante l'antagonisme de l'ancien régime et de la révolution. Nous espérons que nous plaidons ici une cause gagnée, puisque après la circulaire de M. Ménabréa, qu'il devait connaître, le gouvernement français n'a point hésité à exprimer dans *le Moniteur* l'approbation de la conduite du cabinet italien. L'Italie ne retombera point par la faute de la France sous l'alternative cruelle à laquelle la condamnait le cri déchirant de Filicaja, répété par Byron avec une sublime énergie : « victorieuse ou vaincue, toujours l'esclave de ton ami ou de ton ennemi; »

Victor or vanquish'd, thou the slave of friend or foe!

Cette espérance nous détourne de regarder de trop près aux faits militaires dont Mentana et Monte-Rotundo ont été le théâtre. Qu'y verrions-nous? La triste nécessité du concours des troupes françaises pour battre les bandes déguenillées de Garibaldi, un hideux carnage commis pour la prétendue défense de la personne vénérée qui représente le Christ. Cependant le Christ a interdit à Pierre de le défendre par l'épée contre ceux qui l'arrêtaient pour le mener au supplice, et Pierre, malgré sa vaillance, ne se fit pas faute de renier trois fois son Seigneur la nuit suivante. Qu'y verrions-nous encore? La première expérience des fusils Chassepot annoncée par *le Moniteur* sous une forme étrange. Que le général de Failly, remplissant les devoirs de son métier, se soit cru tenu d'instruire son gouvernement de l'efficacité d'un engin de guerre qui doit être utile à la défense nationale, rien de plus naturel. Le brave général ne s'est pas avisé sans doute qu'il écrivait aussi pour le public. On apporte peu de bon goût ou une grande négligence à la rédaction du *Moniteur*.

Sur ces entrefaites, la session va commencer pour nous, et quelques

arrangemens ministériels ont été pris pour aborder la période législative et la saison des discussions. M. de La Valette quitte le ministère de l'intérieur et entre au conseil privé; il est remplacé par M. Pinard. M. Rouher abandonne son ministère intérimaire des finances et a pour successeur M. Magne. La signification de ces changemens n'est point difficile à pénétrer. Les dernières tendances de notre politique en Italie auront sans doute plu médiocrement à M. de La Valette. Comme ambassadeur à Rome et sous M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, il avait fait une campagne italienne bien différente de celle qui vient de s'engager. Il quitta cette ambassade en même temps que M. Thouvenel sortit du ministère, et lorsque fut épuisée la pression que le cabinet, suivant l'initiative d'une lettre impériale, avait exercée sur la cour de Rome, que l'on voulait rapprocher de l'Italie. Peut-être le gouvernement reconnaît-il qu'en présence des discussions qui vont s'ouvrir le ministère de l'intérieur a besoin d'être représenté devant la chambre par un orateur expérimenté. Le choix du nouveau ministre répond bien à cette nécessité. Les connaisseurs se souviennent de l'éclat des débuts de M. Pinard au parquet de Paris. M. Pinard se fit remarquer tout de suite par l'élévation de ses pensées et l'éloquence de son langage. Il était bien jeune encore, mais on pressentait en lui un homme d'avenir. Il a fourni en peu d'années la carrière professionnelle la plus distinguée. On l'avait appelé au conseil d'état l'an dernier, et on lui ouvre aujourd'hui l'arène de la politique et du pouvoir. Il est le représentant rare et on pourrait dire rarissime, comme parlent les bibliophiles, d'un homme jeune et nouveau porté au pouvoir par le mérite de ses services. Après M. Thouvenel, c'est à peu près le second exemple de ce genre fourni par le présent régime, qui s'est montré d'une stérilité si étonnante dans la production des hommes, et qui, s'il ne se hâte de se renouveler, laissera la France dans une effroyable disette de personnalités douées de la pratique des affaires et d'une autorité politique éprouvée et reconnue. A voir M. Pinard débuter dans la politique, les observateurs sympathiques de son talent eussent souhaité pour lui un meilleur milieu et des circonstances plus favorables à l'expansion et aux glorieux triomphes de l'éloquence. Comme ministre de l'intérieur, M. Pinard sera le défenseur naturel des projets de lois sur la presse et le droit de réunion. La parcimonie de ces projets gouvernementaux prépare une besogne mesquine aux orateurs officiels. Parmi les maîtres de son art, M. Pinard compte à coup sûr M. de Serres. Nous ne lui conseillons point de relire les belles harangues où, en parlant de la presse, M. de Serres nous a laissé un monument impérissable de l'honnêteté de son esprit et de la noblesse de son cœur. Ce souvenir serait décourageant quand on a à défendre un projet de loi qui eût paru draconien aux ultras de 1819.

M. Magne retourne aux finances. On peut voir avec satisfaction cet esprit lucide et correct replacé à la tête de notre administration finan-

cière. Il faudrait qu'il y apportât plus que jamais quelque chose de cette férocité que M. Thiers, avec un aimable enjouement, trouvait en lui insuffisante. Pour être bon ministre des finances, il faut aujourd'hui être doué d'une invincible force de résistance. On a dans cette matière ajourné toutes les difficultés. La ressource qui a été mise en pratique depuis seize ans a toujours été de reculer les charges sur l'avenir. Tous les cinq ans, les embarras accumulés obstruent la route, et on est dans la nécessité de faire pour les surmonter un effort héroïque. Il paraît cette fois difficile que M. Magne se puisse tirer d'affaire par autre chose qu'un emprunt. On est à l'échéance de liquidations que la plus vulgaire prudence ordonne d'accomplir, et où tout mène à la nécessité d'emprunter. Nous espérons que l'esprit net de M. Magne est à l'abri des fumées de ces emprunts onéreux et dangereux que d'étranges sectaires appellent les emprunts de la paix; mais il y a de nombreux règlemens qu'il est urgent d'accomplir. On ne peut laisser subsister la somme des découverts au chiffre indiqué par M. Rouher dans la dernière session, et qui depuis a dû infailliblement grossir, sans s'exposer de gaîté de cœur aux plus graves périls. Aux désastres de l'expédition du Mexique, il serait impolitique et injuste que le gouvernement laissât survivre les conséquences de la banqueroute dont souffrent les souscripteurs des emprunts mexicains engagés sur la foi des encouragemens les plus pressans et sur l'amorce des plus séduisantes promesses. Enfin il est impossible qu'un ministre des finances sensé puisse laisser dans l'état où elle est arrivée la dette flottante de la ville de Paris, représentée dans la plus grande partie par les émissions des obligations communales du Crédit foncier. Le péril que nous signalons de ce côté depuis plusieurs mois a fini, paraît-il, par frapper le gouvernement, et on nous assure qu'une des premières mesures qui seront présentées au commencement de la session aura pour objet de régulariser la situation financière de la ville de Paris au point de vue de la légalité et de la durée de ses engagemens, puisqu'il est maintenant trop tard pour en diminuer l'importance et l'étendue. M. Magne va donc se trouver aux prises avec des nécessités d'emprunts diverses et pressantes, il sera dans les premiers temps un ministre fort occupé; mais il peut rendre encore de grands et opportuns services, s'il n'est pas traversé par des événemens contraires, et s'il ne se laisse point dominer par des influences imprévoyantes et impérieuses.

L'Espagne vient de faire une perte considérable et prématurée dans la personne du maréchal O'Donnell. Certes le duc de Tetuan, qui a tenu le pouvoir pendant un temps qu'on peut regarder comme long en présence des vicissitudes ministérielles de l'Espagne, n'a point réussi à rétablir l'assiette de son pays. Cependant il avait eu le mérite de tenter à l'origine une combinaison d'heureuse apparence, l'union libérale. La pensée de rapprocher les confins de l'opinion modérée et de l'opinion progressive méritait un meilleur sort. Faut-il accuser de l'échec le peu

de consistance des principes du maréchal, ou son habileté insuffisante, ou la dissolution des mœurs politiques de l'Espagne? Quoi qu'il en soit, le maréchal O'Donnell avait toujours conservé une grande situation personnelle, qui au besoin aurait pu être encore une fois utile à son pays. L'union libérale, puisqu'elle avait échoué avec son chef, ne saurait lui survivre. Les tentatives diverses du général Prim ont eu une si triste fin que ce général ne peut plus être considéré comme le chef militaire sérieux du parti progressiste. Il semble que dans ces circonstances le cabinet actuel d'Espagne pourrait un peu élargir sa base. Ayant défendu l'ordre par des moyens redoutables, le cabinet Narvaez a réussi à le maintenir. Son ministre des finances, M. Barzanallana, a su profiter de l'amélioration politique pour parer par une marche lente, mais persévérante, aux difficultés financières. Il a réussi dans plusieurs opérations de trésorerie. Une souscription importante d'obligations domaniales, de *pagarès,* qui n'eussent pu se placer nulle part au commencement de cette année, vient d'être couverte par les capitaux espagnols. Les dettes différées et passives ont été amorties en grande partie à l'aide d'une combinaison qui a fait entrer des fonds dans le trésor espagnol. M. Barzanallana mettrait le comble en France à sa bonne renommée, s'il parvenait à faire quelque chose pour les chemins de fer espagnols, dont les titres avaient été souscrits avec tant de confiance par les capitalistes français, et qui sont en ce moment des valeurs sans revenu. Il ne se peut que la situation de ces chemins de fer soit considérée par le gouvernement comme un intérêt d'un ordre médiocre dans les affaires d'Espagne. Le ministère a également un intérêt national à presser le développement du réseau. Les deux intérêts se rencontrent donc, car les capitaux ne se présenteront point pour la construction des nouvelles lignes tant que l'Espagne se refusera à sauver de la ruine les capitaux engagés dans les anciennes. Devenu plus libre, plus indépendant, plus maître de sa conduite par le succès de son dernier emprunt, le gouvernement espagnol peut maintenant étudier avec plus de soin la situation des chemins de fer et travailler à des combinaisons qui feraient honneur à son esprit de justice, tout en étant utiles aux intérêts de l'Espagne.

Des scènes fâcheuses se sont passées récemment en Angleterre : il y a eu les terribles révélations de l'enquête sur les coalitions d'ouvriers; il y a eu ces attaques sanglantes des fenians, qui, après un procès plein d'émotion, ont appelé sur les coupables des condamnations à la peine capitale; le haut prix du pain provoque dans les districts habités par des populations malheureuses ces rassemblemens tumultueux qu'excite toujours la cherté des alimens indispensables à la vie. Une chose remarquable cependant, c'est que, tout en portant une attention vigilante, soit à des répressions nécessaires, soit aux soulagemens réclamés par des misères douloureuses, les hommes d'état anglais montrent toujours dans leurs manifestations publiques la même sérénité libérale. On dirait que

la conscience politique est en Angleterre en pleine sécurité. Au dehors, la politique anglaise se tient à l'écart de toute conspiration et de toute intrigue ; à l'intérieur, elle a foi dans la bonne volonté et l'énergie des citoyens loyalement nantis des vertus et des forces de la liberté.

Voilà un peuple et un gouvernement qui sont exempts des préoccupations inquiètes et sournoises que se renvoient ailleurs les uns les autres avec une farouche humeur les peuples privés de leurs droits légitimes et les gouvernemens qui ne peuvent oublier les usurpations par eux commises sur la liberté des citoyens. Nous admirons le témoignage de cette application confiante à bien faire, de cette chaleur à reconnaître et à glorifier les heureux résultats d'une libre vie publique dans les derniers discours prononcés par M. Disraeli à Édimbourg, où on l'admettait à la bourgeoisie de cette grande cité municipale, et au banquet d'inauguration du lord-maire. Les Anglais ont le mérite d'être reconnaissans envers les hommes qui prêtent à leurs intérêts publics le concours de leurs talens et de leurs travaux. Ils multiplient en ce moment les occasions de prodiguer à M. Disraeli les témoignages de leur gratitude pour le succès de son acte de réforme. L'heureux chancelier de l'échiquier répond à ces hommages avec une chaleur cordiale. Son éloquence de bons sentimens semble grandir par l'intensité du ton et la franchise directe des déclarations. A Édimbourg, il a prononcé un discours entraînant sur la situation des classes ouvrières d'Angleterre. Il a rappelé que depuis trente-cinq ans trente mesures favorables à l'amélioration du sort des ouvriers avaient été adoptées par la chambre des communes, et que ces mesures, il les avait lui-mêmes toutes votées. Il a remercié avec émotion les auteurs de l'adresse qui lui était présentée d'avoir témoigné leur bon espoir dans l'avenir et leur foi dans la continuité du développement moral et matériel des classes laborieuses. Il a longuement parlé de l'éducation populaire, et parmi les instrumens d'instruction les plus efficaces il n'a pas craint de signaler la liberté de la presse. « Lorsque j'entends dire, s'est-il écrié, que le peuple britannique manque d'instruction et qu'il est inapte à exercer à cause de cela le droit naturel à tout Breton, le droit de suffrage, je dis que nous oublions que dans ce pays nous avons une source d'éducation qui marche sans cesse, une éducation de l'ordre le plus élevé, qui apporte les plus grandes ressources pour l'accomplissement des devoirs publics et politiques, et c'est, Dieu merci, l'influence d'une presse libre. Lorsqu'on recherche le degré d'instruction d'un peuple et qu'on met en avant les statistiques des pays continentaux et les divers degrés où l'instruction y est répandue pour opposer un parallèle désavantageux au peuple du royaume, je pense toujours que ces froids statisticiens et ces philosophes avec leurs chiffres oublient l'influence du grand pouvoir éducateur dont je viens de parler, et je me rappelle avec orgueil et avec consolation que l'Angleterre est le seul pays où la presse libre a une existence pratique et réelle. » Voilà les

idées, les sentimens, le ton du chef de ce qu'on appelle en Angleterre le parti conservateur quand il parle de la liberté de la presse. Nous attendons, pour comparer, le langage que vont tenir nos moroses pédagogues d'administration, de fisc et de juridiction correctionnelle quand ils vont marchander à la France la mesure de liberté des journaux dont leur patriotisme la croit digne. Au banquet du lord-maire, M. Disraeli a parlé vaguement de politique étrangère. Le ciel lui paraît gris, mais non chargé de nuages. Il se félicite des empressemens des puissances étrangères auprès du gouvernement anglais, des demandes de concours et d'action conciliante qui lui sont adressées de toutes parts, d'une influence générale que l'Angleterre doit certainement à la résolution sage qu'elle a prise de n'assister aux intrigues et aux troubles du continent qu'en spectatrice désintéressée. L'Angleterre ne renonce point à ses traditions politiques pour seconder les injustes convoitises des autres. Elle n'a pas pris part à ce curieux concert qui s'est formé pour signifier à la Sublime-Porte qu'il lui retire son appui moral, concert où la France a l'honneur de figurer avec ses parfaites alliées la Russie, la Prusse et l'Italie. L'Angleterre et l'Autriche n'ont point voulu s'associer à ce coup porté avec une opportunité si curieuse au gouvernement ottoman. Une circulaire récente de M. de Beust contiendrait, dit-on, un passage qui serait de nature à nous rassurer sur cette démarche de notre politique. Le ministre autrichien l'attribuerait à des engagemens anciens, mais n'en tirerait aucune induction contraire à l'union de la France à l'Angleterre et à l'Autriche dans la question d'Orient. Nous sommes au surplus dans la saison des dialogues diplomatiques par dépêches. On assure qu'à la circulaire de M. de Beust, où est expliquée l'attitude de réserve et de modération prise par l'Autriche, M. de Bismarck répond par un compliment sur la résignation de la cour de Vienne et l'esprit conciliant de la France, et conclut en promettant de persévérer dans la méthode adoptée par lui pour faire les affaires de l'Allemagne et de la Prusse.

Aux États-Unis, on peut s'attendre à une crise prochaine de la lutte qui existe entre le président Johnson et le parti républicain. Le congrès sera rassemblé à la fin du mois. L'incident par lequel s'ouvrira la session sera piquant et marquera la distance qui sépare l'Amérique de l'antique Europe dans les attributions du pouvoir exécutif. Aux États-Unis, ce pouvoir ne peut point renvoyer un ministre sans faire agréer ses raisons au pouvoir représentatif et législatif. M. Johnson s'est défait de l'ancien ministre de la guerre, M. Stanton, un des personnages les plus importans du parti républicain, le ministre qui a dirigé toute la préparation et la conduite des opérations militaires de l'Amérique du Nord durant les luttes civiles. M. Stanton a donc été le collaborateur le plus énergique et le plus efficace du président Lincoln. Les Américains patriotes voient en lui leur Carnot. M. Johnson sera obligé, dans les vingt premiers jours de la session, de soumettre au congrès les motifs pour les-

quels il a destitué M. Stanton. Ce choc entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne peut tourner en Amérique qu'au détriment du premier. L'enseignement sera bon, et nous ne doutons pas que cette année la majorité du congrès, si elle ne frappe point le président d'*impeachment*, prendra des mesures énergiques pour assurer le triomphe de ses vues dans la reconstruction du sud. M. Schugler Colfax, président de la chambre des représentans, a annoncé, dans un discours véhément prononcé à un *meeting* de New-York, la prochaine et vigoureuse reprise des hostilités par la majorité parlementaire contre le président Johnson.

La mort de M. Duchâtel devait être profondément ressentie par la société de Paris. M. Duchâtel avait des amis nombreux et fidèles qui l'accompagnaient avec un sympathique respect dans la dignité de sa retraite. Le grand rôle qu'il avait joué dans la politique ne lui avait point laissé, après les revers, cette inquiétude d'esprit et ces besoins inassouvis d'action qui ne laissent point de relâche aux hommes habitués à la vie publique, même lorsque d'insurmontables événemens les ont écartés de la scène. M. Duchâtel, une fois hors des affaires, ne prit pas la peine de démontrer qu'il n'avait point donné toute sa mesure. C'est ce quelque chose d'inachevé dans une grande carrière que M. Duchâtel portait en lui dans la dernière partie de son existence. Ce trait de la physionomie de l'ancien ministre de l'intérieur a éte bien saisi par M. Guizot dans l'admirable discours qu'il a prononcé auprès du cercueil de son ami. Cette vieille et auguste tête, toujours fermement portée, répandait une noble mélancolie dans la triste scène des adieux funéraires. Le grand orateur renaissait avec ses qualités les plus parfaites dans le vigoureux octogénaire. A côté de lui étaient M. Berryer et M. Thiers. Quel triumvirat d'honneur et de talent politique! Pour ceux qui ont connu dans le temps de leurs luttes viriles ces fiers athlètes, que ce rapprochement était plein de souvenirs et de leçons! Voilà ces grands adversaires qui se sont livrés entre eux des combats si ardens et si retentissans, et la destinée des événemens, la mutuelle estime et la mutuelle admiration qu'ils professaient les uns pour les autres dans leurs difficiles controverses, l'identité de l'amour du bien public, la fidélité commune gardée aux principes libéraux après leurs revers, les réunissent dans le même acte de piété amicale. Nos anciens avaient du bon, et ils nous apprennent par d'honnêtes exemples que les opinions sincères soutenues avec franchise ne produisent point, même en se heurtant, des blessures inguérissables, et que l'amour du bien public et les convictions libérales ont une puissante et heureuse vertu d'apaisement et de réconciliation.

E. FORCADE.

L. BULOZ.